A 537761

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

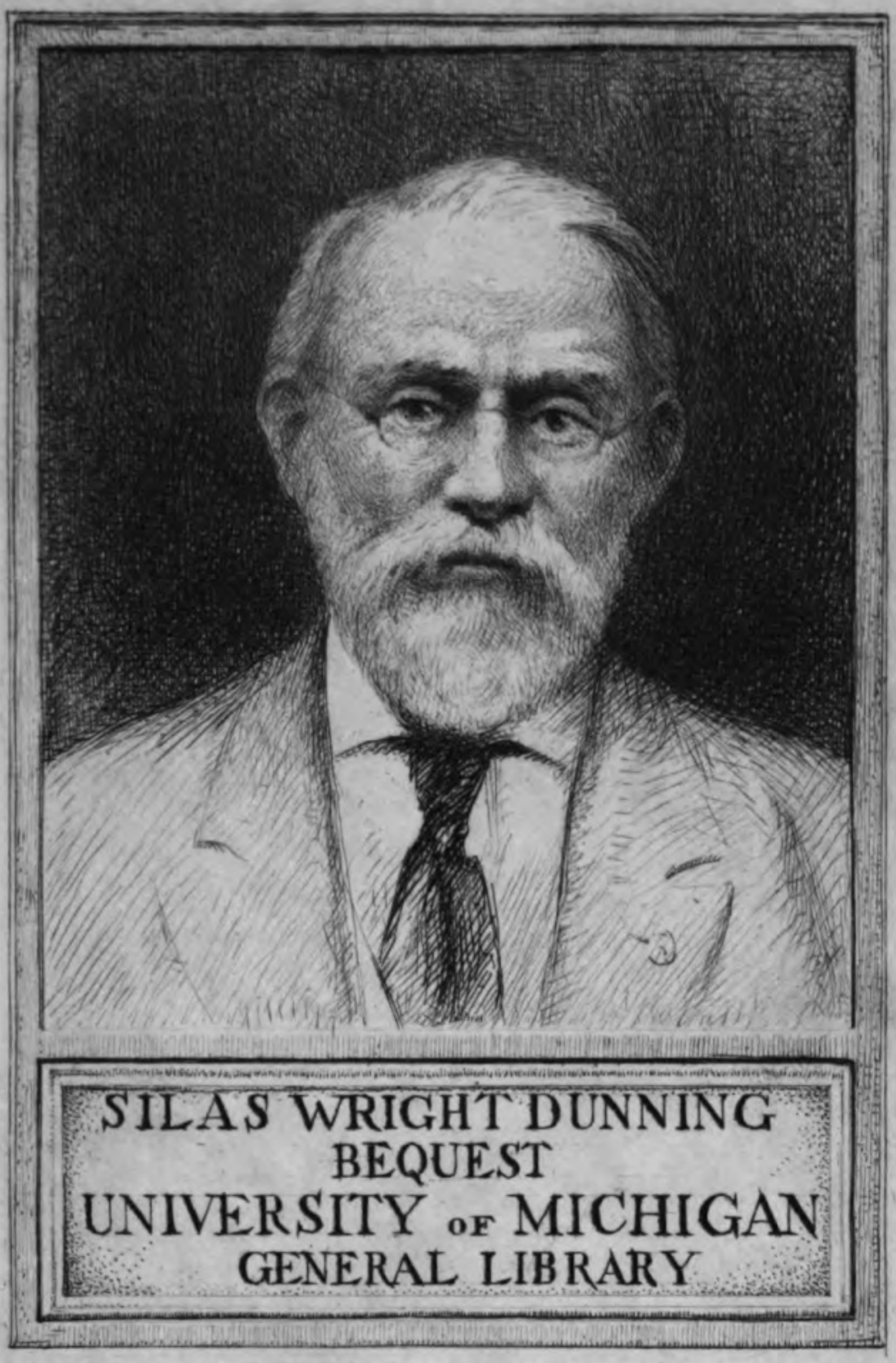

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

H.H. Bicknell 1930

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S361
S8

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855,

reconnue comme établissement d'utilité publique

par décret du 8 octobre 1881.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général : Place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME XLIX

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXIV

CHAMBÉRY

Au siège de la Société — au Palais de Justice

1910

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉMILE PLAISANCE

DIT PASCALEIN

Histoire des Savoyens

PUBLIÉE ET ORNÉE DE PLANCHES

Par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

Sous les auspices du Conseil général de la Savoie

TOME SECOND

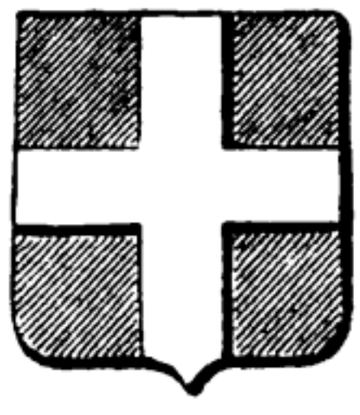

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE NOUVELLE, AVENUE DE SAVOIE

--

1910

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE CINQUIÈME

LA SAVOIE

SOUS LE PREMIER

ROYAUME DE SARDAIGNE

1713-1792

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DU ROYAUME DE SARDAIGNE PAR VICTOR-AMÉDÉE II

1713-1730

Pendant les douze premières années de son gouvernement personnel, Victor-Amédée II s'était attaché à secouer l'ascendant de la France. Plus tard, en se mêlant à la guerre de la Succession d'Espagne, il avait acquis au Piémont un agrandissement considérable et pour lui-même le titre de roi. Dans les dix-sept dernières années de son long règne, il travaillera, sans relâche, à consolider la monarchie qu'il avait fondée. Il importe donc de donner, du moins, en ce qui concerne la Savoie, un aperçu des institutions qui, dès lors, serviront de base à l'Etat sarde jusqu'en 1848.

Non seulement il maintint, mais il exagéra le principe du pouvoir absolu qu'Emmanuel-Philibert et les successeurs de ce prince lui avaient transmis. « Son autorité souveraine, ne relevant que de Dieu, ne pouvait, disait-il, être limitée par aucune loi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ni aucun règlement. » Maxime que le chancelier Janus de Bellegarde traduisait ainsi : « Il ordonne comme maître ce que bon lui semble. » Aux agents de son gouvernement, par cela seul qu'il les avait nommés, on devait, comme l'affirmait naguère le président Favre, une partie du respect que l'on portait à la personne royale. « Notre maître, déclarait Bellegarde, est un prince d'une pénétration angélique et d'un infaillible discernement, qui ne se laisse pas surprendre, qui choisit de bons ministres et ne leur donne sa confiance qu'autant qu'il les connaît gens de probité. »

Il s'en fallut de bien peu que Victor-Amédée II n'enlevât au Sénat et à la Chambre des comptes le droit de remontrance qu'Emmanuel-Philibert leur avait reconnu.

Avec lui, l'aristocratie, si favorisée par les régentes Christine de France et Marie-Jeanne-Baptiste, retomba sous un joug de fer. Il alla jusqu'à exiger que tout gentilhomme prouvât sa noblesse, en déposant entre les mains des juges mages les titres qui l'établissaient (27 novembre 1723).

Il s'appliqua surtout à restreindre les privilèges en matière d'impôt. Sans s'arrêter aux remontrances de la Chambre des comptes de Savoie, il décida en 1702 que les anoblis, aux termes d'un édit de 1584, ne pourraient faire le « rejet » de leurs tailles sur les communes où leurs biens étaient situés, qu'à la condition de les indemniser

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en terres, en rentes ou en argent. On sait, d'ailleurs, que l'exemption de la taille n'entraînait pas celle de la cavalcade, ni des lods et ventes.

De même, en ordonnant, le 9 avril 1728, de dresser le cadastre général de la Savoie, il se proposait, entre autres buts, de rechercher et de ramener au droit commun les propriétés foncières qui jouissaient, à tort, de l'indemnité accordée aux terres féodales.

Celles-ci, au surplus, seront, en vertu des Constitutions de 1729, accessibles à toutes gens, quand aucun exercice de juridiction n'y sera attaché.

En 1720, Victor-Amédée II n'hésita pas à mettre en question la légitimité d'environ huit cents fortunes aristocratiques. Le 7 janvier, il décréta d'abord qu'il n'y aurait plus pour tous ses Etats qu'une seule Chambre des comptes siégeant à Turin, et il la composa uniquement d'hommes dévoués à ses volontés. Il l'érigea ensuite en tribunal pour juger les infractions commises au célèbre édit du duc Louis qui, en 1445, avait déclaré le domaine du prince inaliénable.

Tous les détenteurs de terres, de rentes ou de revenus publics qui ne prouvèrent pas, par acte authentique, qu'ils les tenaient en vertu d'un achat, en furent dépouillés. Toute concession de biens ayant dépendu du domaine, fût-elle « immémoriale », se trouva annulée, en l'absence de toute pièce attestant qu'elle avait été acquise à titre onéreux. Ainsi tombèrent tout d'un coup

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la misère nombre de familles piémontaises qui devaient leurs splendeurs aux largesses des régentes Christine et Jeanne-Baptiste.

Les terres que Victor-Amédée II recouvra ainsi étaient aussitôt mises en vente. Les acquéreurs ne tardèrent pas à affluer, quand le roi eut décidé que les nouveaux propriétaires auraient le droit de figurer à la cour à l'égal de l'ancienne aristocratie. Sur 172 fiefs aliénés, de 1722 à 1725, un seul était situé en Savoie, le comté de Veyrier, près de Carouge. Au prix de 45.000 livres, il fut adjugé à Louis de Portes, gentilhomme dauphinois, entré en 1704 au service ducal, à la tête d'un régiment de réfugiés français.

Victor-Amédée II ne ménagea pas davantage le clergé. En 1727, contrairement aux statuts du monastère de Tamié, il en nomma lui-même l'abbé. Il exigea rigoureusement la taille de tout bien-fonds non compris dans l'ancien patrimoine de l'Eglise, c'est-à-dire acquis depuis 1620. Il n'admit pas même cette distinction, le 20 juin 1721, en établissant une taxe extraordinaire pour l'entretien des troupes qui gardaient les frontières lors de la peste de Marseille. Après quelques velléités de résistance, le clergé céda, sans en référer, comme il était d'usage, à la cour de Rome.

En cette occasion, le roi montra encore qu'il n'y avait à ses yeux aucun privilège de personne. Son frère naturel, le comte de Sales, gouverneur de la Savoie, avait contrevenu, pour de l'argent, aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

règlements sanitaires : il n'échappa au dernier supplice que par la fuite (février 1725). Son complice, l'intendant général Riccardi, était également condamné à la décapitation. Sa peine fut toutefois commuée en un exil à Briga, dans les Alpes-Maritimes.

Sous ce règne, les cachots de Miolans s'ouvraient pour des hommes de toute condition. Sur des inculpations de sortilège, en 1717, Emmanuel de La Forest, comte de Rumilly-sous-Cornillon, et, en 1718, un simple vannier piémontais, Cavagnol, y étaient plongés. En 1722, on y jetait aussi, pour deux mois, un comte Vauzy de Loche, qui, à coups de bâton, avait assommé, ou peu s'en fallait, une femme de ses domaines.

Au vrai, le despotisme du prince pesa plus lourdement sur l'aristocratie que sur les classes populaires. Ces dernières, il les favorisa même par les réformes qu'il entreprit dans son administration.

Dans les Constitutions de 1729, il exonéra de la taille le père de douze enfants vivants. A Chambéry, il encouragea la création d'un hospice d'orphelins par la marquise de Faverges (1724).

Il pensa peut-être aussi détruire, par des édits, la misère qui ne recule guère que devant le travail et l'épargne. Si, en 1716, il interdisait la mendicité, il instituait, l'année suivante, des congrégations de charité, sortes de bureaux de bienfaisance, qui assisteraient les pauvres dans chaque paroisse. A ces établissements, il se proposait, en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1721, d'affecter intégralement les revenus des confréries du Saint-Esprit qui, dès l'origine, étaient consacrés, en grande partie, à l'entretien des écoles.

Dans l'organisation générale de l'Etat, Victor-Amédée II ne prit encore en considération que l'intérêt de son pouvoir. On l'a vu, en 1720, il avait réduit à une seule les chambres des comptes de ses domaines. Au contraire, en 1717, quand Joseph-Gaëtan Carron, marquis de Saint-Thomas, eut résigné sa charge, quasi-héréditaire, de premier secrétaire d'Etat, il la divisa en deux départements de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Le poste de secrétaire d'Etat à l'Intérieur fut occupé d'abord, et pendant treize ans, par le comte Pierre de Mellarède, de Chambéry. Celui de secrétaire d'Etat de la Guerre avait été également, dès sa création, en 1699, confié à un Savoyen, Philibert Sallier de la Tour. La spécialité des ministères fut dès lors établie à Turin.

Dans les provinces, Victor-Amédée II tendit de même à séparer les pouvoirs. A la tête de l'administration civile se trouvait déjà, au nord des Alpes, à la date de 1690, un intendant général résidant à Chambéry. De lui relevèrent six intendants particuliers pour la Savoie propre, la Maurienne, la Tarentaise, le Genevois, le Faucigny et le Chablais.

Le gouverneur de la Savoie continua de subsis-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ter, mais réduit aux fonctions purement militaires et à la direction de la police. Au-dessous de lui, des commandants de place, installés d'ordinaire au chef-lieu de chacune des six provinces, exerçaient, à un degré moindre, en matière de contraventions ou de délits, une autorité tout arbitraire.

Les juges mages, qu'Emmanuel-Philibert avait mêlés à l'administration locale, en furent naturellement évincés par les intendants particuliers. Ils n'eurent plus qu'à siéger sur leur tribunal.

Les villes et bourgs gardèrent, en général, leur constitution spéciale, émanant soit de la tradition, soit de chartes écrites. Cependant, le 12 mai 1725, Victor-Amédée II modifiait l'organisation municipale que Chambéry tenait du duc Philippe II. Le conseil de ville, au lieu de quarante membres, n'en compta plus que vingt-quatre se recrutant eux-mêmes, en nombre égal, dans les quatre catégories suivantes : gentilshommes, docteurs en droit, procureurs, notables bourgeois. La présidence appartenait, non plus aux deux syndics, dont les attributions étaient amoindries, mais à un « vicaire de police » nommé par le roi et rétribué sur les fonds communaux.

Dans les campagnes, la gestion des affaires locales demeurait toujours, comme au moyen-âge, aux assemblées des chefs de famille. Le 16 février 1730, l'intendant particulier de Maurienne, le comte de Saint-Martin de Baldissero, faisait pourtant une tentative pour corriger les abus qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en résultaient en prescrivant aux paroisses de son ressort de les remplacer par des conseils de six, huit ou douze membres, selon le chiffre de leur population.

De même, Victor-Amédée II ne toucha guère à l'organisation judiciaire, telle qu'elle existait depuis Emmanuel-Philibert.

On se rappelle que la hiérarchie comportait quatre degrés : châtelains, juges ordinaires des villes et des terres royales ou seigneuriales, juges-mages, Sénat de Chambéry. Les premiers n'avaient qu'une compétence assez peu étendue, les seconds connaissaient d'un certain nombre d'affaires civiles ou criminelles; il en était de même des judicatures-mages et du Sénat, mais ceux-ci étaient, en outre, tribunaux d'appel.

Le roi n'innova donc pas, en supprimant, définitivement, en novembre 1713, le conseil présidial du Genevois : rétabli trente-sept ans auparavant par Jeanne-Baptiste, ce corps faisait disparate dans la hiérarchie.

Il eût désiré aussi que le nombre des judicatures-mages correspondît à celui des provinces. Néanmoins, dans le voisinage de Genève, « ville continuellement attentive à étendre ses bornes », il maintint, de l'avis du Sénat, afin de prévenir tout empiètement, une septième judicature-mage, à St-Julien. Dans ce ressort étaient comprises les quatorze paroisses du baillage de Ternier et les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

huit paroisses du baillage de Gaillard, lesquelles, pour l'administration civile, se rattachaient, les premières, à l'intendance particulière du Genevois, et les secondes, à celle du Chablais.

Jaloux d'assurer à ses sujets une justice intègre, Victor-Amédée II prit une mesure qui rappelait les anciennes assises ambulatoires ou « audiences générales de mai » abolies par Emmanuel-Philibert. Il prescrivit que, chaque année, les juges ordinaires eussent à visiter les terres de leur juridiction, pour entendre les plaintes contre les châtelains. De même, tous les trois ans, les juges-mages devaient se rendre au siège des justices ordinaires, et un sénateur au chef-lieu des judicatures-mages, pour procéder à une information semblable. Sur le rapport des uns et des autres, on poursuivait, s'il y avait lieu, les délinquants.

Cet édit ne demeura pas lettre morte. En 1715, le roi dirigeait lui-même une enquête qui entraînait la destitution du juge-mage de Saint-Julien, François de Launay, et de l'avocat fiscal Gallay. Deux ans après, il est vrai, François de Launay était réintégré dans ses fonctions, son accusateur ayant été convaincu de calomnie et condamné par le Sénat à faire amende honorable.

Sans nul doute, Victor-Amédée II eût aimé aussi à élever un de ces monuments législatifs qui font l'admiration de la postérité, œuvre difficile en une contrée ou dominait la loi romaine. Après Amédée VIII, il réunit, du moins, en un seul corps les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ordonnances de ses prédécesseurs ; il les refondit, il les coordonna, ajoutant, retranchant, amendant quelquefois. Ce travail parut, en 1723, sous le titre de *Royales Constitutions*, en italien et en français.

Il était divisé en cinq livres. Le premier se rapportait à la religion : on l'avait emprunté, à peu près en entier, aux *Statuta Sabaudiæ* d'Amédée VIII. Dans les livres suivants, on traitait des divers tribunaux, de la procédure civile et criminelle, de la pénalité et du droit civil. Les supplices se ressentaient malheureusement de la dureté du moyen-âge : récemment Duret, chanoine régulier d'Entremont-en-Faucigny, venait encore d'être condamné à mort par le Sénat pour crime de magie !

En 1729, on donna du « Code Victorin » (ainsi appela-t-on ce recueil de lois) une seconde édition revisée et accrue d'un sixième livre relatif au domaine et à la féodalité.

Certaines dispositions applicables seulement à la Savoie devinrent l'objet d'un *Règlement particulier* qui eut aussi deux éditions, en 1723 et 1730.

Tout en réformant la justice, le roi ne négligea ni l'armée, ni les finances.

Il abandonna ce qui restait de l'ancienne organisation militaire féodale, en cessant, à partir de 1689, de convoquer l'Escadron de Savoie. En revanche, il augmenta le nombre des régiments d'ordonnance créés par son père. A l'armée de ligne, il assura pour soutiens, en 1714, treize

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

régiments provinciaux, dernière transformation des milices rurales imaginées par Emmanuel-Philibert : les hommes qui en faisaient partie demeuraient, en temps de paix, dans leurs foyers, avec l'équipement, l'armement et une portion de la solde. Deux de ces régiments se recrutaient au nord des Alpes : ils porteront, jusqu'en 1774, les noms de Chablais et de Tarentaise.

Les revenus de l'Etat furent plus que doublés sous ce règne : de 6.634.000 livres, en 1680, ils s'élevaient, en 1730, à plus de quinze millions.

En Savoie, le roi réglementa de nouveau, en 1720, les gabelles du tabac, du papier timbré et du sel : pour cette dernière denrée on fixa rigoureusement la quantité qui devait être consommée non seulement dans chaque commune, mais aussi dans chaque famille d'après le nombre de ses membres et des têtes de bétail qu'elle possédait.

En 1713 fut mis en vigueur, sur les frontières de France, de Genève, de Suisse et du Valais, le tarif douanier que l'opposition de la Chambre des comptes de Savoie avait écarté quinze ans auparavant. On y trouvait rangés, par ordre alphabétique, trois catégories de produits : 1° sept cents articles taxés au poids ; 2° un certain nombre de marchandises assujetties à un droit de 3 ou 4 pour cent de leur valeur ; 3° vingt-sept articles *modérés*, c'est-à-dire payant une taxe inférieure à celle qui était inscrite dans la première partie du tarif.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'établissement de douanes sur les limites extérieures de la Savoie n'entraîna pas du reste, il importe de le remarquer, l'abolition des anciens péages qui, à Suse et dans le val d'Aoste, frappaient les denrées transportées d'un versant des Alpes à l'autre.

On a déjà indiqué qu'en décrétant, le 9 avril 1728, un cadastre général en Savoie, le roi se proposait surtout de distinguer les terres allodiales, sujettes à la taille, des terres féodales qui ne la subissaient pas.

Tout en innovant, à certains égards, en matière de finances, il n'omettait rien de ce que la fiscalité de ses prédécesseurs avait inventé. En 1718, l'intendant général de Chambéry avait ordre de rechercher les *lods* ou taxes d'aliénation impayées, ainsi que les *tot quot*, part due au prince dans le prix d'affranchissement des mainmortables. On a vu aussi quel rigoureux parti il tira, en 1720, de l'édit du duc Louis qui déclarait le domaine public inaliénable.

Au vrai, en Savoie, la plus lourde part de l'impôt pesait sur le sol, puisqu'il fournissait, seul, la plupart des objets d'échange, blé, vin, bois, fromage, beurre, bétail. Il faudrait y joindre la fabrication de quelques produits d'un usage général.

Le champ du commerce n'était donc pas très étendu. Le roi le restreignit encore, le 23 juillet 1730, en réglementant les professions d'épicier et de droguiste, et en décidant que, après un délai de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois ans, aux regnicoles seuls appartiendrait le droit de vendre en détail des étoffes de laine.

En revanche, il donna aux transactions intérieures une base commune en adoptant, comme unité monétaire, la livre de Piémont — valant environ 1 fr. 20 — divisée en sous, deniers et parties de denier (14 février 1717). Accoutumée aux monnaies françaises, la Savoie ne se prêta qu'avec peine à ce changement, et Victor-Amédée II eut à le soutenir par deux édits, en 1720 et 1724.

L'industrie manufacturière attira son attention plus peut-être que le commerce. Les Royales Constitutions fixent les conditions à remplir pour l'exploitation des mines. Le tarif douanier de 1713 — modifié depuis, en 1717 et 1720 — frappait surtout, à l'importation, les produits fabriqués, et, de préférence, les objets de première nécessité : il semble que le roi ait désiré que la Savoie parvint un jour à se suffire à elle-même. Le 4 décembre 1726, il accordait de grands privilèges à un nommé Alphonse Pury, qui se proposait d'établir, à Epierre en Maurienne, une manufacture de fer-blanc et de tôle noire. Il l'autorisait notamment à introduire jusqu'à vingt ouvriers étrangers, sans distinction de religion.

Quatre ans plus tard, un bourgeois de Chambéry, originaire du Briançonnais, Nicolas Bouchard, obtenait la permission de créer, au hameau de La Forêt, près de Saint-Ours en Albanais, une fa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

brique de faïences aux couleurs vives, usine qui prospéra jusqu'à la fin du XVIII^me^ siècle.

Victor-Amédée II peut donc être regardé comme le promoteur du mouvement industriel qui s'est, dans la suite, manifesté en Savoie. De son règne, il n'est resté cependant que la fabrication de l'horlogerie importée, entre les années 1715 et 1720, à Cluses et aux environs, par Ballaloud, de Saint-Sigismond en Faucigny, qui s'y était formé en Allemagne, à Nuremberg.

Si le despotisme contribue parfois à développer la richesse matérielle, il ne saurait exciter ni féconder les intelligences. Sous la dure main de Victor-Amédée II, la Savoie ne compta pas un écrivain. C'est à peine si elle peut revendiquer pour elle deux de ses fils passés à l'étranger, Frezier et Paul de Rapin-Thoiras.

Le premier était né à Chambéry en 1682. Ingénieur, il demeura toute sa vie au service de France. Il écrivait, en 1716, la relation d'un *Voyage dans les mers du Sud*.

Le second était l'arrière-petit-fils d'un protestant mauriennais établi à la cour des Valois, sous Henri II. Il quittait la nouvelle patrie de sa famille, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, et publiait, en 1727, — au jugement de Voltaire — « la seule bonne » *Histoire d'Angleterre* que l'on eût composée jusqu'alors.

Les arts s'honoraient, du moins, du peintre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

annécien François Josserme dit Lange (1675-1756) qui vécut surtout en Italie. Il est l'auteur de *Portraits de princes de Savoie* qui furent reproduits par le graveur Jean Tasnière, né aussi au nord des Alpes, et mort à Turin, en 1712. Quant à l'architecture, on ne cite guère que le portail de l'église de la Visitation à Chambéry, œuvre insuffisante, certes, pour la gloire d'un règne.

Aussi bien, Victor-Amédée II ne se bornait pas à imposer sa volonté dans le présent. Il prétendit encore former à sa guise les générations futures.

A partir de 1729, l'enseignement, à ses degrés supérieurs, reçut toute impulsion d'un conseil établi à Turin sous le nom de : « Magistrat de la Réforme des Etudes » : choix des maîtres, élaboration des programmes, indication des méthodes à suivre.

Au sommet de la hiérarchie, fut maintenue l'Université de Turin. Dotée, le 19 août 1720, d'une Constitution dressée par un docteur de Sorbonne, le chanoine Jean-Louis Hocquiné, de La Roche-en-Faucigny, elle avait seule le droit de conférer les grades aux étudiants. Ceux de la Savoie ne se décidèrent toutefois qu'assez tard à franchir les Alpes : longtemps encore ils allèrent subir leurs examens de droit devant l'Université de Valence, en Dauphiné.

L'instruction secondaire avait été, jusqu'à ce moment, aux mains des particuliers, des villes ou des corporations religieuses. En 1729, elle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devint le monopole à peu près exclusif des collèges royaux qui, en Savoie, furent établis à Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Annecy, Rumilly, Bonneville et Thonon. Le roi en nommait, en salariait, en révoquait les maîtres. Des localités de médiocre importance, La Roche, Cluses, Sallanche, Thônes, Evian, gardèrent seules la direction de leurs collèges.

En quelques endroits, le roi se substituait ainsi aux villes, ailleurs aux communautés religieuses : à ces dernières il avait interdit, dès la fin de 1728, les fonctions de l'enseignement. Il entendait surtout écarter les jésuites dont, par instinct de despote, il redoutait, dit-on, l'esprit de domination : leur collège de Chambéry passa alors à des prêtres séculiers. Déjà, de leur plein gré, ils avaient abandonné ceux de Thonon en 1605, et de La Roche en 1712.

Les oratoriens demeurèrent néanmoins à Rumilly et les barnabites à Annecy, Bonneville et Thonon, mais réduits à l'administration proprement dite. Toutes ces maisons furent placées sous la haute direction du Magistrat de la Réforme des Etudes. Victor-Amédée II leur donnait, en quelque sorte, un modèle en fondant, en 1729, à Turin, le Collège des Provinces qui se recrutait, par voie de concours, d'enfants intelligents et pauvres, appelés des diverses parties de la monarchie et entretenus aux frais de l'Etat.

Cette centralisation extrême de l'enseignement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui, entre autres inconvénients, lui enlevait l'utile et énergique stimulant de la concurrence, sera imitée par Napoléon Ier dans l'organisation de son Université impériale.

Peut-être le roi songea-t-il, un instant, à accaparer aussi l'instruction primaire. En 1729, il ordonnait aux juges mages de s'enquérir des écoles qui existaient dans chaque paroisse, des maîtres qui les dirigeaient, des leçons qu'on y donnaient, des fondations qui les soutenaient. L'enseignement populaire échappa pourtant à l'action du prince, ne subsistant que des subventions des communes et des particuliers, et ne s'adressant, en général, qu'à une classe d'hommes encore étrangère à la vie politique.

Parmi les donations qui lui étaient faites alors, signalons, en 1713, à Annecy, un legs du chanoine Fleury pour la création d'une école de jeunes filles.

Dans les affaires religieuses, on retrouve également la trace de Victor-Amédée II. S'il reproduisait contre les juifs la législation surannée d'Amédée VIII, il permettait rarement aux calvinistes de s'établir dans ses domaines. A l'égard de l'Eglise catholique, il agissait souvent en maître.

Au sujet de la question si complexe des deux juridictions temporelle et spirituelle, il chargea le président Melchior Dichat (de Bonneville) et le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sénateur Viallet, de rédiger un traité de l' « *Usage de Savoie concernant les matières ecclésiastiques* » (1724-1727). On y accumulait les précédents, en remontant jusqu'au parlement établi à Chambéry par François Ier, avec ses maximes toute gallicanes. Cet ouvrage ne fut jamais imprimé en entier, mais, deux fois par an, il en était donné lecture aux membres du Sénat.

Désirant que les clercs de ses Etats n'allassent pas se faire juger en pays étranger, il obtint, en novembre 1718, de l'archevêque de Besançon, qu'il déléguât à Chambéry un official pour recevoir les appels du Petit Bugey, c'est-à-dire de la partie savoyenne du diocèse de Belley.

Le jansénisme n'ayant jamais eu d'adhérents dans ses Etats, il s'opposa, en 1714, à la publication de la bulle *Unigenitus*, qui le condamnait.

L'esprit d'initiative qui, au XVIIe siècle, avait été si fécond dans le clergé, paraissait se ralentir alors. A Annecy, l'évêque Rossillon de Bernex fondait uniquement, en 1715, un hospice pour ses vieux prêtres. Administrateur de la mense, en Tarentaise, pendant une longue vacance du siège métropolitain, le roi consacrait la meilleure portion des revenus à rebâtir les églises du diocèse (1703-1728).

Dans les ordres monastiques, on ne sentait plus déjà l'esprit de François de Sales qui naguère animait tout. Si Tamié s'attachait à la réforme de la Trappe introduite, en 1670, par La Forest de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Soumont, les autres abbayes cisterciennes se félicitaient que le Sénat entérinât, en 1715, une bulle d'Alexandre VII qui adoucissait en leur faveur la règle de saint Benoît.

Parfois même des scandales éclataient. A Annecy, en 1722, les chanoines du Saint-Sépulcre assaillaient en public l'un des leurs. Au Betton, on découvrait, en 1724, un corridor souterrain par lequel les religieuses se rendaient clandestinement dans la campagne.

Peut-être le roi hâta-t-il lui-même la décadence de certaines maisons en se réservant, en 1717, le droit d'autoriser leurs supérieurs étrangers à les visiter, prétention qui parfois laissa le désordre fatalement s'invétérer.

Au milieu des soins si variés de l'administration intérieure, Victor-Amédée II ne laissait pas de s'intéresser aux affaires du dehors. Satisfait, néanmoins, des agrandissements qu'il avait apportés au Piémont, son pays de prédilection, il ne songeait pas, en 1718, à défendre contre les Espagnols son île de Sicile qui, deux ans après, passait à l'Autriche. Il devenait alors, et sans protester bien vivement, roi de la sauvage et inculte Sardaigne (8 août 1720).

Les soldats qu'il n'avait pas appelés au secours de la Sicile, étaient, en revanche, rapidement acheminés vers la frontière de France quand sur-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vint la terrible peste de Marseille. Par une mesure de sage prévoyance, le « Magistrat de santé » de Chambéry avait été réorganisé dès 1716. Sur les limites extérieures de la Savoie, il établit, en août 1720, un cordon de troupes qui, trois mois après, fut renforcé d'un second.

Tout commerce avec l'étranger se trouva dès lors brusquement interrompu. Genève, qui tirait ses subsistances, en partie, des provinces savoyennes du voisinage, en fut comme affamée : on convint, à la fin, d'installer, sur la ligne frontière, des marchés réguliers où les denrées seraient achetées et livrées par l'intermédiaire de commis salariés. Les médecins, les notaires, les notables du pays avaient la faculté de circuler, mais à la condition de ne pas s'éloigner des grands chemins, sous peine de tomber sous la balle de soldats italiens embusqués derrière des buissons ou des replis de terrain. Des lazarets créés, en 1721, à Carouge et à Château-Blanc sur l'Arve, et, en avril 1723, à Thonon, à Chêne, au Bourget, à Pont-de-Beauvoisin, aux Echelles et à Montmélian facilitèrent encore, plus tard, l'entrée des personnes et des produits. Les dernières barrières ne disparurent qu'en novembre 1723.

Annexe utile, mais non indispensable, du récent royaume de Piémont-Sardaigne, la Savoie était, à diverses reprises, visitée par son maître. Le 17 mai 1713, dix-neuf jours avant le terme de l'occupa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion française, il était venu à Saint-Pierre-d'Albigny, recevoir les hommages du clergé, de la noblesse et des hauts fonctionnaires. En 1715, il passait vingt jours à l'abbaye de Tamié, et demandait à chaque magistrat son avis sur les réformes législatives qu'il méditait. Le 20 août 1724, il faisait célébrer sous ses yeux, à Thonon, le mariage de son fils, Charles-Emmanuel, avec la princesse Polixène de Hesse-Rheinfels. En 1726, dans un séjour à Evian, il pensionnait la baronne de Warens, d'origine vaudoise, alors convertie au catholicisme par l'évêque Rossillon de Bernex.

Veuf de la reine Anne d'Orléans depuis 1728, fatigué surtout des soucis d'un long règne, il abdiquait au château de Rivoli, près de Turin, le 3 septembre 1730. Dès le lendemain, il partait pour la Savoie, avec la baronne de Spino, à laquelle il venait de s'unir par un mariage secret. Il s'établissait d'abord dans une maison de campagne, à Saint-Alban-sur-Leysse, puis à Chambéry même, dans l'ancien château d'Amédée V. Il s'était réservé un revenu de 150.000 livres, suffisant, disait-il, « pour un gentilhomme de province ».

Son administration intérieure avait consommé, pour la Savoie, l'œuvre commencée par la diplomatie et par les armes. En dépit de son passé, de ses mœurs et de sa langue, elle n'était plus maintenant qu'une sorte de satellite de ce Piémont naguère conquis par elle, ville par ville. La

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambre des Comptes avait disparu, en janvier 1720, à la suite d'un édit rédigé en trois lignes et en italien. Son Sénat s'amoindrira sous la présidence de magistrats d'outremonts. Son gouverneur, ses intendants, ses fonctionnaires de tout ordre seront, la plupart, piémontais. C'est pour l'accroissement du Piémont que ses fils féconderont le sol de leurs sueurs, ou verseront le plus pur de leur sang sur les champs de bataille d'Italie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

PREMIÈRE PARTIE DU RÈGNE DE CHARLES-EMMANUEL III

1730-1742

Charles-Emmanuel III avait vingt-neuf ans quand il succéda à Victor-Amédée II. A son avènement, il gardait les ministres qui se trouvaient en fonctions, et, parmi eux, le général des finances, le tarin Victor-Amédée Chapel, comte de Saint-Laurent-de-la-Côte, et, au département de l'intérieur, le marquis d'Orméa. Il n'était pas lui-même indigne de siéger au milieu d'eux. Elevé durement par son père, il avait été aussi initié par lui à la pratique des affaires. Dix ans après, le célèbre président de Brosses — descendant d'une famille originaire du Faucigny — l'appréciait en ces termes : « Sa figure est désavantageuse ; il est de petite taille et de mauvaise mine ; mais il est laborieux, intelligent, grand politique ».

Les premiers embarras du nouveau gouvernement lui vinrent de Victor-Amédée II. Consulté

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans cesse, dans sa retraite de Chambéry, le roi abdicataire avait repris, en réalité, la direction du pouvoir. Sans son aveu, rien d'important ne se faisait à Turin. « Ici est le théâtre, disait d'Orméa ; en Savoie, est la main qui agite les marionnettes. » En février 1731, on profita enfin d'une courte maladie de Victor-Amédée II pour ne plus s'adresser constamment à lui.

Blessé dans son orgueil, atteint déjà aussi dans l'intégrité de son intelligence, le vieux souverain songeait à ressaisir le sceptre qu'il avait librement résigné. Le 13 juin 1731, il envoyait des ordres au juge mage de Tarentaise.

Dans une excursion que son fils faisait, les mois suivants, en Savoie, il ne gardait plus de mesure envers lui. A deux reprises, et devant ses ministres, il l'accablait de reproches immérités. Sur l'avis de son entourage, Charles-Emmanuel III quittait Chambéry, le 17 août 1731, à onze heures du soir, furtivement, avec une suite de trois personnes, et, par l'âpre route du Petit-Saint-Bernard, il cherchait à dérober au public le triste spectacle d'un dissentiment de famille.

Seulement, douze jours après, Victor-Amédée II arrivait à son tour, en Piémont, à Moncalieri, par la route ordinaire du Mont-Cenis. Il déclarait hautement vouloir annuler son acte d'abdication ; il parlait de s'en remettre à l'arbitrage de l'empereur d'Allemagne. Se sachant menacé lui-même, le marquis d'Orméa déterminait Charles-Emma-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nuel III et son conseil à faire arrêter le turbulent vieillard. Enfermé, le 28 septembre 1731, au château de Rivoli, ramené à Moncalieri le 10 avril 1732, le premier roi de Sardaigne mourait, le 31 octobre suivant, toujours captif, et dans un état voisin de l'enfance.

Son œuvre n'en subsista pas moins. C'est à peine si Charles-Emmanuel III revint sur quelques-unes des mesures prises par son père.

En 1733, il rend aux trappistes de Tamié le droit d'élire leur abbé.

En 1737, il modifie l'organisation municipale imposée, treize ans auparavant, à Chambéry. Il supprime le vicaire de police, et compose le conseil de ville de trente-deux membres se recrutant dans les quatre catégories des nobles, avocats, procureurs et bourgeois, qui fournissent chacune un syndic. Il y a, en outre, un avocat, un procureur et un secrétaire de ville. Les réunions doivent se tenir sous la présidence de l'intendant général de Savoie.

Partout, d'ailleurs, une réglementation minutieuse atteste l'intervention constante du pouvoir central.

Un édit du 14 décembre 1736 détermine pour les particuliers les cas de deuil, et en fixe la durée.

Le 11 décembre 1737, on crée, en Savoie, six réformateurs des Etudes chargés, chacun dans son ressort, d'une inspection permanente sur les collèges royaux ou communaux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nulle garantie pour la liberté individuelle. Le jurisconsulte napolitain Pierre Giannone venait de s'aliéner la cour de Rome par ses écrits ; il avait cherché asile à Genève. Le 24 mars 1736, il était attiré à Vesenaz, sur terre de Savoie, arrêté, puis transporté à Miolans, et de là dans la citadelle de Turin où il mourra après douze ans de détention. En incarcérant un proscrit qui n'était pas leur justiciable, le marquis d'Orméa et le roi songeaient à se concilier le Saint-Siège avec lequel ils étaient alors brouillés.

Le Sénat de Chambéry ne faisait plus de remontrances. Dans les très rares circonstances où il aurait pu en formuler, on les prévenait, en soumettant les édits à enregistrer à l'examen préalable de son président qui indiquait les modifications à opérer. « Le gouvernement piémontais, écrit encore le président de Brosses, vise assez au despotique. Les Savoyards surtout y sont cruellement foulés. »

A l'extérieur, on suivait également les traditions de Victor-Amédée II. Dans la guerre de la Succession de Pologne, Charles-Emmanuel III tentait, avec l'aide de la France, d'enlever le Milanais à l'empereur Charles VI. Dans un manifeste du 23 octobre 1733, il se donnait comme le défenseur de l'indépendance italienne : « La Maison d'Autriche, se confiant, disait-il, en sa puissance excessive, a porté si haut ses idées qu'elle a pré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tendu en agir non moins en Italie que dans les Etats d'Allemagne ».

A cette lutte, qui ne l'intéressait pas, la Savoie contribua par les levées d'hommes que l'on réclama d'elle. Dans chaque paroisse, le syndic et ses conseillers désignaient au juge mage ou à son délégué les hommes de dix-huit à trente-cinq ans en état de porter les armes. Le régiment de Savoie se distinguait, en 1736, aux batailles de Parme et de Guastalla qui valurent au Piémont l'acquisition de Tortone et de Novare.

Au rapport de J.-J. Rousseau, alors employé, à Chambéry, à la confection du cadastre, le bruit courait que la Savoie serait réunie à la France, en retour des agrandissements territoriaux de Charles-Emmanuel III en Italie. Il avait été convenu, en effet, qu'une partie de cette province serait livrée à Louis XV, si, avec le concours du roi très chrétien, le Mantouan était arraché à l'Autriche.

Après les réquisitions de soldats, vinrent les impôts et les expédients financiers.

En 1734, on vendit, en Savoie, 300 places de toiseurs ou arpenteurs publics, 13 de droguistes ou épiciers en gros, et 49 de regrattiers ou revendeurs au détail. En 1735, on y ajouta soixante-dix charges de procureurs, dont trente au Sénat de Savoie.

Tous ces emplois assuraient à leurs acquéreurs un monopole absolu dans des localités désignées :

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils étaient à la fois héréditaires et aliénables. Les « postulants » s'adressaient au général des finances pour traiter du prix.

Le 9 août 1734, on décréta une capitation générale qui s'éleva, pour la Savoie, à 300.000 livres : les ecclésiastiques et les militaires en activité de service en furent seuls exemptés. Une somme de 500.000 livres fut enfin obtenue par l'aliénation d'une rente annuelle de 30.000 livres à prélever sur le produit de la taille royale en Savoie.

En compensation de ces sacrifices, le gouvernement essayait de donner un peu d'essor à l'industrie, et, en achevant l'opération du cadastre, de mieux répartir l'impôt foncier.

Dès 1730, on avait appelé à Moûtiers, un ingénieur saxon, le baron de Beust, pour qu'il y appliquât les procédés imaginés par lui aux salines de Bex en Suisse. En 1734, on autorisait deux Anglais à exploiter, à Peisey en Tarentaise, des gisements de plomb argentifère. En 1738, on publiait un règlement pour l'excavation des minières.

Des papeteries s'établissaient, en 1738, à Cran, non loin d'Annecy, et en 1740, à Leysse, près de Chambéry : celle-ci avait pour fondateur Jean Rosset, du Vivarais.

En 1740, on créait encore une tannerie à Carouge, tout auprès d'une digue bâtie pour arrêter les érosions de l'Arve.

On exécuta, du reste, peu de travaux publics. L'œuvre la plus considérable fut la reconstruction

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bonneville, dévorée presque entièrement par un incendie, en 1737.

L'achèvement du cadastre devait être fécond en conséquences. Ordonnée en 1728, cette opération dura dix ans. Si l'on excepte certaines portions de territoire détenues, sur la rive gauche du Rhône, par Genève ou par la France, tout le sol de la Savoie se trouva mesuré par des arpenteurs, et figuré sur des mappes ou cartes topographiques.

On évaluait, en même temps, le revenu de chaque parcelle de terre, en déduisant les frais de culture, la dîme, et autres charges foncières. Le cinquième du produit net s'élevait ainsi à 1.068.174 livres : il représentera désormais la taille royale.

L'établissement d'une base certaine à l'assiette de l'impôt apporta un allègement considérable à beaucoup de particuliers et même à certaines provinces qui étaient chargées au delà de toute équité. En 1736, on demandait à la Tarentaise une contribution de 142.881 livres ; en 1738, son fardeau était réduit à 81.799 livres. Avant la publication du cadastre, elle payait plus que le Chablais et la Maurienne ; après, elle fut la moins imposée de toutes les provinces savoyennes.

A la taille royale n'étaient assujettis ni les terres purement féodales, ni l'ancien patrimoine du clergé. Leur contingent se fût élevé à environ 20.000 livres pour les premières, et à 90.000 pour les biens ecclésiastiques.

Dès ce moment, la taille changea de caractère

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en Savoie : de personnelle, elle devint *réelle*. L'obligation de la payer ne dépendit plus de la qualité de celui qui possédait la terre, mais de la nature de la terre elle-même. Toute terre, aux termes des Royales Constitutions de 1729, étant ou allodiale, c'est-à-dire sujette à la taille, ou féodale, c'est-à-dire uniquement astreinte aux services du fief, il s'ensuivit que les nobles possesseurs de terres allodiales durent, à ce titre, acquitter la taille d'après le montant porté au cadastre. Par contre, les roturiers, acquéreurs de biens féodaux, en furent naturellement affranchis.

L'édit de péréquation du 15 septembre 1738 — dénomination attribuée à l'acte qui régla la nouvelle répartition de l'impôt foncier — entraîna encore une réforme importante pour la gestion des affaires locales, l'établissement général de conseils de communautés ou communes.

Il était indispensable de conserver soigneusement les états du cadastre et les mappes topographiques, et en même temps de faire constater les mutations qui surviendraient dans les propriétés : cette tâche fut confiée aux syndics et aux administrateurs municipaux. Seulement, comme, en beaucoup d'endroits, n'existaient encore que les antiques assemblées de chefs de famille, il fallut décréter l'institution d'un conseil dans les paroisses, villes et bourgs qui n'en étaient pas pourvus. Selon l'importance des lieux, ce conseil se com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

posa de trois, cinq ou sept membres, dont la nomination appartint, pour la première fois, à l'intendant de la province. Il avait ensuite, en cas de vacance, à se recruter lui-même parmi les habitants de la commune âgés, au moins, de vingt-cinq ans. En décembre de chaque année, il procédait au choix du conseiller qui aurait à remplir les fonctions de syndic. Il lui était enfin adjoint un secrétaire pris, d'ordinaire, parmi les notaires collégiés.

Les nouveaux conseils commencèrent à siéger en 1739. Afin de faciliter leurs débuts, on créa, le 18 octobre 1740, une commission pour liquider les anciennes dettes communales, en vérifiant les titres de créance.

Dans un ordre analogue de faits, le gouvernement mérita bien encore des populations en étendant sa vigilance à la bonne tenue des Justices seigneuriales. A cette époque, 296 terres — dont plusieurs appartenaient souvent à un même maître — donnaient à celui qui les possédait le droit de nommer un juge ordinaire, investi d'une juridiction civile et criminelle, et un ou plusieurs châtelains dont la compétence se restreignait aux litiges de minime importance. Or, occupés au service du prince, ou manquant, par incurie, au plus strict de leurs devoirs, certains nobles laissaient leurs tribunaux vacants, et leurs sujets demeuraient ainsi sans recours dans leurs démêlés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un édit du 22 mars 1740 remédia à cet abus, en décidant que, sur les terres seigneuriales, les juges ordinaires et châtelains seraient installés tous les trois ans.

Le Sénat devait spécialement veiller à l'exécution de cette ordonnance. Afin qu'il s'acquittât plus facilement de ce soin, les juridictions féodales furent partagées en trois départements : celles du premier devaient être pourvues en 1740, celles du second en 1741, et celles du troisième en 1742, et ainsi de suite, en observant, entre chaque nomination, un intervalle de trois années. Dans le cas où un seigneur justicier laisserait ses tribunaux vacants, juges ordinaires et châtelains seraient désignés et installés par le Sénat, au nom et aux frais du feudataire.

En dépit de la surveillance de l'Etat sur les agents judiciaires, certains d'entre eux se rendaient coupables d'exactions. Ainsi, en 1732, Raymond, châtelain de Saint-Martin-de-Belleville, provoquait contre lui un violent tumulte. Le juge mage de Tarentaise et des soldats, envoyés pour rétablir l'ordre, étaient assaillis à coups de pierre. Les rebelles se réfugiaient ensuite dans des asiles inaccessibles au sommet des montagnes. Quelques mois après seulement, sept de leurs chefs étaient saisis, à Moûtiers, dans un marché où ils s'étaient rendus, croyant l'affaire oubliée : le Sénat les condamnait aux galères. Quinze autres paysans avaient fui en France.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au surplus, le gouvernement montrait toujours de la sollicitude pour les classes populaires. Il venait en aide aux cultivateurs, victimes de la grêle, des tempêtes ou des incendies. Le 21 septembre 1741, il affranchissait les pauvres du paiement des droits de tabellion pour certains actes, tels que ceux de tutelle et de curatelle.

Le même édit les autorisait aussi à porter directement devant le Sénat les litiges d'une valeur inférieure à 50 livres. Cette disposition engendrait bientôt de graves désordres dans un pays où l'institution, d'ailleurs utile, de l'avocat des pauvres, a, dans une certaine mesure, développé et entretenu l'esprit de chicane. Par cupidité, les plus misérables intentaient aux riches des procès, sous les prétextes les plus futiles, dans l'intention de les amener à un compromis, devant la perspective de frais énormes qu'ils n'avaient pas eux-mêmes à supporter. Au détriment des causes les plus importantes, les rôles du Sénat se trouvèrent surchargés d'affaires indignes d'attirer l'attention des magistrats. En 1766, on dut en revenir à la règle générale qui renvoyait devant les tribunaux ordinaires les litiges de moins de 50 livres.

A l'égard du clergé et de la noblesse, Charles-Emmanuel III ne s'éloignait pas, non plus, de la politique de Victor-Amédée II, laquelle, on le sait, n'était pas favorable aux ordres privilégiés. A plusieurs reprises, ils furent, en vertu d'un édit du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

12 décembre 1729, invités à transmettre, à une Délégation siégeant à Chambéry, un état des servis et droits seigneuriaux qu'ils réclamaient, avec les pièces et titres qui en établissaient la légitimité : travail de vérification qui dura près d'un demi-siècle.

Aux ecclésiastiques, on appliquait plus spécialement les principes et usages gallicans consignés, en 1725, dans la *Pratique de Savoie*.

A la suite de la publication d'un bref du pape Clément XII opérée sans l'aveu de l'autorité temporelle, une amende de 1.000 livres était, en 1731, infligée par le Sénat aux trois prélats dont les sièges étaient situés en Savoie. L'un d'eux, l'archevêque de Tarentaise Milliet d'Arvillars, était même frappé, de nouveau, l'année suivante pour récidive.

Le roi reprochait alors à la cour de Rome l'annulation d'un arrangement négocié, en 1727, par Victor-Amédée II. Le 5 janvier 1741, par un concordat conclu avec Benoît XIV, il mettait fin lui-même à de longs débats au sujet des juridictions spirituelle et temporelle, mais alors encore il n'entendait pas se départir des usages gallicans. A son tour, en 1742, l'évêque de Genève, Deschamps de Chaumont était condamné pour avoir publié, sans autorisation, deux brefs pontificaux.

Un pays où le pouvoir civil se croyait tenu de régenter jusqu'aux plus élevés dignitaires de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ordre ecclésiastique pouvait, peut-être, paraître bien barbare. Ainsi pensaient, sans doute, les membres d'une caravane qui, en ce temps, sortait de Genève, en se dirigeant vers la haute vallée de l'Arve. Elle se composait d'un gentilhomme, Windham, du voyageur Pococke récemment revenu du Levant, de six autres Anglais et de leurs domestiques. Se hasardant dans un pays inconnu, ils étaient solidement armés et organisés militairement. Le premier jour, — le 19 juin 1741 — ils s'arrêtaient sur le soir à Bonneville; le second, à Servoz ; le troisième, à Chamonix : ils campaient sous la tente, faisant bonne garde. Les naturels se montraient pourtant doux et hospitaliers : volontiers, ils .guidaient leurs défiants visiteurs au Montanvers et à la Mer de Glace. Sans trop de risques, il était possible de pénétrer chez eux.

La relation de Windham l'apprit ou prétendit l'apprendre à l'Europe. Elle lui révéla, du même coup, les beautés sauvages et terribles de ces « monts maudits » qui, dès lors, du nom de leur plus haut sommet, s'appelèrent le massif du « Mont-Blanc ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

LA SAVOIE ENVAHIE ET OCCUPÉE PAR LES ESPAGNOLS

1742-1749

La guerre de la Succession d'Autriche, qui survint en 1740, interrompit les réformes administratives de Charles-Emmanuel III. Dans l'espoir de s'agrandir aux dépens du Milanais, le roi et son plus intime conseiller, le marquis d'Orméa, s'allièrent d'abord à la France et à l'Espagne contre l'héritière de l'empereur Charles VI, Marie-Thérèse. Ils se ravisaient quand la cour de Madrid eut manifesté le dessein de donner à un infant, don Philippe, le Milanais tout entier. Toutefois, en traitant avec l'Autriche, le 11 février 1742, ils se réservaient formellement encore la faculté de changer éventuellement de parti.

Ainsi, en moins de dix ans, la Savoie était appelée à soutenir, au prix de cruels sacrifices, une seconde guerre dont le Piémont, seul, recueillerait le profit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme en 1734, on vit les expédients fiscaux se multiplier : ventes de fiefs, rétablissement de la loterie abolie en 1713, imposition extraordinaire dont le total, au nord des Alpes, s'éleva à la somme de 335.611 livres, 6 sous, 8 deniers. Sous le nom de cavalcade, les possesseurs de terres féodales eurent à payer une double contribution, l'une frappant leur revenu, et l'autre réglée d'après le titre uni à la juridiction dont ils étaient investis.

Le 16 mai 1742, on remania les droits de timbre et d'insinuation. Dans certains cas, la taxe variait selon la condition des personnes. Ainsi, à l'enregistrement d'un testament, on demandait 2 livres 5 deniers aux gens « de bas étage », villageois et manants, 3 livres 5 deniers aux marchands, fabricants et artisans, 4 livres aux bourgeois et notables vivant de leurs rentes, et 6 livres 15 deniers aux nobles.

Aux levées d'hommes et aux impôts décrétés par le roi de Sardaigne, s'ajoutera bientôt une occupation militaire de près de sept années, qui a laissé les plus terribles souvenirs. En quelques jours, le pays se trouvera au pouvoir de l'ennemi dont il redoutait le moins les atteintes. Soit que le gouvernement de Madrid prétendit assurer, à tout prix, un apanage à l'infant don Philippe, soit qu'il songeât à se munir d'un gage, qu'il échangerait, à la paix, contre quelque territoire en Italie, il obtenait du roi Louis XV la permission de faire passer une armée en Savoie, par les provinces françaises

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du littoral méditerranéen et la vallée supérieure de la Durance.

Le 2 septembre 1742, les Espagnols arrivaient au col du Galibier et à Valloire, sous le commandement du comte de Glimes et de don Philippe lui-même.

A la nouvelle de leur apparition, le gouverneur, le baron de Lornay, et l'intendant général Bonaud dirigeaient, à la hâte, sur la Tarentaise et le Val d'Aoste, le trésor public et une partie des archives. Ils ordonnaient à la gabelle de vendre tout le sel déposé dans les magasins publics, et se retiraient eux-mêmes en Piémont par le Chablais et le Valais.

L'ennemi descendait lentement la vallée de l'Arc. De la Chambre, il envoyait, par le col de la Madeleine, des troupes occuper Moûtiers, le 8 septembre. D'autres, sous Emmanuel de Sada, entraient, peu de temps après, à Chambéry. Leur chef ne tardait pas à se signaler par ses exigences. Le 29 septembre, il imposait des contributions en blé et en farine qui dépassaient 100.000 sacs.

Partout, se répandaient des *miquelets,* soldats d'aventure, habitués à la guerre de montagnes et avides de pillage. Ils s'avançaient jusqu'aux portes de Genève, qui se mit à réparer ses murs : on y travailla même « le dimanche ».

Charles-Emmanuel III était averti de cette invasion, en Romagne, où il venait de vaincre une armée espagnole. Il rentrait précipitamment à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Turin, et, contre le sentiment de la plupart de ses généraux, il décidait d'entreprendre une campagne d'hiver pour délivrer la Savoie. Il rassemblait une armée de 20.000 hommes.

A la tête de la plus grande partie de ses forces, le 5 octobre 1742, il franchissait le Petit-Saint-Bernard, précédé d'une avant-garde sous les ordres d'un vaillant Tarin, le baron Gaspard du Verger de Saint-Thomas. Il traversait Moûtiers déjà évacué par l'ennemi, Conflans où il recevait un renfort de troupes arrivé par l'Allée-Blanche, les Chapieux et Beaufort, et Fréterive où il donnait la main à son principal lieutenant, le comte de Schullembourg, descendu du Mont-Cenis.

Nulle part les Espagnols ne tentaient de résister. Ils se retiraient tous sur terre française, en Dauphiné, en avant de Fort-Barraux.

Charles-Emmanuel III était alors en négociations avec Louis XV. Par déférence pour lui, il s'arrêtait sur la frontière, entre Francin et les Marches. Il se proposait d'opposer à une nouvelle irruption une sorte de levée en masse. Le 14 novembre, il prescrivait à tous les hommes de dix-huit à soixante ans, nobles, bourgeois et paysans, de saisir le fusil. Il ordonnait aux seigneurs de prendre le commandement de leurs « jurisdiciables », aux châtelains, syndics et conseillers de marcher en tête de leurs administrés. Il voulait que l'on signalât l'approche de l'ennemi par le tocsin ou par des feux allumés, de distance en distance, sur les hauteurs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malheureusement, pendant qu'il méditait ces préparatifs de défense, les troupes régulières amenées par lui souffraient cruellement du froid ou de la pluie. Accablés de fatigue, mal aguerris contre les intempéries, les soldats tombaient malades, ou désertaient par centaines.

En revanche, les forces de don Philippe ne cessaient de s'accroître de renforts envoyés d'Espagne. Dirigés par un chef habile, le marquis de Las Minas, 25.000 hommes se jetaient tout à coup, le 18 décembre, sur Apremont, et emportaient le château après trois jours de luttes. Guidés, dit-on, par des paysans dauphinois, et commettant sur leur chemin, notamment à Saint-Baldoph, d'horribles excès, ils marchaient sur Chambéry, dont les chevaliers-tireurs s'étaient bravement comportés à côté des régiments d'ordonnance. D'un autre côté, ils jetaient un pont sur l'Isère, menaçant de couper au roi la route d'Italie.

Assailli par un ennemi supérieur en nombre, Charles-Emmanuel III donnait l'ordre du départ. En Maurienne, il conduisait lui-même la retraite, supportant, à son arrière-garde, de furieux assauts, à Aiguebelle, à Saint-Michel, à Saint-André.

En Tarentaise, Duverger de Saint-Thomas soutenait également de rudes combats, notamment au défilé d'Aigueblanche, le 1er janvier 1743. Les miquelets n'abandonnaient la poursuite qu'au pied du Petit-Saint-Bernard, mais pour s'élancer dans la haute vallée de Tignes, pensant atteindre, mal-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gré les neiges, le corps d'armée piémontais engagé sur la voie du mont Cenis.

Cette campagne coûta environ 4.000 soldats à Charles-Emmanuel III. Elle prouva, une fois de plus, l'impuissance du Piémont à défendre la Savoie contre une agression partant de la France. Le roi en demeura douloureusement affecté. Pendant les trente années qu'il vécut encore, il s'abstint de se montrer à ses provinces du nord des Alpes.

Les Espagnols occupèrent alors le pays tout entier. Leur cavalerie prenait ses cantonnements sur les confins du Chablais, en janvier 1743. Genève affamée (on interceptait les vivres qui lui étaient destinés) et redoutant une « escalade », ne se rassurait qu'à l'arrivée des contingents armés qu'elle sollicitait, à grands cris, de ses alliés de Berne et de Zurich.

Mal payés, les soldats de don Philippe étaient sans cesse en mouvement. Ils ne songeaient qu'à subsister aux dépens du « bonhomme », c'est-à-dire du paysan. Sous prétexte de rechercher les déserteurs, ils envahissaient les maisons des particuliers, et enlevaient le blé, le bétail, le mobilier.

L'infant se souciait moins de contenir ses troupes que de satisfaire sa passion pour les fêtes et les cérémonies d'apparat. Arrivé à Chambéry le 5 janvier 1743, il faisait célébrer, le lendemain, à Saint-Léger, un *Te Deum* solennel. Quelque temps après, il recevait lui-même, et à des jours

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

différents, le serment des nobles, du Sénat et du clergé (février-mars). C'est à peine si, le 28 février, un violent incendie de l'ancien château comtal troublait ces représentations officielles.

Don Philippe exemptait toutefois les gens de justice du fardeau des logements militaires. Il conférait au Sénat les attributions de Chambre des Comptes. Si les tribunaux vaquèrent pendant l'occupation espagnole, ce n'est pas que les magistrats aient fait défaut, mais ils n'étaient point payés.

Les conseillers du jeune infant ne suppléaient pas à son inexpérience. L'intendant général de l'armée, le baron d'Avila, passait bien des marchés pour l'approvisionnement des troupes, le transport du matériel, et l'entretien des hôpitaux, mais il n'obtenait pas de ses munitionnaires qu'ils fussent exécutés. L'armée avait ordre de se porter sur le Briançonnais, dès le 24 juin 1743. Elle ne se mettait en marche que le 1er septembre, et grâce seulement à de nouveaux fournisseurs, et surtout à des réquisitions sans nombre de chevaux, de mulets et de voitures, au grand désespoir des paysans.

Les lenteurs des Espagnols avaient permis à Charles-Emmanuel III d'élever des fortifications aux passages de La Seigne, du Petit-Saint-Bernard, du mont Cenis et à d'autres encore. Le 9 octobre 1743, don Philippe se heurtait sans succès aux retranchements qui barraient le col

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Agnello, au sud du mont Viso. Il ramenait ses soldats en Savoie.

La guerre était alors devenue générale.

Le marquis d'Orméa, qui négociait avec tout le monde, avait inutilement insisté auprès de Louis XV pour qu'on accordât le Milanais à son maître. Il offrait, en échange, la Savoie, moins la Tarentaise et la Maurienne, et, un peu après, ces deux petites provinces aussi. Don Philippe y aurait régné en toute souveraineté, et s'il fût mort sans postérité, la France aurait recueilli son héritage (juin 1743). Ces pourparlers n'ayant pas abouti, Charles-Emmanuel III concluait, avec Marie-Thérèse d'Autriche, le traité de Worms qui détachait deux portions du Milanais en sa faveur, Vigevano et une partie du Pavesan (13 septembre 1743).

A cette convention, Louis XV répondait immédiatement par une déclaration de guerre à la Sardaigne, que jusqu'alors il n'avait pas directement combattue.

Au printemps de 1744, don Philippe et son armée se rendaient, de nouveau, en Provence pour attaquer le Piémont, cette fois, de concert avec les Français. Le 17 juillet, en luttant contre eux, à Pierre-Longue, en avant de Château-Dauphin, périssait stoïquement le général tarin Gaspard Du Verger de Saint-Thomas.

L'éloignement des Espagnols avait comblé de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

joie la seigneurie de Genève : elle avait enfin congédié ses onéreux alliés de Berne et de Zurich.

En Savoie, il n'était resté que le nombre de soldats nécessaire pour assurer le recouvrement des taxes exigées par le gouvernement de Madrid. Les impôts de toute nature s'élevaient à environ cinq millions de livres, c'est-à-dire à une somme égale au revenu net des fonds de terre, d'après les évaluations du cadastre de 1738. La taille, seule, donnait 1.500.000 livres. On avait établi une capitation, payable de mois en mois, et produisant près de deux millions de livres : elle devait tenir lieu des fournitures de fourrages, que l'on ne cessa pourtant pas de réclamer en nature.

On demandait aussi du bois, de l'huile, de la chandelle. Un moment, on avait saisi, pour les besoins des troupes, les lits des particuliers, tout en levant une taxe pour l'acquisition de lits neufs que l'on n'acheta point.

On confisqua même les biens des absents.

Il semblait qu'on songeât uniquement à ruiner le pays. Au lieu d'y verser un peu d'argent par l'achat du grain servant à l'alimentation des troupes, on tirait le blé de France. Les juges et autres agents publics n'étaient point payés. Les professeurs abandonnaient l'instruction de la jeunesse.

Jamais la Savoie n'avait connu pareille rapacité. Une délégation indigène, composée de l'avocat-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fiscal-général Garbillion et de quatre autres membres, avait été établie, en 1743, pour répartir entre les provinces les charges qu'entraînait l'occupation étrangère. En vain, à diverses reprises, elle adressa à don Philippe, ou aux ministres d'Espagne, des mémoires retraçant l'affreuse misère des populations.

Seul, l'évêque de Maurienne, Grisella de Rosignano, parvenait à se faire écouter, mais à son unique profit. S'inspirant des nécessités des temps, la Délégation, en novembre 1743, avait frappé de contributions les biens des trois ordres sans distinction d'origine. Rosignano rappela que « l'ancien patrimoine » de l'Eglise était exempt de la taille, et il soutint sa requête de la menace d'une excommunication. Don Philippe intervint alors, et, en Maurienne, le privilège du clergé fut respecté.

Du retour de la paix seul dépendait la fin de tant de maux : tel était le but que poursuivait, en France, le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères. En 1745, il émettait l'idée de ne reconnaître en Italie que des Etats indépendants, ce qui était en exclure l'Autriche. A l'égard de la Savoie, il revenait à l'ancien plan de d'Orméa ; il l'attribuait à don Philippe, avec clause de réversibilité en faveur de la France, dans le cas où ce prince mourrait sans postérité. Arraché à Marie-Thérèse, le Milanais eût été donné en compensation au roi de Sardaigne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malheureusement, la cour de Madrid maintenait aussi ses prétentions sur ce dernier territoire. Les négociations ne reposant point sur une base solide, Charles-Emmanuel III se bornait à les traîner en longueur, en attendant l'arrivée d'une armée autrichienne dans la Péninsule. Soutenu enfin par Marie-Thérèse, le 16 juin 1746, il gagnait, à Plaisance, une victoire complète sur les Français et les Espagnols réunis, et s'assurait ainsi la possession des deux districts que le traité de Worms lui promettait.

La mort du roi Philippe V d'Espagne, survenue le 9 juillet suivant, ne modifia en rien la condition de la Savoie. Ferdinand VI, son successeur, ne daignait pas répondre à un mémoire du Sénat qui lui signalait la détresse croissante du pays. Abandonnant le fardeau de la guerre à la France, ses soldats, en 1747, reparaissaient dans le haut bassin de l'Isère, moins nombreux peut-être, mais tout aussi avides. Ils imposaient maintenant aux gens de justice la charge des logements militaires, et Garbillion qui protestait, au nom du Sénat, était détenu, cinquante-deux jours, à Miolans.

Quant à don Philippe, il s'efforçait d'oublier, dans les plaisirs, ses mésaventures d'Italie : il louait une salle de théâtre à Chambéry.

Il était enfin traité de la paix en 1748 dans un congrès tenu à Aix-la-Chapelle. La France y proposait encore de donner la Savoie à l'infant. Tou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours résolu à ne la céder qu'à bon escient, Charles-Emmanuel III, dans une dépêche du 9 mai 1748, répondait qu'il y trouvait « des sujets fidèles et affectionnés, de très bons soldats et beaucoup d'officiers de distinction ». Il rappelait encore que, s'il ne pouvait pas la défendre efficacement, elle constituait cependant une sorte de poste avancé qui empêchait la France « de tomber tout d'un coup contre le Piémont ».

Don Philippe obtint seulement le duché de Parme où il fonda une dynastie que Victor-Emmanuel II et Napoléon III dépossèderont en 1859.

La Savoie ne sera entièrement évacuée par les Espagnols que le 11 mai 1749.

Pendant plus de six ans, toute activité y avait à peu près disparu. Nul travail dans les mines de Peisey, ni aux salines de Moûtiers ; le bétail, branche principale de la richesse agricole, n'existait plus, enlevé par l'ennemi ou détruit par les épidémies.

A côté de l'atteinte portée aux intérêts matériels, on cite à peine quelques progrès dans l'ordre intellectuel. Le 20 novembre 1745, le secrétaire de la Réforme des Etudes déclare qu'il est loisible à tout venant d'enseigner les notions élémentaires de lecture et d'écriture. En 1748, on inaugure, à Annecy, une bibliothèque, la première qui ait été ouverte en Savoie : elle avait pour origine un legs du chanoine Nicolas Dumaz, et aussi du juge mage Symond, personnage bien connu par les récits de J.-J. Rousseau.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par contre, cette guerre laissa, dans certaines classes de la société, un trouble profond. Ruinés par l'invasion, beaucoup d'hommes demandèrent à la contrebande leurs moyens d'existence. Des dépôts clandestins de sel, de tabac et d'autres denrées s'établirent en divers lieux. En 1746, en pleine occupation espagnole, une troupe de quatre-vingts fraudeurs avait débarqué, non loin de Genève, à Bellotte en Chablais, un chargement de sel d'Allemagne provenant du pays de Vaud. Après la paix, les contrebandiers continueront audacieusement leur trafic, ou se mêleront à d'anciennes bandes de malfaiteurs qui, même sous Victor-Amédée II, n'avaient cessé de désoler les campagnes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

DERNIÈRE PARTIE DU RÈGNE DE CHARLES-EMMANUEL III

1749-1773

Au sortir de l'occupation espagnole, la Savoie avait besoin d'un long repos pour réparer ses forces épuisées : elle l'obtint pendant les vingt-quatre dernières années de Charles-Emmanuel III, et sous son successeur, Victor-Amédée III. En 1750, le premier de ces princes appelait au département de l'Intérieur son ancien général des finances, le tarin Victor-Amédée Chapel, comte de Saint-Laurent-de-la-Côte. En 1764, il confiait, pour deux ans, le ministère des affaires étrangères à un autre savoyen, le comte François-Joseph de Viry.

Au début de cette période, on eut à régler diverses questions avec le Valais, Genève et la France.

Avec le Valais, un différend surgissait, en 1753, quand Charles-Emmanuel III eut sécularisé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les bénéfices que l'hospice du Grand-Saint-Bernard possédait dans ses domaines. Du consentement du Saint-Siège, la plupart étaient érigés en commanderies de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, notamment la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-l'Aumône, près de Rumilly. Vivement froissés de cette mesure, les Valaisans se bornaient cependant, en manière de représailles, à expulser de l'hospice les religieux originaires des Etats du roi.

Avec Genève, les causes de démêlés remontaient à l'émancipation même de la ville. En supprimant le prieuré de Saint-Victor et le Chapitre de Saint-Pierre, la République avait entendu se substituer à l'un et à l'autre dans les droits qu'ils exerçaient sur certaines terres situées en Savoie. De leur côté, les Blanches-Mains prétendaient ne rien sacrifier de leur souveraineté. Victor-Amédée II, on se le rappelle, avait précisément maintenu un juge mage à Saint-Julien pour surveiller et contenir les empiètements des Genevois. Allant plus loin, Charles-Emmanuel III avait tenté de soumettre les biens de « Saint-Victor et Chapitre », en 1730, au cadastre, et, en 1734, à un dénombrement des personnes et du bétail. En 1739, il leur avait imposé la charge des logements militaires. Enfin, il avait prescrit d'en éloigner les protestants en 1738, et, tout récemment, en 1752.

Toutefois, après les succès de sa politique en Italie, il n'éprouvait plus, à l'égard de Genève, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentiments de convoitise que ses prédécesseurs avaient si longtemps nourris. Il n'ignorait pas que, dans la dernière guerre, elle s'était attiré le ressentiment de l'Espagne en accueillant des officiers piémontais qui avaient mission d'opérer des enrôlements en Savoie. A la demande des « louables cantons » de Berne et de Zurich, il signait donc, à Turin, le 3 juin 1754, un traité qui, par un échange de territoire, prévenait pour l'avenir les causes de conflit.

Après deux cent vingt ans de luttes ouvertes ou de sourdes menées, cet acte mémorable reconnaissait implicitement et définitivement l'indépendance de Genève. On y déterminait avec précision les limites, quelque peu agrandies, de sa banlieue, soit sur la rive gauche du Rhône, soit vers le Léman. Sauf les trois enclaves de Jussy, d'Avully et de Chancy, la République ne détenait plus rien en pleine Savoie. Il était stipulé que, dans les territoires cédés par l'une ou l'autre des parties contractantes, il y aurait liberté entière de culte pendant vingt-cinq ans. Après ce terme, on n'y tolérerait plus que la religion de la puissance qui en avait la souveraineté.

D'autres décisions attestaient, plus tard encore, la bienveillance de Charles-Emmanuel III envers les Genevois. Le 15 juin, il exemptait de toute taxe et des logements militaires ceux d'entre eux dont les terres passaient dans sa dépendance. Afin de faciliter la vente de leurs propriétés, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

18 juillet 1757, il accordait aux Savoyens qui s'en porteraient acquéreurs, la même immunité pendant quinze ans.

Avec la France, on avait à prendre des mesures pour la répression de la contrebande, que favorisait, sur certains points, l'irrégularité, et sur d'autres, l'incertitude des frontières. Le plus redouté fraudeur de ce temps, le dauphinois Louis Mandrin, recrutait sa bande en deçà comme au-delà du Guiers et se réfugiait, selon l'occurence, dans l'un ou l'autre des pays. C'était toutefois par une violation flagrante de territoire que, dans la nuit du 10 au 11 mai 1755, il avait été saisi, au château de Rochefort près de Novalaise, par les soldats français de Pont-de-Beauvoisin. A cette occasion, Charles-Emmanuel III exigeait une réparation que le comte de Noailles lui apporta au nom de Louis XV.

Les frontières furent enfin réglées par un traité signé à Turin, le 24 mars 1760. Si l'on excepte la période révolutionnaire et impériale, de 1792 à 1815, la France ne les dépassera qu'au moment où un autre traité de Turin, conclu un siècle après, et jour pour jour, les transportera à la cime même des Alpes.

Au nord, le cours du Rhône devait servir de limite. De ce côté, Charles-Emmanuel III renonçait à la vallée de Chézery qui menait, par « le chemin des Savoyards », du pont de Gresin en Franche-Comté. En retour, Louis XV abandonnait,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur la rive gauche du fleuve, la route que Henri IV, en 1601, s'était réservée entre Chancy et Saint-Genix d'Aoste, par Seyssel, Chanaz et la Balme de Pierre-Châtel.

A l'ouest, on prenait pour ligne de démarcation le Guiers, depuis son embouchure à Saint-Genix jusqu'à la principale de ses sources, le Guiers vif. Ici, le roi de Sardaigne résignait toute prétention sur le massif de la Grande Chartreuse.

Au sud, on déterminait nettement, de même, la limite des deux dominations dans le massif du Granier, sur le cours du Glandon et du Bréda, et dans les Alpes de Maurienne.

Cette convention, qui tendait à maintenir l'accord entre les deux Etats, était complétée, à ce dernier point de vue, en janvier 1761, par l'abolition réciproque du droit d'aubaine qui dépouillait de leur héritage les parents de Savoyens décédés en France, et les parents de Français morts en Savoie.

Les arrangements territoriaux arrêtés avec Genève et le gouvernement de Louis XV se rattachaient eux-mêmes à un travail de réorganisation intérieure que Charles-Emmanuel III avait entrepris, dès le lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle. Le 3 septembre 1749, il avait décrété une nouvelle répartition des communes du duché entre les six provinces établies par Victor-Amédée II : il se proposait de les mettre en commu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nication plus facile, soit avec le gouverneur résidant à Chambéry, soit avec leurs chefs-lieux d'intendance et les judicatures mages. Déjà, en 1737, il avait séparé du Genevois le pays de Beaufort pour l'annexer à la Savoie propre.

Il remania aussi, en conséquence, les trois départements entre lesquels, en 1740, il avait distribué les châtelains et les juges ordinaires des seigneurs (septembre 1750).

Ces premières mesures étaient indispensables pour maintenir l'ordre public et réprimer les excès des contrebandiers devenus un redoutable fléau. Réunis en troupes comptant quarante ou cinquante individus, les « Mandrinistes » (ainsi appelait-on souvent ces dangereux aventuriers) passaient la frontière, de nuit ou même en plein jour, parfois avec la connivence des soldats royaux qu'ils associaient à leurs profits. Le mousqueton sur l'épaule, ils conduisaient une vingtaine de chevaux chargés de sel, de poudre ou de tabac : sur ce dernier article, le trésor du prince perdait, en 1763, jusqu'à 90.000 livres.

A la fraude s'ajoutait souvent le brigandage. Dans la seule nuit du 3 au 4 mai 1759, Antoine Mandrin, frère du fameux contrebandier, extorquait, par violence, de l'argent aux commis des douanes à Chevrier et à Lancrans, localités situées sur les deux rives opposées du Rhône. A Saint-Julien, le 19 janvier 1762, une bande délivrait l'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des siens détenu dans la prison, et assassinait le geôlier. A Modane, dans la nuit du 29 au 30 août 1766, des contrebandiers prétendaient imposer à Pierre Ratel, fermier du tabac, l'achat de denrées prohibées : ne le trouvant pas chez lui, ils maltraitaient ses gens et mettaient sa maison au pillage. On ne s'en prenait pas uniquement aux agents du fisc : le 8 avril 1762, huit fraudeurs rançonnaient le curé du Vuache et obligeaient les autres habitants à compléter la somme exigée.

Ces audacieuses entreprises ne pouvaient laisser le gouvernement indifférent. Dès le 15 juillet 1750, il portait un édit contre les mendiants et vagabonds chez lesquels se recrutait les bandes des « Mandrinistes ». A plusieurs reprises, il ordonnait des battues pour purger les campagnes des malfaiteurs qui les infestaient. En 1756, il prescrivait que tout fraudeur, accusé en même temps d'un autre crime, fût immédiatement déféré au Sénat. En 1760, il faisait condamner trois contrebandiers (un de Thonon et deux de Bonneville) à cinq ans de galère et à la confiscation des biens. Enfin, en 1766, après le sac de la maison de Pierre Ratel à Modane, il édictait des mesures extrêmes : peine de mort contre les fraudeurs, dans le cas où ils formeraient une troupe armée de plus de dix personnes ; ordre de sonner le toscin à leur approche ; suppression des foires et marchés en tout endroit où l'on tolérerait la mise en vente de sel ou de tabac apporté de l'étranger.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Etat désirait naturellement que le produit de la gabelle ne s'amoindrît point, alors qu'il se proposait d'amortir les dettes contractées pendant la guerre. Il s'efforçait aussi de se créer d'autres ressources.

En 1751, il établissait un impôt spécial pour le rachat des biens et revenus domaniaux récemment aliénés. Le 28 janvier 1754, il revisait les taxes d'insinuation, et, en 1765 et 1770, les règlements sur le papier timbré. Dans les localités nouvellement acquises de Genève ou de la France, il ordonnait de procéder à l'opération du cadastre, et il en publiait les résultats en 1760, pour les premières, et en 1764, pour les secondes. Plus tard, après l'abolition des dernières souverainetés ecclésiastiques au nord des Alpes, il mettra aux enchères ce qu'il aura reçu lui-même des prélats : biens, droits et revenus domaniaux en Maurienne (1769) ; fiefs et juridictions en Tarentaise (1771).

Au surplus, le roi se gardait d'exagérer les contributions publiques. Il administrait sévèrement ses finances. Après la paix, il avait réduit l'effectif de ses troupes, et, en 1763, il parvenait à supprimer toute taxe extraordinaire.

Accroître la richesse des particuliers, c'est travailler à celle de l'Etat qui continuellement y puise. Charles-Emmanuel III y songeait, dans ses nouvelles tentatives pour développer l'industrie. En 1760, il remplace, par une société savoyenne, sous le marquis de Cordon, la compagnie anglaise

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui exploitait les mines de Peisey. Dans la même année, il favorise une manufacture de verres, cristaux et lustres établie, cinq ans auparavant, près de Thorens, par le marquis de Sales : il lui accorde un monopole de vente en Savoie et dans plusieurs provinces de Piémont.

La fabrication du papier avait été introduite dans les premières années du règne de Charles-Emmanuel III. Selon les idées du temps, on crut l'encourager en la soumettant, le 14 octobre 1761, à une réglementation minutieuse. On agissait plus sagement, le 15 juillet de l'année suivante, en autorisant tout particulier à mouliner la soie produite dans le pays, par dérogation à un édit du 18 juin 1733 qui réservait ce genre de travail aux pauvres de l'hospice de la Charité, à Chambéry.

On retrouvait toutefois, à l'égard des deux précédentes industries, l'esprit de prohibition qui animait les gouvernements au XVIII^e^ siècle, dans la double interdiction d'exporter les chiffons, matière première du papier, et la feuille du mûrier, nourriture du ver à soie.

En Tarentaise, l'Etat projetait d'étendre l'exploitation des Salines. En 1751, il construisait, au bas de la colline de Conflans, des bâtiments qui devaient compléter ceux de Moûtiers. L'eau minérale y était amenée de Salins par des tuyaux disposés le long de l'Isère, sur un espace de près de trente kilomètres, opération coûteuse que le succès ne couronna point.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'agriculture n'attira guère l'attention du roi que vers la fin de son règne. En 1768, on prit des mesures pour favoriser l'élève du cheval dans les provinces de Chablais, Genevois et Savoie propre. En 1770, le Magistrat de santé publia des instructions pour combattre certaines affections contagieuses du bétail.

Dans cette même année, survint une disette qui donna occasion au Sénat de s'opposer à l'exportation du blé et du fourrage, interdiction qui entraîna nombre de saisies et autres vexations à l'égard des particuliers. Cette défense fut prorogée jusqu'en 1775, d'après le rapport annuel que chaque intendant fut tenu de fournir dorénavant sur l'état de la récolte dans sa province.

Heureusement, on ne s'en remettait pas, toujours et en tout, à l'initiative de l'Etat. En 1755, Martin Burdin fondait, à Chambéry, une pépinière célèbre. Dans la même ville, Alexis Costa de Beauregard et le comte Conzié des Charmettes, ami de J.-J. Rousseau, créaient, en 1772, une *Société d'agriculture*.

On cite peu de travaux publics à cette époque : études de projets pour endiguer l'Arve et l'Isère, ou irriguer la plaine du Bourget ; à Hautecombe, réédification de l'abbaye ; à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1762, construction du péristyle ionique de la cathédrale, alors qu'à Chambéry on procédait à la démolition de l'église Saint-Léger qui tombait de vétusté.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1769, on instituait une Caisse des ponts et chaussées. Elle servit d'abord à améliorer certaines routes de la Savoie que traversaient, peu de temps après, deux des petites-filles du roi mariées à des princes français, Joséphine à Louis, comte de Provence, en mai 1771, et Marie-Thérèse à Charles, comte d'Artois, en novembre 1773.

Antérieurement, on avait rectifié, entre le pont de Briançon et le détroit du Saix, la voie antique qui traversait la Tarentaise (1754-1771); elle suivit constamment, dès lors, la rive droite de l'Isère. De 1761 à 1780, on exécutait aussi une route menant de Chambéry à Genève, par Rumilly et Frangy.

Dans l'ordre politique, Charles-Emmanuel III continuait à maintenir, dans toute son intégrité, le pouvoir absolu, legs de ses prédécesseurs.

En Savoie, disparaissaient les deux seules souverainetés ecclésiastiques qui eussent survécu au moyen-âge. Fillipa de Martiniana, évêque de Maurienne, et Claude-Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, renonçaient, successivement, à l'autorité temporelle qu'ils exerçaient dans une partie de leurs diocèses. En retour, ils obtenaient : le premier, le 9 février 1768, deux mille livres de rente et le titre de prince d'Aiguebelle ; et le second, le 31 octobre 1769, trois mille livres de rente et le titre de prince de Conflans et de Saint-Sigismond. Les attributions du juge *corrier* de Maurienne et du bailli métropolitain de Moûtiers revenaient aux juges mages royaux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi s'accroissait, sans cesse, l'autorité des agents du prince. A celui-ci seul, on pouvait en appeler des décisions de l'intendant général de Savoie, aux termes des Royales constitutions, dont on donnait, en 1770, une troisième édition.

Ce dernier travail, bien que préparé depuis dix-huit ans, innovait peu. Dans la pénalité, persistaient l'arbitraire et une dureté excessive. Charles-Emmanuel III inclinait, dit-on, à supprimer la torture : il en aurait été détourné par les vieux criminalistes qui l'entouraient.

On revisa aussi le *Règlement* qui consacrait certains usages particuliers à la Savoie, mais on ne le promulgua, sous sa nouvelle forme, qu'au début du règne suivant.

Charles-Emmanuel III se garda encore de toucher au monopole que son père s'était arrogé en matière d'enseignement secondaire et supérieur. Il alla même plus loin, en interdisant, le 23 juin 1769, de « patrociner » et d'aspirer aux fonctions de juges et de notaires, à quiconque n'aurait pas suivi les cours de l'Université de Turin.

Le 24 août 1768, il créa, à Chambéry, un Conseil de la Réforme des études qu'il investit, sur ses provinces transalpines, d'une autorité absolue, analogue à celle du Magistrat qui siégeait à Turin. Par sa juridiction spéciale, dans une contrée de langue française, cette commission de six membres ne tarda pas à devenir, comme naguère la Chambre des Comptes et alors encore le Sénat, une sorte

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de représentation de la nationalité savoyenne en face de la prépondérance piémontaise.

Son premier président fut le sénateur François-Xavier de Maistre, dont le nom sera un jour illustré par deux de ses fils, Joseph et Xavier. Il donna aux collèges de Savoie un règlement dont les six Réformateurs, établis en 1737, eurent à surveiller l'application.

Le collège des Provinces, à Turin, était toujours destiné à recevoir la jeunesse pauvre et studieuse. Le 30 novembre 1751, le roi décida que vingt-sept places seraient réservées aux étudiants de Savoie, à répartir entre les villes et les communes rurales.

L'enseignement primaire resta à la charge des différentes localités et des particuliers. Ceux-ci ne se ralentissaient pas dans leurs fondations. C'est ainsi qu'un legs permettait, en 1749, d'établir une nouvelle école de garçons à Annecy. En 1770, l'évêque Biord en instituait une autre à Carouge. Des écoles pour les jeunes filles s'ouvraient de même, en 1749, à Thonon et, en 1772, à Bonneville.

Comme au temps de Victor-Amédée II, la noblesse était surveillée et contenue. Le donjon de Miolans n'abritait pas uniquement un fameux faussaire italien, Lavini, qu'on y enfermait en 1765, pour vingt-un ans. En juin 1772, on y envoyait garder vingt-un jours d'arrêts un marquis de La Chambre, représentant une vieille maison féodale.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La célèbre prison d'Etat recevait souvent aussi, sur l'ordre du roi ou à la demande des familles, des jeunes gens coupables de délits de droit commun ou seulement de désordres dans la vie privée. Le 9 décembre 1772, on y amenait un Français, le jeune marquis de Sade, qui, dans la suite, acquit une triste notoriété par l'infamie de ses écrits : il venait alors de se réfugier à Chambéry, après un meurtre commis à Marseille. Le 30 avril de l'année suivante, il s'évadait de Miolans, avec un baron Lallée de Songy que l'on y détenait, pour ivrognerie habituelle et vol de bétail dans des fermes.

Déconsidérée parfois par quelques-uns de ses membres, l'aristocratie partageait peu à peu ses privilèges avec les bourgeois. Elle se mêlait à eux, à Chambéry, dans les exercices des « nobles chevaliers-tireurs » qui se reconstituaient en 1756 : aux concours annuels, le vainqueur obtenait le droit d'élire une « reine » parmi les jeunes filles de la ville.

Le 5 août 1751, un édit reconnaissait aux hommes de la classe moyenne la faculté d'acquérir des fiefs, à l'égal de la noblesse. Pour les terres auxquelles ne serait attachée aucune juridiction, il fut déclaré, deux ans après, que l'investiture serait conférée par l'intendant de la province, et non plus par le roi.

Les classes populaires se sentaient protégées plus qu'à nulle autre époque.

Lors des disettes de 1770 et de 1772, le Sénat

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fixait la valeur en argent des censes et servis que les taillables payaient ordinairement en nature : ce qui, alors, en eût rendu le taux exorbitant.

Vers le même temps, le roi, par deux mémorables édits, entreprenait une œuvre bien plus considérable, qui était d'effacer en Savoie tout vestige de l'antique servitude.

Le premier édit — 20 janvier 1762 — reprenait une tâche essayée naguère par le roi Henri II de France et le duc Emmanuel-Philibert, et repoussée, en 1687, sous Victor-Amédée II, par le Conseil d'Etat, le Sénat et la Chambre des Comptes. Il s'agissait d'affranchir les deux classes de mainmortables, à savoir, les *taillables* proprement dits, qui, s'ils mouraient sans postérité, avaient le seigneur pour héritier de tout leur avoir, meubles et terres, et les *lièges* ou *liges* qui, d'ordinaire, avaient, du moins, la libre disposition de leurs terres.

Dès ce moment, le roi abolissait sur ses domaines privés, et sans réclamer d'indemnité, toute servitude personnelle. Sur les propriétés seigneuriales, il renonçait au *tot quot,* part qui lui était attribuée dans le prix par lequel le mainmortable rachetait sa liberté. Il était prescrit aux intendants d'intervenir, comme arbitres, entre les taillables et les seigneurs, dans la fixation de la somme à payer pour l'affranchissement. Les communes devaient, autant que possible, traiter pour le rachat général des mainmortables qui se trou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaient sur leur territoire. Dans ce but, elles pouvaient se procurer les fonds nécessaires, en établissant une taxe sur les taillables et liges, et, en cas d'insuffisance, sur les autres contribuables.

Cet édit rencontra peut-être moins d'opposition de la part des nobles que chez les mainmortables qu'il se proposait d'affranchir. Ceux-ci, en effet, empêchaient le plus souvent leurs terres et meubles d'échoir au seigneur, soit par une vente en temps opportun, soit (et c'était le cas le plus fréquent) par une convention qui laissait toute propriété indivise entre les membres d'une même famille, et, par suite, écartait l'éventualité d'une déshérence.

Si les hommes refusèrent, comme il arriva souvent, de recouvrer, à prix d'argent, une liberté qu'ils n'appréciaient pas assez, il n'en convenait pas moins, d'un autre côté, d'affranchir une partie du sol des entraves dont la féodalité l'avait embarrassée. Après la taillabilité *personnelle,* il importait de supprimer la taillabilité *réelle*.

Par une sorte de bail perpétuel ou emphytéotique, des terres passaient de générations en générations, à la condition de payer à des propriétaires, dont elles relevaient, des taxes diverses : *censes et servis,* chaque année ; *lods* en cas de vente ; *plaits,* à la mort du seigneur ou du tenancier ; *suffertes* si elles étaient acquises par une personne libre, et d'autres redevances encore. Ainsi surchargées, elles avaient une valeur bien

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moindre que les terres allodiales qui ne dépendaient que du roi. La possession n'en était pas même assurée à leurs détenteurs. Souvent, les commissaires des extentes, ou rénovateurs des terriers (registres des terres féodales), commettaient, par incurie ou de mauvaise foi, des erreurs qui entraînaient parfois l'expropriation du tenancier.

Il y avait donc ici une réforme à opérer. Le 19 décembre 1771, par un second édit, Charles-Emmanuel III supprimait la « servitude de la terre ».

Il était stipulé que, dans chaque commune, l'affranchissement serait décidé par l'accord du seigneur et des deux tiers des tenanciers ; mais, à la rigueur, l'assentiment de l'une des deux parties suffirait. Une délégation de cinq membres, établie à Chambéry, aurait à approuver le prix du rachat, et, le cas échéant, à le déterminer. Il lui était prescrit de s'assurer, avant tout, si la somme convenue ne dépassait pas les facultés des communes. A celles-ci, il était permis de vendre, au besoin, leurs biens propres, pour se procurer l'argent nécessaire.

L'édit veillait à ce que les seigneurs laïques et ecclésiastiques fissent bon usage des sommes qui leur seraient payées pour les affranchissements. Ils avaient à les placer en rentes trois et demi pour cent que l'Etat mettait à leur disposition.

L'acte qui émancipait la terre obtint partout

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une adhésion que n'avait pas rencontrée l'édit qui abolissait la taillabilité personnelle.

Néanmoins, l'œuvre ne s'accomplit pas sans obstacle, ni sans une grande lenteur. La Délégation chargée de contrôler et de sanctionner les opérations de l'affranchissement, n'était pas assez nombreuse pour expédier, à bref délai, les affaires qui lui étaient soumises. D'autre part, on s'était mépris sur la valeur des droits féodaux sujets à rachat : on l'avait estimée à six millions de livres ; en réalité, elle s'élevait à plus de douze millions. Aussi bien l'une ou l'autre de ces deux sommes n'eût pu être payée en un même temps, puisqu'elle dépassait de beaucoup la quantité de numéraire circulant en Savoie.

Comme la noblesse, le clergé était, à certains égards, sous la main du roi, qui nommait aux évêchés et à la plupart des abbayes, et intervenait sans cesse dans la police extérieure du culte. Seul, en 1767, l'évêque de Maurienne, Fillipa de Martiniana, refusait à Charles-Emmanuel III de diminuer le nombre des fêtes en son diocèse, alléguant que le pape aurait dû être préalablement consulté.

En 1761, le Sénat supprimait l'un des derniers restes de l'usage ancien qui reconnaissait à la réunion des fidèles le droit de choisir ses supérieurs ecclésiastiques. Il ordonnait qu'à La Roche-en-Faucigny le primicier et les chanoines de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

collégiale seraient nommés par le syndic et le conseil de ville, et non plus par le peuple assemblé.

Au surplus, l'Etat s'engageait, le 8 août 1767, à prêter main forte à l'Eglise pour que tous les sujets s'acquittassent de leurs devoirs religieux. Le dimanche, dans les campagnes, il était interdit, par l'autorité civile, de vaquer, même dans les cas d'urgence, aux travaux de la terre, sans être muni d'une permission du curé. Dans chaque paroisse, on fixait, d'après son étendue et le chiffre de sa population, le nombre des cabarets et les lieux où ils pouvaient être ouverts. Aux environs de Genève, on indiquait expressément les circonstances et la durée du temps pendant lesquelles il serait loisible de frayer avec les hérétiques.

Si le clergé séculier demeurait encore fidèle à la tradition de François de Sales, les ordres monastiques avaient perdu insensiblement de leur ferveur. La vie contemplative n'était plus goûtée ni à Abondance, ni à Entremont. La première de ces abbayes était réunie, en 1762, à la Sainte-Maison de Thonon, et ses moines allaient rejoindre leurs confrères, les Feuillants de Lémenc. La seconde, de l'aveu du pape Clément XIV, laissait ses biens au roi, en 1771, deux ans avant la disparition de l'ordre de Saint-Ruf de Valence, auquel elle était affiliée.

Les dominicains du Voiron étaient également transférés au monastère d'Annecy, après un incendie de leur maison, allumé, le 7 août 1769, par l'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des frères, dans un accès de démence. De même, les observantins d'Annecy se réunissaient, le 24 août 1771, à ceux de Chambéry. Sur l'emplacement de leur couvent, l'évêque Biord élèvera, quelque temps après, son palais épiscopal et sa cathédrale.

En 1769, les oratoriens s'éloignaient de Rumilly, quittant le collège qu'ils administraient, mais où ils ne professaient plus depuis 1730. Dépouillés aussi du droit d'enseigner, les jésuites de Savoie offraient, alors, l'hospitalité à leurs confrères bannis de France, en attendant l'abolition de la Compagnie par le pape Clément XIV.

Les communautés de femmes ne prospéraient pas davantage. Si, en 1760, date du traité de limites avec la France, les visitandines s'étaient accrues d'un sixième couvent, elles le devaient uniquement à la restitution de Seyssel où il avait été fondé cent neuf ans auparavant. En revanche, en 1752, les bernardines réformées d'Annecy se retiraient dans leurs maisons de Rumilly et de La Roche. Dans le monastère qu'elles abandonnaient, elles seront remplacées par les anciennes cisterciennes de Bonlieu reléguées, depuis cent quatre ans, au faubourg Bœuf de la même ville, et par celles de Sainte-Catherine du Semnoz, qui y seront tranférées, en 1772, à l'instigation de Biord. Un peu auparavant, l'abbaye du Betton, si féconde en scandales, avait montré pourtant plus de régularité sous la ferme direction de la mère Françoise de Gruel.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A tout prendre, vers la fin du règne de Charles-Emmanuel III, le clergé savoyen présentait, peut-être, les trois plus remarquables personnages du pays dans trois faucignerans, l'évêque Biord, le curé Besson et le cardinal Gerdil.

Jean-Pierre Biord (1719-1785) était né à Châtillon-sur-Cluses. Docteur de Sorbonne et ancien curé de la Sainte-Chapelle, à Paris, il obtenait, en 1764, le titre d'évêque de Genève. Il s'appliqua surtout à créer des écoles dans les campagnes. A Annecy, sa résidence, il s'occupait sans cesse du collège, alors, selon Grillet, « le plus florissant et le plus nombreux qu'il y eût en Savoie ». Sous son épiscopat, était canonisée, en 1768, par Clément XIII, Jeanne de Chantal, fondatrice de la Visitation.

Joseph-Antoine Besson (1717-1763), de Flumet, a été successivement aumônier au premier monastère de la Visitation, à Annecy, et curé à Chapeiry, au sud-ouest de cette ville. Ses *Mémoires ecclésiastiques* contiennent l'analyse ou même la reproduction intégrale de nombreux et précieux documents amassés par lui dans de longs et pénibles voyages en Savoie et en Val d'Aoste.

Hyacinthe-Sigismond Gerdil (1718-1802), de Samoëns, fut élevé à Bonneville, à Thonon et à Annecy, dans les collèges des barnabites, auxquels il s'agrégea, à dix-sept ans. Professeur en Italie, puis provincial de Savoie et de Piémont, il reçut de Pie VI, en 1777, le chapeau de cardinal. Ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouvrages de théologie, de philosophie, de physique, de mathématiques se distinguent par la puissance de l'argumentation. Le plus célèbre est son *Exposition des caractères de la vraie religion,* écrit en italien. Il maniait avec la même facilité le latin et le français.

Charles-Emmanuel III ne connut probablement point l'obscur curé Besson, mais il éleva Biord à l'épiscopat, et, en 1761, nomma Gerdil précepteur de l'aîné de ses petits-fils, qui fut depuis Charles-Emmanuel IV. Convaincu qu'il se devait tout entier à ses peuples, il ne cessait de travailler : « Nous autres rois, disait-il, nous ne sommes pas faits pour nous amuser ». Il mourait, à Turin, le 20 février 1773.

Si à son règne se rattache le funeste souvenir de l'occupation espagnole, il a cependant bien mérité de la Savoie par l'achèvement du cadastre, par l'établissement général des conseils de communes et par ses édits sur les affranchissements.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

LA SAVOIE SOUS VICTOR-AMÉDÉE III, JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1773-1789

Du vivant de son père, et pendant quarante-sept ans, Victor-Amédée III avait été désigné sous le titre de duc de Savoie, que porteront de même, au XIXe siècle, avant leur avènement, Victor-Emmanuel II, et quelque temps seulement son fils Humbert. Il avait été élevé par le marquis Louis-Joseph Vilcardel de Fleury, d'une famille originaire du Hainaut, inféodée, en 1662, de la vallée de Beaufort. Il en reçut une éducation toute française, et de là vint peut-être la prédilection que, dès le début de son règne, il témoigna aux habitants de ses provinces transalpines. Le 22 avril 1773, il appelait au ministère des affaires étrangères Ange-Marie, marquis d'Aigueblanche, de la célèbre famille des Carron de Saint-Thomas-de-Cœur.

Malheureusement, le nouveau secrétaire d'Etat

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manquait d'aptitude au gouvernement. Il s'en remettait à l'un de ses subordonnés, l'avocat Vuy, savoyen de naissance, qui méditait bientôt la ruine de son protecteur, au profit du comte Joseph-Marie de Viry, ambassadeur de Sardaigne à Paris. L'intrigue se déjouait en 1777 : Vuy était enfermé pour le reste de sa vie dans la forteresse de Ceva, et Viry, relégué pour sept ans dans ses terres. Demeuré sans guide, le marquis d'Aigueblanche ne tardait pas à résigner ses fonctions (5 septembre).

On lui donnait pour successeur le piémontais Perrone qui, en 1789, laissera sa charge à un rumillien, le comte Joseph Perret de Hauteville.

Deux ans avant la chute d'Ange-Marie Carron, le roi visitait plusieurs villes de son duché de Savoie. A Chambéry, le 6 septembre 1775, il mariait l'aîné de ses cinq fils, Charles-Emmanuel, à une princesse française, Clotilde, sœur de Louis XVI. On y récitait, en l'honneur des époux, un épithalame, œuvre d'un poète qui, par sa famille, se rattachait à la Tarentaise, François Ducis, né, en 1733, à Versailles, de parents originaires de Hauteluce.

Ce voyage de Victor-Amédée III au nord des Alpes paraît avoir imprimé une vive impulsion aux travaux d'utilité publique.

A Chambéry, on venait de réparer les dommages causés à l'ancien château d'Amédée V

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par l'incendie qui l'avait dévoré, en partie, lors de l'occupation espagnole. En 1775, on y éleva encore un théâtre. A Aix, on entreprit la construction de nouveaux thermes, en 1779 ; à Bonneville, d'une maison commune, en 1785 ; et, à Annecy, d'un palais épiscopal, en 1784.

Des ponts en pierre furent jetés, en 1785, sur l'Isère à Moûtiers, par l'ingénieur Natta, et en 1789, sur le Chéran, à Rumilly, par l'architecte Claude Amoudruz, de Samoëns. A Seyssel, en 1785, on édifiait, à l'aide de pilotis, un pont en bois sur le Rhône et, au-dessous de cette ville, on bâtissait les digues de la Chautagne et d'Yenne pour protéger la rive gauche du fleuve.

A travers les rochers de Lémenc, on ouvrait la route de la Côte-Rouge qui conduit de Chambéry à Aix (1782). Dans le haut Faucigny, sur la rive droite de l'Arve, un chemin à char remplaçait l'âpre sentier à mulet, suivi jusqu'alors par les voyageurs qui se rendaient déjà en grand nombre dans la vallée de Chamonix (1775-1778).

Les efforts du gouvernement se portaient surtout sur la bourgade de Carouge, située à un kilomètre environ au sud de Genève, à laquelle, assez inconsidérément d'ailleurs, on se proposait de susciter une rivale.

On commença à l'agrandir, en 1776, sur les plans de l'architecte turinois Piacenza, modifiés, quatre ans plus tard, par un officier du génie, le comte de Robilante : primitivement, elle présenta

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la forme d'un fer à cheval. On y construisait un hôtel de ville, un hôpital et une église consacrée, en 1780, par l'évêque Biord. On y fondait un collège ouvert non seulement aux catholiques, mais aussi aux protestants et aux israélites : le programme des études était dressé, en mai 1786, par le chanoine Jean-Louis Grillet, de La Roche, à la fois directeur et professeur de rhétorique.

Le 2 mai 1780, Carouge devenait la capitale d'une septième province savoyenne, appelée de son nom, et formée des bailliages de Ternier et Gaillard et de plusieurs paroisses détachées du Genevois, du Faucigny et du Chablais. Le 31 janvier 1786, on lui conférait le titre de ville. Antérieurement, on y avait transféré la judicature mage de Saint-Julien.

Des privilèges considérables étaient accordés à tous ceux qui viendraient s'établir dans ses rues larges et tirées au cordeau, notamment l'exemption de la taille et des taxes douanières. L'accès aux charges municipales était reconnu, en 1787, aux chrétiens de tous les cultes, et même aux juifs, que les Royales Constitutions réduisaient dans le reste de l'Etat à la condition la plus humiliante.

Sous la dénomination de « Comptoir royal d'horlogerie », on y créa une manufacture qui occupait, en 1790, plus de cinquante ouvriers. A cet établissement industriel, s'ajoutaient jusqu'à huit tanneries. Le commerce tendait, de son côté, à en faire un entrepôt pour la Savoie du Nord, et, à certains

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

égards, pour la Suisse, avec laquelle on communiquait par une route aboutissant au port de Bellerive, sur le Léman.

Grâce aux libéralités royales, et probablement encore aux agitations intérieures de Genève, la nouvelle ville, en dépit de sa situation désavantageuse, atteignit rapidement un certain degré de prospérité. En 1787, la population était de 600 âmes ; cinq ans après, elle arrivait au chiffre de 4.672 individus.

Dans le reste de la Savoie, le gouvernement s'inquiétait également de seconder le mouvement industriel. En 1773, il prescrivait une enquête générale qui faisait ressortir l'heureuse situation d'Annecy sur deux canaux et à l'issue d'un lac.

A Thonon, on renouvelait, en 1776 et en 1787, des tentatives pour introduire à la Sainte-Maison le travail de la laine.

A Cluses et dans les villages des environs, la fabrication de l'horlogerie était le monopole d'une corporation, la seule qui existât en Savoie. Menacée par la concurrence des Suisses, elle sollicitera du roi, en 1790, un appui que le mauvais état des finances empêchera de lui accorder.

A Chambéry, Marc Dupuis inaugurait, en 1775, le travail de la gaze, qui est resté une spécialité de cette ville. En 1783, on y citait une manufacture de bas et de bonnets de laine qui tombait, peu de temps après, pour se relever avec l'aide des marquis de Bellegarde, de Coudrée et d'Yenne, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres nobles personnages. Tout auprès, en 1780, la papeterie de Leisse passait, pour huit ans, aux mains d'un des Montgolfier d'Annonay.

A Moûtiers, divers privilèges étaient concédés, en 1781, au dauphinois Berthieu, qui se proposait d'établir une manufacture pour la préparation de peaux de bêtes fauves, d'agneaux et de chevreaux noirs. Après trois ans, le tiers des ouvriers et, après six ans, les deux tiers devaient être indigènes.

Aux portes de la cité, on reconstruisait le bâtiment des salines, pour l'approprier à un système d'exploitation imaginé par le chevalier de Buttet, ingénieur habile autant que brave officier (1788).

En Maurienne, en 1782, on travaillait le cuivre à Randens, près d'Aiguebelle.

On commençait à tirer un meilleur parti des eaux minérales qui abondent en Savoie. En Chablais, Victor-Amédée II et sa cour ne connaissaient que celles d'Amphion. On signalait alors, à Evian, la source Cachat, dont un gentilhomme auvergnat, De Lessert, avait reconnu le premier l'efficacité (1769). On retrouvait, sur le torrent des Usses, les bains de la Caille, avec des vestiges romains. Le médecin Daquin analysait, en 1773, les eaux d'Aix, et, en 1777, celle de la Boisse près de Chambéry.

La culture du sol n'en demeurait pas moins la plus féconde industrie de la Savoie. Les encouragements ne lui faisaient pas non plus défaut.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 27 janvier 1774, le roi approuvait la *Société d'agriculture* fondée, deux ans auparavant, par François Conzié des Charmettes et Alexis Costa de Beauregard. En 1779, il chargeait un conseiller d'Etat de dresser une sorte d'inventaire de la production rurale. Le *Règlement particulier pour la Savoie,* publié en août 1773, contenait des dispositions de police relatives à la chasse, aux vendanges et à la conservation des fruits. En 1786, on prescrivait l'échenillage et la destruction des hannetons. En 1777, on décrétait l'établissement de haras. Depuis 1773, il était permis aux laboureurs d'emprunter sur hypothèques, à l'instar des marchands.

Dans son *Essai sur la culture des pays montueux*, Alexis Costa mentionne, en 1774, l'existence de la pomme de terre en Savoie. Dans sa *Topographie médicale de Chambéry,* Daquin constate, en 1787, l'importance du mûrier : grâce à cet arbuste, la soie était devenue le plus lucratif des articles d'exportation. Le maïs avait été introduit en 1775.

En dépit du péage de Suse, la Savoie du sud exportait chaque année, en Piémont, jusqu'à trente ou quarante mille têtes de bétail. On facilitait encore, en 1773, les relations entre les deux versants des Alpes, en abaissant les taxes payées au passage du mont Cenis. On invitait les aubergistes de Lanslebourg et de Novalaise à ne pas imposer aux voyageurs des prix exorbitants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Savoie du nord expédiait jusqu'en Allemagne de l'eau-de-vie de cerise. Elle fournissait aux Suisses, et surtout à Genève, de la houille, du bois et des denrées alimentaires. Vendu avantageusement au dehors, le froment indigène était remplacé, dans la consommation intérieure, par du blé de Bugey ou de Bresse, contrées où il était, d'ordinaire, à bon marché : ce trafic faisait l'objet d'une clause spéciale du traité du 24 mars 1760 avec la France.

En retour, les banquiers genevois livraient aux contribuables de Savoie les monnaies piémontaises qui, seules, étaient admises dans les caisses publiques. Ils avaient eux-mêmes à se les procurer à Turin.

Ce service était rendu à un taux d'autant plus onéreux que les finances, sous Victor-Amédée III, subvenaient moins aisément déjà aux dépenses publiques. L'Etat était contraint d'augmenter les impôts.

Le 3 avril 1781, le roi introduisait la loterie en Savoie, en ordonnant que le produit des dix premières années serait versé à la Caisse des ponts et chaussées. Celle-ci était alimentée, en outre, par une taxe sur la viande et des emprunts contractés auprès d'une Caisse des affranchissements créée à la suite de l'édit de 1771 qui supprimait la taillabilité réelle.

Le 18 juin 1783, on trouvait un supplément de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ressources en levant, sur l'ancien patrimoine du clergé, une contribution équivalant aux deux tiers de la taille. Le pape Pie VI, en consentant à cette innovation pour une durée de quinze ans, n'avait fait de réserve que pour les biens des églises paroissiales.

L'aggravation des charges fiscales ne tenait pas uniquement à l'extension donnée aux travaux publics. Elle provenait aussi de changements opérés dans l'organisation militaire. On signalera seulement ici l'institution d'une « légion des campements » qui, en mai de chaque année, s'exerçait près de Rumilly à des manœuvres sous la direction du comte de Robilante.

Rappelons aussi que, depuis 1774, les régiments provinciaux de Chablais et de Tarentaise avaient abandonné ces noms pour prendre ceux de *Genevois* et de *Maurienne*, titres de leurs colonels, Charles-Félix et Placide, quatrième et cinquième fils de Victor-Amédée III.

Le trésor royal supportait encore des assauts de la part des contrebandiers, comme sous le règne précédent. A deux reprises, en 1781 et en 1784, on entreprenait dans les campagnes de véritables battues contre les bandes d'aventuriers et de vagabonds dans lesquelles les fraudeurs se recrutaient. Les plus suspects comparaissaient devant le Sénat, qui, malgré l'adjonction d'une troisième chambre en 1773, était déjà surchargé d'affaires.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur les confins de Genève, un François Collomb de Battine, seigneur de Copponex près de Cruseilles, commandait à une de ces troupes de malfaiteurs. Il battait et volait les paysans, rançonnait les villages, et tenait tête à la force armée. Incarcéré aux châteaux d'Annecy et de Miolans, puis relâché, il tuait, en 1774, un palefrenier d'un coup de pistolet et se sauvait à Lyon. A la fin, il était remis par la France à la seigneurie de Genève, qui le retenait en prison jusqu'à sa mort, en 1791.

Bien que ce Copponex fût une exception parmi les nobles de Savoie, le gouvernement n'en gardait pas moins, à leur égard, une secrète défiance. Il recommandait à ses officiers de soutenir constamment contre eux les hommes de condition inférieure tout en prétendant trouver chez ces derniers de l'astuce et une fausse bonhomie.

Au surplus, il ne tolérait de personne que l'on résistât à ses ordres ou à ses agents. En 1773, le syndic, les conseillers et le secrétaire de Lanslebourg, n'ayant pas obéi à l'intendant de Maurienne, étaient frappés de huit jours d'arrêt qu'ils eurent à subir à Saint-Jean. Afin que leur éloignement de la commune n'arrêtât pas l'expédition des affaires, on les mandait successivement et deux par deux.

La question des affranchissements, posée mais non résolue par Charles-Emmanuel III, permettait d'ailleurs au gouvernement d'agir en médiateur entre ses sujets de toutes les classes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Déjà, il voyait qu'il était injuste de priver brusquement les seigneurs d'une partie de leurs revenus, en arrêtant le paiement des rentes qui leur étaient dues. A l'encontre de l'édit de 1771, il permettait d'achever ou même d'entreprendre entièrement la rénovation des terriers, si le rachat des taillables était ajournée à une date éloignée.

Il y avait lieu encore de modifier d'autres dispositions du même édit. Ainsi, la Délégation, armée par lui d'un pouvoir arbitral, n'arriverait jamais, n'étant pas assez nombreuse, à une prompte solution des litiges. D'autre part, le pays souffrait d'une pénurie de numéraire par la mise en réserve des sommes que les communes destinaient à la libération de leurs emphytéotes.

Le 24 septembre 1775, on décrétait que les affranchissements seraient suspendus, et la question était remise à l'étude.

On écarta d'abord toute proposition de révoquer l'édit du 19 décembre 1771, et, après mûr examen, le 2 janvier 1778, on publiait de nouvelles instructions pour remédier aux inconvénients qui s'étaient produits.

D'abord, on créait, au chef-lieu de chaque province, une Délégation particulière — celle de Carouge fut instituée en 1786 — qui constaterait par elle-même la valeur exacte des droits emphytéotiques sujets à rachat, puis transmettrait son travail à une Délégation générale, siégeant à Chambéry, dont la décision serait souveraine et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans appel. Ensuite, on autorisait les communes à affecter, provisoirement, à des travaux d'utilité publique, les fonds qui devaient servir à l'émancipation des taillables. La Caisse des affranchissements prêta, en effet, on l'a vu, des sommes importantes à la Caisse des ponts et chaussées.

Après, venaient diverses mesures accessoires :

Il était loisible aux possesseurs de terres emphytéotiques d'obtenir, par avance, leur libération, en contractant entre eux une sorte de solidarité. Ils souscriraient alors des obligations garanties par les biens de tous les associés, lesquels, à défaut de paiement au terme convenu, pourraient être vendus aux enchères.

En vertu d'usages anciens, des taillables étaient tenus à des aumônes déterminées. On les en exonérait, à la condition de consacrer à l'œuvre d'affranchissement le capital à l'aide duquel ces aumônes étaient distribuées.

On autorisait encore le rachat par annuités.

Enfin, si la libération de certaines communes était rejetée à des temps très éloignés, il était enjoint, néanmoins, de la préparer, en amassant peu à peu les sommes nécessaires, et en particulier par des additions à la taille. Ce dernier procédé fut même, en 1784, étendu au duché tout entier par la Délégation générale de Chambéry.

Le plus grand nombre de terres emphytéotiques relevait de l'Eglise. Celle-ci complétait, en

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce moment, son organisation par l'établissement d'un évêché dans la capitale de la Savoie, mais assistait aussi à la décadence à peu près générale de son clergé régulier.

On se rappelle, peut-être, que l'érection de Chambéry en évêché avait été, au XVIe siècle, empêchée par le roi François Ier. Plus heureux que ses prédécesseurs, Victor-Amédée III obtenait de Louis XVI que le décanat de Savoie fût soustrait à la juridiction spirituelle de Grenoble, et formât un diocèse sous l'autorité immédiate du pape (18 août 1779). Né à Mégève, en 1716, le premier évêque de Chambéry, Michel Conseil, était sacré le 30 avril 1780. Il allait résider au couvent des cordeliers transformé en palais épiscopal, et leur église devenait sa cathédrale. A titre de dotation, on unissait à son siège, entre autres bénéfices, la Sainte-Chapelle et les abbayes cisterciennes de Saint-Jean-d'Aulph et de Hautecombe.

On ne portait guère atteinte à la vie monastique en amoindrissant les revenus de certaines maisons réduites à quelques religieux. En peu d'années, plusieurs communautés venaient même d'être supprimées, d'un commun accord, par le roi et par le pape.

A Chambéry, en 1774, on avait réuni les observantins de Sainte-Marie-Egyptienne aux cordeliers qui, en cédant leur couvent à l'évêque Conseil, allaient eux-mêmes prendre possession des bâti-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments naguère occupés par les jésuites. En 1776, on transférait à l'ordre de Malte les biens des derniers antonins. En 1778, les célestins de Villarsallet disparaissaient à leur tour, n'étant plus que deux religieux.

Huit ans après, à Annecy, étaient encore supprimés les chanoines du Saint-Sépulcre, malgré les protestations de l'archevêque de Tarentaise, protecteur officiel de leur institut depuis 1421. On épargnait cependant les moines de Talloires, bien que leur perpétuel esprit d'indiscipline fatiguât les évêques de Genève et amenât encore, en 1787, une intervention du Sénat.

Le clergé séculier et les ordres voués à l'enseignement comprenaient mieux leur mission. Dans les campagnes, il n'était guère de paroisse où, à défaut d'un instituteur laïque, un vicaire régent n'enseignât la lecture, l'écriture, le chiffre ou calcul, et parfois les éléments du latin.

A Chambéry, l'abbé Amédée-Philibert de Mellarède, fils du ministre de Victor-Amédée II, léguait en 1780, à la ville, environ 5.000 volumes, origine d'une bibliothèque municipale ouverte au public trois ans après.

Du collège chapuisien d'Annecy, administré par les barnabites, était sorti le plus brillant élève que la Savoie eût envoyé jusqu'alors au collège des Provinces, Claude Berthollet.

Né, en 1748, à Talloires, où son père était châtelain et docteur en médecine de l'Université de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Turin, Berthollet se rendait, en 1777, à Paris où il s'adonnait à l'étude de la chimie, grâce à l'appui de Louis-Philippe, quatrième duc de la branche des Bourbons-Orléans. Il entrait, en 1780, à l'Académie des sciences, et devenait, en 1784, directeur des Gobelins. Il y inventait le procédé du blanchiment des toiles par le chlore. Il collaborait enfin, en 1788, à la nomenclature chimique.

A l'Académie des Sciences, il rencontrait le fils d'un marchand colporteur de Saint-Jeoire en Faucigny, Gaspard Monge, né en 1746 à Beaune en Bourgogne, où son père s'établit. Monge a créé la géométrie descriptive. La Savoie le revendique pour l'un des siens au même titre que le poète Ducis qui, en 1778, s'asseyait à l'Académie française, au fauteuil laissé vacant par la mort de Voltaire.

A Chambéry même, la science avait aussi des représentants. Le 6 mai 1784, le jeune Xavier de Maistre et l'ingénieur Brun, au Buisson-Rond, expérimentaient dans une ascension aérostatique la découverte de Montgolfier. Indépendamment de ses recherches sur les eaux minérales et la topographie médicale, Joseph Daquin, dans sa *Philosophie de la folie,* protestera, en 1791, avant le Français Pinel, contre les procédés barbares alors en usage dans le traitement de l'aliénation mentale.

A côté de ces personnages, l'honneur de la Savoie, se place un paysan, Jacques Balmat, dont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le nom est inséparablement uni à celui du Mont-Blanc. Depuis l'excursion tentée par Windham et Pococke dans la vallée de Chamonix, bien des voyageurs s'étaient élancés sur leurs traces. En 1772, les genevois Jean et Guillaume Deluc s'étaient livrés à des expériences de physique sur le plateau du Buet. Leur compatriote, Bénédict de Saussure ne cessait, de son côté, de parcourir et de fouiller l'immense chaîne alpine. A Chamonix, dès 1760, il avait promis une récompense à qui trouverait un chemin pour arriver au sommet du Mont-Blanc. Vingt-six ans plus tard, Balmat la méritait : le 8 août 1786, il foulait la cime glacée du géant des Alpes, quelques pas en avant du médecin Paccard qu'il avait amené comme témoin de son succès. Saussure n'exécutait son ascension que le 2 août de l'année suivante.

Ainsi, la Savoie et ses pittoresques et grandioses beautés étaient insensiblement mieux connues. Parmi les écrivains qui y contribuèrent, n'oublions pas ce vagabond de génie qui s'appelait Jean-Jacques Rousseau. Dans un roman célèbre, il avait déjà vanté les sauvages rochers de Meillerie, sur le Léman. Dans les *Confessions,* qui ne parurent qu'après sa mort en 1781 et 1787, il décrit, entre autres lieux, Annecy, la vallée de Thônes, le gouffre de Chailles, non loin des Echelles, la cascade de Coux et surtout sa délicieuse retraite des Charmettes, au-dessus de Chambéry. Les voyageurs se plurent, dès lors, à parcourir les sites où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il avait vécu, où il avait tout au moins passé. Le 24 décembre 1789, l'agronome anglais Arthur Young visitait, l'un des premiers, les Charmettes, la vigne, le jardin, « tout ce qui a été décrit par l'inimitable plume de Rousseau ».

Les explorateurs n'étaient plus gênés, comme pendant l'occupation espagnole, par la présence d'une armée ennemie. Victor-Amédée III paraissait abandonner la politique italienne qui, sous son père et son aïeul, avait été si funeste à la Savoie. Aussi bien, il lui était interdit de convoiter le Milanais, maintenant que les cours de Versailles et d'Autriche étaient intimement unies. Allié même à la Maison de France par le mariage de deux de ses filles, il s'entendait, en 1782, avec Louis XVI pour mettre fin aux troubles de Genève.

Depuis que le traité de Turin, en 1754, avait implicitement reconnu son indépendance, Genève ne redoutait plus les Blanches-Mains. Rassurés à l'extérieur, les partis au-dedans en venaient aux prises : en décembre 1781, la faction populaire des « Représentants » s'emparait de l'arsenal et du gouvernement. Exclue des affaires, l'aristocratie bourgeoise en appelait à ses amis de Berne, de Piémont et de France, et bientôt trois armées marchaient sur Genève pour la rétablir au pouvoir. Renonçant à une lutte inégale, le 2 juillet 1782, les Représentants ouvraient les portes au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comte de la Marmora, général sarde, puis aux Français et aux Bernois. Le 4 novembre suivant était proclamée une nouvelle Constitution, sous la garantie des trois puissances.

En cette occasion, Victor-Amédée III semblait revenir tout d'un coup aux traditions de sa race. Il demandait, sans succès il est vrai, qu'on rasât les vieux remparts de la cité. A regret, il adhérait à une déclaration de Berne et de la France qui proclamait la neutralité de Genève, en cas de guerre dans son voisinage. Il obtenait, toutefois, la faculté d'accréditer un résident auprès de la République. Son premier agent officiel, Despine, ouvrait aussitôt une chapelle catholique dans son hôtel, à l'exemple des résidents français qui, dès 1679, faisaient célébrer la messe chez eux.

De l'aveu des puissances garantes, la Constitution genevoise était révisée sept ans après. Alors commençait aussi, à Paris, une Révolution qui rompra l'accord de Victor-Amédée III avec la France, séparera la Savoie du Piémont et anéantira un instant l'indépendance piémontaise elle-même.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE SIXIÈME

LA SAVOIE

PENDANT

LA RÉVOLUTION & LE PREMIER EMPIRE

1789-1815

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE PREMIER

AGITATION EN SAVOIE AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1789-1792

A l'heure où se réunissait, en France, la première et la plus célèbre de ses Assemblées constituantes, les rois de Sardaigne avaient déjà accompli d'importantes réformes en Savoie. Victor-Amédée II avait créé les intendants de province, remanié les impôts et refondu, dans les Constitutions de 1723 et de 1729, les ordonnances de ses prédécesseurs. Charles-Emmanuel III, en menant à terme l'opération du cadastre décrétée par son père, avait assujetti à la taille royale la plus grande partie des propriétés foncières. Il avait, en même temps, prescrit pour la gestion des intérêts communaux l'établissement général des conseils, à la place des assemblées de chefs de famille. Les édits de 1762 et de 1771 qui, moyennant rachat, supprimaient toute servitude, pour les personnes et les terres, avaient été main-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenus et confirmés par Victor-Amédée III : en 1790, les communes avaient déjà payé aux seigneurs 2.899.351 livres de Savoie, c'est-à-dire presque la moitié du prix d'affranchissement, tel qu'il avait été d'abord évalué.

Par besoin de se concilier les classes populaires comme par défiance à l'égard du clergé et de la noblesse, le gouvernement était tenu de poursuivre les réformes commencées. Il méditait, en effet, d'abolir la dîme, opération qui eût durée vingt ans et exigé un capital de vingt millions. Il eût ensuite, comme il le fît en 1797 au sud des Alpes, supprimé les justices seigneuriales. Il aurait restreint aux affaires purement spirituelles la compétence des officialités ou tribunaux ecclésiastiques. Sans rien perdre de son autorité, il pouvait encore alléger le fardeau des corvées et modifier les tarifs douaniers et les taxes des gabelles, en portant par là un coup terrible à la contrebande.

Plus difficilement peut-être, eût-on obtenu qu'il renonçât au système de police violent et tracassier exercé, depuis Victor-Amédée II, par ses commandants militaires. Ce sacrifice n'eût pourtant pas coûté à l'ambitieuse dynastie des Blanches-Mains, si elle y eût entrevu une chance de popularité qui favorisât ses visées d'agrandissements au dehors. Elle l'eût même spontanément consommé — ainsi qu'elle s'y décida en 1848 — par l'octroi d'une Constitution libre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toutes ces concessions eussent, sans aucun doute, suffi au Piémont : l'événement l'a prouvé. Par contre, la Savoie n'eût pas été entièrement satisfaite. Pays français de race, de mœurs et de langue, elle souffrait d'être asservie à un Etat italien, d'être administrée par des Italiens. « Il y a — disait, en 1786, le voyageur Lalande — entre les habitants de la Savoie et ceux du Piémont une certaine antipathie, quoiqu'ils soient, depuis longtemps, sous la même domination. L'on a vu avec peine, pendant bien des années, un Piémontais qui était gouverneur et premier président du Sénat. »

A Chambéry, des conflits éclataient sans cesse entre la population et sa garnison italienne. En 1773, un avocat était assailli, à coups de bâton, par un officier qui le prétendait auteur de vers satiriques dirigés contre lui. En 1777, un bourgeois était également frappé en public. En vain, Victor-Amédée III châtiait les agresseurs : il ne ramenait pas le calme dans les esprits.

On se rappelait encore ce que les guerres de Victor-Amédée II et de Charles-Emmanuel III avaient, sans profit pour le pays, coûté d'hommes et d'argent. On s'irritait enfin de ce qu'une barrière artificielle, une ligne de douanes, fermât aux produits du sol et de l'industrie leur débouché naturel, la France.

Ainsi, aux griefs contre le pouvoir absolu qui lui étaient communs avec le Piémont, la Savoie en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ajoutait de particuliers. Insensiblement, s'affaiblissait le dévouement à l'ancienne Maison ducale, à mesure que s'accroissait une vieille sympathie pour la nation française.

Le gouvernement de Turin n'ignorait pas que les idées de réforme politique et sociale dont Paris était le foyer avaient gagné une partie de la noblesse et de la bourgeoisie. Vainement, le savant Gerdil avait essayé de réfuter certaines assertions de Montesquieu et de J.-J. Rousseau. Celui-ci comptait, parmi ses correspondants, le comte François Conzié des Charmettes, d'une ancienne famille du Genevois. Dans la province de Carouge, on signalait, comme disciple des publicistes français, le comte Joseph-Marie de Viry, naguère ambassadeur de Sardaigne à Paris, disgrâcié en 1777. De ce côté, se manifestait l'influence de Voltaire devenu, à Ferney, le diocésain indocile de l'évêque Biord.

A Chambéry, on avait ouvert une loge de francs-maçons, société animée de l'esprit nouveau, aux allures mystérieuses, importée récemment d'Angleterre sur le continent. Elle interrompit toutefois ses séances, dès 1788, sur l'engagement pris par l'un de ses membres les plus influents, le comte Joseph de Maistre, appelé aux fonctions de sénateur.

Dans la bourgeoisie, beaucoup d'hommes, blessés des hauteurs de la noblesse ou de l'arrogance

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des officiers et des fonctionnaires piémontais, avaient adopté les principes d'égalité préconisés par les écrivains français. Quelques-uns d'entre eux, établis ou réfugiés en France, lançaient contre « le tyran sarde » de violents pamphlets : en 1790, « Le Réveil de la Marmotte », et, en 1791, « Le premier cri de la Savoie vers la liberté ».

L'auteur de ce dernier écrit, le chambérien Voiron, habitait Paris depuis près de vingt ans. Il s'indignait de la justice fantasque des commandants militaires, de la mauvaise distribution des impôts et de la ruineuse influence des douanes. A ces maux, il proposait deux remèdes : l'autonomie de la Savoie sous un conseil général librement élu qui transmettrait ses réclamations au roi, ou bien son entière séparation du Piémont, soit qu'elle devînt partie intégrante de la nation française, soit qu'elle formât un Etat indépendant, allié de la France et de la Suisse.

On pouvait croire que le peuple des campagnes demeurait étranger à ce mouvement des esprits. Si, depuis 1771, le rachat des rentes et servis qui frappaient la terre s'effectuait lentement, nul désordre, du moins, ne survenait.

Dans les six derniers mois de 1789, l'attitude des populations rurales changea brusquement. En regardant au-delà des frontières, les paysans savoyens virent leurs frères de Gex, du Bugey et du Dauphiné s'armer partout contre leurs seigneurs. Bientôt, ils apprirent que l'Assemblée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

constituante de France, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, avait proclamé la suppression complète des droits féodaux. Pourquoi donc supporterait-on plus longtemps en Savoie les privilèges de l'aristocratie ? Dès ce moment, les gens des campagnes entrèrent, comme ceux des villes, dans une sorte d'agitation révolutionnaire qui ne s'apaisa plus.

On ne s'en prit guère d'abord qu'aux nobles et au clergé. Le 10 août 1789, à Annecy-le-Vieux, le curé et un seigneur ayant interdit aux paysans de danser sur un pré donné autrefois, affirmait-on, par un membre de la famille de Menthon, un soulèvement éclatait. Il fallut que le commandant militaire du Genevois envoyât des soldats pour rétablir l'ordre.

Un an après, il avait à comprimer, à Marigny, près de Rumilly, une véritable jacquerie. Les communiers déclaraient d'usage public un sentier que le Sénat avait reconnu propriété particulière d'un seigneur, Guillaume de Molan. « Si les nobles ne se tiennent pas tranquilles, s'écriait-on, nous brûlerons leurs châteaux. » En attendant, on saccageait celui de Guillaume de Molan, et ce gentilhomme n'échappait que par la fuite à la fureur des paysans (août 1790).

Dans l'intervalle qui sépare ces deux événements, on avait, dans nombre de localités, refusé de payer soit la dîme, soit les droits féodaux. Les gens de Feigères, près de Saint-Julien, ne s'acquit-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taient de leurs redevances envers la chartreuse de Pomier que sur les sommations du juge mage de Carouge et du chevalier de Varax, commandant militaire. De son côté, le Sénat de Chambéry châtiait de la prison ou d'autres peines graves les récalcitrants dans dix-sept communes, parmi lesquelles on remarque Bonneville et Mont-Saxonnex en Faucigny, Marigny, Albens et Lovagny en Genevois, Montsapey et Saint-André en Maurienne, Moûtiers et Aime en Tarentaise (octobre 1789-août 1790).

A Cluses, l'effervescence des esprits s'était accrue d'un chômage prolongé de l'industrie horlogère. Egarés par la faim, des individus proposaient, en avril 1790, de piller la chartreuse du Reposoir, et en automne, de se partager les biens communaux.

Au milieu des atteintes portées au clergé et à la noblesse, on ne tarda pas à méconnaître le pouvoir du roi que, seuls, Carouge et Chambéry avaient parfois bravé jusqu'alors. A Carouge, ville nouvelle, peuplée de réfugiés ardents et inquiets, on s'irritait des entraves apportées à la contrebande du blé avec Genève. Des placards menaçants s'affichaient sans cesse contre l'intendant et le commandant militaire. A Chambéry, l'autorité du gouverneur était toujours compromise par les violences de la soldatesque piémontaise : en mai 1790, une émeute faillit éclater, un dragon ayant jeté brutalement à terre un enfant dans une des rues de la ville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'esprit de révolte contre le pouvoir du roi se manifesta enfin dans les campagnes quand l'Assemblée constituante de Paris eut décrété la suppression des gabelles (10 mai 1790). Vendu à vil prix en France, le sel était introduit en Savoie par des bandes de paysans armés, à la vue même des agents du fisc que leur petit nombre condamnait à l'impuissance.

Dès lors, on n'hésita plus à engager, le cas échéant, la lutte contre la force militaire. A Montmélian, les jeunes gens avaient été arrêtés à la suite de menaces contre des émigrés français établis aux environs. Le tocsin retentissait bientôt dans les villages voisins, et une multitude furieuse accourue de toute part assaillait la faible garnison de la place et délivrait les prisonniers (mai 1790).

Divers faits du même genre se passèrent en 1791. En janvier, un paysan de Cornier, en Faucigny, s'emportait contre son curé, coupable à ses yeux de n'avoir pas célébré la Sainte-Agnès. « Il fallait, disait-il, lui attacher une pierre au cou et le jeter dans l'Arve. » Incarcéré pour ce propos, il était aussitôt remis en liberté par le peuple.

En mars, Chambéry témoignait, à la fois, de son animosité contre les officiers royaux et de son aversion pour la jactance des émigrés français. Au mariage de Pelletier de Morfontaine, ancien prévôt des marchands à Paris, la foule les sifflait les uns et les autres aux cris de : « A bas la cocarde blanche ! ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Thonon, enfin, on arrêtait un jeune homme, Charles, qui avait proféré en public un chant révolutionnaire, le *Ça ira*. Seulement, dans la nuit du 7 au 8 juin, il était tiré de prison par le médecin Joseph Dessaix et quelques amis, et tous se réfugiaient sur la rive droite du Léman, à Versoie, qui appartenait à la France.

Jamais les ministres de Turin n'avaient rencontré autant de difficultés dans le gouvernement de la Savoie. Dès l'origine, ils prescrivaient aux commandants militaires de surveiller de près les partisans des idées nouvelles, de les juger sommairement au besoin, et, en tout cas, de réprimer avec la dernière énergie toute tentative révolutionnaire.

Si des Français étaient admis dans les Etats royaux, ils devaient les traverser sans s'y arrêter. Dans l'hiver de 1789 à 1790, on interdit même à la troupe ordinaire des comédiens de leur nation de séjourner à Chambéry, « par crainte, dit l'anglais Arthur Young, qu'ils n'apportassent avec eux l'esprit de liberté de leur pays ».

On toléra pourtant, d'abord, la présence des émigrés sortis de France à la suite d'un gendre du roi, le comte d'Artois, mais en les tenant éloignés de la frontière. Malheureusement, l'arrogance de ces nouveaux venus soulevait bientôt contre eux la population dans toutes les localités où ils s'établissaient. En 1791, on les invita donc, dans l'intérêt de la tranquillité publique, à quitter la Savoie :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il n'y avait d'exception que pour les ecclésiastiques, les femmes et les gens paisibles. A Conflans, néanmoins, des troubles éclataient encore au passage de l'archevêque de Paris, Leclerc de Juigné, qui se rendait auprès de son collègue de Moûtiers, Joseph de Montfalcon. Les habitants s'opposaient tumultueusement à ce que les cloches fussent sonnées en son honneur.

La Cour de Turin comprenait cependant que la force seule contiendrait mal un peuple enthousiasmé au récit de ce qui se passait en France. Elle invitait secrètement les seigneurs laïques et les gens d'Eglise à réclamer avec modération les redevances qui leur étaient dues. En 1790, année de disette, elle exemptait de tout droit, au péage de Suse, le riz importé du Piémont. Dans l'espoir de détruire la contrebande, on réduisait des trois quarts le prix du sel, qui se trouvait ainsi ramené à huit sous la livre. Le 22 février 1791, on supprimait la corvée, sauf pour les cas d'éboulement sur les routes, d'inondation et d'avalanche.

L'échauffourée de Montmélian, où une poignée de soldats, en mai 1790, avait été désarmée par 2.000 paysans accourus au son du tocsin, étonna et effraya le gouvernement royal. D'abord, on songea à punir rigoureusement la rébellion ; mais il eût fallu envoyer en Savoie des soldats en grand nombre et sans retard, et l'on ne savait comment les entretenir. On finit par accorder aux séditieux le pardon qu'ils sollicitaient. On exigea seulement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que la nouvelle garnison de Montmélian fût bien accueillie.

Moins indécis que la Cour, le Sénat agissait avec une tout autre vigueur. En avril 1791, il défendait de porter des armes en public. Le 7 septembre, il condamnait par contumace Dessaix et deux des rebelles de Thonon au supplice de la roue, et neuf autres aux galères. Le 30 novembre, il prononçait, encore par défaut, un arrêt de mort contre le fils d'un magistrat, Caffe, qui avait introduit dans le pays deux exemplaires du pamphlet *Le premier cri de la Savoie vers la liberté,* prétendant en être l'auteur. Exécuté en effigie à Chambéry, Caffe trouvait un asile à Paris.

Personne ne remua plus dès lors. Les mécontents, à partir d'avril 1792, furent, d'ailleurs, contenus par la présence de troupes considérables que le gouvernement piémontais, résolu enfin à combattre la France, fit passer au nord des Alpes.

Le parti des Girondins dominait alors à Paris dans l'Assemblée législative qui avait succédé à la Constituante. Appuyé sur la garde nationale, milice toute civile, il songeait à lancer l'armée régulière sur les Autrichiens et leurs alliés. Le 20 mai, le général de Montesquiou arrivait à Grenoble pour commander les forces qui agiraient contre le Piémont.

On laissait en outre toute liberté aux Savoyens réfugiés en France pour agiter leur pays. Charles,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ami de Dessaix, lui adressait une sorte d'appel à la révolte en racontant dans un libelle, *Le Tocsin de Savoie,* sa délivrance des prisons de Thonon (1791). Le club des Allobroges, constitué par le médecin Doppet, était un ardent foyer de propagande républicaine : on y attirait les émigrants qui venaient travailler l'hiver à Paris, et, au printemps, retournaient aux occupations agricoles, dans leurs villages.

Les gouvernements sarde et français en venaient enfin à une rupture diplomatique, prélude d'une lutte armée. Victor-Amédée III refusait de recevoir un envoyé des Girondins, le comte de Semonville, ambassadeur de France à Gênes (19 avril 1792). Le 4 mai, Delalande, chargé des affaires de France à Turin, partait à son tour. Le roi, toutefois, ne s'alliait formellement à l'Autriche que le 25 juillet.

Les Savoyens résidant à Paris n'avaient pas attendu ce moment pour manifester leur antipathie contre le Piémont. Le 28 mai, en apportant à l'Assemblée législative une « oblation patriotique » de 650 livres, ils exprimaient leur vif désir d'appartenir à la nation française.

« Occupés du travail de nos mains, disaient-ils, nous ignorons par quelle fatalité la Savoie fut jadis séparée de la France, notre patrie originaire... D'anciennes traditions, la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes intérêts, les mêmes affections nous lient étroitement ». Ils ajoutaient :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Esclaves avec les Italiens, nous serions libres avec les Français. Un roi étranger nous force de courber la tête sous le joug de nobles et de prêtres et sous la verge des exacteurs ultramontains. Vainement sommes-nous laborieux, nos richesses passent au-delà des monts ». Ils terminaient enfin par ces mots : « Nous sommes des pâtres misérables sous le joug d'une cour d'Italie. Redevenons Français, et nous serons de généreux citoyens et de braves gardes nationaux ».

Ce dernier vœu ne tardait pas à être, en partie, réalisé. Doppet et Dessaix jetaient les bases d'une « Légion des Allobroges », recrutée de Savoyens en majorité, de Suisses et de quelques Piémontais, et comprenant fantassins, dragons et artilleurs. Autorisée le 8 août 1792, par l'Assemblée législative, cette troupe, à peine formée, se mêlait deux jours après aux bandes populaires qui se portaient contre les Tuileries, détrônaient Louis XVI et décidaient l'établissement de la première République.

Les Allobroges allaient ensuite compléter leur effectif à Grenoble, quartier général de Montesquiou à qui était confiée la défense de la ligne des Alpes. Malgré les ordres de son gouvernement, Montesquiou hésitait à se jeter sur la Savoie avec des soldats encore mal organisés. A cause de ses lenteurs, il était destitué, à Paris, au moment même où, par leurs instances, Doppet et Dessaix le déterminaient à passer la frontière, dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A cette date, s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire de la Savoie.

Il y avait alors, dans le pays, un peu plus de 3.000 nobles et un clergé séculier de 1.250 membres environ, prélats, chanoines, curés et desservants. Le clergé régulier était représenté par 47 monastères d'hommes et 26 couvents de femmes.

On comptait 86.000 propriétaires roturiers.

Redoutée par quelques-uns, désirée par le plus grand nombre, la Révolution française ruinera ecclésiastiques et nobles, et apportera à tous sept ans d'anarchie et vingt-trois ans de guerres.

Non sans quelque apparence de raison, on a donc pu se demander si l'on n'avait pas payé trop cher d'avoir obtenu, un peu hâtivement, de grands bienfaits qui, sans aucun doute, fussent venus plus tard : l'égalité civile, une justice mieux entendue, une administration nationale et un plus large développement des intérêts matériels.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

LA SAVOIE SOUS LA CONVENTION

1792-1795

En pénétrant en Savoie, Montesquiou ne devait point rencontrer d'obstacle. Les 11.500 soldats sardes se trouvaient toujours dispersés des bords de l'Isère aux rives du Léman. Leur général, l'octogénaire comte de Lazary, ne s'entendait pas avec son lieutenant, le marquis Victor-Amédée de Cordon. Les retranchements de Myans, les seuls qu'on eût élevés, manquaient encore d'artillerie.

Les Français les enlevaient aisément, le 22 septembre 1792, à 7 heures du matin, séparant ainsi les troupes piémontaises cantonnées dans le bassin de l'Isère de celles qui occupaient la Savoie du nord. Ils dirigeaient une partie de leurs forces sur Chambéry, dont la garnison se retirait, par les Bauges, sur la Tarentaise et le Val d'Aoste, sans attendre leur arrivée, abandonnant armes et bagages sur le chemin. Sur tous les points, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soldats sardes se repliaient vers les cols menant en Italie. Dans ce désordre, le premier bataillon du régiment provincial de Maurienne était même licencié pour cinq mois par son colonel, le comte François de Villette. Renonçant à toute résistance, Lazary avait rompu le pont de Montmélian et lui-même prenait la route du Mont-Cenis. Parmi les troupes lancées à sa poursuite, on remarquait, sous les ordres de Dessaix, une compagnie des « Allobroges », la seule qui fût entièrement équipée, et, par suite, pût entrer en campagne.

Nulle part, les Français n'eurent à tirer un coup de fusil. Partout, on accourait au devant d'eux. « Nous ne sommes pas un peuple conquis, mais un peuple délivré », disait, le 24 septembre, à l'entrée de Montesquiou à Chambéry, le second syndic Mansord. Dans cette dernière ville, Doppet créait aussitôt une « Société des amis de la liberté et de l'égalité », dénomination officielle empruntée au club des Jacobins de Paris, auquel elle fut affiliée. Des réunions du même genre ne tardaient pas à se former, à mesure que les soldats sardes s'éloignaient, à Carouge, à Cluses, à Annecy et en d'autres lieux.

Sur de nouvelles dénonciations, Montesquiou avait cependant été destitué, le 23 septembre. Mais, après l'heureuse occupation de la Savoie, devait-on maintenir le décret qui le frappait ? La Convention, qui venait de succéder à l'As-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semblée législative, envoyait à Chambéry, pour procéder à une enquête, trois de ses membres, Dubois-Crancé, Lacombe-Saint-Michel et Gasparin, et, quatre jours après, elle leur adjoignait le savoyen Philibert Simond, ancien prêtre du diocèse de Genève. Né à Rumilly, d'une famille originaire de Samoëns, Simond, à la suite de fautes graves, s'était réfugié à Strasbourg : il y avait été élu représentant du Bas-Rhin à la Convention. Sur son avis et celui de ses collègues, Montesquiou conserva son commandement.

Les commissaires français donnaient, en même temps, leurs soins à une œuvre tout autrement importante. Le 6 octobre, ils invitaient les communes de Savoie à élire chacune un député pour constituer une Assemblée qui déciderait des futures destinées du pays.

A l'appui de cette résolution, les Jacobins de Chambéry expédiaient dans chacune des sept provinces quatre des leurs, qui visiteraient tous les villages par eux-mêmes ou par des délégués. Le club d'Annecy, dans un manifeste adressé aux « braves ouvriers et artisans des villes » et aux « bons habitants des campagnes », les engageait à réclamer la réunion de leur patrie à la France. Il promettait le redressement de tous les griefs : plus de dîme ; plus d'enrôlements forcés ; plus d'administrateurs piémontais ; plus de douanes à la frontière. Il s'efforçait aussi de calmer les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inquiétudes causées par les innovations religieuses de l'Assemblée constituante de France : « Vous aurez, disait-il, tant que vous le voudrez, la religion catholique, le culte catholique et des prêtres catholiques ».

Dans la plupart des communes, le vote eut lieu, le 14 octobre 1792, dans l'église paroissiale. On nomma beaucoup de paysans, des médecins, des avocats ou hommes de loi et quelques ecclésiastiques. A Saint-Pierre-d'Albigny, on choisit le curé, François Panisset.

Le 21 octobre, tous les députés se réunissaient dans la cathédrale de Chambéry. D'après le nombre des provinces, ils se partageaient en sept bureaux pour la vérification des pouvoirs.

Trois communes, Ontex dans la Savoie propre, Le Biot en Chablais, et Peisey en Tarentaise, étaient d'avis que la Savoie formât une république indépendante. Cinq cent soixante-quinze demandaient qu'elle fût unie à la France. Quarante-huit donnaient à leurs représentants un mandat illimité. Musiège, dans la province de Carouge, et La Saulce, en Tarentaise, s'étaient abstenues, indépendamment du silence gardé par Lanslevillard, Bessans et Bonneval, qu'intimidaient les Piémontais campés près du Mont-Cenis.

Le premier acte des députés fut de proclamer la déchéance de la Maison de Savoie (23 octobre 1792). Comme pour mieux rompre avec le passé, ils adoptaient pour eux-mêmes une nouvelle déno-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mination. Oublieux du nom primitif et national de « Savoyens » ; repoussant, selon une tradition de deux siècles et demi, et à cause de son origine exotique, le vocable piémontais « Savoyards », ils rejetaient aussi le terme de « Savoisiens », qui, selon eux, appartenait au temps des « despotes ». Ils s'érigeaient en « Assemblée nationale des Allobroges », bien que cette dernière appellation n'ait jamais été appliquée aux antiques populations de Tarentaise et de Maurienne (1).

Il n'y eut plus aussi de « provinces », mais les sept « cantons » de Savoie propre, Maurienne, Tarentaise, Genevois, Faucigny, Chablais et Carouge.

Ces premières décisions prises, deux comités de législation et de finances furent chargés de préparer divers projets de lois sur lesquels on délibérerait en séances publiques.

En attendant, il y avait urgence à s'occuper de l'administration intérieure, alors profondément troublée par le départ des intendants et autres agents royaux. On décréta que des municipalités provisoires seraient nommées dans les communes, et qu'on y formerait des gardes nationales composées de tous les hommes âgés de dix-huit à soixante ans. On maintint le Sénat et les judicatures mages, mais en interdisant, par un vote ultérieur, l'usage barbare de la torture.

(1) PASCALEIN : *Des mots* SAVOYEN, SAVOISIEN *et* SAVOYARD. In-8°, 1888, Annecy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur la proposition du comité de législation, l'Assemblée, à plusieurs reprises, s'attaqua aux privilèges de l'aristocratie. Elle abolit d'abord les majorats, les fidéicommis et le droit de primogéniture. Achevant l'œuvre de Victor-Amédée II, elle assujettit à l'impôt les terres féodales et l'ancien patrimoine de l'Eglise. Elle supprima la noblesse héréditaire, et, ce qui importait davantage, les justices seigneuriales.

Elle aborda ensuite la question des taillables, et au profit de ces derniers. Ils furent déclarés entièrement affranchis, sans avoir, à l'avenir, d'indemnité à payer. Tous les contrats conclus en vertu des édits de Charles-Emmanuel III furent, sans distinction, annulés, mais, contre l'avis de certains orateurs, on n'exigea point des anciens feudataires la restitution des sommes qu'ils avaient antérieurement perçues.

En dernier lieu, par une imitation malheureuse de ce qui se passait en France, l'Assemblée déclarait « émigrés » tous les grands propriétaires qui avaient quitté la Savoie depuis le mois d'août 1792. Elle prononçait contre eux la peine de la confiscation des biens, s'ils ne rentraient pas dans un délai de deux mois.

Le clergé éprouva aussi l'hostilité des « Allobroges ». On avait cependant, dans plusieurs communes, notamment dans la Savoie du nord, recommandé aux députés de ne toucher en rien à la religion. Le 26 octobre 1792, ils décrétaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que les biens ecclésiastiques passaient à la nation : spoliation à peine atténuée par la réserve que le clergé en garderait « la jouissance provisoire ». Il fut interdit d'admettre dans les monastères de nouveaux religieux. On supprima encore la dîme, sans indiquer comment il serait pourvu désormais aux frais du culte.

A son tour, le comité de finances proposa deux résolutions. Par l'une, on abolissait les gabelles du sel, du tabac, de la poudre et du plomb. Par l'autre, on supprimait les douanes du côté de la France : elles étaient maintenues sur les frontières de Genève, de la Suisse et du Piémont.

Enfin, le 27 octobre, les députés émettaient solennellement le vœu que la Savoie fût réunie à la nation française. Deux jours après, avant de se séparer, ils désignaient quatre commissaires qui se feraient leurs interprètes auprès de la Convention : Doppet, de Chambéry ; Dessaix, de Thonon ; Favre, du Genevois ; Villar, de Carouge.

L'Assemblée des Allobroges, dans une session de neuf jours, avait tenu quatorze séances. Le Sénat, l'évêque de Chambéry Michel Conseil, et divers fonctionnaires avaient reconnu sa souveraineté en comparaissant spontanément devant elle.

Malheureusement, elle avait été dominée elle-même par Simond et ses collègues, par son vice-président Doppet et d'autres Jacobins qui lui avaient inspiré, à côté de réformes utiles, des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mesures évidemment injustes, comme la rupture de tous les contrats d'affranchissement, la confiscation des biens du clergé et la proscription de toute une catégorie de citoyens, auxquels, dans un pays où l'émigration est traditionnelle, on infligeait comme une injure la qualification d' « émigrés ».

Au départ de l'Assemblée, vingt-un députés, choisis, en nombre égal, dans chacune des sept provinces, prirent le gouvernement en main, sous le nom de « Commission provisoire des Allobroges ».

Dès le 31 octobre, ils envoyaient des agents occuper plusieurs monastères devenus, par décret, propriété nationale.

Il leur était moins aisé de maintenir l'ordre public. Ici, les paysans envahissaient les châteaux pour rechercher et détruire les titres des familles nobles. Là, les soldats français se livraient sans retenue au pillage : près de Saint-Julien, ils avaient dévasté les domaines du comte Joseph-Marie de Viry, qui était pourtant « un patriote ». De tous côtés, on dénonçait les partisans réels ou prétendus du « roi sarde ». On signalait encore « l'incivisme » des curés à Vétraz, à Megève, à Saint-Gervais et ailleurs.

Il fallait aussi avoir les yeux sur Genève, dont l'indépendance déplaisait à certains ministres de la Convention. Montesquiou, dans l'intention d'évi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ter un conflit entre la France et la Suisse, avait obtenu, le 22 octobre 1792, par un traité négocié à Carouge, que Genève renverrait les troupes de Berne et de Zurich accourues chez elle après l'entrée des Français en Savoie. Ce succès diplomatique exaspérait les ennemis du général, et, pour échapper à un décret d'accusation, Montesquiou se réfugiait dans la ville même dont il avait opiniâtrement respecté la neutralité (9 novembre). On lui donnait Kellermann pour successeur.

La Convention accueillait mieux le vœu que lui apportaient les quatre députés de l'Assemblée des Allobroges. Le 27 novembre, sur le rapport de l'un de ses membres, Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, elle déclarait que la Savoie formerait un 84e département français, sous le nom de MONT-BLANC. Ce vote était suivi d'applaudissements unanimes et prolongés.

Le 15 décembre, arrivaient à Chambéry quatre commissaires, Simond, Grégoire, Hérault de Séchelles et Jagot, pour organiser le nouveau territoire réuni à la République. Salués, à leur passage, par les acclamations populaires, ils écrivaient à Paris : « La liberté est adorée avec enthousiasme dans le département du Mont-Blanc ! »

Ils le divisaient en sept districts correspondant à peu près aux sept anciennes provinces, en 82 cantons et 652 communes. Les chefs-lieux de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

districts furent Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Annecy, Cluses (et non Bonneville), Thonon et Carouge.

A la tête du département, on établit un Directoire assisté d'un Conseil général. Il en fut de même pour le district. L'administration communale appartint à un maire soumis aussi au contrôle de conseillers.

Dans chaque canton, on plaça un juge de paix ; dans chaque district, un tribunal civil et correctionnel, et, à Chambéry, chef-lieu du département, un tribunal criminel. Le Sénat, dont l'histoire — depuis deux cent trente-quatre ans — avait été si intimement unie à celle de la Savoie, n'entrait pas dans la nouvelle hiérarchie : il disparut obscurément le 23 mars 1793.

Les autorités administratives et judiciaires devaient être choisies, selon leur importance, dans des assemblées primaires convoquées dans chaque canton, ou, au second degré, dans des réunions tenues au chef-lieu du district ou du département.

A la Convention nationale, le Mont-Blanc envoya dix représentants. Ils furent désignés, à Chambéry, le 17 février 1793, par 707 électeurs, délégués des Assemblées primaires ou cantonales.

Tous ces changements s'accomplissaient avec l'assentiment des populations. Il n'en fut plus de même quand les quatre commissaires de la Con-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vention en vinrent à appliquer la Constitution civile du clergé qui avait si profondément agité la France elle-même.

Le 7 février 1793, ils supprimaient les cinq diocèses qui se partageaient la Savoie, en leur substituant un diocèse unique, celui du Mont-Blanc. L'évêque était à la nomination du corps électoral du département ; sa résidence était fixée à Annecy. Le choix des curés appartenait aux assemblées de district. Nul n'était admis à exercer les fonctions sacerdotales s'il ne prêtait un serment conçu en termes généraux, mais impliquant néanmoins une adhésion sans réserve au nouvel établissement religieux. A tout prêtre réfractaire, c'est-à-dire opposant, on accordait huit jours pour quitter le département et quinze jours pour sortir de France. Les délais expirés, il était passible de la déportation.

Après les auteurs de la constitution civile du clergé, et à leur exemple, les commissaires de la Convention oubliaient que l'organisation extérieure du culte catholique, œuvre commune du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique, ne devait être modifiée que par l'accord des deux parties. Un décret, rendu uniquement par des laïques, manquait donc de l'autorité nécessaire pour s'imposer à ce qu'il y a de plus libre au monde : la conscience humaine.

Sans doute, on trouva un candidat pour l'évêché du Mont-Blanc, François Panisset, curé de Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pierre-d'Albigny et ancien membre de l'Assemblée des Allobroges ; le 7 mars 1793, il était élu par 240 suffrages sur 490 votants. Sacré par Lamourette, métropolitain de Lyon, il s'installait, le 14 avril, sur le siège occupé naguère par saint François de Sales.

Mais, pour les catholiques de Savoie, leurs supérieurs légitimes étaient toujours les évêques Paget et Compans de Brichanteau, qui avaient quitté Annecy et Saint-Jean-de-Maurienne dès le 22 septembre 1792 ; l'archevêque de Tarentaise, Montfalcon de Cengle, qui s'enfuyait à son tour en Piémont, le 1er mars 1793 ; et, à Chambéry, Michel Conseil, qui, gardé alors dans son palais, y succombera le 27 septembre. Cortois de Quincey, évêque de Belley, qui avait juridiction sur Yenne et le Petit-Bugey, était mort le 14 janvier 1791.

Il fut d'ailleurs impossible au prélat constitutionnel de se faire reconnaître dans toute l'étendue de son diocèse. Pour desservir plus de six cents paroisses, il ne disposait que de quatre-vingts ecclésiastiques qui eussent prêté serment, ou ne se fussent pas rétractés.

Le reste du clergé n'avait pas accepté de compromis. Les uns s'étaient réfugiés en Suisse ou, jusqu'au nombre de 632, en Piémont. D'autres vivaient cachés dans les hautes vallées des montagnes. Ils célébraient clandestinement la messe dans des antres, au milieu des bois, protégés par leurs anciens paroissiens.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Devant cette résistance inattendue, et avant même l'intronisation de Panisset, le Conseil général du département s'emportait jusqu'à la violence. Le 27 mars, il déclarait suspects les anciens fonctionnaires, les nobles et les prêtres insermentés en édictant, derechef, contre ces derniers, la peine de la déportation.

A la persécution religieuse, s'ajoutait déjà alors une autre cause de mécontentement. Partout on se plaignait de la multiplication exagérée du papier-monnaie, qui en avilissait la valeur : en avril 1793, l'assignat de 100 livres ne représentait plus que 62 livres en argent. « Dans beaucoup d'endroits même, disait Hérault de Séchelles, on n'en voudrait pas pour une feuille de choux ».

Hérault de Séchelles et Simond se trouvaient seuls, en ce moment, à la tête du Mont-Blanc, Grégoire et Jagot s'étant rendus, en février 1793, à Nice, pour organiser le département des Alpes-Maritimes. Ils constataient combien était tombé l'élan des Savoyens vers la France. On ne leur obéissait plus que par contrainte, et ils n'étaient plus confiants eux-mêmes dans les populations. « Les gens de ce pays ont la fibre molle, écrivait Hérault de Séchelles. Ils n'ont jamais connu l'enthousiasme. Il faut toujours leur ordonner au nom de la loi. » Il ajoutait : « Nous avons pris le parti de former un comité de surveillance générale qui se tient chez nous, et qui n'est composé que de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois personnes que, dans la rareté des républicains, nous n'avons pas eu de peine à choisir ».

On imposait pourtant encore de nouveaux sacrifices à la Savoie en lui demandant des hommes pour le service militaire (4 avril 1793). Le Mont-Blanc pensait, certes, avoir largement payé sa dette aux armées de la République. Dans les derniers mois de 1792, il avait fourni six bataillons de volontaires. Antérieurement, il avait recruté presque en entier la légion des Allobroges, qui, à cette époque, observait les cols du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard, ainsi que les défilés du Valais.

Les levées prescrites par Simond et Hérault de Séchelles causaient un vif émoi. Dans le district de Cluses, des paysans entendaient s'y opposer par la force (28 avril) : leur tentative était aisément déjouée. Néanmoins, le tribunal criminel du Mont-Blanc se transportait à Sallanches et condamnait à mort les deux chefs du mouvement, J.-B. Sylvan, de Megève, et Joseph Mollard, de Saint-Nicolas-de-Véroce.

Au mois suivant, la petite ville de Thônes-en-Genevois s'insurgeait à son tour, entraînant neuf communes du voisinage. Après deux jours de lutte, elle était emportée et pillée (9 mai). Son procureur syndic, Pierre Durod, était fusillé. Le tribunal criminel séant à Annecy frappait de la même peine une femme, Marguerite Frichelet, qui, disait-on, avait provoqué le soulèvement (18 mai). Hérault

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Séchelles exigeait en outre des localités rebelles une contribution de 40.000 livres.

Contenue par une impitoyable répression, l'irritation contre les réquisitions de soldats ne se calma cependant point. Le 15 juin 1793, la commune de Moûtiers se plaignait que le nombre d'hommes levés « eût presque partout quadruplé celui qu'on fournissait cy-devant » au gouvernement sarde. Dans beaucoup de cantons, les jeunes gens ne voulaient pas servir la République et passaient en Piémont.

Après le départ de Simond et de Hérault de Séchelles, leur œuvre fut continuée par le Conseil général du département, que stimulaient des comités de surveillance dus aux jacobins. Le 18 mai, on ordonnait la fermeture de toutes les maisons religieuses et l'expulsion définitive de leurs hôtes. Le 26 mai, on prescrivait de rechercher les terriers et autres documents féodaux et de les brûler en public. A Annecy, il fut enjoint aux suspects de se présenter tous les jours, à onze heures, au Directoire du district.

Malgré la sourde fermentation des esprits et l'attitude menaçante des Piémontais aux environs de Termignon-en-Maurienne, la Convention paraissait ne pas s'inquiéter des dangers auxquels était exposée sa frontière du Mont-Blanc. Elle envoyait la légion des Allobroges combattre dans le Midi. D'autres troupes étaient dirigées contre Lyon

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

révolté. Il ne resta guère dans le département que neuf à dix mille soldats sous les ordres des généraux Sarret, Ledoyen et Badelaune, ce dernier parisien d'origine, devenu annécien par adoption.

Victor-Amédée III saisit ce moment pour envahir la Savoie par trois côtés différents, le Petit-Saint-Bernard, la Maurienne et le Faucigny.

Au Petit-Saint-Bernard, le 14 août 1793, se montraient 7.000 hommes commandés par le troisième fils du roi, Maurice, duc de Montferrat, et un général autrichien, le comte de Mercy d'Argenteau. Ils s'unissaient bientôt au frère du marquis de Cordon, le baron Joseph Sallier de La Tour, qui arrivait de Maurienne par le col Iseran. Badelaune et ses 4.000 soldats étaient assaillis à Séez, puis à la Saulcette, près de Saint-Marcel-sur-Isère ; redoutant enfin d'être tourné par les hauteurs de Montgirod et de Hautecour, il évacuait Moûtiers, le 19 août. Trois jours après, le duc de Montferrat entrait dans la capitale de la Tarentaise et poussait son avant-garde jusqu'à Cevins. Les Français se retranchaient à douze kilomètres au-delà, à Conflans.

En Maurienne, le marquis Victor-Amédée de Cordon était également descendu du Mont-Cenis avec 7.000 soldats (14 août). Il occupait successivement Termignon, Bramans, Saint-André que Ledoyen abandonnait, en rompant, dans sa retraite, tous les ponts sur l'Arc. En dernier lieu, à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la nouvelle de la prise de Moûtiers par les Sardes, le général français allait camper à Aiguebelle.

En Faucigny, le chevalier de Loche de Saint-Martin, avec 250 soldats des régiments provinciaux de Genevois et de Maurienne, était arrivé, le 11 août, à Chamonix par le Grand-Saint-Bernard, le Valais et le col de la Tête-Noire. Aidé du marquis Benoît-Maurice de Sales, il soutenait, le 17, à Saint-Gervais, un premier engagement contre les Français. A sa petite troupe s'ajoutèrent alors 530 paysans et 300 hommes de l'armée régulière venus du Val-d'Aoste par l'Allée-Blanche, sous Maglione de Valperga. Avec ce renfort, il battait complètement, à Saint-Martin-sur-Arve, les 1.300 républicains du général Sarret (21 août). Il s'emparait ensuite de Cluses et du pont de Marignier, sur le Giffre, tandis que les Français reculaient jusqu'à Sierne, en amont de Carouge.

L'accueil fait aux Piémontais par une partie des populations prouvait combien le nouveau régime avait été compromis par les emportements des jacobins. En bien d'autres lieux, on discernait des symptômes d'insurrection.

A Cognin, le 19 août, deux cents personnes se réunissaient en masse confuse pour réclamer la délivrance du marquis de La Pierre, détenu dans les prisons de Chambéry.

Dans la banlieue de Rumilly, les gens des campagnes s'étaient concertés, un moment, pour marcher sur la ville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Annecy, des femmes exaspérées de la cherté du pain s'opposaient, le 21 août, à la sortie de voitures chargées de grains. Dans le tumulte qui suivit, on déchira le drapeau tricolore, on saccagea les édifices occupés par la municipalité, le Directoire du district et le Club des jacobins, et même le palais épiscopal d'où Panisset s'enfuit épouvanté : le prélat se cachait, dans le voisinage, sous un pont du Thiou. La « bagarre d'Annecy » — ce fut le nom donné à cette échauffourée — s'apaisait d'elle-même, à l'arrivée de quelques troupes de ligne sous l'adjudant-général Verdelin. On prétendit en faire porter la peine à un suspect, François de La Flèchère, qui, sans son aveu, avait été proclamé chef de ce mouvement fortuit. Il sortait précipitamment de la ville, et, deux jours plus tard, on le trouvait assassiné sur la route de Faverges.

Dans cette situation critique, le Conseil général du département faisait transférer les détenus politiques des prisons de Chambéry dans celles de Grenoble. A force d'instances, il obtenait de la Convention que Kellermann, alors employé au siège de Lyon, fût renvoyé dans le Mont-Blanc. Le 25 août, deux députés originaires du pays, Simond et Dumaz, étaient adjoints au général à titre de commissaires de l'Assemblée.

Les opérations des Français furent facilitées par l'inaction du duc de Montferrat, qui demeura, tout un mois à Moûtiers, sans venir en aide aux populations à moitié soulevées. Ils appelaient à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eux des troupes des départements limitrophes, Ain, Isère et Hautes-Alpes, auxiliaires plus utiles qu'une sorte de levée en masse des hommes de dix-huit à soixante ans, décrétée, le 11 septembre, par Simond et Dumaz, et à laquelle d'ailleurs personne ne répondit.

Sur l'ordre de Kellermann, les hostilités s'engageaient sur les trois routes suivies par l'invasion en Maurienne, en Tarentaise et en Faucigny.

En Maurienne, Ledoyen, dès le 11 septembre 1793, prenait à Argentine l'offensive contre le marquis de Cordon, et le délogeait de sa forte position au col d'Epierre, en le tournant par les hauteurs de Saint-Alban-d'Hurtières. Cordon se retirait, sans combattre, à La Chambre, puis à Saint-Michel et, en dernier lieu, à Bramans, sur l'avis qu'un corps de 3.000 Français, sous un chef du nom de Prisye, arrivé par le Galibier de la haute Durance, se tenait à Valloire prêt à l'assaillir en flanc. En vain, le 1er octobre, il revenait contre ce nouvel adversaire, s'efforçant de le débusquer du poste de Valmeinier. Il était refoulé, le village de Valmeinier était livré aux flammes par les Français, qui fusillaient l'un des chefs des paysans insurgés, Joseph de Maréchal, de Saint-Martin-de-la-Porte.

En Tarentaise, Kellermann, à la tête des troupes de Badelaune, était parvenu, en remontant la rive gauche de l'Isère, jusqu'en face de Cevins, où se trouvait l'avant-garde du duc de Montfer-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rat. Un premier pont jeté sur la rivière était détruit, dans la nuit du 29 au 30 septembre, par le chevalier Xavier de Maistre, qui emmenait encore deux canons. Un second pont, construit un peu en aval, vers la Bâthie, lui permettait enfin d'aborder l'ennemi, concentré à Grand-Cœur et Aigueblanche. Les Sardes étaient attaqués au même instant par Ledoyen qui, après la retraite du marquis de Cordon, était accouru de Maurienne par le col de la Madeleine. Le duc de Montferrat apprenait aussi qu'un détachement français, sous le commandement de Chambarlhac, était arrivé par le pays de Beaufort, s'était emparé d'Arêches et menaçait de se porter sur Aime. Craignant que ses communications avec le Val-d'Aoste ne fussent coupées, il ordonnait d'évacuer Moûtiers. Le 2 octobre 1793, Kellermann et Dumaz entraient dans la ville, douze jours après la mort du dernier archevêque de Tarentaise, Joseph de Montfalcon, récemment revenu d'exil.

Poursuivis vivement le long de l'Isère, les Piémontais, à Aime, n'en avaient pas moins à supporter le choc de Chambarlhac, descendu du col du Cormet. A Séez, ils soutenaient un dernier combat, avant de se retrancher définitivement sur le Petit-Saint-Bernard (7-10 octobre).

A ce moment, Kellermann était déjà passé en Maurienne par le col de la Vanoise. A Termignon le 6 octobre, il avait pris le commandement des troupes de Prisye et de Ledoyen qui, après l'oc-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cupation de Moûtiers, était rentré dans la vallée de l'Arc. Le marquis de Cordon leur échappait pourtant : rompant, à son tour, les ponts derrière lui et dégradant les chemins, il avait gagné sans obstacle le Mont-Cenis.

Dans le Faucigny, pendant ce temps, un petit corps d'armée républicain avait remonté les deux rives de l'Arve, sous la conduite de Simond et d'un Santerre qu'il ne faudrait pas confondre avec le fameux général jacobin du même nom. Au chevalier de Loche, il livrait de furieux combats à Scionzier et au pont de Marignier. Rejetant sur Taninges des bandes de paysans et de soldats qui occupaient les hauteurs de Châtillon-sur-Cluses, il entrait à Cluses le 16 septembre.

Le surlendemain toutefois, le Santerre des Alpes était tout aussi malheureux que son homonyme qui, ce même jour — 18 septembre 1793 — se faisait battre à Coron, par les Vendéens. Il échouait dans une attaque maladroitement engagée contre une redoute, à Mirebel, à un kilomètre environ en aval de Saint-Martin-sur-Arve. Destituant « un général imbécile », Simond le remplaçait par l'adjudant-général Verdelin, qui tournait au nord la position des Piémontais. Assailli par les hauteurs d'Arâche et de l'Aiguille de Varan, le chevalier de Loche abandonnait artillerie et bagages, et, par l'Allée-Blanche, rentrait en Val-d'Aoste (29 septembre-1er octobre).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dix-sept paysans et quelques émigrés tombaient aux mains des vainqueurs : ils étaient livrés à des commissions militaires et fusillés. Des villages s'étaient refusés à s'armer contre les Sardes : Simond leur imposait des contributions énormes qu'ils durent payer non en assignats, mais en « espèces sonnantes ».

Ainsi se termina l'entreprise du duc de Montferrat. Son échec aggrava le funeste sort du pays en l'asservissant plus complètement encore à une faction sans scrupules, aussi oublieuse des promesses faites en son nom que des services rendus.

Le premier, Kellermann éprouvait l'ingratitude de son gouvernement. Le 18 octobre 1793, huit jours après l'expulsion totale des Piémontais, il était décrété d'arrestation sur l'ordre du Comité de Salut public, qui violentait jusqu'à la Convention dont il était issu. On le transférait à Paris, où il subit une captivité de treize mois.

Simond et Dumaz restèrent encore quelque temps dans le Mont-Blanc, moins pour le pacifier que pour l'assouplir au régime de la Terreur. Dès le 28 septembre 1793, on avait institué à Chambéry un tribunal révolutionnaire composé de trois juges, d'un accusateur public et de huit jurés. Les seules peines qu'il appliquât étaient la déportation et la mort, en y ajoutant, dans les deux cas, la confiscation des biens. Il siégera jusqu'en avril ou mai 1794. Hâtons-nous de dire qu'il ne versa guère le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sang, grâce à la douceur du caractère national savoyen.

Parfois aussi, Simond se laissait aller à d'inep-tes vengeances. Le 22 décembre, il faisait démo-lir la maison de La Fléchère, ce chef prétendu de la « bagarre d'Annecy ».

Les deux commissaires de la Convention tran-chaient aussi, à la mode du temps, les questions économiques. Le 12 novembre, ils déterminaient le prix *maximum* auquel toute denrée devait être vendue : mesure peu judicieuse, mais qui s'expli-quait par la dépréciation constante du papier-monnaie. A cette époque, un assignat de 100 livres ne représentait à peu près que vingt-huit livres en numéraire. Afin de remédier à la pénurie des espè-ces métalliques, il était prescrit de saisir l'argen-terie des églises, et de l'envoyer à la monnaie de Paris (23 novembre).

Les particuliers étaient également frappés de réquisitions en tous genres pour le service de l'ar-mée : chevaux équipés, mulets, bœufs, blé, foin, linge, couvertures de laine, chaussures. Aux récal-citrants, on imposait le logement et l'entretien d'un cavalier et de sa monture.

Simond, malgré ses exigences, paraissait cepen-dant trop modéré encore aux jacobins de Cham-béry. Dénoncé par eux au Comité de Salut public, il était rappelé à Paris en décembre 1793. Le 13 avril de l'année suivante, il périssait sur l'écha-faud, sans laisser un nom qui fût consacré par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le talent ou même par l'honnêteté de la vie privée.

On lui donna pour successeur le normand Albitte qui eut aussi autorité dans le département de l'Ain. Le nouveau commissaire bouleversa l'administration, anéantit le clergé constitutionnel, et ne pouvant exterminer les nobles, il les incarcéra.

Dans les clubs, on ne cessait d'incriminer la tiédeur des agents publics et l'indulgence des tribunaux. Albitte s'inspira de ces plaintes pour tout renouveler. Le 10 février 1794, dès son arrivée à Chambéry, il cassait la municipalité et le Conseil général du département pour les reconstituer, non par des élections, mais en désignant lui-même les citoyens qui en feraient partie.

Il épura également la magistrature, et tout d'abord le tribunal criminel extraordinaire créé par Dumaz et Simond, afin de venger la République « des traîtres et des conspirateurs qui troublent son bonheur ». Selon un libelle contemporain, il aurait rempli les tribunaux de savetiers, de marchands de vin et de serruriers, gens honorables, sans doute, mais assez incompétents en matière de droit.

Dans le reste du département, il accomplit des changements analogues, soit dans ses excursions à Annecy, à Thonon, à Cluses et autres lieux, soit à l'aide des Comités de surveillance. Ceux-ci, grâce à lui, se recrutèrent des plus forcenés jacobins. Se défiant des habitants du pays, il n'hésita pas

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à recourir à des individus étrangers aux localités. Au comité de Moûtiers, qui, selon lui, manquait de vigueur, il appela six chambériens pour avoir « des hommes énergiques ».

Naturellement, les prêtres insermentés ne trouvèrent nulle pitié devant lui. A la date du 1er juillet 1794, 1.030 figuraient sur la liste des émigrés. Si, rentrés clandestinement en Savoie, ils tombaient aux mains des agents d'Albitte, ils étaient inévitablement fusillés. Ainsi succombèrent, à Thonon, François Vernaz, le 22 février 1794, Joseph Morand, le 16 mai, et à Cluses, Charles Joguet, le 14 août.

Les noms de lieux d'origine ecclésiastique ou même féodale furent proscrits, et parfois bizarrement remplacés. Saint-Jean-de-Maurienne s'appela *Arc ;* Moûtiers, dans sa gorge profonde, devint *Mont-Salins ;* Bourg-Saint-Maurice, qui depuis 1792 surveillait le col du Petit-Saint-Bernard, s'intitula *Nargue-Sarde.*

On fit une rude guerre aux clochers dont la flèche, au dire des jacobins d'Annecy, « offensait l'œil républicain ».

Albitte ordonna encore la saisie des « enseignes, ustensiles et machines religieuses ». Le 23 février 1794, on signalait, à la Monnaie de Paris, l'arrivée des « saints de Cluses et de Chambéry ». En avril, on brûlait publiquement, à Moûtiers, « les tableaux du fanatisme ». On confisqua même, à Hautecombe, les cercueils de plomb qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renfermaient les restes des anciens et glorieux comtes de Savoie.

A son tour, le clergé constitutionnel ne rencontrait plus protection, ni même tolérance. Le 10 février 1794, le conventionnel normand envoyait dans tous les districts une formule d'abjuration d'après laquelle tout prêtre assermenté déclarait, sous peine d'être incarcéré, renoncer aux fonctions sacerdotales. Invité lui-même à la souscrire, l'évêque Panisset s'y refusait, subissait une prison de deux mois, puis, trompé par une ruse grossière d'Albitte qui feignait de modifier les termes de la rétractation, il signait sans lire, en mai 1794, l'acte qui lui était présenté.

Déjà expulsés, l'année précédente, de leurs couvents, les moines et les religieuses eurent également à renier les vœux qu'ils avaient prononcés. Il y eut, en tout, cent soixante-dix abjurations dans le Mont-Blanc.

A plusieurs reprises, il fut prescrit de ne plus célébrer le dimanche, mais le dernier jour de la décade ou semaine républicaine. Comme à Paris, les églises avaient été transformées en temples de la Raison. Albitte voulut qu'il n'en subsistât plus qu'une seule par municipalité. On devait s'y réunir pour entendre lecture des lois, décrets et actes administratifs. Le 10 février 1794, la commune de Moûtiers gourmandait « l'insouciance criminelle » des citoyens qui manquaient à ce devoir. Elle défendait à tout cabaretier, auber-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

giste, vendeur de vin et teneur de jeux de donner à boire et de laisser jouer « pendant les heures de ladite lecture, sous peine d'être regardés comme ennemis de la chose publique et dénoncés comme tels ».

Les « ci-devant aristocrates » furent poursuivis comme le clergé. Albitte ordonna de détruire partout les tours féodales qui, elles aussi, en s'élevant dans les airs, portaient atteinte au principe de l'égalité. Par ses soins, on revisa la liste des émigrés : en dehors des ecclésiastiques, elle comprenait, au 1er juillet 1794, les noms de 640 personnes. On dressa un inventaire rigoureux de leurs biens, sans s'inquiéter si bon nombre d'entre elles n'étaient pas des officiers retenus par le serment militaire auprès du roi de Sardaigne.

Beaucoup de nobles pourtant étaient demeurés en Savoie, ou étaient rentrés pour empêcher que leurs biens ne fussent confisqués. Albitte les partagea en trois catégories : les plus jeunes furent confiés à des instituteurs républicains ou bien astreints à apprendre un métier manuel ; devenu coutelier habile, le fils du marquis de Lescheraine devait, plus tard, fonder une usine dans laquelle il anéantit son patrimoine. Ceux qui étaient âgés de dix-huit à soixante-dix ans entrèrent dans des maisons d'arrêt. Les vieillards étaient gardés dans leur propre demeure.

Les prisons ne tardèrent pas à être « engorgées », selon l'expression de l'accusateur public

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Favre-Buisson. Se défiant, à bon droit, du tribunal criminel de Chambéry, même épuré par lui, Albitte avait dirigé sur Paris un convoi de cinquante suspects d'Annecy et des environs, quand survint la révolution du 9 thermidor (27 juillet 1794) qui mit fin au régime insensé de la Terreur.

Tandis qu'un dictateur inepte imposait ses caprices à la Savoie, un autre représentant de la Convention, Gaston, assistait les armées qui combattaient sur la frontière.

En Tarentaise, le 24 avril 1794, Badelaune, alors lieutenant du mulâtre Alexandre Dumas, enlevait les redoutes piémontaises de Montvalezan, et en dirigeait les feux sur l'ennemi campé à la chapelle du Petit-Saint-Bernard. Il s'emparait de cette dernière position, et, le 18 juin, repoussait le duc de Montferrat qui tentait de l'en déloger.

Dans la haute Maurienne, on éprouvait deux échecs successifs à l'assaut du plateau du Mont-Cenis. Soupçonnant les habitants de Lanslebourg et de Lanslevillard de connivence avec les Sardes, Gaston les faisait transporter, pour deux mois, à Fort-Barraux (19 avril). A la fin, Badelaune et Ledoyen tentaient un nouvel effort, et, le 14 mai, restaient maîtres de la crête des Alpes.

Mieux protégée dès lors contre une agression piémontaise, la Savoie respira plus librement aussi quand Albitte eut été rappelé (28 août). Déli-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vrée du joug des Jacobins, la Convention envoya dans le Mont-Blanc des commissaires animés de sentiments modérés, Gauthier, puis Bion.

Gauthier, dans une mission qui dura plus de huit mois (septembre 1794-mai 1795), eut précisément à détruire ce que son prédécesseur avait établi, et à rétablir ce qu'il avait détruit. Il reconstitua les administrations du département et des districts, ainsi que les municipalités et les tribunaux, en écartant les hommes violents et incapables qu'Albitte y avait appelés. Il remit en usage les anciennes dénominations de lieux partout où elles avaient été illégalement altérées. Les nobles furent rendus à la liberté. On leva le séquestre qui pesait sur leurs biens.

Bion osa davantage. Le 14 juin 1795, il donnait l'ordre d'enfermer au château d'Annecy l'agent national de cette ville, Burnod, l'ancien accusateur public de Chambéry Favre-Buisson, et douze autres terroristes.

Les patriotes destitués se vengeaient, il est vrai, après son départ, en l'accusant auprès de la Convention d'avoir organisé la contre-révolution dans le Mont-Blanc, d'y avoir créé une « seconde Vendée ». Déférant à leurs réclamations, l'Assemblée envoyait l'un de ses membres, Cassanyes, procéder à une enquête (août).

Dans un séjour de près de trois mois, Cassanyes n'imitait pourtant en rien les fureurs d'Albitte. Il favorisait même la fuite d'émigrés revenus en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maurienne. Il renvoyait aux armées des déserteurs rentrés dans le pays. Ayant surpris treize prêtres réfractaires dans une maison aux environs de Taninges, il les faisait conduire sur les bords du Léman et embarquer pour la Suisse.

Ainsi, aux violences de la Terreur, succédait momentanément une apparence de calme. Sur la frontière aussi, se manifestait un ralentissement d'hostilités : c'est à peine si, en 1795, les Sardes tentaient un instant de reconquérir les redoutes du Petit-Saint-Bernard.

Dans la lutte engagée le long de la ligne des Alpes, on pouvait également voir une sorte de guerre civile : des deux côtés se trouvaient des Savoyens.

Pour la France, combattaient les Allobroges, avec Dessaix et Doppet, ainsi que les soldats enlevés par les incessantes réquisitions de la Convention.

Au service du Piémont, étaient toujours le vieux régiment de ligne de Savoie et les deux régiments provinciaux de Genevois et de Maurienne. Licencié le 23 septembre 1792, par le comte François de Villette, le premier bataillon du régiment de Maurienne s'était reconstitué sous un autre colonel, le marquis Joseph-Joachim de Saint-Séverin. Bien que le pays fût en entier au pouvoir des Français, les miliciens congédiés étaient accourus, en mars 1793, reprendre leurs places dans les rangs ; ils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrivaient, par tous les défilés des montagnes, à Suse, lieu du rendez-vous. Tous ces corps se recrutaient sans cesse de volontaires pour lesquels l'ancien sénateur de Chambéry, Joseph de Maistre, avait secrètement obtenu passage à travers le territoire helvétique.

Les hommes qui représentaient au plus haut degré le génie réfléchi et inventif de la Savoie, étaient aussi divisés. Consacrant leurs veilles à la République, le chimiste Berthollet et le géomètre Monge l'aidaient par leurs découvertes à repousser l'attaque de l'Europe coalisée. Par contre, les frères de Maistre demeuraient fidèles à leurs convictions monarchiques. Xavier s'était battu en 1793, à Cevins. Un peu auparavant, Joseph avait écrit les *Lettres* d'un royaliste savoyen à ses compatriotes. En 1795, il publiait encore un libelle : *Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole, aux habitants du Mont-Blanc,* vive protestation contre la Constitution de l'an III, par laquelle la Convention terminait son orageuse carrière.

Dans cette dernière Assemblée, les dix représentants de la Savoie avaient siégé sans éclat. Le plus remarquable était peut-être le médecin et mathématicien Marcoz, de Jarrier-en-Maurienne. Tous les autres étaient avocats, ou, comme on disait alors, hommes de loi. Dumaz et deux de ses collègues siégeaient parmi les membres les plus exaltés, sur les bancs de la Montagne. Les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres se confondaient dans les rangs de la Plaine ou Marais, en butte aux sarcasmes de Simond. Le 4 février 1794 — deux mois avant de monter à l'échafaud — l'élu du Bas-Rhin se plaisait encore à dénoncer aux jacobins de Paris les « sept oiseaux marécageux », ses compatriotes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

LA SAVOIE SOUS LE DIRECTOIRE

OCTOBRE 1795 - NOVEMBRE 1799

La Constitution française de l'an III attribuait le pouvoir exécutif à un Directoire de cinq membres, et le pouvoir législatif aux deux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens, qui se renouvelaient par tiers, annuellement. Elle donnait cinq administrateurs aux départements, supprimait les districts, et instituait des municipalités cantonales, auxquelles chaque commune du ressort envoyait un délégué.

D'après une nouvelle organisation judiciaire, le Mont-Blanc posséda 81, puis 85 justices de paix, et cinq tribunaux correctionnels fixés à Chambéry, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Annecy et Bonneville. Il n'y avait plus qu'un seul tribunal civil, qui siégea à Chambéry, à côté du tribunal criminel.

Au chef-lieu du département, et auprès de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque municipalité cantonale, des commissaires spéciaux représentaient le Directoire exécutif ; mais ces fonctionnaires, sans autorité réelle comme sans prestige, ne servaient guère le Pouvoir central, qui se trouvait ainsi isolé et impuissant dans Paris.

Sous ce gouvernement faible et méprisé, la Savoie obtint pourtant que le Piémont reconnût son indépendance. Vaincu par Bonaparte, Victor-Amédée III envoyait en France Tonso et le comte de Revel pour conclure la paix. Le 3 mai 1796, les deux négociateurs étaient reçus, à Chambéry, par Kellermann, qui avait été réintégré dans le commandement de l'armée des Alpes. Le 15 mai, ils signaient le traité de Paris, qui cédait à la République le patrimoine primitif de la dynastie, mais ils ne parvenaient pas à rayer de la liste des émigrés les officiers savoyens qu'un serment d'honneur avait retenus au service de Sardaigne.

Libre des dernières entraves qui le rattachaient à un Etat italien, le Mont-Blanc, dix-huit mois après, en témoignera sa gratitude à Bonaparte, quand le « héros pacificateur » le traversera, au retour de sa glorieuse campagne d'Italie. Chambéry se distinguera notamment, le 21 novembre 1797, par son accueil enthousiaste(1).

Si la sécurité était, pour un temps, assurée sur

(1) *Revue savoisienne*, 1890, p. 268.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les frontières, elle tendait à revenir aussi dans les transactions intérieures, par la suppression des assignats. En avril 1796, un billet de 100 livres ne représentait que huit sous en numéraire.

Ce papier-monnaie, si justement déprécié, n'avait conservé toute sa valeur qu'entre les mains des spéculateurs qui trafiquaient des biens nationaux. Depuis les derniers mois de 1794, ils achetaient à l'Etat, en payant en assignats, les terres confisquées sur les nobles ou sur le clergé, puis, ils les divisaient et les revendaients par lots, non sans grand profit, à des particuliers. Ce commerce s'accrut encore après le traité de Paris, qui semblait garantir les acquéreurs contre les revendications du Piémont. Le 13 août 1796, on adjugeait, à vil prix, les bâtiments de l'abbaye de Hautecombe et leurs vastes dépendances.

La suppression des assignats et la fin des hostilités contre « le roi sarde » et l'Autriche, son alliée, ne suffisaient pas cependant à l'opinion publique. Comme les gouvernements d'ancien régime, le Directoire n'admettait pas qu'en matière religieuse chaque citoyen ne relevât que de sa conscience. Il lui était néanmoins impossible de faire agréer au pays les prêtres constitutionnels, bien qu'ils eussent été dégagés du serment illégal décrété par Albitte. Jamais ce clergé n'avait rencontré, auprès des populations, estime ni respect.

Il n'avait plus même de chef apparent. Réprouvé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par Grégoire et d'autres évêques du parti, qui ne lui pardonnaient pas sa malencontreuse abjuration, Panisset figurait maintenant sur la liste des émigrés. Avec l'assistance de prêtres réfractaires, il s'était enfui secrètement à Lausanne, et, le 22 février 1796, il y avait signé et adressé au pape Pie VI une rétractation rédigée pour lui par le sarcastique et éloquent Joseph de Maistre.

Le départ clandestin de Panisset montre quel était alors l'ascendant du clergé insermenté. Depuis le 9 thermidor, ses membres étaient revenus en grand nombre, soit de Suisse, soit du Piémont, favorisés en tous lieux par la connivence tacite des habitants. Dès 1795, les anciens diocèses de Moûtiers et de Genève avaient été divisés en « missions », c'est-à-dire en groupes de paroisses desservis chacun par quelques ecclésiastiques, sous l'autorité d'un haut dignitaire résidant à l'étranger. Dans la Tarentaise, neuf missions étaient ainsi subordonnées au vicaire général André de Maistre, l'un des frères du célèbre polémiste. A Salins, à Saint-Martin-de-Belleville et beaucoup d'autres localités, les églises s'étaient rouvertes et on y célébrait les offices comme avant la Révolution. Dans cette situation, l'arrestation d'un prêtre réfractaire entraînait parfois une véritable émeute, comme il arriva à Rumilly, le 25 mai 1797.

Malheureusement, le Directoire et la majorité

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des deux Conseils n'étaient ni assez intelligents, ni assez forts, pour entreprendre la conciliation des principes nouveaux et des traditions anciennes. Ils semblaient n'être que les agents d'une période de transition, comme Joseph de Maistre l'indiquait en 1796, dans ses *Considérations sur la France*. Selon le profond écrivain, l'agitation et les violences du temps présent étaient, pour Dieu, un moyen de régénérer le clergé et la nation. « La Révolution, disait-il, n'a pas d'autre but, et, dès qu'il sera atteint, au moment choisi par la Providence, tout ce désordre tournera à l'avantage de la religion et de la royauté. »

Ce moment n'était pas encore venu. Toutefois, une évolution s'était insensiblement accomplie dans les esprits. Elle se manifesta avec éclat, en avril 1797, quand le premier tiers sortant des deux Conseils fut soumis à la réélection. Dans la plupart des départements, les suffrages se portèrent sur des hommes nouveaux. Le Mont-Blanc nommait au Conseil des Cinq-Cents deux « cy-devant sénateurs » de Chambéry, Roze et Rosset de Tours, et renvoyait à celui des Anciens l'un de ses pacifiques conventionnels, Guméry, de Moûtiers. Tout d'un coup, dans les deux Assemblées législatives, la majorité s'était déplacée au profit des modérés.

Ainsi transformés, les deux Conseils méditaient des mesures de réparation. Dès le 22 août 1797, ils s'éloignaient de la voie révolutionnaire en abro-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geant le décret qui frappait de la déportation les prêtres insermentés.

On sait comment, quelques jours après, le Directoire brisa, à l'aide de la force militaire, la majorité libérale qui s'était dressée devant lui. Après le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), il cassait les élections du Mont-Blanc et de quarante-sept autres départements. Il rétablissait la peine de la déportation contre les prêtres réfractaires.

Moins rudement poursuivi depuis la chute de Robespierre, le clergé savoyen fut, de nouveau, persécuté, et cette fois avec une violence inconnue, même au temps de Simond et d'Albitte. Aux environs de Carouge, des colonnes militaires fouillèrent tout le pays ; elles étaient guidées maintenant par les acquéreurs des biens ecclésiastiques devenus, par intérêt, les partisans intraitables du Directoire. Dans la Tarentaise, on saisit, en deux ans, dix-sept prêtres revenus d'exil. Il ne resta bientôt plus aux proscrits d'autre retraite que des antres inaccessibles, aux sommets des montagnes. La Suisse et le Piémont leur seront, en effet, fermés en 1798, quand ces deux contrées auront été envahies par les Français.

De 1797 à 1799, quatre-vingts ecclésiastiques seront condamnés à la déportation, et dix-neuf, étant sexagénaires, à la réclusion. Des premiers, soixante-quinze furent transportés hors de la Savoie : soixante à l'île de Ré, deux à l'île d'Oléron

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et treize à la Guyane. Ceux-ci succombèrent tous sous un climat meurtrier, à l'exception de Huysens et de Porte, curés de Détrier et des Molettes, que l'on rapatria sous le Consulat.

En plusieurs endroits, la population se rangea du côté des opprimés. A Saint-Jean-de-Belleville, en Tarentaise, les femmes, en décembre 1797, arrachaient le prêtre Michel aux agents qui l'avaient arrêté. Le 23 mai 1799, à la Côte-Rouge, près de Chambéry, des paysans embusqués faisaient feu sur des gardes nationaux et des gendarmes chargés d'une perquisition.

A l'irritation causée par le renouvellement de la persécution religieuse, s'ajoutaient toujours des récriminations contre la dureté du service militaire. Même après avoir traité de la paix avec le Piémont et l'Autriche, le Directoire traquait, comme déserteurs, les volontaires savoyens qui pensaient avoir acquis le droit de rentrer librement dans leurs foyers. Le 21 août 1798, il organisait enfin le système de la conscription, qui mit en coupe réglée toute la jeune population virile. C'est qu'il avait déjà à se défendre contre une seconde coalition européenne, provoquée par ses empiètements en Suisse et en Italie, et par une aventureuse expédition en Egypte dont le dessein appartenait au général Bonaparte.

On ne saurait cependant affirmer que l'irruption des Français en Suisse ait été impopulaire au sud

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Léman. Sur toute la rive gauche du lac, on dut applaudir au départ de la flottille qui, le 26 janvier 1798, transporta, d'Evian à Ouchy et à Vevey, le général Rampon et ses 3.000 soldats : l'heure de la délivrance était enfin venue pour un territoire ami de la Savoie, pour ce vaillant pays de Vaud, toujours frémissant sous le joug bernois.

Au même moment, encore par une chance inattendue, la République française, dans le désarroi de la Confédération des Suisses, mettait la main sur Genève, et lui rendait sa place dans la famille savoyenne.

Sauvée d'une attaque, en 1792, par la modération de Montesquiou, Genève avait eu, deux ans auparavant, son régime de la Terreur. Chez elle aussi, le sang avait coulé à flots. Elle commençait à se relever quand, le 15 avril 1798, sur l'ordre du résident français Desportes, les troupes du Directoire pénétraient dans ses murs. En cédant à la force, son vieux patriciat eut, du moins, l'habileté de stipuler qu'on maintiendrait certaines lois spéciales, que la municipalité garderait l'administration des biens communaux et de certaines institutions, telles que le Collège et l'Académie où se donnait l'enseignement supérieur. Ainsi, un semblant d'autonomie restait à Genève à l'instant où les deux Conseils la déclaraient chef-lieu d'un nouveau département, celui du Léman (25 août 1798).

Dans cette circonscription entraient la ville et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses annexes rurales, le pays de Gex, Carouge, le Chablais, la plus grande partie du Faucigny et quelques parcelles de l'ancienne province de Genevois. Il y avait trente cantons, dont vingt-trois dans la région sabaudienne. Des tribunaux correctionnels siégeaient à Thonon, à Bonneville et à Genève, où furent installés aussi les tribunaux civil et criminel du département.

Au Mont-Blanc, on laissa les anciens districts de Chambéry et d'Annecy, la Maurienne, la Tarentaise et les cantons de Flumet, Megève, Sallanches, Saint-Gervais et Chamonix. Les tribunaux correctionnels étaient établis à Chambéry, Saint-Jean, Moûtiers, Sallanches et Annecy. Il y avait cinquante-neuf cantons.

Au sud des Alpes, le Directoire montrait également son dédain des petits Etats. Il occupait militairement le Piémont, et Charles-Emmanuel IV, fils et successeur de Victor-Amédée III, allait demander asile à l'île de Sardaigne (9 décembre 1798).

Sept mois après, la coalition européenne l'emportait à son tour et les avant-postes autrichiens apparaissaient sur la frontière du Mont-Blanc. Tout le pays s'agita devant la menace d'une invasion. Dans les principales villes, à Chambéry, Rumilly, Annecy, Moûtiers, Saint-Jean, des volontaires s'équipèrent et s'armèrent à leurs frais. Les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hautes vallées fournirent des pionniers et des sapeurs.

Le 15 août 1799, le général Compans repoussa bien l'ennemi du côté du Petit-Saint-Bernard, mais les populations n'en demeurèrent pas moins inquiètes. Partout, on s'indignait contre l'incapacité présomptueuse des hommes qui avaient rejeté la nation dans la guerre. Déjà, on leur refusait presque obéissance. Un moment, le 21 mai 1799, les conscrits du Léman n'avaient pas voulu partir.

A coup sûr, le Directoire ne méritait la confiance d'aucun parti. Après avoir frappé les modérés au 18 fructidor, il s'en était pris aussi illégalement aux exagérés. En 1798, le Mont-Blanc avait envoyé au Conseil des Cinq-Cents, entre autres députés, deux anciens officiers de la Légion des Allobroges, Dessaix et Doppet. L'élection de ce dernier, et d'autres personnages qualifiés de terroristes, était annulée, sans droit, le 22 floréal (11 mai 1798).

La France ne manquait cependant pas de ressources, mais il lui fallait un gouvernement qui sût en tirer parti. C'est pour cela qu'elle se tournera vers le général Bonaparte à son retour d'Egypte. La chute du Directoire, dans les journées des 18 et 19 brumaire (9 et 10 novembre 1799), inaugurera pour le Mont-Blanc et le Léman — comme pour le reste de la France — une époque de réparation.

Sept années s'étaient écoulées depuis que l'As-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semblée des Allobroges avait sollicité la réunion de la Savoie au territoire de la République. Bien que partagé en deux camps, le pays n'avait pas, en général, marchandé son dévouement à la patrie commune. Il s'était prêté aux réquisitions en hommes, en argent, en nature. En 1799, l'arriéré de l'impôt y était moindre que dans tout autre département français. L'Etat lui demandait pourtant plus que sous Victor-Amédée III : en 1792, on payait par tête 6 francs 9 cs, et, en 1799, 15 francs 44 cs.

Il semblait cependant que l'union de la Savoie à la France n'avait pas apporté les avantages qu'on en espérait. On a vu ailleurs quel était le mépris des droits de la conscience. Les intérêts matériels n'avaient pas gagné davantage. Dans les hautes vallées, on se plaignait des défrichements inconsidérés entrepris par les ingénieurs de la marine militaire. Le commerce de transit par le Mont-Cenis, qui, chaque année, valait au moins 800.000 livres à la Savoie, était anéanti. Les industries, suscitées à grand'peine depuis le commencement du siècle, étaient frappées de mort. A Chambéry, la fabrication de la gaze avait cessé. Partout, le travail de la laine était abandonné. Sous la Convention, les horlogers de Cluses avaient porté, sans succès, leurs doléances à Simond, puis à Gauthier, l'un de ses successeurs. Les anciens mineurs de Peisey mendiaient.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vainement, on avait essayé d'établir des manufactures à Chambéry et à Annecy. C'est à peine si, dans cette dernière ville, une fabrique d'indiennes, fondée en 1795 par des Genevois, parvenait à se soutenir.

La population avait été décimée par la guerre, par l'émigration, par la misère. A Chambéry, elle était tombée, depuis sept ans, de 16.000 âmes à 10.800, et, à Annecy, de 6.000 à 4.659.

Au vrai, le malaise dont souffrait la Savoie tenait uniquement aux troubles révolutionnaires et à l'inintelligence politique de la faction qui s'était imposée par surprise à la France. Vienne un gouvernement ferme et modéré, sachant maintenir l'ordre public et dominer tous les partis, et le génie savoyen prendra son essor. Sous le Directoire même, il montrait ce besoin d'agir et d'apprendre qui le caractérise. Une école centrale pour l'enseignement des sciences et des lettres remplaçait, depuis le 22 novembre 1796, l'ancien collège de Chambéry ; dès le début, elle était prospère. Le 6 mars 1799, on réorganisait la Société d'agriculture.

A défaut de l'activité industrielle, on imaginait, même sous la Terreur, d'employer les bras inoccupés à l'embellissement des villes. En 1793, on abattait les inutiles remparts de Chambéry. Le 3 mai 1794, on présentait à l'approbation d'Albitte un plan mûrement étudié, d'après lequel l'Annecy moderne a été, plus tard, reconstruit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

LA SAVOIE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

1799-1813

Maître de la France par le coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799), Bonaparte songea à lui rendre deux biens qu'elle ne connaissait plus, la paix avec l'Europe et l'ordre au-dedans. On sait avec quel secret il organisa l'armée qui pénétra en Italie par le Grand-Saint-Bernard, et, le 14 juin 1800, vainquit les Autrichiens à Marengo. Deux corps de troupes concoururent à cette expédition en traversant le département du Mont-Blanc : le premier, sous le général Chabran, passa de la Tarentaise dans le Val-d'Aoste, bloqua et prit, le 1er juin, le fort de Bard, qui avait failli arrêter Bonaparte lui-même. Le second, sous Turreau, franchit le Mont-Cenis et s'empara de Suse : rejeté un instant par l'ennemi dans la haute Maurienne, il dut, pour subsister, lever sur le pays des contributions en nature.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dès ce moment, et jusqu'en 1814, la Savoie n'aura plus à redouter les agressions du dehors.

A l'intérieur, Bonaparte s'attachait à restaurer le principe d'autorité si fortement ébranlé depuis 1789. Avec le titre de Premier Consul, il prenait, par la Constitution de l'an VIII, le pouvoir exécutif pour lui-même, et partageait le pouvoir législatif avec un Conseil d'Etat, un Tribunat, qui disparut en 1807, un Corps législatif et un Sénat.

La Savoie était représentée, au Conseil d'Etat, par un habile financier, Cretet, de Pont-de-Beauvoisin ; au Corps législatif, par cinq députés (deux pour le Léman et trois pour le Mont-Blanc), et au Sénat, par Berthollet, Monge et, un peu plus tard, par le comte Joseph-Marie de Viry, l'ancien ambassadeur de Victor-Amédée III à Paris.

L'organisation administrative était également modifiée. Le département fut divisé en arrondissements, en cantons et en communes.

Le Mont-Blanc comprit les quatre arrondissements de Chambéry, Annecy, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne. On lui enleva toutefois (16 février 1800) le célèbre massif alpin auquel il devait son nom, et les cantons de Chamonix, Saint-Gervais, Sallanches, Megève et Flumet, qui furent annexés au Léman. Dans ce dernier département, les chefs-lieux d'arrondissement étaient Genève, Bonneville et Thonon.

Le nombre des cantons fut considérablement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réduit. Dans le Mont-Blanc, il n'y en eut plus que 33 comprenant, en 1801, 420 communes, et une population de 285.000 habitants. Dans le Léman, on comptait 23 cantons, dont 20 étaient situés dans les limites naturelles de la Savoie : ceux-ci renfermaient 237 communes et 163.000 habitants.

Remarquons encore qu'on plaça dans le département un préfet, dans l'arrondissement un sous-préfet et, dans la commune, un maire assisté d'un conseil.

On rétablit la hiérarchie judiciaire décrétée par la Constituante : dans le canton un juge de paix ; dans l'arrondissement un tribunal de première instance, jugeant au civil et au correctionnel ; dans le département, un tribunal criminel ou cour d'assises. Au-dessus, sur le modèle des anciens Parlements français, Bonaparte institua des cours d'appel qui avaient, dans leur ressort, plusieurs départements. Le Léman releva de la cour d'appel de Lyon, et le Mont-Blanc, de celle de Grenoble.

S'il y avait urgence à réformer l'organisation administrative, il importait aussi de mettre fin à la persécution religieuse. Préoccupé d'autres soins, le gouvernement consulaire n'y songea pas tout d'abord.

Dans les premiers mois qui suivirent son avènement, sept prêtres réfractaires étaient amenés à Chambéry ; on en condamnait quatre à la dépor-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tation, et les autres, à titre de sexagénaires, à la réclusion.

En Chablais, le 3 décembre 1799, on surprenait, à Thonon, un ancien membre de l'Assemblée des Allobroges, le curé Jacques Bouvet, du Biot, que l'on connaissait partout sous le surnom familier de « l'oncle Jacques ». Depuis près de sept ans, malgré ses courses incessantes dans le pays, il avait échappé à toute poursuite, sans émigrer jamais. Son arrestation causait un vif émoi, et dès la nuit suivante, il était, de vive force, tiré de prison par la foule, comme naguère, en 1791, le jeune Charles avait été délivré lui-même par Joseph Dessaix et ses amis.

En octobre 1800, était encore incarcéré à Genève un ecclésiastique, J.-B. Rassiat. Sur l'ordre d'Ange d'Aymar, premier préfet du Léman, il avait été saisi dans l'église de Cluses, où il officiait publiquement.

Toutefois, dans les communes rurales surtout, les mesures de violence étaient de moins en moins faciles à exécuter. Au dire de Saussay, premier préfet du Mont-Blanc (mars 1800-mars 1803), les maires ne s'y prêtaient plus, par crainte de s'exposer aux ressentiments de leurs administrés. Dans le Léman, le jury acquittait les Thononais qui s'étaient compromis en mettant en liberté « l'oncle Jacques ».

Le gouvernement prescrivait enfin lui-même de renvoyer chez eux les prêtres détenus dans les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prisons départementales ou dans l'île de Ré. Il rappelait de la Guyane ceux qui, en petit nombre, avaient résisté aux atteintes du climat. Revenus au milieu des populations, ils recouvraient tous sur elles leur antique ascendant. Au début de 1802, le commissaire du gouvernement, Garin, s'exprimait ainsi : « Les prêtres soumis aux lois n'exercent plus le ministère du culte, les réfractaires et les déportés rentrés exercent seuls et furtivement. Où il ne s'en trouve pas, on s'assemble à l'église pour chanter les offices comme autrefois, sans messe ».

Sur le terrain religieux, la pacification des esprits fut l'œuvre du Concordat conclu, le 15 juillet 1801, par Bonaparte avec la cour de Rome, et dont Cretet fut l'un des négociateurs.

En vertu de cette convention, les anciens diocèses savoyens étaient remplacés par un diocèse unique, celui de Chambéry et Genève, qui fut suffragant de Lyon (9 avril 1802). Le premier titulaire, le limousin René de Merinville, avait occupé autrefois le siège de Dijon : il fut installé le 23 janvier 1803.

Ce changement avait été facilité par la démission de l'un des prélats dont les sièges étaient supprimés, Joseph Paget, et par la mort des autres, Michel Conseil, Montfalcon, Compans de Brichanteau et Cortois de Quincey.

L'accord du pouvoir civil et de l'autorité ecclésiastique se manifesta de même, en juin 1803,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la répartition des cures et de leurs succursales. On y appela soit des « insermentés », soit des prêtres constitutionnels qui se rétractaient. Le « ci-devant » évêque du Mont-Blanc, François Panisset, mourra, en 1809, simple desservant à Tresserve, près d'Aix-les-Bains.

A Genève, sur l'invitation du second préfet du Léman, Claude de Barante, le Conseil municipal abandonnait aux catholiques l'église Saint-Germain, et, le 23 octobre 1803 — pour la première fois depuis deux cent soixante-huit ans — la messe fut célébrée librement et en public dans la ville de Calvin.

A l'égard des émigrés, Bonaparte suivit pareillement une politique de conciliation. Le 26 avril 1802, il permettait à la plupart d'entre eux de revenir en France. Il mettait ainsi fin à la proscription des militaires savoyens que leur serment avait enchaînés au service de Sardaigne. Organe de l'opinion publique, dès 1793, Joseph de Maistre avait protesté contre cette iniquité, dans une *Adresse à la Convention Nationale*, pamphlet où se révélait déjà l'âpreté de son éloquence.

Rien n'échappait à l'attention d'un gouvernement réparateur. A Chambéry, il autorisait, dans les anciens bâtiments de la Visitation, l'installation d'un collège où l'on enseignerait les lettres antiques, et non plus seulement les sciences et les lettres modernes, comme dans l'Ecole centrale fondée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous le Directoire (24 novembre 1804). A Genève, on ouvrait une école secondaire pour les catholiques. On favorisait la création d'établissements scolaires du même genre dans les chefs-lieux d'arrondissements et dans d'autres localités, Evian, Carouge, Mélan, Cluses, Sallanches, Rumilly et Conflans.

Partout, l'ordre public était énergiquement maintenu. Des déserteurs, à l'avènement du Consulat, commettaient des brigandages en Maurienne. Ils avaient été vite réprimés.

Fatiguée des violences des Jacobins, irritée de l'incapacité du Directoire, la nation se ralliait volontiers à un gouvernement qui ne se signalait alors que par des bienfaits. Aussi, quand le Consulat eut été transformé en EMPIRE héréditaire, le 4 mai 1804, elle y adhéra par ses votes, dans l'espoir d'une longue période de prospérité.

Sous ce régime, la Savoie obtenait enfin les avantages qu'elle avait attendus de sa réunion à la France. Les aptitudes diverses de ses fils se manifestaient dans toutes les carrières.

Directeur des ponts et chaussées sous le Consulat, Cretet occupait, le premier sous l'Empire, les fonctions de gouverneur de la Banque de France (1806). L'an d'après, il devenait ministre de l'Intérieur.

Les sénateurs Monge et Berthollet se rencontraient, à l'Académie des sciences, avec l'infati-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gable calculateur Alexis Bouvard, le collaborateur et ami de Laplace. Né en I767, aux Contamines, dans le haut Faucigny, Bouvard travaillera à l'Observatoire de Paris près d'un demi-siècle, (1794-1843). Aussi réservé, mais moins heureux que ses trois illustres compatriotes, Joseph Fodéré, de Saint-Jean-de-Maurienne, ne conquerra qu'en 1814, à Strasbourg, la chaire de médecine légale où il enseignera, vingt-et-un ans, la science dont il était le créateur.

A Chambéry, le médecin Joseph Daquin consacrait les dernières années d'une longue vie (1734-1815) à propager par ses écrits et par son exemple la pratique de la vaccine.

A l'Académie française, le vieux Ducis voyait, en 1812, s'asseoir, à ses côtés, Joseph-François Michaud, d'Albens en Genevois, historien des Croisades et fondateur d'une publication utile, la *Biographie universelle*.

D'autres écrivains prenaient la Savoie même pour sujet de leurs études. Albanis Beaumont, en 1802, avait dédié à Bonaparte, Premier Consul, ses *Alpes grecques et cottiennes*. L'abbé Jean-Louis Grillet, professeur au collège de Chambéry, donnait, en 1807, son *Dictionnaire du Léman et du Mont-Blanc*. Secrétaire général de ce dernier département, Palluel, à la même époque, en publiait la *Statistique*, sous le nom de Verneilh, second préfet de Chambéry.

Toutefois, les plus distingués représentants des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettres savoisiennes, les frères Joseph et Xavier de Maistre, se trouvaient, par le hasard des événements, relégués en quelque sorte en Russie. L'aîné y remplissait, depuis 1802, les fonctions d'ambassadeur de Sardaigne. Déjà connu par d'ingénieuses fictions, le second y composait, en 1811, son touchant récit du *Lépreux de la Cité d'Aoste,* qui a popularisé son nom.

Les œuvres de l'esprit, les plus durables de toutes, ne semblaient pourtant tenir qu'une place secondaire au milieu des incessantes guerres de Napoléon Ier. Ici encore, la Savoie fournissait à l'insatiable conquérant des auxiliaires aussi dévoués, aussi modestes que ses savants. Entre autres noms qui ne seront pas oubliés, on peut citer Dupas, d'Evian; Chastel, de Veigy en Chablais; Pacthod, de Saint-Julien en Genevois; Guillet, de Chambéry; Curial, de Saint-Pierre-d'Albigny, qui organisa et commanda, en 1813, la jeune garde impériale; Maison, né à Epinay-sur-Seine, de parents originaires de Jarsy en Bauges, et destiné à recevoir un jour le bâton de maréchal de France.

Peut-être conviendrait-il de mettre au premier rang l'ancien officier des Allobroges, Joseph Dessaix, qui, selon un mot heureux de Napoléon Ier, fut à la fois « un brave et un brave homme ». Exclu du Conseil des Cinq-Cents, au 18 brumaire, il rentrait dans l'armée et, à Wagram, méritait d'être promu général de division. Lors de la cam-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pagne de Russie, il avait sous ses ordres, dans les services administratifs, l'ancien terroriste Albitte. Il était, en dernier lieu, gouverneur de Berlin. Couvert de blessures, il se retirait, en mars 1813, à Thonon, sa ville natale. Il en sortira l'année suivante, pour tenir tête à une invasion ennemie, sur le sol même de la Savoie.

Le reste de la population se livrait à l'industrie et surtout à la culture du sol, dont on tirait plus de profit depuis la suppression des douanes vers la France. Le partage et l'aliénation des biens communaux décrétés en 1793 et 1813, ainsi que la vente des propriétés nationales, devaient développer, sur divers points du pays, toute une classe de petits cultivateurs âpres au travail. Partout, on défrichait. « Les abymes » de Myans, morne amas de petits lacs et de monticules, souvenirs de la terrible catastrophe de 1248, furent, en 1810, abandonnés aux habitants des environs : on les couvrit aussitôt de vignobles.

On améliorait également les races de bétail. En 1802, on introduisait à Saint-Paul, près d'Yenne, des moutons mérinos d'Espagne, provenant d'un dépôt formé, dix-sept ans auparavant, à Rambouillet.

L'industrie, comme l'agriculture, avait largement gagné à la disparition des entraves douanières. Les expositions nationales, inaugurées à Paris sous le Directoire, mettaient en évidence

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses produits. A celle de septembre 1806, on constatait qu'à Genève les ateliers de bijouterie s'étaient multipliés sous le régime français. On y signalait aussi les draps communs de Tarentaise et de Maurienne, tissus grossiers, mais chauds et presque imperméables.

L'exploitation des richesses intérieures du sol était encouragée par la création d'une école théorique et pratique des mines, siégeant alternativement, suivant les saisons, à Moûtiers et à Peisey en Tarentaise (11 février 1802). L'un de ses professeurs, Brochant de Villiers, dressera, plus tard, la plan de la carte géologique de France. En 1807, on retrouvait, dans le voisinage, à Mâcot, un gisement de plomb argentifère, déjà antérieurement fouillé. Dans le haut Faucigny, l'ingénieur Albanis-Beaumont exploitait, à Sixt, du minerai de fer. En 1806, un berger découvrait les eaux minérales de Saint-Gervais.

Près de Thorens, la verrerie d'Ussillon, qui datait de 1755, s'était singulièrement accrue. Elle approvisionnait de bouteilles et de cristaux presque tout le Midi de la France. Elle faisait même des envois en Espagne. En 1801, des ouvriers sortis de cette usine fondaient un établissement rival, à Alex, près d'Annecy.

Non loin de Saint-Ours en Albanais, la fabrique de faïence créée, en 1730, à La Forêt, s'était soutenue jusqu'en 1799. A cette date, elle fut supplantée, auprès du public, par une manufacture

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que l'un de ses anciens directeurs, Dimier, installait, pour cinq ans, dans les bâtiments de Hautecombe.

L'industrie des tissus s'étendait. A Chambéry, Marc Dupuis avait repris la fabrication de la gaze, et, en 1805, recevait les commandes de l'impératrice Joséphine qui se rendait en Italie. Dans la même ville, on établissait une manufacture de cotonnades qui, en 1853, sera transférée à Cognin. En 1808, à Rumilly, on travaillait le drap.

A Annecy, vers 1804, Jean-Pierre Duport (de Termignon) installait, dans l'ancien couvent des Clarisses, une filature de coton à laquelle il ajoutera un atelier de tissage. Duport jeune (son homonyme, mais non son parent) créait, de son côté, à Faverges, une fabrique de mousselines.

A Carouge, on établissait une filature et une raffinerie de sucre dont l'existence ne fut pas de longue durée. Dans un intérêt d'ordre public et aussi pour donner des ouvriers à l'industrie, un décret du 15 décembre 1811 instituait, dans la même localité, un dépôt où les mendiants du Léman seraient dressés à gagner leur vie par le travail.

L'exportation des produits savoyens fut facilitée par la construction de larges voies carrossables. De 1803 à 1810, on exécuta la fameuse route du Mont-Cenis. De Lanslebourg à Suse, on créa, de kilomètre en kilomètre, un abri pour les voyageurs que surprenaient les tourmentes des Alpes. En

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1801, le dernier abbé de Tamié, dom Gabet, y avait rétabli, avec l'appui du Premier Consul, l'hospice détruit pendant la Révolution.

En 1805, sur le chemin de Chambéry à Lyon par Les Echelles, on commença à tailler dans le roc le tunnel de la Grotte, qui a une longueur de 308 mètres.

Dès le début de son administration, le troisième préfet du Mont-Blanc, Poitevin de Maissemy (1804-1810), reprenait un projet conçu naguère par le gouvernement sarde pour la construction d'une route allant de L'Hôpital à Ugines, le long de l'Arly : elle sera achevée sous la Restauration piémontaise.

Dans la Savoie du nord, on avait entrepris, dès 1798, l'exécution d'un chemin qui suivait, à partir de Genève, la rive gauche du Léman et passait au pied des pittoresques rochers de Meillerie pour entrer en Valais.

A Carouge, on jetait, en 1811, un pont sur l'Arve.

Il y eut peu de travaux dans les villes, sauf à Chambéry. On y rebâtit, sur un nouveau plan, les parties du vieux château d'Amédée V ruinées par un incendie le 13 décembre 1798. On édifiait, en 1804, une immense caserne d'infanterie. Enfin, en 1810, on couvrait de peintures, dans le genre italien, la cathédrale de Saint-François.

Grâce aux routes anciennes et nouvelles qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

empruntaient son territoire, la Savoie était traversée alors par d'illustres personnages. En 1804, Pie VII, se rendant à Paris au sacre de Napoléon Ier, s'arrêtait à Chambéry, et bénissait, le 16 novembre, la foule prosternée sur la place de la Métropole. Cinq mois après, il reparaissait, précédé de quatre jours par l'empereur qui allait lui-même en Italie. Assailli, au pied du Mont-Cenis, par un violent ouragan de neiges, Napoléon Ier, le 19 avril 1805, devait la vie à quatre robustes montagnards de Lanslebourg qui l'accompagnaient.

D'autres voyageurs visitaient les curiosités naturelles du pays. En 1810, l'impératrice Joséphine parcourait la vallée de Chamonix et la mer de glace. Sa fille, Hortense de Beauharnais, se plaisait à Aix-les-Bains : elle y fondait, en 1813, un hôpital.

Sous cette apparence de grandeur, l'édifice napoléonien cachait cependant bien des causes de faiblesse. Fondé par un coup de violence, il n'obtenait pas l'appui des amis de la légalité. Le sauvage et intègre Ducis n'avait pas voulu sacrifier son indépendance pour un siège au Sénat. Insensiblement, l'empereur revenait à toutes les pratiques de l'ancien régime : il s'en fallut peu que le donjon de Miolans ne s'ouvrît, comme au temps de Victor-Amédée III, pour des prisonniers frappés sans jugement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Napoléon Ier se trouvera bientôt isolé au milieu de ses soldats. Il n'avait de soutien ni dans la vieille aristocratie qu'il avait tirée d'exil, ni dans la noblesse nouvelle qu'il avait créée. Il s'était aliéné le clergé par ses violences à l'égard du pape, la bourgeoisie et le peuple des campagnes par la continuité de ses guerres.

L'Eglise, en Savoie, ne lui était point d'abord hostile. Les évêques René de Merinville, démissionnaire en 1805, et son successeur, Yves Dessoles, n'étaient point des prélats belliqueux. Ils songeaient uniquement à organiser leur immense diocèse et à réparer les désordres causés par une persécution de neuf années.

Dessoles, en septembre 1805, reprenait la tradition des visites pastorales en parcourant d'abord la Tarentaise. A Annecy, en 1806, il tirait les restes de saint François de Sales et de sainte Chantal de l'asile secret où des mains pieuses les avaient recélés pendant la dictature d'Albitte, et les restituait ainsi à la vénération publique.

Profitant des décrets de Napoléon Ier favorables aux congrégations enseignantes, le 30 septembre 1806, il fondait, à Chambéry, sur la colline de Lémenc, un monastère de la Visitation, le premier qui eût été rétabli en France depuis la Révolution. Dans sa ville épiscopale, il appellera encore, en 1811, des frères de la Doctrine chrétienne, et, en 1812, des sœurs de Saint-Joseph.

A Genève, le second curé de Saint-Germain,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'actif et énergique Vuarin (originaire de Collonge-sous-Salève) introduisait, en 1810, les sœurs de Charité, et leur confiait l'éducation des jeunes filles catholiques.

En dépouillant Pie VII de ses Etats, et en le retenant dans une dure captivité, Napoléon Ier suscita contre lui l'inimitié d'un clergé dont l'autorité morale sur les populations s'était affermie et accrue dans de récentes et communes épreuves. Au Concile national de Paris, Yves Dessoles, le 26 juin 1811, s'inspirait, sans nul doute, des vœux de ses prêtres et de son peuple, en sollicitant ses collègues d'implorer, auprès de l'empereur, la délivrance du pontife.

L'année suivante, l'indignation générale s'aggravait encore, sur le bruit que le pape avait traversé à la hâte et en prisonnier cette Savoie que, naguère, il avait parcourue en triomphateur. Arrêté trois jours — 11-14 juin 1812 — par la fatigue et la maladie, à l'hospice du Mont-Cenis, Pie VII, sur l'avis du médecin Claraz (de Lansle-bourg), avait reçu le viatique des mains de dom Gabet, du « seul abbé de l'Empire ». C'était ainsi que s'intitulait, et à bon droit, l'ancien supérieur de Tamié, puisque, seul, il avait pu reconstituer sa communauté autour de lui.

On comprend aisément que le mécontentement du clergé contre un « empereur excommunié », ait été partagé par une population exaspérée déjà des impôts et des perpétuelles levées militaires.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En vain, les journaux du maître annonçaient que les jeunes soldats partaient avec entrain, qu'il n'y avait jamais de réfractaires. On savait combien grand était le nombre des déserteurs. Ce gouvernement si fort et si respecté était, à son tour, audacieusement bravé. Le 16 décembre 1813, les conscrits du canton d'Evian, réunis à Thonon, assaillaient, à coups de pierres, le conseil de recrutement que présidait le baron Capelle, troisième préfet du Léman. L'ordre n'était rétabli qu'à l'arrivée de troupes accourues de Genève.

Vaincu en Russie par les frimas, et chassé d'Allemagne par des ennemis supérieurs en nombre, Napoléon, en ce moment, était rejeté dans les limites mêmes de son empire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

LA SAVOIE ENVAHIE ET DÉMEMBRÉE EN 1814 ET 1815

Pendant les premiers mois de 1814, la Savoie allait prendre sa part dans la lutte que la France soutenait contre l'Europe coalisée. Protégée, à l'est et au sud, par le Piémont, qui n'avait pas encore échappé à Napoléon Ier, elle eut à se débattre, au nord, contre une armée autrichienne accourue à travers la Suisse.

Genève fut la porte ouverte à l'invasion. Si, dans cette ville, les classes populaires n'étaient pas hostiles à la France, la bourgeoisie ne dissimulait pas son aversion pour le régime impérial. Les préfets du Léman, Ange d'Eymard, Claude de Barante et Capelle, n'avaient ni séduit, ni réduit l'aristocratie financière qui dominait dans l'ancienne cité de Calvin. Au surplus, nul préparatif n'avait été fait pour repousser l'ennemi : point d'approvisionnements de vivres ; point de munitions de guerre. Sur le rempart, gisaient des ca-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nons sans affût. Le commandant de la place, le général Jordy, ne disposait que de 490 soldats valides : la garde nationale, rétablie en 1812, et un millier de conscrits, à peine arrivés au dépôt, ne lui inspiraient aucune confiance.

Aussi, dès le 25 décembre 1813, à la seule nouvelle de la marche de l'autrichien Bubna, le baron Capelle et les principaux fonctionnaires s'étaient hâtés de partir. Cinq jours après, les troupes françaises se retiraient à leur tour.

Le 30 décembre, les Genevois se trouvaient, sans combat, rendus à leur antique indépendance. Sous la protection du comte de Bubna, qui arrivait à ce moment, ils élisaient des syndics et un Conseil provisoire de gouvernement.

Alors seulement, les administrateurs impériaux songeaient à mettre les départements savoyens en état de défense. Le 7 janvier 1814, le baron Finot, quatrième préfet du Mont-Blanc, appelait la population aux armes. Arraché à sa paisible retraite de Marclaz, près de Thonon, Dessaix eut ordre d'organiser tous les hommes qui se présenteraient, volontaires, vieux soldats, gardes champêtres, douaniers.

Heureusement, Bubna ne jetait pas toutes ses troupes au sud du Léman. Il en dirigeait la portion la plus considérable sur Saint-Claude, Bourg-en-Bresse et Lyon. Il envoyait un autre corps occuper, en Valais, les débouchés du Simplon, avec injonction de se replier ensuite sur le Cha-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blais. Partout, les chefs ennemis pensaient trouver un appui dans le mécontentement causé par l'imprévoyance de Napoléon Ier et de son gouvernement. C'est ainsi qu'à Thonon, le 17 janvier 1814, un ancien général de Victor-Amédée III, le comte Janus de Sonnaz, adressait un chaleureux appel aux fidèles du roi de Sardaigne.

Le baron de Zeichmeister était seul chargé d'envahir directement la Savoie. Il n'entrait en campagne que le 16 janvier, sur deux colonnes. L'une, sous son propre commandement, refoulait devant elle, à Rumilly, les douaniers, à peu près unique force de Dessaix, et, le 20 janvier, pénétrait, sans coup férir, à Chambéry, déjà évacué par le général Delaroche et une poignée de conscrits.

L'autre colonne traversait Annecy, les Bauges, et, par Saint-Pierre-d'Albigny, arrivait à Montmélian, menaçant la route de Grenoble.

Dessaix n'était séparé de l'ennemi que par l'Isère. Retranché sur les hauteurs de la rive gauche, à la Chavanne, il maintenait ses communications avec le Graisivaudan, où commandait le général Marchand, et avec la Maurienne, où s'était retiré le baron Finot. Celui-ci s'efforçait d'attirer d'Italie des renforts que ne pouvait lui accorder le vice-roi Eugène de Beauharnais, alors aux prises avec le chambérien Henri de Bellegarde, à la tête d'une armée autrichienne.

Les Français se relevaient pourtant, grâce aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fautes de leurs adversaires. Zeichmeister s'attardait à forcer le passage des Echelles, défendu par 80 soldats embusqués dans la galerie de Napoléon Ier. Le 31 janvier, il était contraint de prendre d'abrupts sentiers suivis naguère par les contrebandiers. D'un autre côté, Bubna n'osait s'avancer de Bourg-en-Bresse sur Lyon, que gardaient uniquement 1.200 conscrits. Investi du commandement supérieur dans le bassin du Rhône, le maréchal Augereau profitait des lenteurs de l'ennemi pour réunir toutes les troupes disponibles du voisinage et renforcer ses lieutenants. Disposant bientôt de 4.000 soldats, Marchand et Dessaix reprenaient l'offensive.

Dessaix refoulait d'abord la garnison de Montmélian sur Chambéry où arrivait aussi, traqué par Marchand, le corps autrichien qui occupait Les Echelles. Assailli à la fois par les deux généraux français, Zeichmeister se battait à Lémenc, puis à la Côte-Rouge, où, le 19 février, on se disputait furieusement le château de Montagny. Il rentrait un moment à Chambéry, mais sans pouvoir s'y maintenir. Il se retirait lentement sur Albens où, de nouveau, il partageait son armée en deux colonnes.

Vivement poursuivie par le général mulâtre Serran, la colonne de droite ne pouvait s'arrêter ni à Alby, où les Français mangeaient la soupe préparée par les Autrichiens, ni à Annecy où se livrait un engagement sanglant, ni à Brogny-sur-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le-Fier, ni au pont de La Caille, sur le torrent des Usses. Celle de gauche, chassée de Rumilly par Dessaix, traversait Frangy et se réunissait, à Saint-Julien, à la première colonne.

Il s'en fallut de peu que le général Serran ne se trouvât compromis par cette concentration des forces ennemies. Trompé par une canonnade lointaine, le 27 février 1814, il s'aventurait, non loin d'Archamp, au milieu des Autrichiens ; il se dégageait toutefois, non sans pertes. Le 1er mars, avait lieu encore, aux portes de Saint-Julien, un combat meurtrier et indécis.

Zeichmeister rentrait enfin à Genève, sur l'invitation de Bubna, qui y était revenu lui-même, à la nouvelle que le général français Bardet marchait sur cette ville en remontant la rive droite du Rhône.

Dans cette campagne, les Autrichiens n'avaient pas épargné le pays. Ils avaient imposé une lourde contribution à Chambéry, en dépit des protestations du maire, le marquis J.-B. d'Oncieu. Malgré la précipitation de leur retraite, ils avaient, sur leur chemin, forcé les caisses publiques, enlevé le linge des habitants, le bétail et toutes sortes de denrées. Sans l'intervention de Dessaix, les paysans exaspérés en eussent massacré cinquante qu'ils avaient fait prisonniers.

Depuis l'éloignement de Zeichmeister, le général chablaisien occupait les hauteurs de La Bâthie, sur la rive gauche de l'Arve, à son confluent avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le Rhône ; de là, il menaçait de bombarder Genève, éventualité dont l'ennemi ne s'effrayait pas. Bubna était bien convaincu que, quelles que fussent les injonctions de Napoléon, Dessaix ne détruirait pas la première ville du Léman. Il s'inquiétait davantage des mouvements d'un corps de troupes envoyé de Lyon vers le Jura. Il se rassura quand il apprit qu'Augereau le rappelait à lui. Bientôt, le 20 mars, le maréchal et ses 22.000 soldats étaient défaits par 70.000 ennemis, à Limonest, sur la rive droite de la Saône ; refoulés sur Valence, ils laissaient sans soutien Dessaix et sa petite armée.

A ces derniers, il ne restait plus qu'à battre en retraite. A l'ordre qui lui en fut envoyé par Marchand, le héros chablaisien répondait par une démission : il lui coûtait de quitter les abords de Genève sans qu'elle eût été rendue à la Savoie.

Les Français reprenaient le chemin de la vallée de l'Isère sous la conduite de Serran. Harcelés par les Autrichiens, ils les battaient néanmoins à Annecy et à Rumilly, c'est-à-dire sur les deux routes qui mènent à Chambéry. Bubna emportait toutefois le pont de Montmélian, et Serran, par un armistice signé à Planaise, non loin de la Chavanne, s'engageait à évacuer les deux départements savoyens (11 avril).

Combattant, séparément, avec une bande de volontaires, Dessaix avait tenu tête aux Autrichiens, à trois reprises, auprès d'Aiguebelle (8, 9, 10 avril). Il se retirait vers la haute Mau-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rienne où il cessait spontanément les hostilités le 15 avril. Dix jours auparavant, Napoléon Ier avait abdiqué à Fontainebleau.

La Savoie se trouva alors tout entière aux mains des Autrichiens. Les partisans de l'ancienne dynastie en profitaient aussitôt pour agiter le pays. A Chambéry, ils arboraient le drapeau sarde à l'hôtel de ville.

Par contre, les généraux et les hommes qui avaient été entraînés dans le courant de la Révolution, s'indignaient que leur patrie pût redevenir une province piémontaise. « Depuis vingt-deux ans, écrivait Dessaix, des armées ont été fournies par la Savoie pour consolider sa réunion avec la France. Il est bien douloureux de constater que tant de sacrifices seront inutiles. »

En traitant à Paris, le 30 mai 1814, avec le nouveau souverain de la France, la coalition européenne trompa tous les partis. La Savoie, telle qu'elle existait depuis 1798, fut divisée en trois parts :

Genève était déclarée indépendante et admise, à titre de canton, dans la Confédération suisse.

La France obtenait un territoire de forme triangulaire, borné, à l'ouest, par le Rhône, de Bellegarde à Saint-Genix-sur-Guiers, et, au delà, par le Guiers. La limite était conventionnelle, au nord-est, de Bellegarde à la source du Fier, et, au sud-est, de la source du Fier à celle du Guiers. Il ren-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fermait les lacs du Bourget et d'Annecy, les petits bassins des Usses, du Fier et de la Leysse, les plateaux de Novalaise, des Bauges et une partie de celui des Bornes. Chambéry, Faverges, Annecy, Thônes, Saint-Julien, Rumilly, Aix, Yenne et Pont-de-Beauvoisin étaient les localités les plus importantes.

Le reste de la Savoie, équivalant à peu près aux deux tiers du pays, était restitué au Piémont. Dans le sud, le roi Victor-Emmanuel Ier recouvrait tout le bassin de l'Isère, et, dans le nord, la vallée de l'Arve et le littoral du Léman. Ces deux fractions de territoire étaient mal reliées l'une à l'autre. A moins de traverser la portion de la Savoie cédée à la France, on ne passait de la Tarentaise en Faucigny que par des sentiers impraticables en hiver, âpres et rudes en tout temps.

Ce singulier partage, qui brisait, comme à plaisir, les traditions nationales, souleva d'unanimes protestations.

Dans un mémoire confidentiel destiné à être soumis aux représentants des puissances européennes réunis en Congrès à Vienne, le chimiste Berthollet et les généraux Curial, Chastel et Guillet réclamaient la nationalité française : « La Savoie, disaient-ils, a toujours appartenu à la France en temps de guerre ; elle doit lui appartenir irrévocablement en temps de paix. »

Du fond de la Russie, Joseph de Maistre écrivait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au comte de Blacas, ministre de Louis XVIII : « L'état actuel de ma petite patrie n'est pas durable : ou elle vous appartiendra toute par quelque moyen possible, c'est-à-dire juste, ou elle reviendra toute à son ancien maître ». En attendant, les comtes de Sales et de Villette allaient porter à Paris, à Londres et à Vienne les doléances des royalistes savoyens.

Genève, à peine émancipée, se plaignait, à son tour, de l'exiguité de sa banlieue. Afin de faciliter son union au groupe des Suisses, elle demandait qu'on lui donnât en dot tout le pays qui s'étend du Jura au Salève et du Vuache au Léman.

Pendant ce temps, le baron Finot avait pris possession, au nom de Louis XVIII, du nouveau département du Mont-Blanc. Ce territoire sera, plus tard, divisé en arrondissements de Chambéry, d'Annecy et de Rumilly. Inquiètes d'abord d'un changement de régime, les populations étaient rassurées par le maintien du Concordat, de l'organisation administrative et du principe de l'égalité de tous devant la loi, conquête la plus précieuse de la Révolution. Berthollet siégeait à la Chambre des Pairs, qui remplaçait le Sénat impérial. Le vaillant Dessaix était créé chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis.

De son côté, le gouvernement de la Savoie piémontaise s'installait dans la bourgade de L'Hôpital-sous-Conflans, position centrale et, par suite,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien choisie. Malheureusement, à d'autres égards, on revenait à 1792 : le commandant militaire, l'intendant général et le président du Sénat étaient des Italiens. Les Constitutions de 1770 prenaient la place de la simple et lumineuse législation du Consulat.

L'organisation des deux Savoies était à peine ébauchée quand Napoléon Ier quitta brusquement l'île d'Elbe où l'Europe victorieuse l'avait relégué. A l'instant, la coalition étrangère se reformait contre lui (mars 1815).

L'empereur essayait d'intéresser la nation à sa cause, en accordant des institutions libérales. Au mois de mai, il convoquait, à Paris, deux Assemblées législatives : à l'une d'elles, la Chambre des représentants, le Mont-Blanc députait le numismate Tochon, d'Annecy.

La défense des frontières préoccupait surtout Napoléon, et elle rencontrait, en effet, de graves difficultés. Le maréchal Suchet, en visitant la région voisine de Chambéry, ne constatait partout que découragement, défiance ou même opposition déclarée. On était toujours froissé de l'étrange démembrement qui, en 1814, avait brisé l'unité matérielle et morale de la Savoie. Les nobles et le clergé ne dissimulaient pas leurs sympathies pour le roi de Sardaigne. Les gens des campagnes se dérobaient au service militaire.

A l'aide de troupes appelées de divers côtés,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Suchet constituait cependant deux petites divisions d'infanterie. La première, sous Curial, devait opérer dans le bassin de l'Isère ; la seconde, sous Dessaix, était destinée à couvrir la vallée de l'Arve et le littoral du Léman. En arrière, on leur donnait pour soutien des gardes nationaux dauphinois, mal armés, sans équipement et vêtus encore en paysans. Par contre, les gardes nationaux du Mont-Blanc allaient tenir garnison dans les forteresses des Hautes-Alpes et de l'Isère.

Les hostilités s'ouvraient le 15 juin 1815.

Suchet enlevait d'abord Montmélian, et, s'engageant sur la route du Mont-Cenis, surprenait, à Maltaverne et à Aiguebelle, divers détachements du régiment de Savoie reconstitué, en partie, par Victor-Emmanuel Ier, en 1814. Tous les soldats étaient pris ou dispersés.

Tandis que Curial se saisissait ainsi de l'issue inférieure de la Maurienne, le colonel Bugeaud descendait des Bauges, culbutait à Fréterive, puis à Gilly, les troupes sardes du comte d'Andezeno. Il les refoulait en Tarentaise jusqu'au Petit-Saint-Bernard.

Dans le nord de la Savoie, Dessaix entrait à Carouge où l'accueillait avec enthousiasme une population éprise de la France, puis à Annemasse, où il divisait ses forces. Il envoyait en Chablais le colonel Bochaton, d'Evian, et dans le haut Faucigny le général Montfalcon, de Pont-de-Beauvoisin (16 juin).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bochaton arrivait sans obstacle jusqu'au pont de la Dranse où l'attendaient des soldats piémontais retranchés derrière un quadruple rang de barricades. Avec l'aide de quelques Thononais, il les enfonçait, le 21 juin. A la Tourronde, il repoussait encore un bataillon autrichien, avant-garde d'une armée de 38.000 hommes qui traversait le Valais sous le comte de Frimont. Devant la supériorité numérique de l'ennemi, il revenait, sur l'ordre de Dessaix, aux environs de Carouge.

L'invasion s'étendait lentement en Chablais, puis débordait en Faucigny, où, le 27 juin, Montfalcon mettait en déroute un corps de Tyroliens près de Bonneville.

Comme en 1814, Genève se montrait favorable à la coalition, s'efforçant, par ses bons offices, de mériter l'agrandissement territorial qu'elle convoitait. Frimont lui empruntait le pont qu'elle possédait sur le Rhône, pour transporter toutes ses forces sur la rive droite de ce cours d'eau, dans l'intention de le suivre jusqu'à Lyon.

N'ayant plus d'adversaire à combattre en Savoie, Dessaix et ses lieutenants, qui s'étaient repliés sur le torrent des Usses, franchissaient à leur tour le fleuve à Seyssel, pour concourir à la défense des défilés du Jura (1er juillet).

Dans le bassin de l'Isère, Suchet n'avait pas poursuivi non plus ses premiers succès. De nouveaux ennemis, des Autrichiens sous Bubna, et des Piémontais sous le comte Victor Sallier de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tour, étaient descendus du Mont-Cenis. Pendant que la masse des forces coalisées se précipitait dans la vallée de l'Arc, un de leurs corps de troupes sous le baron de Trenk, se portait, le 25 juin, par le col de la Vanoise, sur Moûtiers que les Français évacuaient.

Les Austro-Sardes étaient toutefois arrêtés, pendant deux jours (27-28 juin), à Aiguebelle par Curial, et au débouché de la Tarentaise, par Bugeaud. Celui-ci abandonnait Conflans à Andezeno revenu contre lui par le Cormet d'Arêches et Beaufort, mais il lui disputait avec fureur le pont aux trois quarts ruiné de l'Arly, puis le bourg de L'Hôpital, en dépit des obus incendiaires de Trenk.

Suchet apprenait, en ce moment, la marche de Frimont sur Lyon. Afin de prévenir la capitulation de la seconde ville de France, il concluait avec Bubna une suspension d'armes de trois jours, qui lui permettait d'acheminer ses troupes sur le Rhône (30 juin).

A la fin de cet armistice, les gardes nationaux dauphinois, avec leur armement incomplet, et toujours vêtus en paysans, avaient gagné en grand nombre le plateau de Novalaise. Ils y étaient assaillis par les Autrichiens que guidait un noble savoyen, le comte Télémaque Costa de Beauregard. Après une courte résistance, ils se dispersaient. Dans la déroute, les uns étaient serrés de près par l'ennemi que dirigeaient toujours des hommes bien au courant des localités, le comte

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Clermont de Vars et le chevalier Michaud : ils mettaient bas les armes au passage de la Grotte. D'autres étaient rejetés en désordre sur le Rhône ou sur le Guiers.

Le reste de ces bandes si mal équipées avait été refoulé sur Fort-Barraux et Grenoble par Sallier de la Tour qui, à leur suite, envahissait le Graisivaudan.

La Savoie subira de nouveau une lourde occupation autrichienne de cinq mois et demi.

Depuis la défaite de Napoléon Ier à Waterloo (18 juin 1815), le nord de la France était déjà à la merci de la coalition européenne. En remontant sur le trône, Louis XVIII était condamné à subir toutes les exigences des vainqueurs.

Vainement, le baron Finot, après une absence de quatre mois, rentrait, le 3 août, dans le Mont-Blanc. Vainement, il faisait arborer le drapeau blanc des Bourbons à Chambéry, à Annecy et à Rumilly.

Les alliés faisaient droit aux réclamations des royalistes savoyens, que leur apportaient l'abbé de Thiollaz, Nicolas, l'un des frères de Maistre, et les deux marquis J.-B. d'Oncieu et Victor Costa de Beauregard. Un second traité de Paris — 20 novembre 1815 — rétablissait la Savoie à peu près dans son intégrité, mais au profit de la Sardaigne.

Le 15 décembre, le baron Stefanini, comman-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant autrichien, annonçait que les trois arrondissements du Mont-Blanc étaient replacés sous l'autorité de Victor-Emmanuel Ier. Cinq jours après, le gouverneur, l'intendant général et le président du Sénat se transportaient, les deux premiers de L'Hôpital et le troisième de Conflans, dans la capitale traditionnelle, à Chambéry.

La Savoie ne demeurait mutilée qu'au nord, sur les confins de Genève, dont l'aristocratie bourgeoise recevait enfin le prix des services rendus à la coalition. Le 28 mars 1815, le congrès de Vienne avait octroyé à la République une bande de territoire s'étendant, sur la rive gauche du Léman, jusqu'à l'embouchure de l'Hermance, et au sud de l'Arve, Carouge, Bossey, Collonge-sous-Salève, et six autres communes. Le second traité de Paris y ajouta Saint-Julien.

Jussy, domaine ancien de Genève, restait cependant enclavé en pleine Savoie. Par une convention ultérieure signée à Turin, le 16 mars 1816, il fut rattaché aux autres possessions de la République par la cession de Chêne, de Choulex et diverses localités au nord de l'Arve. En retour, Victor-Emmanuel Ier recouvra Bossey, Collonge-sous-Salève et Saint-Julien, qui devint chef-lieu de la province de Carouge.

A l'honneur de ce prince, rappelons qu'il n'abandonna qu'à regret les nombreuses parcelles de territoire distraites alors de la Savoie. Livrant une population de 12.700 catholiques, auxquels il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répugnait de passer à un état tout protestant, il exigea qu'on leur garantit une entière liberté religieuse. Il veilla lui-même à l'observation de cette clause, jusqu'au 20 septembre 1819 où Pie VII sépara le canton de Genève du diocèse de Saint-François-de-Sales, et l'agrégea à celui de Lausanne.

On favorisait enfin les intérêts matériels des localités voisines de la frontière, en convenant qu'elles constitueraient une zone franche de droits douaniers, mesure également avantageuse à Genève qui, de tout temps, s'était approvisionnée à l'extérieur, et aux cultivateurs savoyens qui l'alimentaient.

Signalons encore, en terminant, une sorte de compensation éventuelle reconnue au roi de Sardaigne, par le congrès de Vienne, en échange de ses sacrifices territoriaux. Le 29 mars 1815, il était déclaré que, dans certains cas, le bénéfice de la neutralité helvétique serait étendu au Chablais, au Faucigny, et même à la partie du Genevois située au nord d'une ligne allant d'Ugines au lac du Bourget. Onéreuse à la Suisse qui pouvait être appelée à la faire respecter par les armes, cette disposition avait été suggérée par le négociateur de Genève, Pictet de Rochemont, qui, à tout prix, désirait l'agrandissement de sa ville.

Ainsi finit une période de vingt-trois ans, unique peut-être dans les annales de la région sabaudienne. La constance de ses habitants s'était révé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lée, d'abord, dans de douloureuses épreuves, avant que leur génie ne s'épanouît sous d'autres formes : lettres, sciences, guerre, administration. Revenue, pour un temps, sous une dynastie à laquelle elle se dévoua souvent, sans la détester jamais, elle se rappellera, avec orgueil, qu'elle avait donné à la Révolution française et à ce Corse aux cheveux courts — qu'elle appelait familièrement « le tondu » — dix-huit généraux, huit cents officiers et plus de cinquante mille soldats.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE SEPTIÈME

LA SAVOIE

SOUS LE SECOND

ROYAUME DE SARDAIGNE

1815-1860

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DU SECOND ROYAUME DE SARDAIGNE SOUS VICTOR-EMMANUEL Ier

1814-1821

Victor-Amédée III n'avait pas survécu longtemps au traité qui lui enlevait la Savoie et Nice. Le 16 octobre 1796, Charles-Emmanuel IV, son fils aîné, lui succédait, mais pour moins de six années. Chassé du Piémont par les Français, en 1798, il se réfugiait dans l'île de Sardaigne. Après la mort de sa femme, Clotilde de France, il abdiquait en faveur du plus âgé de ses frères, Victor-Emmanuel Ier (4 juin 1802), et, retiré à Rome, il devait y mourir, en 1819, dans la maison professe des jésuites.

C'était donc à Victor-Emmanuel Ier qu'il appartenait, après la chute de l'empire napoléonien, de ramener sa dynastie sur le continent et de constituer le second royaume de Sardaigne. Le 20 mai 1814, il rentrait à Turin.

Il apportait alors avec lui la paix, c'est-à-dire la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fin de ces effroyables réquisitions d'hommes auxquelles, depuis vingt-deux ans, on suffisait à peine. En prenant possession de la partie de la Savoie restituée en 1814 au Piémont, le comte Galleani d'Agliano, par ordre de son maître, déclarait la conscription abolie (15 septembre). Il supprimait, en même temps, la contribution des patentes, la taxe sur les successions, et divers impôts indirects compris sous la dénomination de *droits réunis*.

Si Victor-Emmanuel Ier avait dû céder à Genève quatorze communes savoyennes, il recouvrait, du moins, en 1815, Chambéry, Rumilly et Annecy, laissées l'année précédente à la France. Il donnait, à cet égard, satisfaction aux partisans de l'intégrité de la région sabaudienne.

A ces divers titres, on l'accueillit donc volontiers quand il passa le Mont-Cenis (10 juillet 1816), pour visiter ses principales villes transalpines et, tout d'abord, la capitale de son duché de Savoie. Le 25 août, il assistait, au pied du Nivolet, à la *vogue* ou fête de Bassens, laquelle s'appela depuis la « vogue royale ».

Ce prince, si bien intentionné, restaurait cependant un gouvernement d'ancien régime. De son exil en Sardaigne, il avait suivi tous les événements qui se passaient sur le continent, sans se demander si, au milieu des violences ou même des crimes, ne s'étaient pas accomplies des réfor-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mes impatiemment attendues. Pour lui, l'idéal de toute justice se trouvait dans les *Constitutions* de 1770, et les remettait aussitôt en vigueur. Comme la Révolution s'était attaquée à la monarchie absolue, à l'aristocratie et à l'Eglise, il rétablissait la monarchie absolue en lui donnant pour appui une noblesse comblée d'honneurs et un clergé privilégié. La bourgeoisie, émancipée à peine par la Révolution française, était replacée tout d'un coup au troisième rang et rentrait dans le silence.

En revenant à l'ancien ordre de choses, Victor-Emmanuel Ier appliquait, par avance, les théories que Joseph de Maistre devait préconiser, quelque temps après, à son retour de Russie. Défenseur opiniâtre du passé, le vigoureux écrivain ne reconnaissait qu'à un petit nombre d'élus la faculté de s'occuper des affaires publiques. Dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, livre qu'il n'acheva point, et publié après sa mort en 1821, il s'écriait : « Il appartient aux prélats, aux nobles, aux grands officiers de l'Etat, d'être les dépositaires et les gardiens des vérités conservatrices. Les autres n'ont pas le droit de raisonner sur ces sortes de matières. Pourquoi a-t-on commis l'imprudence d'accorder la parole à tout le monde ? C'est ce qui nous a perdus. »

L'édifice relevé par Victor-Emmanuel Ier reposait, avant tout, sur une forte organisation de la police. Le *Buon governo* (ou bon gouverne-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment, comme on le désigna), était représenté à Chambéry par un bureau central, et, au chef-lieu de chaque province, par un délégué. Le 5 janvier 1815, on lui attacha, à titre d'auxiliaires, les *caraviniers royaux* qui remplissaient, à l'instar des gendarmes français, un service d'ordre public. La liberté des citoyens se trouva dès lors à la merci d'agents investis d'un pouvoir sans limites, comme sans contrôle sérieux, édictant des peines à leur gré, et les faisant exécuter eux-mêmes.

Ainsi qu'au temps de Napoléon Ier, on ne put ni parler ni écrire, si ce n'est pour célébrer les bienfaits et les mérites du prince. Ce fut la tâche du *Journal de Savoie* qui, à partir du 5 avril 1816, parut une fois par semaine à Chambéry, sous la direction de George-Marie Raymond.

Ainsi organisée, la police dépendait du gouverneur de la Savoie, dont les attributions eussent dû être exclusivement militaires.

On reconstituait, en même temps, l'administration provinciale et judiciaire, l'armée et les finances.

En 1816, on comptait, au nord des Alpes, neuf circonscriptions territoriales. Sept existaient déjà en 1792 : Savoie propre, Maurienne, Tarentaise, Genevois, Faucigny, Chablais et Carouge. Les deux nouvelles divisions étaient la Haute-Savoie, démembrée de la Savoie propre, avec le bourg de L'Hôpital pour chef-lieu, et la province de Rumilly

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui correspondait à l'arrondissement français du même nom créé en 1814. Celle-ci ne subsistera que jusqu'en 1818 : elle sera alors rattachée au Genevois.

L'autorité supérieure appartenait à un intendant général résidant à Chambéry. Il était secondé par des intendants particuliers ou par des vice-intendants établis au chef-lieu de chaque province.

Les 629 communes qui en relevaient, étaient administrées par des syndics et des conseils nommés, tous les trois ans, par le roi dans les localités comptant au moins 3.000 habitants, et par l'intendant général dans les autres.

L'organisation judiciaire se rapprochait, à certains égards, de celle qui existait sous Victor-Amédée III. A Chambéry siégea de nouveau un Sénat aux attributions multiples, et, au chef-lieu de chaque province, un juge mage.

On ne rétablit toutefois ni les juges ordinaires des villes et terres royales, ni les justices seigneuriales : celles-ci avaient été supprimées, en Savoie, par l'Assemblée des Allobroges en 1792, et, au sud des Alpes, par un édit de Charles-Emmanuel IV, en 1797. Aux uns et aux autres, on substitua, dans la région sabaudienne, cinquante-six juges de mandement, pourvus d'attributions beaucoup moins larges, et rappelant, par leur compétence et l'étendue de leur ressort, les juges de paix français. Au dessous d'eux les châtelains reparurent pourtant un moment, mais réduits aux affaires de la plus minime importance.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avec les Royales Constitutions revenaient aussi la loi romaine et la vieille jurisprudence du Sénat. Un édit du 16 janvier 1816 déclara toutefois la torture abolie.

Dans la nouvelle armée sarde, les Savoyens étaient répartis dans toutes les armes, sauf pour l'infanterie où ils composaient seuls l'un des dix régiments. L'effectif de ce corps était de 1.575 hommes en temps ordinaire, et de 4.566 sur le pied de guerre ; au complet, il portait le nom de brigade de Savoie.

De même, l'une des quatre compagnies affectées à la garde personnelle du roi se recruta exclusivement au nord des Alpes.

Chambéry dut recevoir une garnison de 3.000 hommes. En 1818, on y construisit une caserne de cavalerie.

L'autorité militaire appartenait au gouverneur de la Savoie qui y ajoutait, on l'a vu, la direction de la police.

Les impôts étaient modiques, et de là vint, tout au moins dans les campagnes, une certaine popularité au gouvernement de la Restauration.

La contribution foncière, réglée d'après le cadastre de 1738, atteignait toutes les propriétés, sauf celles du roi, les apanages des princes, le domaine de l'Etat et les biens du clergé. La taxe mobilière n'admettait pas d'exception. En revanche, la taxe personnelle n'était exigée ni des militaires ni des ecclésiastiques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A ces sources de revenus, s'ajoutaient les produits des douanes, du timbre et de l'insinuation ou enregistrement. En 1816, la vente du tabac redevint un monopole de la couronne; enfin, en 1820, on rétablira la loterie royale.

L'aristocratie, on le voit, n'avait plus d'immunité en matière d'impôt. Victor-Emmanuel Ier n'oubliait pas cependant l'abnégation que la plupart de ses gentilshommes avaient montrée pendant la domination française. Le jeune comte Paul de Sales s'était retiré à Thorens et occupé uniquement d'agriculture. Le marquis Henri Costa de Beauregard avait écrit, pendant ses loisirs, des *Mémoires sur la Maison de Savoie*, d'après le plan suivi par le président Hénault dans son *Histoire de France*. Nombre de nobles enfin, dans les deux dernières années, avaient prouvé leur dévouement à la dynastie en plaidant sa cause auprès des cabinets européens ou en se battant contre Napoléon Ier.

Le roi les récompensait en rétablissant, en 1817, le système des substitutions. Devançant la France dans une mesure de réparation, il accordait, le 22 septembre 1818, ne indemnité de 400.000 livres de rente aux émigrés de la Savoie et de Nice, dont les biens avaient été confisqués et aliénés pendant la Révolution française.

Aux plus distingués, il donnait des honneurs à sa cour, et leurs femmes y figuraient comme

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dames du palais. D'autres arrivaient aux emplois les plus élevés du gouvernement, de la magistrature, de la diplomatie ou de l'armée. Le 18 juin 1814, le vieux marquis de Cordon, Joseph Sallier de la Tour, était promu maréchal de Savoie pour la part qu'il avait prise, vingt-et-un ans auparavant, à la campagne de Tarentaise, sous les ordres du duc de Montferrat.

Au surplus, on maintenait rigoureusement la ligne de démarcation qui séparait l'aristocratie de la classe moyenne. Au Conseil de la ville de Chambéry, nobles et bourgeois avaient respectivement leur syndic et comptaient un même nombre de conseillers, mais les seconds cédaient constamment le pas aux premiers.

Si l'aristocratie servait surtout de décoration au trône, le clergé faisait, en quelque sorte, partie du gouvernement. En vain, le Sénat, fidèle aux usages gallicans, condamnait à l'amende (30 avril 1816) l'évêque de Chambéry, Yves Dessoles, pour avoir publié, sans l'agrément de l'autorité civile, une bulle de Pie VII : un accord intime n'en subsistait pas moins entre les deux puissances temporelle et spirituelle.

Victor-Emmanuel Ier restituait au clergé la tenue des registres de l'état-civil, dont la Révolution l'avait dépouillé. Par dérogation aux Constitutions de 1770, il autorisait (9 février 1816) les corps religieux à acquérir, librement et sans payer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de taxe fiscale, toute espèce de biens fonds qui, dès lors, échappaient à l'impôt territorial. On a dit plus haut que les ecclésiastiques étaient encore affranchis de la contribution personnelle.

Les clercs, dans leurs différends entre eux ou avec des laïques, relevaient uniquement de l'officialité ou tribunal épiscopal. Comme sous l'ancien régime, le Sénat n'avait juridiction sur eux qu'en matière criminelle.

Le roi obtenait enfin du Saint-Siège que Chambéry fût érigé en archevêché avec le diocèse d'Aoste pour suffragant (17 juillet 1817).

En retour, l'Etat demandait à l'Eglise un concours dévoué pour ramener les peuples au calme et à la soumission d'où la Révolution, disait-on, les avait tirés. Lui-même, de son côté, veillait à ce que les prescriptions religieuses fussent ponctuellement suivies. Au témoignage de Lamartine, qui, vers ce temps, séjourna à diverses reprises en Savoie, « les billets de confession étaient requis des sujets avec autant de rigueur que des acquits de contribution ».

En 1816, le Sénat déclarait nuls et de nul effet les mariages contractés civilement sous la domination française, si, dans un délai déterminé, ils n'étaient consacrés par une cérémonie religieuse. Le 6 mai 1818, Daviet-Dalmatin, de Gruffy-en-Genevois, subissait pour blasphème — aux termes des Royales Constitutions — une exposition d'une heure sur la place publique d'Annecy, sans préjudice de deux ans de chaîne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le clergé séculier enseignait seul dans les collèges. En dépit du Conseil de la Réforme des études, restauré aussi en 1814, l'autorité diocésaine obtint le droit de surveiller l'instruction primaire et même d'en nommer les maîtres : elle le gardera trente-un ans, c'est-à-dire jusqu'en 1848.

La parole du prêtre s'adressait d'ailleurs à tous, du haut de la chaire, dans les églises. Cet enseignement par la prédication était secondé, en 1818, par l'installation, à Chambéry, d'un couvent de Capucins dans l'ancien monastère des Annonciades, au faubourg de Montmélian. Le P. Eugène Gruffaz (de Rumilly) en fut le premier gardien.

Les juifs et les protestants n'avaient plus de place dans la société savoyenne, telle qu'elle était réorganisée. Les premiers recevaient ordre (février 1816) de vendre les biens immobiliers qu'ils avaient acquis sous le régime français. On les exempta toutefois de porter sur la poitrine un morceau d'étoffe jaune, signe distinctif qui leur était imposé, en 1430, par les *Statuta Sabaudiæ* et depuis par les Royales Constitutions.

Les protestants ne pouvaient pas non plus former d'établissement dans le pays. Il y eut même, à ce sujet, une sorte de conflit avec Genève. Le gouvernement de la République ayant interdit à tout étranger de posséder des biens fonds sur son territoire, Victor-Emmanuel Ier déclara, en représailles, que nul Genevois ne deviendrait, à moins d'une autorisation royale, propriétaire en Savoie (6 février 1818).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A cette restauration de l'ancien régime s'ajouta enfin le retour de la prépondérance piémontaise, si antipathique de tout temps aux populations transalpines. Aux divers degrés de la hiérarchie civile, et spécialement aux plus élevés, étaient des fonctionnaires italiens.

Moins favorisées par l'Etat que les paroisses du Piémont, les communes de Savoie étaient tenues de suffire par elles-mêmes à l'entretien de leurs curés, bien que le Trésor sarde eût reçu de la France 20.000.000 de francs en compensation des biens ecclésiastiques aliénés en vertu des décrets de l'Assemblée des Allobroges.

Les intérêts matériels étaient aussi gravement atteints par les lignes douanières, qui fermaient aux produits savoyens l'immense débouché que, sous le règne de Napoléon Ier, ils avaient trouvé au delà du Rhône et du Guiers. Souvent, ils étaient frappés d'un double droit, payés l'un à l'étranger et l'autre au fisc piémontais qui prélevait une taxe à l'exportation. L'élève du bétail, principale richesse du pays, fut presque anéantie.

A l'aide des tarifs douaniers, on espérait, du moins, susciter certaines industries en les préservant de la concurrence du dehors. Ainsi, à Faverges, Blanc, gendre de Duport jeune, put, dès 1814, substituer au travail du coton celui de la soie. En 1818, on introduisait à Chambéry la fabrication du papier peint. On établissait à Cran,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

près d'Annecy, une usine à tôle (1819), et à Aiguebelle, des fonderies de fer et de cuivre (1820).

A Annecy, la manufacture de cotonnades, créée vers 1804, était, en 1816, gratifiée du titre de « fabrique royale ». L'année suivante, un de ses ouvriers, Jumel, Picard d'origine, fondait à Cluses une usine dans laquelle il révélait un talent d'inventeur. Il passera, plus tard, en Egypte et y introduira la variété de coton qui porte son nom.

Amoindri par la réinstallation des douanes, le commerce souffrait encore de la réapparition des monnaies piémontaises qui avaient cours avant la Révolution. Dérogeant à la tradition devant les habitudes contractées « sous le gouvernement précédent », Victor-Emmanuel Ier, pendant son séjour à Aix, créait par ordonnance la « livre nouvelle » qui correspondait exactement au franc.

Les travaux publics étaient peu nombreux. On continuait deux routes commencées sous l'Empire, d'abord, en 1817, celle de la Grotte près des Echelles, et, deux ans après, celle de L'Hôpital à Ugine le long de l'Arly. A Annecy, on construisait la rue Royale, d'après le plan approuvé, en 1794, par le conventionnel Albitte; en dehors de la ville, on exécutait le chemin de Brogny.

Si l'on excepte la restauration de l'ancien régime, fait capital du règne de Victor-Emmanuel Ier, l'histoire de ce temps n'a guère retenu que le souvenir de graves accidents naturels.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1816, des pluies continuelles au printemps et en été nuisirent aux récoltes, et il en résulta une famine dont le souvenir n'est pas effacé. Le gouvernement en revint aux mesures surannées contre les accapareurs : en mai 1817, Briançon-Bovet, de Moûtiers, fut condamné à une amende pour accumulation de seigle et de pommes de terre.

On agissait mieux en distribuant à la population des secours en argent ou en nature ; on omettait, il est vrai, par une inconséquence fiscale, de supprimer, au Mont-Cenis, la taxe qui frappait les denrées introduites d'Italie en Savoie.

On essaya encore de répandre des salaires en entreprenant, dans la vallée de l'Isère, des travaux d'endiguement qui, mal dirigés, causèrent la mort de beaucoup d'ouvriers.

La France et Genève vinrent aussi en aide aux affamés.

En 1818, le glacier de Champagny, en Tarentaise, s'écroulait dans la vallée du Doron de Bozel. Il suspendait le cours du torrent et décidait ainsi, en amont, la formation d'une sorte de lac (4 juin). La débâcle, survenue le mois suivant, causa de terribles ravages, mais mit à découvert les sources minérales de Brides perdues, depuis cent vingt-un ans, sous un amas de sables et de rochers.

En 1820, une avalanche, au Mont-Blanc, entraînait la mort du russe Hamel et d'autres voyageurs qui exécutaient une ascension scientifique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des épidémies désolèrent aussi le pays. Le gouvernement tenta parfois de les combattre. En 1819, il créait, au chef-lieu de chaque province, une commission ou junte pour la propagation de la vaccine.

A l'extérieur, comme au-dedans, Victor-Emmanuel Ier cédait au mouvement général de réaction contre les résultats, bons ou mauvais, de la Révolution. En 1815, il songea, un moment, à expulser de ses Etats tous les Français qui s'y étaient établis depuis 1792 ; il abandonna toutefois ce dessein par la crainte des représailles que Louis XVIII eût, à coup sûr, exercées contre les nombreux sujets sardes domiciliés dans son royaume.

Par contre, on soumit à la dure surveillance du *Buon governo* les Savoyens qui s'étaient distingués au service du « gouvernement précédent ». En mai 1816, le général Joseph Dessaix était arrêté tout à coup dans sa maison de Marclaz, près de Thonon, et transféré en Piémont dans la forteresse de Fénestrelles : après une détention de trois mois, il était rendu à la liberté, le 4 septembre, sans qu'on l'eût même interrogé. Peut-être le soupçonna-t-on de quelque intelligence avec l'avocat de Grenoble, Didier, qui, alors, conspirait contre les Bourbons. Réfugié en Maurienne, Didier était livré aux carabiniers royaux, à Saint-Jean-d'Arves, par l'aubergiste Sibuet. On le remettait aux autorités françaises le 22 mai et, le mois suivant, il mourait sur l'échafaud.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avec l'empereur François Ier d'Autriche, le roi de Sardaigne s'entendait aussi pour fermer les chemins de l'Italie aux armes de la France autant qu'à ses idées. En 1818, le fort de Lesseillon, qui barre la route du Mont-Cenis, au-dessus de Modane, s'élevait sous la direction d'ingénieurs étrangers.

Cette subordination apparente du Piémont au gouvernement impérial de Vienne irritait vivement les populations italiennes soumises à Victor-Emmanuel Ier. Au sud des Alpes, on détestait ardemment l'ancien régime et l'Autriche, tandis que, au nord des montagnes, on réprouvait les douanes, entraves à la prospérité matérielle du pays, l'ancien régime et la prépondérance piémontaise.

Toutefois, en Savoie, le mécontentement n'était pas commun à toutes les classes et ne se manifestait pas avec la même intensité que dans la péninsule. Il n'existait ni dans le clergé, ni dans la noblesse, qui pouvaient se croire restaurés avec la dynastie. Dans les campagnes, il était atténué par la modicité des impôts et par le retour de la paix.

Dans la bourgeoisie, on était divisé. Les uns partaient pour l'étranger : presque chaque mois, des marchands établis en France, d'anciens fonctionnaires ou de vieux soldats de Napoléon Ier renonçaient à leur nationalité. De 1814 à 1848,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sept cents Savoyens obtinrent du gouvernement de Paris des lettres de naturalisation : 425 sous Louis XVIII, 57 sous Charles X et 218 sous Louis-Philippe. Dans ces listes, on trouve les noms de Curial et d'autres généraux, du chimiste Berthollet, du médecin Fodéré, du numismate Tochon, qui, en 1816, entrait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; d'Alexis Bouvard, alors directeur de l'Observatoire de Paris, et du mathématicien Nicollet, de Cluses.

D'autres, attachés par leurs intérêts au sol natal, attendaient en silence une occasion de témoigner de leurs sympathies pour la France, comme il arriva, en 1821, à une représentation donnée au théâtre de Chambéry par la célèbre comédienne Georges.

D'autres, enfin, étaient ralliés sincèrement au régime de la Restauration.

En Piémont, on agissait davantage. Dans l'armée, les jeunes officiers étaient affiliés aux sociétés secrètes qui couvraient l'Italie, et ils pensaient rencontrer un chef dans un jeune prince du sang royal, Charles-Albert de Carignan. Le 10 mars 1821, ils soulevaient la garnison d'Alexandrie, et, deux jours après, celle de Turin. Ils demandaient au roi de proclamer la Constitution espagnole de 1812. Victor-Emmanuel Ier préférait abdiquer en faveur de son frère Charles-Félix, duc de Genevois, qui se trouvait alors à Modène. Il remettait la régence à Charles-Albert qui, à l'instant, défé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rait aux vœux de l'armée. Le même jour, il se retirait à Nice (13 mars 1821).

Au milieu de ces mouvements révolutionnaires, le régiment de Savoie demeurait sourd aux adjurations de ses chefs italiens, le colonel Regis et le lieutenant-colonel Ansaldi, qui eussent voulu l'entraîner dans l'insurrection. Il gardait le serment prêté au roi, autant par respect de la discipline que par défiance des menées piémontaises.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

LA SAVOIE PENDANT LE RÈGNE DE CHARLES-FÉLIX

1821-1831

Charles-Félix, duc de Genevois, devenait roi à l'âge de cinquante-six ans. Né le quatrième des cinq fils de Victor-Amédée III, il arrivait au trône par l'abdication de deux de ses frères et par la mort du troisième.

On l'avait élevé dans les pratiques d'une piété rigide, mais sans l'initier à la connaissance des affaires publiques dont il ne semblait pas destiné à supporter le poids. « Au commencement de mon règne, disait-il plus tard, tout était mystère pour moi : je ne savais ni qu'écrire ni que répondre. Alors je faisais le signe de la croix, me recommandant à l'adorable Trinité, et Dieu a voulu que mes déterminations ne fussent pas indignes d'un prince chrétien. »

On comprend, dès lors, qu'il ait maintenu le mode de gouvernement établi par son prédéces-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seur. Dès le 16 mars 1821, il annonçait ses intentions dans une lettre écrite de Modène, où il demeura encore sept mois. Il prescrivait à Charles-Albert de se retirer en Toscane, et nommait un Niçois, le chevalier Ignace Thaon de Revel, lieutenant-général de l'Etat, et un Savoyen, Victor Sallier de la Tour, commandant des troupes restées fidèles à l'autorité royale.

Les partisans de la Constitution espagnole de 1812 éloignaient, du moins, le régiment de Savoie en l'envoyant à Chambéry. Ils allaient eux-mêmes se faire battre à Novare par les Autrichiens qui accouraient défendre en Piémont leur propre ascendant et la monarchie absolue (8 avril 1821).

A aucune époque, on ne vit mieux le désaccord qui séparait les deux peuples soumis aux Blanches-Mains. Tandis que les provinces italiennes étaient en proie à la plus vive effervescence, un calme profond régnait au nord des Alpes.

En entrant à Turin (17 octobre 1821), Charles-Félix proclamait une amnistie, et mettait ainsi fin aux rigueurs décrétées en son nom par Thaon de Revel. En 1822, il appelait dans son gouvernement deux Savoyens : à la direction des Affaires étrangères, Victor Sallier de la Tour, et, au ministère de l'Intérieur, Roget de Cholex, ancien avocat de Bonneville, connu par sa résistance, en 1814, aux partisans d'une réunion de la Savoie à la Suisse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On dut à ce dernier conseiller une revision du système des hypothèques (16 juillet 1822) et d'importantes réformes dans l'organisation de la justice. Jusqu'alors, le juge mage siégeait seul à son tribunal : on lui donna des assesseurs. Des épices, véritable salaire, lui étaient payées à l'audience par les plaideurs : on les remplaça par un traitement fixe à la charge de l'Etat (27 septembre 1822). On régla la compétence des divers tribunaux. En Savoie, le nombre des juges de mandement fut réduit de 56 à 51.

Si on n'abrogeait pas les lois anciennes, on en atténuait la rigueur dans la pratique. Lors du supplice infligé à un avocat dauphinois, Dumonteil, condamné à mort pour crime de parricide, le *Journal de Savoie* s'attachait à réfuter le récit d'une feuille parisienne qui affirmait que l'exécution de la sentence (12 juin 1824) avait duré plusieurs heures.

Toutefois, la police continua à empiéter sur la justice ordinaire : transféré aux commandants de place par un édit du 5 novembre 1821, le « Buon governo » n'en devint que plus rigide. Vieux officiers piémontais, les commandants de place condamnaient à leur guise les délinquants réels ou prétendus à l'emprisonnement ou à l'amende, ou bien les exposaient en public les fers aux pieds. De leur propre autorité, les carabiniers royaux procédaient à des arrestations, à des perquisitions

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

domiciliaires, ou parfois se livraient à des voies de fait qui demeuraient impunies : en Tarentaise, l'un d'eux tuait même un passant sur la route de Moûtiers à Salins.

Le pouvoir arbitraire de la police s'arrêtait, il est vrai, devant les immunités traditionnelles de la noblesse et du clergé. On voyait toujours dans ces deux ordres les appuis assurés du trône. En 1822, Charles-Félix avait exigé d'eux le « serment antique » prêté à l'avènement des souverains.

L'action de l'Eglise sur la société était fortifiée par le rétablissement des anciens diocèses, par le développement des missions et l'accroissement des congrégations religieuses.

On restaura d'abord à Annecy (15 février 1822) le diocèse de Saint-François de Sales : il ne comprit plus cependant Genève ni son territoire, que Pie VII, en 1819, avait unis à l'évêché de Lausanne. Son premier titulaire fut l'abbé de Thiollaz, qui s'était signalé par sa constance pendant la Révolution.

On releva ensuite (5 août 1825) les sièges épiscopaux de Tarentaise et de Maurienne. On y appelait les abbés Antoine Martinet, de Queige (vallée de Beaufort), et Alexis Billiet, des Chapelles en Tarentaise.

Ainsi démembré, l'archevêché de Chambéry, après la démission d'Yves Dessoles (26 novembre 1823), était occupé par Bigex (1824-27) qui abandonnait le diocèse de Pignerol, puis par Antoine Martinet (1828-1839) venu de Moûtiers.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'extension des missions fut due surtout à l'abbé Joseph Favre, né en 1791, aux Bollus, dans la commune de Samoëns. Il débutait, en 1821, au Châtelard en Bauges, dont le curé, Pierre Mermier, renonçant au ministère paroissial, devint l'un de ses collaborateurs. Pendant douze ans, il parcourut les trois diocèses de la Savoie du sud avec une ardeur de zèle qui faisait penser aux temps apostoliques. Avec lui les missions se succédaient sans relâche pendant les trois quarts de l'année. L'été seul était donné au repos. La tâche achevée dans une paroisse, on courait à une autre. A peine arrivé, Favre faisait sonner la cloche et, le peuple rassemblé à l'église, il expliquait pourquoi il était venu. Il ne s'arrêtera qu'en 1833, épuisé par l'excès de ses travaux.

Des capucins et des jésuites apportaient aussi leur concours à cette incessante prédication. En 1823, les premiers restauraient, à Yenne, une maison de leur ordre. Les seconds avaient été rétablis par le pape Pie VII dès son retour à Rome ; en 1823, Charles-Félix leur rouvrait le collège de Chambéry, d'où Victor-Amédée II les avait éloignés, quatre-vingt-quatorze ans auparavant : ils le garderont jusqu'en 1848. Le roi ramènera encore, en 1826, des cisterciens à Hautecombe.

D'autres religieux venaient de France pour donner l'instruction primaire. Appelés à Chambéry, sous Napoléon Ier, par Yves Dessoles, les frères

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Doctrine chrétienne s'installaient, en 1826, à Thonon. Deux ans après, l'évêque Rochaix, successeur d'Antoine Martinet en Tarentaise, introduisait à Moûtiers les Frères de la Croix, dont l'institut avait été fondé, sous l'Empire, à Menestruel, dans le département de l'Ain.

A Chambéry, les communautés enseignantes de femmes étaient représentées, depuis l'épiscopat de Dessoles, par les Visitandines (1806) et par les sœurs de Saint-Joseph (1812). Sous le règne de Charles-Félix, les dames du Sacré-Cœur obtinrent, en 1824, d'ouvrir, au faubourg de Maché, une maison dans laquelle seront élevées les jeunes filles de l'aristocratie. A la même époque se relevait l'ordre contemplatif des carmélites qui, en 1828, s'installera définitivement sur la colline de Lémenc.

A Pont-de-Beauvoisin, les Filles de la Charité de Notre-Dame créaient, en 1823, un établissement d'éducation.

Enfin, à Annecy, berceau de la Visitation, on restaurait un monastère de cet ordre, dont l'inauguration, en 1826, était signalée par la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal en présence de Charles-Félix et de sa Cour.

Du reste, si l'enseignement primaire n'était pas toujours donné par le clergé, il n'était jamais soustrait à son contrôle. Le Conseil de la Réforme des études, séant à Chambéry, rappelait aux insti-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tuteurs (31 décembre 1821) qu'ils devaient se pourvoir d'une approbation, et il ne la leur accordait lui-même que sur la présentation de deux certificats, attestant, l'un, qu'ils étaient bons catholiques, et l'autre, qu'ils avaient juré devant leur curé d'être fidèles au roi et affectionnés au gouvernement. C'est dans ces conditions que se recrutaient les maîtres qui, dans les hautes vallées, tenaient, pendant l'hiver, les nombreuses écoles de hameaux dont l'origine remontait à d'anciennes fondations.

On sait d'ailleurs que l'accord de l'Eglise et de l'Etat ne se manifestait pas seulement en matière d'instruction publique. Des pamphlets contemporains signalent la police sévissant, sur la plainte des curés, contre ceux qui tardaient à remplir leurs devoirs religieux.

Ce despotisme, malgré son caractère patriarcal, blessait, sans nul doute, les esprits indépendants. On le supportait néanmoins, parce que le prince l'exerçait avec une sorte de bonhomie : comme son prédécesseur, Charles-Félix n'était par lui-même ni dur ni violent, et, plus que Victor-Emmanuel Ier, il portait à la Savoie une singulière affection. Il la visita quatre fois dans un règne de dix ans.

A l'occasion de son premier voyage, en 1824, il y eut comme un retour vers le passé. Chambéry recouvra (18 mai) son conseil de ville de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trente-deux membres nommés à vie par le roi. On rétablit les chevaliers-tireurs, moitié nobles, moitié bourgeois, avec la cérémonie de « l'abattue de l'oiseau ». A Thonon, on organisa des « Gardes du Chablais ». A L'Hôpital et à Saint-Jean-de-Maurienne, on innovait un peu en instituant des compagnies de pompiers.

De Chambéry, Charles-Félix se rendit successivement (juillet-août) à Annecy, à Bonneville où il donna des ordres pour l'endiguement de l'Arve, à Thonon, puis à Evian où, deux ans après, avec son approbation, le genevois Fauconnet constituera une « compagnie des eaux minérales ». Revenu à Annecy, le roi se dirigeait sur Conflans, où il posait la première pierre des levées destinées à contenir l'Isère dans son lit.

En 1826, on le retrouvait à Hautecombe où se reconstruisaient à ses frais les bâtiments de l'antique abbaye qu'il avait rachetée. Le 28 juillet, on célébrait, en sa présence, une cérémonie funèbre à la mémoire des princes, ses ancêtres, dont les restes avaient été profanés pendant la Révolution: de nouveau, il en confiait la garde aux cisterciens.

Dans ce second voyage, il allait aussi à Moûtiers, chez les « descendants des Centrons » (24 août).

Hautecombe, dont la restauration était comme l'œuvre de sa vie, le revoyait encore deux fois. En 1828, il s'en éloignait pour assister à l'ouverture

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du théâtre d'Annecy. En 1830, il y était surpris par la nouvelle de la Révolution qui exilait de France, pour la troisième fois, Charles X et la branche aînée des Bourbons.

Vivant au milieu des Savoyens plus souvent que son prédécesseur, il s'occupa davantage de leurs intérêts matériels. Il n'ajouta guère aux impôts qu'une taxe frappant les successions, sauf en ligne directe (1821). A Chambéry il créait, en 1825, une Chambre d'agriculture et de commerce.

L'industrie, bien que paralysée en partie par le réseau douanier qui l'enserrait sur toutes les frontières, recevait quelques encouragements. On ouvrait, à Moûtiers, le 17 juillet 1825, une école minéralogique dont le gouvernement consulaire avait donné le modèle. On accordait à des particuliers le monopole de la fabrication de certains objets pendant un temps déterminé, dans l'espoir, souvent déçu, qu'elle finirait par s'acclimater dans le pays. On décidait encore que, à partir de 1829, il y aurait une exposition triennale des produits du royaume, innovation qui popularisa au sud des Alpes le nom de quelques industriels savoyens, sans leur procurer pourtant un débouché qui remplaçât le marché français fermé en 1814.

Charles-Félix entreprit, on l'a vu, des travaux publics assez considérables, tels que l'endiguement de l'Isère à partir de Conflans, et celui de l'Arve entre Chède et le pont de Bellecombe, un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu au-dessous de Bonneville. Dans cette dernière localité, la reconnaissance des habitants se manifesta par l'érection d'une colonne surmontée de la statue du prince (1825).

Le roi réparait encore la cathédrale de Moûtiers tombée en ruines pendant la Révolution. Il confiait à l'italien Melano la restauration de Hautecombe.

Il s'intéressait aussi, dans une certaine mesure, aux œuvres de l'esprit. En 1822, il instituait à Chambéry une école de peinture. En 1827, il accordait une dotation à une *Société académique* fondée, huit ans auparavant, dans la même ville, par le comte de Vignet des Etoles et le chanoine Alexis Billiet, depuis évêque de Maurienne.

La munificence royale était pourtant dépassée par les libéralités d'un simple citoyen, le général Benoît de Boigne (1751-1830). Sorti d'une famille bourgeoise de Chambéry, il était allé dans l'Indoustan prendre service auprès de Scindiah, roi des Mahrattes. Il rentrait dans sa ville natale, en 1802, possesseur d'une fortune immense. Sous la Restauration, il en consacrait une large part à de nombreuses et utiles fondations : hospice Sainte-Hélène, sorte de dépôt de mendicité ; maison de Saint-Benoît, refuge ouvert à des vieillards pauvres ayant appartenu aux classes supérieures de la société ; asile d'aliénés installé dans les bâtiments de l'abbaye supprimée du Betton. Il contribuait à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la construction du théâtre de Chambéry, et à celle du collège sur l'emplacement de l'ancien monastère de la Visitation. Il posait, en 1822, la première pierre du couvent des capucins. Il traçait enfin, à travers la ville, une rue monumentale comparable aux voies des plus brillantes cités d'Europe. La somme de ses dons s'élevaient au chiffre de 3,484.350 francs.

Ses largesses seront, à certains égards, imitées, dans la suite, par Michel-Frédéric Pillet-Will (1781 - 1860). Né à Montmélian, Pillet-Will entrait dans le commerce et y révélait, notamment à Paris, une rare aptitude financière. Il était, en 1818, l'un des fondateurs des Caisses d'Epargne et, dix ans après, devenait régent de la Banque de France.

Continuateur de Victor-Emmanuel Ier au-dedans, Charles-Félix l'imitait encore dans ses relations extérieures. Bien que, en 1825, il eût refusé d'entrer dans une Confédération italienne présidée par l'Autriche, il puisait volontiers ses inspirations auprès de la cour de Vienne. Par contre, il écartait de ses Etats les livres et les journaux de Paris, comme si les idées libérales qu'il redoutait n'étaient pas importées chaque jour par les milliers d'émigrants qui passaient et repassaient la frontière de Savoie.

Après la révolution française de juillet 1830, bien que le roi eût été accueilli avec acclamation

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Chambéry, lors de son dernier séjour, le danger parut s'aggraver. Des troupes d'hommes armés s'organisaient à Lyon pour envahir le pays. On crut nécessaire d'envoyer au nord des Alpes l'héritier désigné du trône, Charles-Albert de Carignan. Le gouvernement de Louis-Philippe, en dispersant les bandes d'aventuriers, dissipa enfin le péril (février 1831).

Deux mois après, Charles-Félix expirait à Turin (27 avril 1831). Selon son constant désir, ses restes étaient transférés à Hautecombe, où il était inhumé le dernier de sa race.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

LA SAVOIE SOUS CHARLES-ALBERT, ROI ABSOLU

1831-1848

Charles-Albert de Savoie-Carignan était le sixième descendant du prince Thomas, fils de Charles-Emmanuel Ier. Né à Turin, le 2 octobre 1798, deux mois avant le départ de Charles-Emmanuel IV pour l'île de Sardaigne, il était demeuré sur le continent. Sa mère, Charlotte-Albertine de Saxe-Courlande, le plaça, en 1808, à Paris, dans la maison d'éducation de l'abbé Liautard (depuis collège Stanislas), et, en 1812, à Genève, chez le protestant Vautier. Dans ces établissements, il puisa certaines aspirations libérales qui lui valurent, un moment, et sans qu'il y songeât, la première place, lorsque le Piémont se souleva, en 1821, contre le pouvoir absolu. Il ne tardait pas à comprendre qu'il lui faudrait, avant tout, compter avec l'Autriche, alors prépondérante en Italie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Devenu roi (27 avril 1831), en vertu de la loi salique qui excluait du trône les filles de Victor-Emmanuel 1er, il maintint, pendant près de dix-sept ans, le système de gouvernement inauguré par ses deux prédécesseurs : en janvier 1824, dans un acte secret imposé par Charles-Félix et par la cour de Vienne, il s'était interdit à lui-même de rien modifier dans l'ordre politique (1). En 1847, seulement, il en arrivera à promulguer une suite d'ordonnances qui ne donnaient pas, mais préparaient une Constitution libre. Jusqu'alors, il n'aura qu'un moyen de gouvernement, la police unie à la force militaire.

Dès le début de son règne, la Savoie connut et parfois éprouva elle-même les rigueurs d'un prince que ses engagements avec l'Autriche rendaient contre-révolutionnaire à outrance.

En janvier 1832, un tumulte éclatait à Chambéry après un sermon violent d'un missionnaire français, l'abbé Guyon, contre Louis-Philippe et son gouvernement. La foule se porta vers le collège des jésuites et menaça de le saccager. Le marquis J.-B. d'Oncieu, gouverneur de la Savoie, accourait aussitôt et, par sa présence et ses paroles, calmait les esprits. De son côté, l'archevêque Martinet, tenant compte des circonstances, ordonnait de suspendre les prédications. Néanmoins, la

(1) Albert COSTA DE BEAUREGARD, *Jeunesse du roi Charles-Albert*, 1889, p. 328-330.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cour de Turin, irritée de cette apparence d'insurrection, sévit durement contre les perturbateurs. Des pères de famille furent arrêtés et retenus près de huit mois dans la forteresse de Fénestrelles en Italie. On expulsa plusieurs des étudiants qui suivaient des cours de droit et de médecine récemment institués à Chambéry. D'Oncieu, — le seul gouverneur indigène qui ait commandé en Savoie pendant trente-quatre années de régime absolu — était remplacé par un piémontais, le comte Casazza del Valmonte.

En 1833, le sang coula. Un conspirateur célèbre, le gênois Mazzini, avait fondé une société secrète, la *Jeune Italie*, qui voulait substituer aux divers trônes de la Péninsule une république unitaire. Des officiers piémontais, affiliés à la secte, furent saisis à Chambéry : trois d'entre eux, puis cinq, et, plus tard, douze encore étaient fusillés (juin-septembre). La Savoie ne partageait en rien leurs sentiments ; mais, par l'organe de son Sénat, elle protesta contre l'excès des supplices.

En frappant d'obscurs conjurés, on ne décourageait pas l'agitateur. Avec une singulière légèreté d'esprit, Mazzini, en 1834, tentait d'exciter un mouvement italien dans un pays qui, par sa position, ses mœurs, sa langue et ses idées, n'avait que des aspirations françaises. Des bandes armées entraient en Savoie de divers côtés, par Pontcharra et Laissaud, par les Echelles, par Seyssel et près de Saint-Julien en Genevois. La der-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nière de ces troupes, forte de 5 à 600 hommes, sous le polonais Ramorino, passait à Bossey, puis à Annemasse, à l'extrême surprise des populations qui ne savaient ce qu'on leur demandait. Partout, l'insurrection échouait d'elle-même, bien avant l'arrivée des soldats envoyés de Chambéry. Deux des envahisseurs étrangers étaient fusillés par arrêt d'un conseil de guerre (janvier-février). Le Sénat en condamnait, par contumace, soixante-quatre à mort.

Le roi ne se borna pas à affranchir des contributions de l'année les communes traversées par les bandes révolutionnaires. Il voulut remercier lui-même ses fidèles sujets de la Savoie. Au mois de juin 1834, il parcourait successivement la Maurienne, Chambéry, Annecy, Bonneville et Thonon; puis revenant à Annecy, il se rendait à Faverges et à L'Hôpital. Il chargeait enfin le gouverneur, Casazza del Valmonte, d'aller en son nom à Moûtiers.

Dans la suite, Charles-Albert reparaîtra deux fois encore dans ses provinces transalpines : il sera accompagné, en 1839, de l'aîné de ses fils, Victor-Emmanuel, et, en 1845, du plus jeune, Ferdinand, duc de Gênes. Au premier, après son avènement, en 1831, il avait conféré le titre de duc de Savoie, déjà porté une fois, au XVIII^e^ siècle, par l'héritier du trône.

Après les attaques contre l'ordre établi, le gou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vernement persistait nécessairement à s'appuyer sur le clergé et l'aristocratie. A celle-ci appartenaient toujours les charges de la cour, les hauts emplois de l'Etat et les grades supérieurs de l'armée. En 1835, Victor Sallier de la Tour, en quittant le ministère des affaires étrangères, était créé maréchal de Savoie, dignité qui, en 1858, disparaîtra avec lui.

Naturellement, c'était au nord des Alpes que se recrutaient les officiers de la brigade de Savoie. Ce dernier corps, à partir de 1832, se composa de deux régiments, ayant chacun un effectif de 1.100 hommes, en temps ordinaire, et 2.765 soldats sur le pied de guerre.

Toutefois, certaines traditions tendaient à se perdre. En 1831, on supprimait les exemptions en matière de douane attachées à certaines fonctions. Pendant cinq ans, la fête de « l'abattue de l'oiseau », ou papegai, n'aura pas lieu à Chambéry (1835-39).

Le clergé agissait plus que l'aristocratie, parce qu'il était mêlé à toutes les classes de la société. A sa tête, on remarquait, à Annecy, les évêques Pierre-Joseph Rey (1832-42), orateur abondant et facile, et Louis Rendu (1843-59), géologue distingué ; et à Chambéry, le successeur de Martinet, le savant et modeste Alexis Billiet, transféré, en 1840, du siège de Maurienne.

Même à une époque où l'Eglise et la monarchie semblaient confondre leurs intérêts, le Sénat, tou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours imbu de principes gallicans, trouvait qu'ils sacrifiaient trop, l'une et l'autre, à la Cour de Rome. Il refusait opiniâtrement d'enregistrer un bref de Grégoire XVI qui créait une délégation de cinq membres pour une réforme ecclésiastique (septembre 1831). Dans un mémoire au roi, il déclarait que le clergé de Savoie était « irréprochable sous le rapport de la doctrine et des mœurs » (1833).

Comme au temps de Charles-Félix, les missions se succédaient sans relâche dans les villes et dans les campagnes. Pour la dernière fois, l'abbé Joseph Favre faisait entendre, à Venthon, près de Conflans, sa voix naguère tonnante, aujourd'hui presque éteinte (1833). Sa place était bientôt occupée par les prêtres de Tamié qu'instituait, pour quelques années, un célèbre prédicateur français, Lœvenbruck (1836). Il ne faudrait pas oublier non plus les missionnaires de Saint-François-de-Sales et ceux de Villette en Tarentaise créés, en 1837, les premiers à Annecy, par Pierre Mermier, et les seconds par l'abbé Antoine Martinet, neveu de l'archevêque de Chambéry.

Neuf ans après, des Ligoriens, religieux d'origine italienne, viendront encore occuper, à Contamine-sur-Arve, l'ancien monastère des barnabites (1846). Ils se voueront spécialement à l'instruction morale des gens des campagnes.

Aux congrégations nouvelles s'ajoutaient les efforts d'une communauté déjà ancienne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les capucins se multipliaient, en effet, sous l'impulsion du P. Eugène Gruffaz, de Rumilly, lequel, en 1838, était élu général de son ordre. Rétablis par Rey, en 1832, à La Roche en Faucigny, ils rentraient, dix ans après, dans leur ancienne maison de Conflans racheté par eux à la municipalité. Enfin, en 1840, leur couvent de Chambéry était assimilé par le Saint-Siège à celui de Rome pour les missions étrangères.

Bien que les Chartreux ne s'adonnassent pas à la prédication, il convient aussi de signaler, comme signe de ce temps, leur retour dans la haute vallée du Reposoir, au sud de Cluses (1846).

L'enseignement proprement dit était toujours sous l'influence du clergé.

A la demande de Rey, Charles-Albert, en 1831, avait autorisé les candidats aux professions libérales à faire, à Chambéry, pour le droit, les trois premières années d'études, et, pour la médecine, les deux premières années, avant d'aller à l'Université de Turin.

Dans l'instruction secondaire, les jésuites tenaient, de Charles-Félix, l'établissement le plus important, le collège de Chambéry. Ils y ajouteront, en 1834, l'école de Mélan, près de Taninges, qui leur sera remise par son fondateur, l'abbé Ducret.

Pour l'enseignement primaire, on maintenait également les bases posées sous la Restauration. En 1839, le Conseil de la Réforme rappelait aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

instituteurs qu'ils étaient tenus de produire un certificat de bonne conduite émané de l'autorité épiscopale.

Les maîtres congréganistes venaient toujours de France. En 1842, des lettres patentes approuvaient l'introduction en Savoie des Frères de la Sainte-Famille dont la maison-mère était à Belley (Ain). Ces religieux étaient à la fois instituteurs, chantres, catéchistes et sacristains. Admis, dès 1838, à Pont-de-Beauvoisin, ils dirigeaient, dix ans après, plus de trente établissements.

A Annecy, on ouvrait, en janvier 1843, une école d'adultes chez les Frères de la Doctrine chrétienne, et, en même temps, pour les jeunes enfants, une sorte d'asile sur le modèle français.

Citons enfin la création d'une école de sourds-muets due à Emprin, qui était sourd-muet lui-même. Installée d'abord à Aigueblanche en 1830, elle fut transportée, en 1833, à Moûtiers et, en 1840, dans les environs de Chambéry.

Pour l'éducation des jeunes filles, les Visitandines rétablirent, en 1837, un troisième couvent en Savoie, à Thonon. Quant à l'instruction primaire, on avait recours aux sœurs de Saint-Joseph ou à celles de Saint-Vincent-de-Paul. En 1841, l'abbé Pierre Mermier leur adjoindra la congrégation des Filles de la Croix dont le siège est à Chavanod, près d'Annecy.

Toute liberté continuait d'ailleurs à être refusée aux sectateurs de cultes dissidents. En 1838, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sénat condamnait à un an de prison et 100 écus d'amende Pache Perceret, d'Yverdun, qui, aux eaux d'Aix, avait introduit et distribué des brochures protestantes.

L'ascendant du clergé était donc prépondérant. A ce sujet, les partisans de l'ancien régime vantaient l'heureuse alliance de l'Eglise et du pouvoir absolu. Ils célébraient les « Magnificences du royaume le plus catholique de l'Univers » (1). Ils y voyaient « le peuple le plus heureux, la société la plus sage, l'Etat le plus stable ».

D'autres, au contraire, protestaient contre un accord qui, à leurs yeux, ne répondait plus aux aspirations et aux besoins nouveaux de la société. Ils se plaignaient que tout esprit d'initiative fût comprimé sous une sorte d'inquisition latente qui ôtait jusqu'à la liberté de penser. Chez les libraires de Chambéry, on ne rencontrait, à l'étonnement des étrangers, que des livres de piété ou des contes futiles, bien que d'une irréprochable moralité. Le *Journal de Savoie,* puis le *Courrier des Alpes,* qui lui succédait en 1842, ne donnaient guère que des faits d'intérêt local ou d'ordre religieux, s'écartant avec soin du terrain brûlant de la politique.

On prétendait aussi que le pouvoir absolu, en s'appuyant sur les nobles et les hommes d'Eglise, les dérobait, en échange de leur concours, à l'ac-

(1) Titre d'un livre de Madrolle, 1841.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de la loi commune. En 1838, Mugnier, percepteur à Feissons-sous-Briançon en Tarentaise, fut assassiné, dans la nuit du 28 août, par trois individus qui s'étaient introduits auprès de lui sous un déguisement. En l'absence de toute répression judiciaire, la rumeur publique accusa de ce crime trois prêtres du voisinage. Vainement, treize ans après, la Cour d'appel de Chambéry procédait à une enquête, et déclarait qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les prétendus meurtriers (7 juillet 1851). Bien des fois encore cet événement sera rappelé contre le clergé dans les polémiques des partis.

Si Charles-Albert n'innovait en rien dans l'ordre politique, il se montrait plus hardi dans l'administration civile où il ne redoutait pas de froisser les susceptibilités de l'Autriche.

En 1833, il réduisait à vingt-quatre les conseillers municipaux de Chambéry, que Charles-Félix avait portés à trente-deux. En 1837, il étendait de deux à trois ans la durée des fonctions des syndics.

Le 19 décembre 1835, il réunissait en une seule commune les deux bourgs de L'Hôpital et de Conflans que sépare la rivière d'Arly. Du nom du roi, la nouvelle agglomération s'appela Albertville, et demeura chef-lieu de la Haute-Savoie.

Le 1er janvier 1838 était supprimée la province de Carouge, et son territoire réparti entre le Faucigny et le Genevois. Un tribunal de judicature

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mage était toutefois maintenu à St-Julien comme sous les prédécesseurs de Victor-Amédée III.

En 1842, Charles-Albert divisa la Savoie en deux intendances générales de *Chambéry* et d'*Annecy*. Elles comprenaient, sous le nom d'intendances particulières, la première les quatre provinces du Sud (Savoie propre, Haute-Savoie, Maurienne et Tarentaise), et la seconde les trois provinces du Nord (Genevois, Faucigny et Chablais).

Dans les travaux législatifs qu'il entreprit, le roi appliquait résolument les principes libéraux qu'il tenait de son éducation française.

Dès son avènement, il avait créé (18 août 1831) un Conseil d'Etat divisé en trois sections : justice, intérieur et finances. Il le chargea de préparer un Code civil qui remplacerait les Constitutions de 1770. Promulgué en 1837, ce Code se rapprochait du droit romain par les dispositions relatives aux personnes, et de la législation française en ce qui concerne la propriété. Pour les provinces situées au nord des Alpes, il fut traduit de l'italien par le conseiller d'Etat Hyacinthe Avet, de Moûtiers.

Dans la première année de son règne, Charles-Albert avait restreint les cas où la peine de mort serait appliquée. Il avait aboli la confiscation des biens et les supplices cruels. Ces réformes passèrent dans le Code pénal publié en 1839. On donna encore un Code de commerce (1842).

Les intérêts matériels, qui occupent une si large

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

place dans les sociétés modernes, étaient plus satisfaits que par le passé. On poursuivait l'endiguement de l'Arve et de l'Isère. A La Balme et à Seyssel, des ponts étaient construits sur le Rhône. En 1838, le fleuve était parcouru, à partir de Lyon, par un bateau à vapeur qui pénétrait ensuite, en suivant le canal de Savières, dans le lac du Bourget, et touchait, en dernier lieu, Puer, près d'Aix-les-Bains.

Sur le torrent des Usses, à La Caille, on jetait un pont suspendu au-dessus d'une gorge de 147 mètres en profondeur, travail hardi qui étonnait le roi dans son second voyage au nord des Alpes (1839).

A Chambéry, on élevait, en 1838, à Benoît de Boigne un monument qui rappelait le général des Mahrattes, bien plus que le bienfaiteur de sa ville natale. En 1839, on faisait un essai d'éclairage au gaz. La capitale de la Savoie était reliée, par des voies carrossables, à l'est, au Châtelard en Bauges, et, au nord-ouest, au mont du Chat et à La Balme de Pierre-Châtel. En 1839, on entreprenait, dans la direction du lac du Bourget, la construction d'un chemin de fer.

A Montmélian, on célébrait une « Fête des Fontaines » dues à la munificence du banquier Pillet-Will (1843).

Ces divers travaux procuraient un salaire à une partie des classes laborieuses. On s'efforçait, en même temps, de développer chez elles le senti-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de la prévoyance par l'établissement d'une caisse d'épargne à Chambéry (3 juillet 1835).

La charité publique était, du reste, sans cesse sollicitée à la suite des fréquents incendies qui frappaient tantôt des villages (Méry, près de Chambéry, 8 août 1836 ; Villarenger en Tarentaise, 22 décembre 1836, etc.), tantôt des bourgs ou des villes : Sallanches, 1840 ; Cluses, 1844 ; Alby, 1846. Sallanches et Cluses étaient rebâties sur les plans de l'ingénieur Justin et, pour la première de ces localités, sous la surveillance du comte Paul de Sales qui y résidait deux ans au nom du roi.

L'industrie était toujours arrêtée dans son essor par la fermeture de son débouché naturel, la France. Sous Charles-Albert, on fit pourtant quelques tentatives pour lui ouvrir une issue au dehors : on remania le tarif douanier de 1816 ; on négocia, en 1844, avec le gouvernement de Louis-Philippe, un traité de commerce. Si cette dernière convention ne suscita pas un mouvement manufacturier en Savoie, elle favorisa, du moins, l'élève du bétail qui, on le sait, y est de petite taille ; elle stipulait que la taxe, à l'entrée du territoire français, serait perçue non plus par tête, mais d'après le poids de l'animal.

A l'intérieur, les transactions étaient gênées par la diversité des poids et mesures. Il fut décidé (septembre 1845) que le système métrique serait seul en usage à partir de 1850.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On essayait de vivifier la culture du sol en instituant une association agraire pour le royaume sarde tout entier (1842). Trois ans après, elle se réunissait à Annecy, en une sorte de congrès, le seul qu'elle ait tenu en Savoie. Sur ce modèle se constituaient des comices agricoles à Chambéry et à Saint-Jean-de-Maurienne (1843). Sous son influence encore, on dessécha, dans les environs d'Aix, les marais du Viviers, de Sonnaz et de Drumettaz.

Antérieurement, Charles-Albert avait doté Annecy d'un haras royal (1832).

En tolérant les réunions d'agriculteurs, le gouvernement se montrait plus hardi que certains partisans de l'ancien régime tout disposés à y voir autant de futurs foyers révolutionnaires. Il pouvait s'autoriser du sentiment de Joseph de Maistre qui, dans ses écrits, excluait « les savants » des affaires publiques, mais leur abandonnait le domaine des sciences naturelles. En 1844, il permettait à la Société géologique de France de tenir, sous la présidence de l'évêque Rendu, une session laborieuse de quinze jours (12-27 août). Les visiteurs étrangers étaient conduits successivement dans Les Bauges, au Mont-du-Chat, à Petit-Cœur et à Brides en Tarentaise, au Val-du-Fier et à Annecy où ils assistaient à l'inauguration de la statue de Berthollet, œuvre du piémontais Marochetti.

Avec l'agrément royal, on fondait encore, à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambéry, une Société d'histoire naturelle (1844). Trois ans après, on ouvrait, dans la même ville, un jardin botanique.

Par contre, il est vrai, en 1836, on dépouillait la Savoie d'un établissement utile en transférant à Turin l'Ecole des mines que Charles-Félix avait reconstituée à Moûtiers.

Au milieu des soins multiples de l'administration intérieure, Charles-Albert arrivait insensiblement à se dégager de l'étreinte de l'Autriche. Il se montrait aussi plus confiant envers le gouvernement issu de la Révolution française de 1830, que longtemps il avait regardé comme un ennemi. Les ministres de Louis-Philippe contribuaient alors à l'élévation du pape Pie IX, dont l'avènement était signalé par des mesures libérales (1846). D'autres princes italiens imitaient le pontife. A son tour, le roi de Sardaigne se laissait entraîner au courant des réformes. Il écartait du pouvoir les amis de l'ancien régime en leur substituant des hommes modérés. Parmi ces derniers figurait le tarin Hyacinthe Avet qui, dès 1843, avait échangé ses fonctions de conseiller d'Etat contre le ministère de la Justice.

Avec leur concours, Charles-Albert publiait enfin (octobre-novembre 1847) une série d'ordonnances qui portaient une première atteinte au système de gouvernement établi, en 1814, sous Victor-Emmanuel Ier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'ordre judiciaire, il supprimait tous les tribunaux d'exception. Il n'y avait plus que trois degrés de juridiction : juges de mandement, tribunaux de première instance remplaçant les judicatures mages, sénats qui prendront le nom de cours d'appel. Une cour de cassation était créée à Turin.

Les commandants de place étaient réduits à leurs fonctions militaires. La police passait aux intendants et ressortissait du ministère de l'Intérieur. La censure n'était pas encore supprimée, mais on laissait plus de liberté à la presse.

Dans la réorganisation du territoire, on donnait aux intendances générales le nom de *divisions* administratives, et aux intendances particulières celui de *provinces*. On instituait, en même temps, des conseils divisionnaires et provinciaux qui assisteraient les intendants. Dans les communes, les conseils municipaux seraient élus par les habitants, sans distinction de nobles et de non nobles. Les syndics étaient pris dans leur sein.

Le comité ou « Magistrat de la Réforme des études », qui siégeait à Turin, était remplacé par un ministère de l'Instruction publique (30 novembre). Le Conseil de la Réforme séant à Chambéry cessait d'exister.

Des illuminations dans les principales villes de la Savoie attestaient la joie et la gratitude des populations après ces graves changements.

Il restait cependant à couronner l'œuvre par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'octroi d'institutions libres dans l'ordre politique. Le 8 février 1848, Charles-Albert appelait à lui ses conseillers les plus intimes, ministres, dignitaires ecclésiastiques, chevaliers de l'Annonciade, et, de leur aveu, brisant ses engagements de 1824 avec l'Autriche, approuvait les bases d'un *Statut* fondamental qui était publié le 4 mars suivant. A la monarchie absolue succédait enfin le régime constitutionnel : le pouvoir était désormais partagé entre le Roi, un Sénat et une Chambre des députés.

Ainsi se trouvaient comblés les vœux des hommes qui, depuis 1814, réclamaient la liberté comme on l'avait à Paris.

La France, à laquelle on faisait tous ces emprunts, n'en demeurait pas moins la vraie patrie de beaucoup de Savoyens. Elle gardait le banquier Pillet-Will, l'abbé Félix Dupanloup, déjà polémiste ardent et éducateur non moins passionné de la jeunesse, et le sculpteur Louis Rochet, né à Paris d'une famille du Grand-Bornant (Genevois) et auteur d'une statue du médecin Fodéré, inaugurée, en 1846, à Saint-Jean-de-Maurienne.

D'autres préludaient, en France, à leur célébrité. Le poète Jean-Pierre Veyrat (1810-1844), de Grésy-sur-Isère, banni, en 1832, avec d'autres étudiants de Chambéry, écrivait, à Paris, des chants d'un accent douloureux. Il en forma depuis un recueil intitulé : la *Coupe de l'Exil* (1841). A l'Observa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toire, le géomètre Nicollet, de Cluses, avait été le collaborateur du puissant calculateur, Alexis Bouvard, avant de s'illustrer (1833-38) par des explorations en Amérique dans la région à l'ouest du Mississipi.

A quelques-uns devait manquer le contact fécond du génie français pour donner toute la mesure de leur esprit, comme à l'abbé Antoine Martinet (1802-1871), chanoine de Tarentaise, penseur profond et écrivain incorrect, ou à l'abbé Charvaz (1793-1869), de Hautecour près de Moûtiers, précepteur des fils de Charles-Albert. On peut porter le même jugement sur le magistrat chambérien Léon Ménabréa (1804-1857) qui, dans de nombreux écrits, répandit sur l'histoire de la Savoie les lumières d'une érudition abondante et sûre, sans parvenir jamais à composer véritablement un livre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

LA SAVOIE PENDANT LES DEUX GUERRES DU PIÉMONT CONTRE L'AUTRICHE EN 1848 ET 1849

Pendant que s'élaborait le Statut constitutionnel promis par Charles-Albert, la charte française de 1830, qui lui servait de modèle, était déchirée par une émeute devenue une révolution (24 février 1848). La chute de Louis-Philippe, suivie de violentes secousses sur le continent, rendait plus difficile, en Piémont, la fondation du nouveau régime. Au-dedans, on avait à compter avec les entraînements et l'inexpérience des partis. Au-dehors, on s'engageait, à l'appel de Milan soulevée, dans une guerre prématurée contre l'Autriche.

Tout entier à la lutte contre l'étranger, Charles-Albert remettait à un premier ministère constitutionnel le soin d'organiser un gouvernement libre (16 mars 1848). Le comte Balbo établissait une garde nationale, accordait la liberté de la presse, et procédait à l'élection d'un Parlement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En Savoie, l'œuvre de réforme faillit être compromise par des troubles qui éclatèrent, à deux reprises, à Chambéry.

D'abord, à la suite d'un décret royal qui retirait l'enseignement aux jésuites, la multitude se portait, comme en 1832, contre le collège : les élèves étaient brutalement jetés à la rue (6 mars). Quelques jours après, on fermait également l'école de Mélan, près de Taninges, en Faucigny.

Le mois suivant, survenait un événement plus grave qui se rattachait lui-même aux agitations intérieures de la France. A Paris, cinq à six milles Savoyens étaient allés en corps, à l'hôtel de ville, porter leurs hommages au Gouvernement provisoire de la seconde République (19 mars). Devant une affluence aussi considérable, les ouvriers français ne tardaient pas à protester, même par des actes de violence, contre ces étrangers qui leur disputaient une part du travail national. Beaucoup d'émigrants durent rester dans leur pays.

A Lyon, on imita Paris. Le 30 mars, sortait de cette ville une bande d'environ deux mille individus ; les uns, Suisses ou Savoyens, revenaient chez eux ; d'autres, en plus grand nombre, appartenaient à cette catégorie d'ouvriers lyonnais qui, révolutionnaires ardents, s'étaient donné le nom de « voraces ». On a cru qu'ils étaient poussés en avant, à l'insu de Charles-Albert, par de hauts personnages, italiens et français, qui eussent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voulu, au prix de la Savoie, assurer au Piémont contre l'Autriche le puissant concours de la France.

A Chambéry, on apprit la marche des aventuriers au moment où la garnison sarde se retirait, brusquement rappelée au-delà des monts (30 mars). La garde nationale, à peine organisée, était mal armée. Jugeant toute résistance impossible, le gouverneur, Olivieri, se retirait en Maurienne avec les principaux fonctionnaires (2 avril).

Abandonnés à eux-mêmes, les syndics Deville de Quincy et Rey protestaient, par avance, au nom du pays, contre tout changement de régime qui serait l'œuvre unique de la force : « Si jamais les événements, disaient-ils dans un manifeste public, devaient amener notre séparation des Etats dont nous faisons aujourd'hui partie, il n'appartiendrait qu'aux Savoyens réunis de prononcer sur leur sort. Personne n'a le droit de leur imposer un gouvernement qui ne serait pas l'expression de leur volonté librement émise, et librement recueillie ».

Pendant ce temps, les « Voraces » entraient en Savoie par le pont de La Balme sur le Rhône. Franchissant la chaîne du Mont-du-Chat, ils entraient à Chambéry, le 3 avril au matin, occupaient l'hôtel de ville et la caserne d'infanterie, désarmaient la garde nationale, et proclamaient la République. Leur maire, Peyssard, proférait des menaces contre quiconque oserait résister.

L'arrogance de ces maîtres improvisés froissait vivement la population. Les ouvriers du faubourg

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maché interdisaient même à tout envahisseur l'accès de leur quartier. La nuit suivante, on se concertait, et, le lendemain, dès l'aube, s'engageait une mêlée de deux heures terminée par la capitulation des aventuriers (4 avril). Dans la lutte étaient tués cinq des combattants, dont un seul chambérien. Plusieurs des « Voraces » s'étaient enfuis dans la campagne, mais, à leur tour, ils tombaient aux mains des paysans, accourus au tintement du tocsin : quatre encore périssaient.

Chambéry avait repris possession de lui-même quand le gouverneur revint de Maurienne, ramenant des troupes piémontaises. Le 25 avril, enfin, une amnistie remettait en liberté les vaincus que, depuis leur défaite, tous les partis s'accordaient à désavouer.

Après l'échec de cette équipée révolutionnaire, on procéda avec plus de calme à la constitution du premier Parlement sarde.

Au Sénat, les membres qui le composaient étaient nommés à vie par le roi. Entre autres Savoyens, Charles-Albert y appela le maréchal Victor-Sallier de La Tour et les généraux Hector de Sonnaz et Gabriel de Launay.

A la Chambre des députés, les provinces situées au nord des Alpes envoyaient vingt-deux représentants, choisis chacun dans une circonscription distincte. Etait électeur, en Savoie, quiconque payait 20 francs d'impôt direct et savait lire et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrire : 13.915 noms étaient déjà portés sur les listes électorales, bien qu'il n'y ait eu alors que 10.417 votants. Etaient nommés, à Chambéry le marquis Léon Costa de Beauregard, à Aix Gustave de Martinel, à Montmélian Louaraz, à Annemasse le médecin Montgellaz, à Bonneville François Bastian, à Sallanches Agricole Chenal, à La Chambre l'avocat Brunier, etc. (27 avril 1848).

Aux termes du Statut, les membres des deux Assemblées appartenant à la Savoie, à Nice et au Val d'Aoste, avaient, au Parlement, le droit de s'exprimer dans leur idiome propre, c'est-à-dire en français.

La session législative était ouverte, le 8 mai, par le prince Eugène de Carignan, cousin du roi, lequel prononçait, en son nom, l'allocution appelée en France discours du trône.

Charles-Albert se trouvait alors en pleine Lombardie. Après un combat heureux, à Goïto, il passait le Mincio. Le premier régiment de la brigade de Savoie se distinguait à Pastrengo (30 avril), et le second, un mois après, à la prise de Peschiera (30 mai). Attendant des renforts, le maréchal autrichien Radetzki se refusait, par suite, à tout engagement décisif. Il ne sortait de son inaction que le 21 juillet, à la tête de forces écrasantes. A Sona, le commandant de la brigade de Savoie, le général d'Aviernoz, était blessé et pris (23 juillet). A Volta, ses soldats soutenaient corps à corps contre l'ennemi un furieux combat de six

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heures (24 juillet). A Custozza, enfin, Charles-Albert était complètement battu (25 juillet) : il se retirait vers la frontière piémontaise que, quatre mois auparavant, il avait franchie avec plus de bonheur.

Le Parlement inexpérimenté de Turin ne secondait guère le roi. Déjà, dans l'ordre politique, se dressait entre les députés de la Savoie et leurs collègues d'Italie une barrière aussi élevée que les sommets qui séparent les deux nations. Ceux-ci, pendant de longues séances, se répandaient en invectives contre les jésuites, seuls responsables, apparemment, des trente-quatre années de despotisme qui venaient de s'écouler. Ceux-là, non pas tous, mais en majorité, défendaient les proscrits, se rappelant peut-être que leur Société avait été, à son origine, consacrée par un fils de leurs montagnes (juin-juillet).

On sortait enfin de cette discussion intempestive pour remplacer le comte Balbo par le lombard Casati, chef d'un ministère tout italien qui ne put rien sauver (27 juillet). Charles-Albert, rejeté en Piémont, était heureux d'arrêter Radetzki par un armistice signé à Vigevano (9 août 1848).

L'antagonisme entre les deux nationalités savoyenne et piémontaise se manifestait aussi en dehors du Parlement. Au nord des Alpes, des écrits courts et substantiels remettaient au jour des griefs déjà anciens. Le chanoine Martinet, de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Moûtiers, s'élevait contre la centralisation qui livrait le pays à des fonctionnaires italiens, étrangers à ses mœurs comme à sa langue. La Savoie, disait-il, est « une petite Sibérie piémontaise, gouvernée par des hommes qui s'y déplaisent trop pour ne pas y déplaire ». Il faisait remarquer que, dans les deux Chambres, les membres de nationalité italienne étaient neuf fois plus nombreux que les Savoyens. D'autre part, on avait supprimé le Sénat de Chambéry, avec ses traditions de trois siècles et ses prérogatives quasi politiques, sans le remplacer entièrement par une cour d'appel réduite à des fonctions purement judiciaires.

Si, dans toutes les classes, on reconnaissait la condition difficile du pays, on ne s'accordait pas encore sur le remède à y apporter. Le clergé et la noblesse, dans leur attachement à la dynastie, se fussent contentés, pour la Savoie, d'une sorte d'autonomie administrative et d'un allègement aux charges fiscales et militaires. Dans la bourgeoisie libérale et dans le peuple, on tournait plus résolument les yeux au delà du Rhône et du Guiers, où l'on rencontrait communauté d'origine, de sentiments et d'intérêts. « Nous ne connaissons pas, écrivait Brunier, député de La Chambre (août 1848), d'autre littérature que la littérature française ; nous ne lisons que les journaux fran-. çais ; notre éducation se fait avec les classiques français ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Suisse comptait bien quelques partisans dans les provinces de la Savoie du nord. Toutefois, si Genève offrait un débouché aux produits agricoles, elle ne fournissait pas constamment, comme la France, à une laborieuse et active jeunesse, des occasions de travail et de profit.

Le ministère Alfieri, qui succédait au lombard Casati (15 août), ne s'opposait pas au libre et public examen de ces graves questions, bien que le Parlement, en suspendant ses séances pour dix semaines (2 août-16 octobre), eût armé le roi d'une véritable dictature.

On semblait même prendre en considération les doléances de la Savoie. Le ministre Des Ambrois, après l'expulsion des Voraces, entreprenait la construction de la route de Thonon à Albertville. On s'occupait d'installer à Cluses une école d'horlogerie décrétée le 31 mars 1848. En août, on instituait à Annecy, et plus tard dans d'autres villes, des cours de méthodes pour former des instituteurs. On érigeait, à Chambéry, un collège national dans lequel des laïques et des prêtres séculiers donneraient, à la place des jésuites, l'enseignement secondaire (4 août). On maintenait encore aux élèves en droit et en médecine la faculté de commencer leurs études à Chambéry avant de suivre les cours de l'Université de Turin.

Au même moment, il est vrai, on exigeait de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent. Un emprunt forcé était décrété (7 septembre). On

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appelait les réserves sous les drapeaux, et le Parlement, à son retour, prescrivait une levée anticipée de la classe de 1829. A cette occasion, le député Bastian (de Bonneville) rappelait que près de 20.000 Savoyens servaient déjà dans les rangs de l'armée (24 octobre).

La situation s'aggrava sous le ministère Gioberti qui arrivait au pouvoir le 15 décembre 1848. Allié au parti démocratique, il dissolvait la Chambre des députés (30 décembre) et convoquait un second Parlement, auquel le Piémont envoyait les fauteurs les plus résolus d'une guerre à outrance. Vainement, Gioberti s'efforçait de dissiper les craintes de la Savoie : il créait une commission d'enquête sur ses besoins ; il la dispensait de souscrire à l'impôt forcé ; il accueillait un *Mémoire* dans lequel trois sénateurs et onze députés exposaient les vœux de leurs compatriotes (16 février 1849). Il tombait bientôt lui-même du gouvernement devant l'opposition des hommes auxquels il avait ouvert un accès aux affaires publiques (21 février).

Le rôle des députés savoyens consistait dès lors à combattre sans relâche une politique qui imposait à leurs commettants des sacrifices sans compensation pour eux.

La plupart d'entre eux ne faillirent pas à ce devoir. On discutait alors une *Adresse* au roi en réponse au discours par lequel Charles-Albert avait ouvert la session législative. Prenant la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parole le 23 février, le médecin Montgellaz (d'Annemasse) fit remarquer que la Savoie avait été oubliée dans les programmes ministériels, et il indiqua longuement ses inquiétudes et ses besoins. Le piémontais Cabella ne le réfuta point en rappelant que tout député représentait, non pas la province qui l'avait élu, mais l'Etat tout entier.

Cette fiction du Statut n'était pas, à coup sûr, admissible dans une occasion où se heurtaient des tendances et des races si différentes. Gustave de Martinel (d'Aix-les-Bains) déclara sans détour que la cause italienne n'intéressait pas les peuples transalpins. « Si la guerre de l'Indépendance, dit-il, est populaire en Piémont, elle ne l'est pas en Savoie. Vous combattez pour votre indépendance et votre nationalité, mais nous, pourquoi combattons-nous ? La cause italienne a toutes nos sympathies ; mais sommes-nous Italiens ? Devons-nous sacrifier notre nationalité, notre or, notre sang pour une cause qui n'est pas la nôtre ? » Et il terminait par ces mots : « La Savoie est à bout de sacrifices, et vous n'avez pas le droit de lui en imposer de nouveaux ! »

Malgré ces protestations, une majorité tout italienne entraînait le roi et l'Etat dans une lutte inégale. Le 14 mars, on annonçait le renouvellement prochain des hostilités. Le même jour, les deux régiments de la brigade de Savoie se dirigeaient de Turin vers la frontière milanaise. Léon

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Costa de Beauregard, Martinel et leurs amis les accompagnaient jusqu'au delà des portes de la ville. Opposés à la guerre dans l'enceinte du Parlement, ils souhaitaient maintenant à leurs concitoyens de l'armée d'accroître par leurs exploits le vieux renom de la bravoure savoyenne.

Les deux régiments d'infanterie allaient au combat sans enthousiasme, uniquement par obéissance au devoir militaire. Ils ne s'en comportèrent pas moins vaillamment à la Sforzesca (21 mars) et à Novare (23 mars). Dans la dernière affaire, les soldats du deuxième régiment se précipitaient sur l'ennemi en vrais Français, la baïonnette en avant et en chantant la *Marseillaise*. Après des pertes cruelles, ils étaient tous dispersés sous le choc des masses autrichiennes.

Plus tard, on distribua à l'héroïque brigade le huitième des récompenses accordées à l'armée sarde tout entière, indépendamment des marques d'honneur décernées aux soldats savoyens qui servaient dans la cavalerie, dans l'artillerie et dans les tireurs ou *bersaglieri*.

Le soir même de la bataille de Novare, Charles-Albert abdiquait en faveur de l'aîné de ses fils, Victor-Emmanuel II (23 mars).

Le nouveau roi confiait au général de Launay le soin de constituer un gouvernement. Accueilli par les clameurs des députés qui lui demandaient de parler italien, Launay — le dernier Savoyen qui ait paru comme ministre dans une assemblée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

piémontaise — était obligé de rappeler que le Statut lui donnait le droit d'employer le français. Deux jours après, Victor-Emmanuel II jurait d'observer le pacte fondamental (29 mars) et, le lendemain, il prononçait la dissolution du second Parlement.

Dans le silence de la tribune législative, le Conseil divisionnaire de Chambéry se faisait l'interprète des vœux du pays. S'inspirant du *Mémoire* remis naguère à Gioberti par des sénateurs et des députés, il réclamait une complète décentralisation administrative. De même, la municipalité de Chambéry demandait qu'on établît dans la ville une Université et un Conseil universitaire spécial pour les étudiants de langue française (juillet 1849).

A son tour, le clergé affirmait aussi la nationalité savoyenne, en tenant le premier Concile de Chambéry, auquel assistaient les chefs des quatre diocèses et deux autres prélats, leurs compatriotes, André Charvaz, ancien évêque de Pignerol, et Félix Dupanloup, évêque d'Orléans.

Toutes ces aspirations de la Savoie à une existence nationale distincte n'avaient guère chance d'être satisfaites. Au général de Launay, suspect, à tort, d'hostilité aux institutions nouvelles, avait succédé le chevalier Maxime d'Azeglio (7 mai). Ce ministre avait la tâche de faire accepter par les deux Chambres les dures conditions d'un traité conclu à Milan avec l'Autriche. Victor-Emmanuel II

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ordonnait d'en saisir aussitôt le premier Parlement convoqué sous son règne. Composée en majorité de démocrates, la Chambre des députés ajournait l'examen d'une convention qu'il lui était impossible de repousser : elle était dissoute (20 novembre 1849). S'adressant lui-même aux électeurs par une proclamation, le roi obtenait enfin la nomination d'un second Parlement plus modéré (9 décembre 1849). Le traité de Milan était adopté successivement par les deux Chambres et publié le 22 janvier 1850.

Constante dans son attitude à l'égard du Piémont, la Savoie avait, à deux reprises, envoyé à Turin quinze conservateurs et seulement sept démocrates.

Elle gardera un long souvenir des deux années qui venaient de s'écouler. En 1848, avait été rompu, par l'avènement du régime constitutionnel, l'équilibre que la monarchie absolue maintenait, dans une certaine mesure, entre les deux peuples différents soumis aux Blanches-Mains. Assuré désormais de la prépondérance dans le Parlement, le Piémont avait aussitôt précipité l'Etat dans une aventure qui lui valut une sanglante défaite et ruina pour longtemps ses finances. Les deux prises d'armes de 1848 et de 1849 (en y comprenant le paiement d'une indemnité de 75 millions de francs inscrite au traité de Milan) lui coûtaient 226.000.000 fr.

Les conséquences du changement opéré dans la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Constitution politique se manifestèrent alors à tous.

Le paysan et le bourgeois savoyens avaient applaudi aux réformes de Charles-Albert ; mais, après les désastres de deux campagnes, ils se demandèrent s'ils n'auraient pas à sacrifier leurs fils et leur dernier écu pour « une cause qui, comme le disait Martinel, n'était pas la leur ».

Attaqué, non pas seulement dans des privilèges surannés, mais aussi dans ses prérogatives légitimes, le clergé perdra bientôt confiance en une dynastie engagée dans une voie révolutionnaire. A son tour, la noblesse était, depuis 1848, écartée de la Cour par la suppression des charges qui mêlaient ses plus anciennes familles à la vie intime de la royauté et entretenaient chez elle l'ardeur d'un dévouement chevaleresque. Vivant davantage sur le sol natal, elle s'attachera insensiblement, vraie aristocratie politique, à défendre non ses intérêts propres, mais les intérêts généraux de la patrie commune.

L'accord des diverses classes de la société savoyenne contre la domination piémontaise s'accomplira en dix ans, sous le ministère de Maxime d'Azeglio et surtout sous celui du comte Camille de Cavour.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

ANTAGONISME DE LA SAVOIE ET DU PIÉMONT SOUS LES MINISTÈRES D'AZEGLIO ET CAVOUR

1849-1859

Le ministère d'Azeglio (7 mai 1849-30 octobre 1852) se proposait deux buts : d'un côté, poursuivre l'application des principes contenus dans le Statut constitutionnel, et, de l'autre, réparer les maux causés par la guerre étrangère. Il se mit à l'œuvre, dès que le Parlement, en approuvant le traité signé avec l'Autriche, eut consolidé la paix au-dehors.

Il se heurtait, tout d'abord, aux privilèges que la Restauration de 1814 avait accordés au clergé. Le ministre de la justice, Siccardi, présentait (25 février 1850) un projet de loi tendant à transférer des officialités aux tribunaux ordinaires la connaissance des affaires civiles des ecclésiastiques, et à soumettre ces derniers, le cas échéant, aux pénalités de droit commun.

On ne contestait pas, en général, la convenance

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ce changement, mais on soutenait qu'il ne pouvait être opéré sans l'aveu du Saint-Siège, en vertu de concordats signés à diverses époques, notamment en 1833 et en 1841. Telles furent, du moins, les objections que soulevèrent le savoyen Palluel, d'Albertville, à la Chambre des députés, et l'archevêque de Chambéry, Alexis Billiet, au Sénat. La loi était néanmoins adoptée par les deux assemblées, et sanctionnée par le roi (9 avril 1850).

Au surplus, sur le terrain des réformes intérieures, il n'y avait pas désaccord entre Victor-Emmanuel II et ses sujets de Savoie. On en voyait la preuve dans les acclamations qui accueillaient le prince dans une excursion de dix jours qu'il fit au nord des Alpes (21-31 mai 1850). D'après un itinéraire traditionnel, au sortir de la Maurienne, il visitait Chambéry, Annecy, Bonneville et Thonon. Par Saint-Julien et Rumilly il rentrait dans la capitale de la Savoie où, le 27 mai, il posait la première pierre du palais de justice, massive construction de l'italien Melano. Son fils Humbert, encore enfant, assistait, de son côté, à la fondation de l'église de Jacob (29 mai). Le roi allait enfin à Albertville et à Moûtiers avant de reprendre la route du Mont-Cenis.

Le 20 octobre suivant, il décrétait la création à Chambéry de deux cours de chimie et de mécanique que l'on inaugurait dès les premiers jours de 1851.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'ordre économique, les modifications apportées au régime établi en 1814 furent dues, en grande partie, au comte Camille de Cavour. Doué d'un génie supérieur, ce personnage, sous le règne de Charles-Albert, s'était en quelque sorte formé à la vie politique par une étude approfondie des institutions de la France et de l'Angleterre. Il était convaincu que la liberté des échanges est une source de prospérité pour un peuple, et il avait à cœur de l'introduire dans son pays. Maxime d'Azeglio lui confiait (octobre 1850) le ministère de l'agriculture et du commerce, et en outre (avril 1851) celui des finances.

Cavour entreprit d'abord la revision des tarifs douaniers dans un sens libéral (1851). Il diminua la plupart des taxes perçues à l'importation des produits étrangers et supprima toutes les prohibitions. Il prenait, en même temps, des arrangements commerciaux avec la France, la Suisse et d'autres Etats. Le traité conclu avec le gouvernement de Paris (5 novembre 1850) était suivi d'une convention additionnelle qui abaissait encore les droits exigés en France à l'entrée du bétail sarde (20 mai 1851).

Le remaniement du tarif douanier amena dans les recettes publiques un déficit que ne vint pas compenser, contre l'attente du ministre, un essor plus grand de la consommation. Il fallut recourir à d'autres sources de revenus. En 1850, on avait augmenté le prix de vente du papier timbré. En

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1851, on établit une taxe sur les bâtiments (mars) et une autre sur les biens de mainmorte, nouvelle atteinte aux privilèges du clergé (mai). On revisa encore l'impôt sur les successions (juin) et l'on remit en vigueur (juillet) la contribution des patentes disparue, en 1814, avec le régime français.

En 1852, une aggravation de l'impôt personnel et mobilier amenait, au sein du Parlement, une violente discussion. Le général d'Aviernoz, député de Saint-Pierre-d'Albigny, déclarait (29 avril) que l'accroissement constant des charges fiscales fournissait un argument aux hommes qui voulaient détacher la Savoie du Piémont. Il protestait, en même temps, contre la tendance qui portait ses auditeurs subalpins à se confondre avec les autres peuples de la Péninsule : « Si les Piémontais, disait-il, sont des Italiens, je crains bien que les Alpes ne deviennent la séparation entre la France et l'Italie ». De toutes parts, on l'interrompait par ces mots : « Nous sommes Italiens ! » Il répondait : « Si vous êtes Italiens, nous pouvons alors nous dire Français. Si les Piémontais sont des Italiens, parce qu'ils parlent la langue italienne, les habitants de Chambéry pourraient également se dire Français, parce qu'ils ont les mœurs, les habitudes, les usages, la langue de la nation française ».

Ainsi, pour les provinces au nord des Alpes, si l'on excepte les levées militaires, la paix était tout aussi onéreuse que la guerre. Cavour constatait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui-même le péril. « La Savoie est mécontente, disait-il en plein Parlement (avril 1852) ; nous ne pouvons pas nous le dissimuler ». Il pensait la satisfaire en lui promettant d'exécuter un jour des travaux publics. Il s'engageait à mettre à la charge de l'Etat les frais du culte catholique qui, depuis 1814, et en Savoie seulement, retombaient sur les communes. Déjà même il avait institué à Annecy une banque de circulation et d'escompte avec une succursale à Chambéry (26 avril 1851).

Mal défendu par les publications éphémères du parti démocratique, il confiait à la *Gazette de Savoie*, fondée en septembre 1850, le soin de combattre le *Courrier des Alpes* de Chambéry, et l'*Echo du Mont-Blanc*, d'Annecy, journaux dévoués au clergé, sans nul doute, mais aussi aux intérêts généraux du pays.

Victor-Emmanuel II, de son côté, remettait à des Savoyens l'éducation de ses fils. En 1852, il appelait au siège métropolitain de Gênes son ancien précepteur, le tarin André Charvaz, évêque démissionnaire de Pignerol.

Les populations transalpines n'en tournaient pas moins les yeux vers Paris. Dans une brochure imprimée à Nyon (Vaud), un ancien élève du collège de Chambéry, le géologue dauphinois Gabriel de Mortillet, se demandait en 1851 : « Quel serait l'avenir de la Savoie ? » Il ne comprenait ni qu'elle demeurât une annexe du Piémont, ni qu'elle subsistât jamais comme un Etat indépendant, ni enfin

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle s'unît à la Suisse pour relever d'une capitale allemande. Il ne voyait pour elle qu'une seule chance de salut : revenir à la France.

Bien des Savoyens se ralliaient à son avis.

A Annecy, les anciens soldats de l'Empire se réunissaient, pour la première fois depuis 1814, pour célébrer, dans un repas amical, les glorieux souvenirs de l'époque napoléonienne (juin 1851).

Le mois suivant, dans un banquet à Taninges, on voyait déjà la France accrue d'un nouveau département : « Boire à la Savoie, s'écriait un orateur, est-ce boire à la patrie ? Non, mais à la quatre-vingt-septième partie de la patrie ! » Des applaudissements unanimes lui répondaient.

Impuissant à contenir ces manifestations de l'esprit public, le ministère piémontais allait bientôt se modifier en partie. En dissidence avec ses collègues, Cavour donnait sa démission (20 mai 1852). Maxime d'Azeglio n'en faisait pas moins voter par la Chambre des députés un projet de loi sur le mariage civil (juin). Mais, assailli de réclamations par le clergé, notamment par les quatre évêques de Savoie, il se lassait de cette lutte incessante, et se retirait à son tour (30 octobre).

Camille de Cavour revenait alors aux affaires, en prenant pour lui-même la présidence du conseil des ministres (4 décembre 1852). Il fondait son pouvoir sur l'accord des conservateurs modérés avec la fraction la moins ardente du parti démo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cratique qui avait pour chef Urbain Rattazzi, l'un des promoteurs de la campagne de Novare. Dès lors, il songeait à reprendre, mais dans des conditions meilleures, l'œuvre de l'indépendance italienne qui avait si misérablement échoué sous Charles-Albert. Toutefois, dans les premières années de son gouvernement, n'étant assuré d'aucun appui au-dehors, il se gardait de toute provocation à l'Autriche.

Au-dedans, il évitait de même de froisser les partisans de l'ancien ordre de choses. Devant l'opposition du Sénat, il abandonnait (décembre 1852) le projet de loi sur le mariage civil présenté par d'Azeglio. La réforme de l'impôt personnel et mobilier n'ayant pas abouti en 1852, il la reproduisait, mais sur un autre plan, en avril 1853.

Il s'enhardit cependant quand il se sentit soutenu par une Chambre des députés renouvelée dans des élections générales (7 décembre 1853). A cette occasion la lutte avait été très vive au nord des Alpes. Les candidats ministériels ne l'emportaient guère que dans cinq collèges. Dans leurs rangs on remarquait l'ingénieur Germain Sommeiller, de Saint-Jeoire en Faucigny, qui s'illustra, quelques années après, en perçant le tunnel du Fréjus.

A ce troisième Parlement du règne de Victor-Emmanuel II, le gouvernement demanda d'abord de modifier la législation en matière religieuse. Le Statut fondamental proclamait bien la liberté de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conscience, mais le Code pénal, en vertu de dispositions non abrogées, la supprimait. Ainsi, en 1851, on avait permis aux Genevois d'acquérir des terres en Savoie, mais sans les autoriser à célébrer leur culte en public. A Annecy, les protestants ne possédaient un pasteur, un temple et des écoles que par une simple tolérance administrative. C'était encore en infraction à la loi qu'ils se réunissaient, pour prier, à Aix-les-Bains, à Mornex et à Saint-Gervais. En 1852, on avait arrêté Gentil, de Veigy-Foncenex, coupable de propagande anticatholique : la Cour d'appel ne le relâchait (septembre) qu'en le supposant suffisamment puni par une détention préventive.

Tout récemment encore, un procureur d'Albertville, Andrier, s'étant refusé à l'honneur de porter le dais dans une procession, avait été suspendu de ses fonctions par le tribunal (juin 1853).

Sur la proposition du ministère, on donna, en 1854, plus de liberté aux cultes dissidents, et on restreignit les peines portées contre les délits religieux. En 1857, on adoucira aussi les châtiments infligés aux sacrilèges et aux blasphémateurs : ceux-ci seront condamnés, non plus aux travaux forcés, mais à un emprisonnement de quelques jours.

Cette réforme de la pénalité s'appliquait à tous les Etats sardes. Avant de clore sa première session, le troisième Parlement y ajoutait une des rares compensations matérielles que le Piémont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ait accordées à la Savoie, en retour des sacrifices qu'il lui imposait. On décrétait (juillet 1854) qu'un chemin de fer unirait Saint-Jean-de-Maurienne à Chambéry et à Aix, sans décider toutefois comment il se raccorderait aux lignes françaises et au réseau italien.

Si elle eût été possible, l'exécution immédiate de ce grand travail aurait apporté une utile diversion aux épreuves que le pays subissait alors. Le choléra, en y apparaissant pour la première fois, causait des ravages à Cognin, à Sonnaz, à Annecy et en Tarentaise (septembre-octobre 1854). A l'épidémie se joignait la disette. Toujours fidèle au principe du libre échange, Cavour ne prenait aucune des mesures par lesquelles l'ancien Sénat de Savoie limitait, en pareille occasion, le commerce des grains. Il en résultait un tumulte à Annecy le 24 décembre 1854 : ce jour là, le prix du froment s'élevait à trente francs l'hectolitre, et, à l'instant même, cinq cents sacs de blé étaient enlevés du marché pour Genève.

Il ne faudrait pas s'étonner si, dans cette crise, il y eut une recrudescence d'émigration. On partait même pour les contrées situées hors d'Europe. Quelques-uns se rendaient en Algérie, où des habitants d'Entremont-le-Vieux avaient fondé, près de Sétif, à Mahouan, une colonie prospère. D'autres allaient chercher du travail jusque dans l'Amérique du Sud, à Buenos-Ayres.

Au vrai, l'un des moindres soucis de Cavour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était de venir efficacement en aide à la Savoie. Il importait davantage à ses desseins politiques de prêter secours aux milliers de mécontents et de bannis qui, de toutes les régions de l'Italie, accouraient vers lui. Aussi, malgré les expédients imaginés par ce puissant esprit, le trésor royal était chaque année en déficit. En dernier lieu, il songeait à affranchir l'Etat des frais du culte, en supprimant les corporations religieuses qui ne se vouaient pas à l'enseignement, à la prédication ou à une œuvre d'assistance. Leurs biens devaient être saisis, puis transportés aux administrateurs d'une « Caisse ecclésiastique », qui en distribueraient les revenus au clergé séculier.

La loi présentée par le gouvernement répondait, à certains égards, aux rancunes du parti démocratique. Combattue par plusieurs députés savoyens, et au Sénat par l'archevêque Alexis Billiet, elle était néanmoins adoptée par les deux Chambres et sanctionnée par le roi (29 mai 1855).

A tout prendre, il n'y avait guère lieu de l'appliquer au nord des Alpes. Les corporations y étaient moins nombreuses et surtout bien moins riches qu'en Piémont, et, à une exception près, elles ne s'adonnaient pas uniquement à la vie contemplative.

On s'attaqua cependant à deux communautés de femmes, aux carmélites de Chambéry et aux Filles de la Charité-Notre-Dame, de Pont-de-Beau-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voisin, que l'on appelait vulgairement des Augustines. On s'en prit également à deux ordres d'hommes, aux cisterciens de Hautecombe et aux capucins de Chambéry, d'Yenne, de La Roche et de Conflans. Au Reposoir en Faucigny, les chartreux avaient prévenu le coup qui les menaçait, en cédant, dès le mois de mars, leurs biens à des laïques.

Partout, les agents du fisc procédèrent violemment contre les corporations proscrites, brisant les portes, dressant de vive force l'inventaire des propriétés séquestrées (juillet 1855). A Chambéry, le juge de mandement Naz et son substitut Revil, ayant refusé de les assister dans leurs opérations, étaient révoqués. On regrettait qu'un gouvernement régulier en vînt à imiter les jacobins de 1793.

Le mécontentement de la population se manifesta, à diverses reprises, sans arrêter le ministère dans la voie révolutionnaire où il était engagé. Le conseil municipal de Chambéry se montrait peu docile : il était dissous le 6 avril 1855. La garde nationale ne comparaissait pas à la revue annuelle en l'honneur de la promulgation du Statut (14 mai) : elle était licenciée. On expulsait Gault, rédacteur français du *Courrier des Alpes* (août).

Quelques mois après, Victor-Emmanuel II, revenant de Paris où il avait visité l'empereur Napoléon III, s'arrêtait un instant à Chambéry (10 dé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cembre). Froidement accueilli par la population, il répondait à peine à la prière de l'archevêque Billiet, de rétablir entre l'Eglise et l'Etat l'harmonie qui existait autrefois, et dont la France, ajoutait le prélat, donnait en ce moment « un si bel exemple ».

La réparation due au droit méconnu vint de la magistrature : le Parlement avait laissé à la justice ordinaire le soin de trancher les différends qui surgiraient dans l'exécution de la loi. Le tribunal de première instance de Chambéry déclarait qu'elle ne s'appliquait à aucune communauté en Savoie (1856). Les cisterciens de Hautecombe étaient, en effet, associés au service paroissial dans les localités voisines de l'abbaye. Les capucins se vouaient notoirement à la prédication. Les Filles de la Charité-Notre-Dame tenaient, à Pont-de-Beauvoisin, une maison d'éducation. Enfin, les carmélites de Chambéry, dont la vie était uniquement contemplative, ne tombaient pas elles-mêmes sous le coup de la loi, telle qu'elle avait été rédigée.

Le gouvernement se pourvut néanmoins en appel ; mais, doutant du succès de sa cause, il poussa avec peu d'ardeur des poursuites qui, quatre ans après, seront mises à néant par la réunion de la Savoie à la France.

Seules, les Dames du Sacré-Cœur devaient être sacrifiées. A l'invitation du ministre de l'Instruction publique de se munir du diplôme exigé de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quiconque enseignait (16 décembre 1855), elles répondaient que, lors de leur établissement, en 1826, elles avaient été exemptées de cette obligation. Condamnées en première instance, elles l'emportaient en appel, mais en dernier ressort elles succombaient, à Turin, devant la Cour de cassation. Leur maison du faubourg Maché, à Chambéry, la seule qui, depuis 1848, existât dans les Etats sardes, était fermée (septembre 1856).

Au milieu de ces agitations intérieures, le comte de Cavour avait enfin trouvé des alliés pour réaliser le rêve de sa vie, l'indépendance italienne. Laissant l'Autriche à ses hésitations, pendant la guerre d'Orient, il se jetait résolument du côté de la France et de l'Angleterre, et envoyait 15.000 hommes combattre les Russes en Crimée. Dans ce corps de troupes, figuraient deux bataillons provisoires tirés de la brigade de Savoie. Ils perdirent plus du quart de leur effectif, non dans les combats, mais par le choléra.

Le ministère subvenait, en partie, aux frais de l'expédition en négociant un emprunt de 25.000.000 de francs auprès du gouvernement britannique. Lors du débat soulevé à cette occasion dans le Parlement, Charles de Viry, député de Saint-Julien, demanda si, dans certaines éventualités, la Savoie ne serait pas détachée du Piémont (février 1855). Ainsi reparaissait sans cesse l'idée d'une séparation des deux pays.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les derniers mois de 1855, Victor-Emmanuel II avait continué l'œuvre de Cavour dans une rapide excursion en France et en Angleterre. Il était arrivé auprès de Napoléon III le 23 novembre, huit jours après la proclamation solennelle des prix décernés à la suite de la première exposition universelle de Paris. A ce grand concours industriel, la Savoie avait envoyé vingt-six de ses produits, et dix-neuf étaient récompensés. L'école d'horlogerie de Cluses, les soieries de Chambéry et de Faverges, les soies grèges de La Rochette, une collection des eaux minérales de la région obtenaient des médailles. On accordait des mentions honorables aux ardoises de Cevins, aux fontes lamelleuses de Randens, de La Rochette et d'Epierre, aux cotonnades et aux cuirs vernis d'Annecy.

L'appui des gouvernements français et anglais devait permettre au comte de Cavour de tenir une place importante au Congrès de Paris qui termina la guerre de Crimée (avril 1856). Il y dénonçait la prépondérance de l'Autriche en Italie comme un danger pour la paix européenne. Assuré des sympathies de Napoléon III, il bravait, à son retour, la Cour de Vienne en provoquant, dans toute la Péninsule, une souscription pour doter de cent nouveaux canons la place forte d'Alexandrie en Piémont. Il ne s'inquiétait plus d'une rupture diplomatique qui entrait maintenant dans ses vues (mars 1857).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la prévision que le chemin de fer de la Savoie aurait un jour à transporter des régiments amis accourant à la défense de l'Italie, il obtenait (mai-juin 1856) qu'il se raccorderait, vers Culoz sur le Rhône, au réseau français. L'année suivante, le Parlement sarde ouvrait encore à cette voie une issue vers le Piémont en décidant (juin-juillet 1857) qu'un tunnel de douze kilomètres serait percé, entre Modane et Bardonnèche, sous le col du Fréjus.

Ces votes, qui prolongeaient la voie ferrée de la Savoie dans la direction de Paris comme dans celle de Turin, causaient, au nord des Alpes, une joie dont l'expression dépassa parfois la mesure. A Chambéry, on brûlait, sur la place du Château, des exemplaires du *Courrier des Alpes*, cet intraitable adversaire de la politique de Cavour (29 juillet 1857). On nommait colonel de la garde nationale un piémontais, Castellazzo (août). Aux élections municipales, on ne portait au conseil de ville que des démocrates alliés du ministère.

Sur ces entrefaites, Victor-Emmanuel II se rendait lui-même en Savoie. Assisté du prince Napoléon, cousin de l'empereur des Français, il inaugurait, le 31 août, à Modane, le percement du Fréjus. Le lendemain, il posait à Culoz la première pierre du pont destiné à relier sur le Rhône les voies ferrées des deux Etats. Il semblait alors avoir recouvré toute sa popularité des premiers jours. A Aix, on jetait en sa présence les fonde-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments du nouveau bâtiment des thermes. A Chambéry, il prenait part aux exercices des chevaliers-tireurs ; il gagnait un prix, et invitait son principal ministre à suivre son exemple : « M. de Cavour, disait-il, vous qui savez si bien tirer les écus, voyons si vous serez aussi adroit à la carabine ».

Le grand homme d'Etat était ravi de l'accueil fait au roi et à lui-même ; mais son contentement ne fut pas de longue durée. Le sentiment national se réveillait avec énergie lors des élections pour le quatrième Parlement de Victor-Emmanuel II, qui devait être le sixième et dernier de la monarchie sarde. Dans vingt collèges, la victoire restait aux conservateurs. Les démocrates ne l'emportait qu'à Sallanches et à Moûtiers (15 novembre 1857). Le ministre en éprouvait une vive irritation contre la Savoie. « Je vous avoue, écrivait-il à un ami, que son ingratitude envers le gouvernement m'a profondément affligé. A une politique de conciliation, à nos efforts pour développer rapidement ses ressources, elle a répondu par le choix des hommes les plus hostiles qu'il lui a été possible de trouver ».

Cavour exagérait évidemment les services qu'il avait rendus. Sans méconnaître les avantages d'une voie ferrée internationale, on savait bien qu'elle n'aurait jamais été entreprise en Savoie, ni même projetée, si elle n'eût été tout d'abord profitable au Piémont. De rares tronçons de che-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mins vicinaux construits aux frais des communes, des tentatives pour améliorer l'instruction primaire, la création d'une société d'agriculture à Chambéry, en 1857, n'étaient pas une compensation suffisante aux perpétuels sacrifices d'hommes et d'argents que le ministre réclamait dans un intérêt exclusivement italien. Sans doute, les contingents savoyens n'avaient pas combattu en Crimée, mais ils y avaient été largement décimés par le choléra. A ce trésor piémontais toujours en déficit, on avait versé, en 1856, près de 11.000.000 de francs, et la moitié seulement de cette somme avait été dépensée au nord des Alpes.

Formés, pendant le règne de Louis-Philippe, à l'école politique de la France, les émigrants n'en avaient pas rapporté le dédain des institutions libres : ils peuplaient les municipalités et les conseils provinciaux et divisionnaires d'hommes qui leur étaient dévoués. Par contre, au Parlement de Turin, ils envoyaient, de préférence, des conservateurs, adversaires implacables de Cavour, parce qu'ils ne voulaient pas être confondus avec les Italiens. Si on écartait les démocrates, c'est que, satisfaits du Statut de Charles-Albert, ils paraissaient souvent faire bon marché de la nationalité.

Le ministère se vengea de ses échecs sur le clergé. La majorité piémontaise de la Chambre des députés déclarait les chanoines inéligibles : à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la suite de ce vote, on excluait de l'assemblée l'abbé Chevray, représentant de Bourg-Saint-Maurice, le seul ecclésiastique que la Savoie ait nommé au Parlement (14 janvier 1858). Il était remplacé par le démocrate Carquet. On chargeait encore une commission de procéder à une enquête sur le rôle du clergé pendant la période électorale : sur son rapport, Grange, député de La Chambre, était aussi banni de l'Assemblée, mais ses concitoyens l'y renvoyaient.

Les conservateurs, bien que le ministre se méprît sur le genre d'opposition qu'ils lui faisaient, le servaient parfois mieux que les démocrates dans sa politique extérieure. Après l'attentat de l'italien Orsini contre Napoléon III (14 janvier 1858), ils contribuaient au maintien de l'alliance française, en appuyant de leurs suffrages une loi qui tendait à réprimer les complots contre les souverains étrangers.

Cavour recevait bientôt la récompense de ce concours désintéressé. La session législative terminée, il songeait à prendre un peu de repos, à Genève, chez des amis. Il traversait la Savoie, bravant le ressentiment d'un pays hostile, exigeant partout les honneurs qui lui étaient dus. A peine arrivé, il était appelé par l'empereur à un entretien secret, à Plombières. Le 21 juillet 1858, dans des pourparlers qui durèrent huit heures, il était convenu que le Piémont serait transformé en un royaume de Haute-Italie par l'adjonction des pro-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vinces lombardo-vénitiennes, des duchés de Parme et de Modène et aussi des territoires pontificaux de la Romagne et des Marches. La Savoie et, éventuellement, Nice devaient être cédées à Napoléon III.

Le gouvernement ne songea plus, dès lors, qu'à la guerre contre l'Autriche. On se hâtait d'inaugurer la ligne ferrée d'Aix à Culoz qui reliait le chemin de la Savoie au réseau français (septembre). Quatre mois après, en rouvrant, le 10 janvier 1859, les travaux du quatrième Parlement, Victor-Emmanuel II annonçait en quelque sorte ses résolutions prochaines par les mots suivants : « Nous ne sommes pas insensibles au cri de douleur qui, de tant de parties de l'Italie, s'élève vers nous ».

Se croyant, non à tort, menacée, la Cour de Vienne envoyait aussitôt des troupes de renfort en Lombardie. Cavour se hâtait de la dénoncer à l'Europe, et, en même temps, sollicitait du Parlement le vote d'un emprunt de 50 millions. A cette occasion, un vif débat s'élevait dans la Chambre des députés. Par dévouement à la dynastie, le marquis Léon Costa de Beauregard protestait hautement contre une politique qui détacherait d'elle la Savoie, en agrandissant le Piémont. Au nom de ses commettants, Charles de Viry repoussait les charges qui leur étaient imposées par une guerre d'aventure. On répondait — comme naguère dans le Parlement de 1849 — qu'il représentait non pas

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une circonscription électorale particulière, mais l'Etat tout entier : « Vous aurez beau faire, reprenait-il, vous n'abaisserez pas les Alpes qui séparent la Savoie de l'Italie, vous ne ferez jamais de la Savoie une province italienne » (9 février 1859).

Vainement la Russie proposait de réunir un Congrès pour aviser au maintien de la paix. Epuisé par ses armements, et connaissant mal la pensée de Napoléon III, le gouvernement autrichien ne se prêtait pas à des négociations. Il prenait, au moins en apparence, le rôle d'agresseur en sommant le Piémont de licencier ses troupes sous peine d'une invasion immédiate (19 avril 1859). A cette injonction, Cavour répondait en demandant au Parlement pleins pouvoirs pour le roi, pendant la durée des hostilités, avec faculté de suspendre, le cas échéant, la liberté de la presse et la liberté individuelle. Il prorogeait ensuite les deux Chambres (22 avril).

Napoléon III envoyait alors, à travers la Savoie, sous les ordres du maréchal Canrobert, l'un des corps d'armée destinés à la défense de l'Italie. Chaque jour, six trains de chemin de fer emportaient les troupes de Culoz à Saint-Jean-de-Maurienne ; de là elles gravissaient à pied la route du Mont-Cenis. Partout, on saluait au passage, et non sans émotion, le glorieux drapeau tricolore qui reparaissait après quarante-quatre ans d'absence.

Bientôt arrivait la nouvelle du combat de Mon-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tebello, où se signalait une partie de la cavalerie sarde avec le colonel Maurice de Sonnaz (20 mai). Victorieux à Palestro, à Magenta, à Melegnano, Napoléon III et Victor-Emmanuel II allaient rencontrer encore l'ennemi sur les bords du Mincio. Tandis que les Français luttaient vigoureusement dans la plaine de Solferino, le savoyen Mollard, à la tête d'une portion de l'infanterie piémontaise, tentait, à trois reprises, d'enlever les hauteurs de San-Martino. Soutenu, vers la fin de la journée, par la brigade de Savoie, il les emportait dans un suprême effort, et il s'y maintenait (24 juin 1859).

Au milieu de ces succès, la guerre était brusquement interrompue par les préliminaires de Villafranca, qui livraient la Lombardie au Piémont, mais laissaient la Péninsule profondément troublée (11 juillet). Voyant son œuvre imparfaite, Cavour sortait du ministère deux jours après, et Napoléon III rentrait dans son empire par la voie du Mont-Cenis, accueilli à Lanslebourg, à Saint-Jean-de-Maurienne et à Chambéry par les acclamations des Savoyens enchantés de la paix si promptement recouvrée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI

RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE

1859-1860

Après la convention de Villafranca, la Savoie demeurait unie, comme auparavant, à un Etat italien. Elle avait toujours à redouter d'être entraînée, malgré elle et contre ses intérêts, dans les conflits qui viendraient à surgir entre le Piémont et l'Autriche.

Croyant répondre aux sentiments de leurs concitoyens, Léon Costa de Beauregard et onze autres députés se réunissaient à Annecy, le 27 juillet 1859, et remettaient au jour le plan de décentralisation soumis naguère à Gioberti : « autonomie ; allègement aux sacrifices d'hommes et d'argent exigés du pays ».

Mais l'opinion publique réclamait bien davantage aujourd'hui. Dans une lutte de onze ans contre la prépondérance piémontaise, elle s'était singulièrement aguerrie et enhardie. On aspirait mainte-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nant à n'être plus assujetti à une domination étrangère. Au début des hostilités, Cavour — on se le rappelait — avait déclaré publiquement que « la Savoie pourrait être appelée à se prononcer elle-même sur son avenir ». De son côté, Napoléon III, revenant d'Italie, avait dit, à trois reprises, à Lanslebourg, à Saint-Jean-de-Maurienne et à Chambéry : « Je n'ai pas voulu rentrer en France sans traverser la Savoie, cette terre à demi-française ». Des paroles prononcées par ces deux grands personnages, on concluait qu'il y avait entre les gouvernements de Turin et de Paris un accord auquel il était bien permis de s'associer.

Dès le 24 juillet 1859, l'avocat Bertier, rédacteur du *Courrier des Alpes,* et six notables de Chambéry s'étaient constitués en une sorte de comité national plus actif et plus résolu que les hommes de la vieille opposition parlementaire. Ils adressaient une pétition à Victor-Emmanuel II, en empruntant à une circulaire du comte de Cavour les termes par lesquels — le 24 juin 1859 — il avait défini la nationalité italienne comme « nettement dessinée par les Alpes, ainsi que par le langage, les mœurs et la race de ceux qui doivent en faire partie ». Ils constataient que la Savoie en était par là même formellement exclue, et ils suppliaient le roi « d'aviser aux intérêts de ce pays d'une manière conforme à ses vœux ».

Le gouvernement piémontais se trouvait alors dans une situation étrange. Dans la Péninsule, il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soutenait le principe des nationalités, parce qu'il y gagnait la Romagne, Modène, Parme et la Toscane ; mais au nord des Alpes, il le combattait à outrance, parce qu'il y perdait la Savoie. Pensant réveiller le vieux dévouement dynastisque, il envoyait à Chambéry, à Annecy, en Tarentaise les fils aînés du roi, Humbert et Amédée, et n'attirait à ces princes que l'accueil le plus froid dans une contrée aigrie par onze années de mécomptes (août 1859).

Il recourait, en même temps, aux pleins pouvoirs que les Chambres législatives, trois mois auparavant, lui avait conférés. L'intendant général Magenta ordonnait de saisir le *Courrier des Alpes* coupable d'avoir écrit — le 2 août — que la « Savoie avait autant le droit de demander sa réunion à la France que la Romagne au Piémont ». Le journal était déféré à la justice ordinaire, mais il lui était interdit de paraître avant que le tribunal eût rendu son arrêt. Cet arrêt, grâce à des lenteurs calculées, ne devait être prononcé que le 19 novembre 1859, quatre jours seulement avant le terme de la dictature ministérielle.

On menaçait, au même moment, tout imprimeur de la fermeture de ses ateliers dans le cas où il publierait quelque écrit se rattachant de près ou de loin à la question qui passionnait les esprits. On soumettait à une véritable censure les journaux venant de l'étranger. En revanche, la *Gazette de Savoie* attaquait impunément les amis de la France.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans sortir de la légalité, le patriotisme savoyen déjoua les manœuvres du gouvernement. On se portait avec enthousiasme sur le passage des régiments français revenant d'Italie (7-11 août). En diverses localités, les anciens soldats du Premier Empire se réunissaient, le 15 août, pour évoquer en commun les souvenirs d'une époque où leur patrie se divisait en départements du Mont-Blanc et du Léman.

Dans toute la Savoie, circulait la « Pétition au roi », rédigée, le 24 juillet 1859, par le Comité national. En dépit des entraves administratives, elle se couvrait de signatures. Dans les campagnes — à défaut du clergé qui se taisait sur l'invitation des évêques — elle était appuyée par les chefs des communes, par les syndics, sourds aux menaces de l'intendant général Magenta.

On sentait partout que le moment décisif était venu dans la lutte engagée depuis onze ans contre la suprématie piémontaise. Rattazzi, âme véritable du ministère qui avait succédé à Cavour, ne s'inquiétait, comme son prédécesseur, que de la cause italienne. Il empruntait (11 octobre) cent millions de livres pour subvenir à l'entretien des forces militaires. Il donnait aux divisions administratives, créées en 1847, le nom de provinces, et les partageait en arrondissements, mandements ou cantons, et communes (23 octobre). Il réduisait à dix-huit les vingt-deux collèges électoraux de la Savoie : il diminuait ainsi, dans le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parlement, le nombre des députés de langue française, alors que, par l'adjonction des Lombards, l'élément italien se trouvait considérablement renforcé.

Jusqu'ici — il n'est pas inutile de le remarquer — la Savoie avait combattu pour elle-même sans rencontrer d'appui en dehors de ses frontières. La lutte qu'elle soutenait pour sa nationalité était en quelque sorte inaperçue du grand et généreux peuple qui venait de prodiguer son or et le sang de ses fils pour la délivrance de l'Italie. Le public français ne fut, en effet, directement saisi de la question savoyenne qu'en août 1859, par deux brochures qui paraissaient à peu de jours d'intervalle.

L'une, intitulée : « *De l'annexion de la Savoie* », était l'œuvre d'un ancien publiciste républicain, Anselme Petetin, originaire de Morzine en Chablais. L'autre : *La Savoie veut-elle être française,* avait été écrite par Bertier, rédacteur du *Courrier des Alpes*.

Le gouvernement impérial se montrait plus réservé encore que la nation. On s'étonnait qu'il ne demandât point une compensation pour les agrandissements que le Piémont devait aux victoires de Napoléon III. On ne comprenait pas qu'il refusât à l'armée de Magenta et de Solferino la satisfaction d'avoir — par une utile acquisition territoriale — réparé l'une des brèches ouvertes à la frontière lors des traités de 1815.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On ignorait alors que la cession de la Savoie et de Nice avait été agitée entre l'empereur et Cavour dans leur entrevue de Plombières, qu'elle avait même été définitivement résolue par un traité secret signé à Turin, le 18 janvier 1859.

Au vrai, n'ayant pas réussi à constituer pour Victor-Emmanuel II un royaume de Haute-Italie, comme il avait été convenu, Napoléon III hésitait à demander à son allié l'abandon de ses provinces transalpines. Il eût aimé qu'on les lui offrît spontanément, et à titre d'indemnité pour les frais de la guerre qu'il n'avait pas renoncé à réclamer. Il ne se décidait à entamer des négociations à ce sujet qu'au lendemain du traité de Zurich qui confirmait les préliminaires de Villafranca relatifs à la Lombardie (10 novembre 1859).

Bien que le dessein de l'empereur n'eût pas été ouvertement déclaré, il n'était pas ignoré de l'Angleterre toujours si attentive à contrecarrer toute expansion de la puissance française. Plus confiante dans la dextérité de Cavour que dans celle de Rattazzi, elle contribuait à rappeler aux affaires le premier de ces hommes d'Etat (21 janvier 1860).

Ce changement ministériel n'inquiétait pas les conservateurs savoyens. Se recrutant dans toutes les classes de la société, noblesse, clergé, bourgeoisie, ouvriers des villes et paysans, ils avaient foi dans la justice de leur cause. Dejà ils voyaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs anciens adversaires, les démocrates, se diviser. Plusieurs, en présence d'un intérêt national évident, imposaient silence à leur antipathie contre le pouvoir absolu de Napoléon III. D'autres, il est vrai, toujours ardents, allaient, au nombre de quatre cent treize, protester contre tout abandon de territoire par-devant l'italien Orso Serra qui, depuis les réformes administratives de Rattazzi, exerçait, avec le titre de gouverneur, les fonctions d'intendant général (27 janvier 1860).

Assurément, le cabinet britannique croyait peu au succès d'une manifestation de ce genre ; car, au même instant, afin d'amoindrir les avantages que pourrait obtenir la diplomatie française, il soutenait la Confédération helvétique dans d'injustes revendications sur la Savoie du nord.

On se rappelle que, en 1815, Genève avait été agrandie de quatorze communes savoyennes situées dans son voisinage. Au congrès de Vienne, son habile négociateur, Pictet de Rochemont, avait arraché cette cession aux ambassadeurs de Victor-Emmanuel Ier, en faisant stipuler que, en retour, le bénéfice de la neutralité suisse serait, dans certains cas, étendu au Chablais, au Faucigny et à une partie du Genevois (29 mars 1815).

Constatons que l'obligation d'envoyer éventuellement des troupes dans ces provinces avait, dans la suite, paru bien onéreuse au Conseil de la Confédération. Maintes fois, il s'était efforcé de restreindre les charges qui lui incombaient.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, en 1859, quand se posa la question savoyenne, le gouvernement suisse changeait tout à coup de sentiment : il venait d'entrevoir la perspective d'un agrandissement de territoire. Se considérant, par une interprétation hardie des conventions de 1815, comme copropriétaire des districts neutralisés, il contestait au roi de Sardaigne le droit de les aliéner sans son aveu, et, dans tous les cas, il affirmait qu'ils ne pouvaient être transférés qu'à lui-même. Cette dernière assertion s'en référait à un titre ancien, et d'ailleurs périmé, au traité de Lausanne, par lequel Emmanuel-Philibert en recouvrant, en 1564, Gex, le Chablais occidental et le bailliage de Ternier et Gaillard, s'engageait à ne s'en dessaisir qu'en faveur du canton de Berne.

Au surplus, cet argument diplomatique n'eût eu de valeur ni pour le Chablais oriental, ni pour le Faucigny, que Berne n'avait jamais occupés. Aussi, le Conseil fédéral mettait encore en avant une considération toute militaire : la neutralité helvétique, alléguait-il, ne pouvait être efficacement garantie que par la possession du bassin entier du Léman.

Ces prétentions inattendues furent exposées dans divers écrits, notamment dans une brochure due à un ami personnel de Cavour, au genevois William de La Rive. Celui-ci s'adressait tout particulièrement à la sympathie bien connue de Napoléon III pour la Suisse (22 janvier 1860).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La bienveillance de l'empereur était, en effet, la meilleure chance de succès pour la République helvétique. N'ayant pas suivi de près la lutte que la Savoie, depuis de si longues années, soutenait contre le Piémont, Napoléon III ignorait que, entre le Léman et le Mont-Cenis, il y avait une nationalité, petite sans doute, mais aussi énergique et aussi vivace que celle dont il poursuivait la libération en Italie.

En janvier 1860, son ministre intérimaire des affaires étrangères, Baroche, promettait à l'envoyé suisse, Kern, le Chablais et le Faucigny, afin d'assurer, disait-il, à la Confédération une bonne ligne de défense. Napoléon III lui-même le 31 janvier, et le successeur de Baroche, Thouvenel, le 6 février, lui faisaient des déclarations identiques que renouvelaient à Berne et à Genève les agents impériaux.

Dans le même temps, des émissaires suisses parcouraient les districts neutralisés afin d'en gagner les habitants. Des pétitions demandant la réunion du pays aux vingt-deux cantons étaient signées à Boëge en Faucigny et à Saxel en Chablais, et de là étaient colportées dans d'autres communes. Ces manœuvres étaient favorisées par des fonctionnaires sardes, notamment par l'intendant du Faucigny, Bergoenz. A Bonneville, le journal *la Savoie du Nord*, rédigé par Hudry-Menos, savoyen récemment converti au protestantisme, ne cessait de vanter le bonheur dont on jouissait dans l'heureuse Helvétie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Genève, on avait fini par considérer l'acquisition du Chablais, du Faucigny et du district de Saint-Julien comme un fait à peu près accompli. Les uns s'enthousiasmaient à la pensée de posséder « l'Arve d'un bout à l'autre avec le Mont-Blanc ! » En revanche, d'autres redoutaient que l'irruption soudaine de populations nombreuses, ardemment catholiques, et par suite « arriérées », disaient-ils, ne portât le dernier coup aux institutions de la « Rome protestante » déjà ébranlées par les annexions de 1815.

Ainsi, il n'y avait d'autre alternative pour la Savoie — on le pensait, du moins, à Turin — que de demeurer asservie au Piémont en gardant son intégrité territoriale, ou de courir le risque d'un démembrement douloureux, si elle rompait le lien qui la retenait à la dynastie. Elle échappa pourtant à ce double péril, grâce, en partie, à sa propre énergie, et, en partie, à l'action du gouvernement français, quand il connut mieux le sentiment général du pays.

Le comte de Cavour, en poursuivant, dans la Péninsule, une politique de propagande unitaire, fournit d'abord à Napoléon III l'occasion d'agir ouvertement. Dès le 24 février 1860, le ministre des affaires étrangères, Thouvenel, déclarait, dans une note, que, si le Piémont persistait à s'agrandir dans l'Italie centrale, la France serait obligée, dans l'intérêt de sa défense, de céder aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vœux chaque jour plus manifestes des populations de la Savoie et de Nice qui demandaient leur réunion à l'Empire. Six jours après, en ouvrant la session législative, Napoléon III affirmait lui-même sa ferme volonté de réclamer les versants français des Alpes (1er mars).

Heureux d'acheter à ce prix toute liberté d'agir dans l'Italie centrale, le ministère de Turin cédait. Par son ordre, les habitants des deux provinces de Chambéry et d'Annecy étaient informés qu'ils seraient appelés à décider eux-mêmes de leurs destinées futures (10 mars).

« Le Piémont rend les armes ! » s'écriait le *Courrier des Alpes*. Le but visé par le comité national, dans sa « Pétition au roi », était atteint.

Il restait maintenant à déjouer les intrigues de la Suisse, malgré l'appui que l'Angleterre lui prêtait.

La résistance aux convoitises helvétiques avait commencé dès 1859. On n'admettait pas que Genève s'autorisât des sympathies d'une partie des localités voisines pour tenter de se les asservir ; que, s'y approvisionnant en toute espèce de denrées, elle prétendit, à cause de cela, leur imposer son autorité politique. On s'indignait surtout que — alléguant une prétendue nécessité de défense — la Confédération helvétique, cet amalgame incohérent de religions, de races et de langues diverses, mutilât, à son profit, une nationalité homogène, au moment où celle-ci reprendrait la libre possession d'elle-même.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Bon Sens* d'Annecy, le *Courrier des Alpes*, des brochures émanées, les unes de démocrates, et les autres de conservateurs, réfutaient à l'envi les arguments des Suisses.

Afin d'éviter un démembrement, quelques-uns mettaient en avant le rêve d'une Savoie indépendante, au risque de l'étouffer entre trois lignes de douanes. D'autres, plus avisés, cherchaient une combinaison qui satisfît les intérêts matériels des habitants du nord, tout en les faisant entrer dans la grande famille française. On trouvait précisément un compromis de ce genre dans l'établissement d'une zone douanière plus large que celle qui datait de 1815, et réclamée, dès 1850, par le Chablais et le Faucigny. Il suffisait que le gouvernement impérial accordât à une partie des districts neutralisés les privilèges du pays de Gex qui trafiquait sans entraves avec la Suisse. La formule : « France et Zone », due à l'initiative de quatre citoyens, Joseph Jacquier et Michel Dufour, de Bonneville, Pelloux, de La Roche, et Firmin Guy, syndic de Cluses, devint dès lors, dans la région du nord, le mot de ralliement du parti national.

L'élan des particuliers gagna insensiblement les corps constitués. La municipalité de Saint-Julien, ville distante de neuf kilomètres de Genève, s'exprimait ainsi, dès le 24 janvier 1860 : « Il est de l'intérêt de la Savoie d'être annexée tout entière à la France, parce qu'elle conservera ainsi ses traditions et son histoire nationale ».

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Conseil provincial de Chambéry partageait la même opinion. Protestant, le 7 mars, contre tout morcellement de la patrie commune, il rappelait « les liens séculaires qui unissent dans une solidarité de gloire et de souffrances les membres de la vieille famille savoisienne ».

Bientôt arrivaient les adhésions du Conseil provincial d'Annecy, des corps municipaux, du clergé des quatre diocèses, et de nombreux habitants du Faucigny et du Chablais.

Des commissaires choisis dans les deux assemblées provinciales et dans les conseils des principales villes allaient enfin témoigner, à Paris, du sentiment général de leurs concitoyens. Leur président, le tarin Greyfié de Bellecombe, était d'abord reçu en audience privée par l'empereur. Sur ses indications, Thouvenel, ministre des affaires étrangères, rédigeait une note démontrant que la neutralité de certains districts savoyens, loin de conférer aucun droit à la Confédération helvétique, lui avait été imposée comme une charge et n'avait été acceptée par elle-même qu'à titre onéreux (19 mars).

Deux jours après, Napoléon III, à son tour, adressait aux membres de la députation les paroles suivantes : « Mon amitié pour la Suisse m'avait fait considérer comme possible de détacher, en faveur de la Confédération, quelques portions du territoire de la Savoie. Mais devant la répulsion qui s'est manifestée parmi vous à l'idée de voir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

démembrer un pays qui a su se créer, à travers les siècles, une individualité glorieuse et se donner ainsi une histoire nationale, il est naturel de déclarer que je ne contraindrai pas, au profit d'autrui, le vœu de la population ».

En conservant ainsi l'intégrité de son sol, la Savoie, ce jour-là, remportait une victoire morale plus éclatante, à coup sûr, que les succès obtenus au prix du sang humain (21 mars).

Dès ce moment, le gouvernement impérial ne s'inquiétait plus des récriminations du Conseil fédéral de Berne, des débats passionnés du Parlement anglais, et des clameurs de la presse britannique ou genevoise. Il ordonnait à ses négociateurs en Italie de hâter la conclusion du traité de cession : on le signait à Turin, le 24 mars 1860. Il était convenu que la Savoie et Nice seraient réunies à la France, en tenant compte, pour la délimitation des frontières, des nécessités de la défense. Le gouvernement sarde se réservait la faculté de soumettre cette convention au vote des populations et à l'approbation du Parlement.

Afin de ménager les susceptibilités de la Suisse, il avait été déclaré que Victor-Emmanuel II ne transmettait les districts neutralisés que dans les conditions où il les possédait lui-même. Néanmoins, la déception fut grande à Berne comme à Genève. Dans cette dernière ville, trente ou quarante individus, sous la conduite d'un agitateur, John Perrier, s'emparaient de l'un des bateaux à vapeur qui font

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la navigation du Léman. Ils se montraient à Thonon, puis à Evian, sans parvenir à susciter la moindre manifestation en leur faveur (30 mars 1860).

Du reste, les vrais sentiments du pays, à cet instant même, s'affirmaient encore, et cette fois officiellement, dans les élections qui avaient lieu pour le « premier Parlement italien », comme on l'appela dans la suite. Les partisans de la France l'emportaient dans seize collèges (25 et 29 mars). En Tarentaise, le comte Greyfié de Bellecombe obtenait 798 suffrages, tandis que le démocrate Carquet n'en recueillait que 97. A Albertville, le candidat nommé eût préféré que la Savoie formât une république indépendante. A Sallanches seulement triomphait un ami de la Suisse, l'avocat Chenal, député éprouvé et sympathique à ses compatriotes à qui il eût répugné de l'abandonner. Au premier tour de scrutin, beaucoup de bulletins portaient simplement le mot : « France ! ». Sur d'autres on lisait le nom de Napoléon III.

Se considérant comme étrangers à l'Italie, les représentants de la Savoie — Chenal excepté — n'assistaient pas, le 2 avril, à la première séance du Parlement. Victor-Emmánuel II y annonçait les cessions de territoires consenties par le traité de Turin.

Au nord des Alpes, on songeait uniquement au vote par lequel la nation devait, les 22 et 23 avril 1860, fixer elle-même ses destinées. Rappe-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lant ses agents piémontais, le roi désignait comme gouverneurs des hommes du pays, à Annecy le médecin Lachenal, à Chambéry un ancien magistrat, Dupasquier (4 avril). Il déliait, en même temps, les Savoyens de tout serment de fidélité.

Les écrits se multipliaient pour entraîner les hésitants, s'il y en avait encore. On rappelait de nouveau les avantages tant de fois constatés d'une union intime avec la France : exécution de travaux publics, large débouché ouvert aux produits agricoles et industriels, du travail pour les ouvriers, carrières nombreuses offertes aux fils de la bourgeoisie. On se disait que, dans un moment d'effervescence publique, les émigrants ne seraient plus expulsés du territoire français, comme on l'avait vu en mars 1848 ! « A Paris, ils seront chez eux ! » s'écriait le médecin Jacquemoud, de Moûtiers, qui pourtant, au Parlement de Turin, avait siégé parmi les plus fougueux démocrates.

On ne pouvait, au surplus, se méprendre sur la décision future du pays, aux acclamations qui saluaient au passage les derniers régiments français revenant d'Italie.

Ses vraies tendances se manifestaient de même à l'arrivée d'un sénateur de l'Empire, Laity, que Napoléon III chargeait d'une enquête générale sur les besoins de la Savoie. Dans une sorte de promenade triomphale de dix jours (5-15 avril), ce haut dignitaire se montrait à Chambéry et à Annecy, chefs-lieux des deux provinces, dans la vallée de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Arve qu'il visitait depuis Bonneville jusqu'à Sallanches et Saint-Gervais, à Taninges, à Saint-Jeoire, à Thonon. De là, il passait à Annemasse, à Saint-Julien, à Rumilly, d'où, par Annecy, il se rendait à Albertville, à Moûtiers et à Saint-Jean-de-Maurienne.

Partout, les masses populaires se laissaient aller où les portait le sentiment de la nationalité. Partout, elles se montraient rebelles à la voix de certains démocrates qui eussent voulu les éloigner du scrutin. Les listes dressées pour ce premier essai du suffrage universel contenaient 135.449 noms. Aux journées des 22 et 23 avril, il y eut 130.839 votants, dont 130.533 se prononçaient pour la réunion à la patrie française. Si, du total des abstentions, on retranchait les malades et les absents, on le réduisait au chiffre de 647 noms.

Dans le Chablais, le Faucigny et le Genevois, l'entrain avait été le même que dans la Savoie du sud. Aussi, quelques jours après, Thouvenel disait à l'ambassadeur d'Angleterre que « toute concession territoriale à la Suisse était plus impossible que jamais, par suite de l'unanimité avec laquelle, dans les districts neutralisés, on avait voté pour l'annexion à la France ».

Cet élan général des populations vers un but unique aurait aussi causé un certain étonnement à Turin, comme si la dynastie des Blanches-Mains, en se précipitant tête baissée, depuis douze ans,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans les aventures italiennes, n'était pas devenue étrangère à son pays d'origine.

Ce ne fut point là cependant — on le pensait alors — le motif du retard que le comte de Cavour mit à soumettre aux Chambres piémontaises le vœu si nettement exprimé des provinces transalpines. En réalité, s'il différait de solliciter l'approbation du Parlement, c'est qu'il attendait, d'élections complémentaires fixées au 8 mai, un appoint considérable à la majorité associée à ses vues politiques.

De ces lenteurs que l'on interprétait à tort, résultait une vive inquiétude au nord des Alpes. Dans la vallée de l'Arc, le bruit courut, non toutefois sans fondements, que l'Italie, dans un intérêt de défense militaire, entendait garder toute la haute Maurienne, à partir du fort Lesseillon. Ses prétentions devaient, heureusement, se borner à la possession des plateaux inhabités et inhabitables du grand et du petit Mont-Cenis. Ailleurs, on concevait des craintes pour le maintien de la sécurité publique : les troupes sardes étaient parties dès les premiers jours d'avril et les troupes françaises n'avaient pas le droit de les remplacer.

Convaincu enfin que sa politique rencontrerait dans le Parlement un énergique appui, Cavour présentait à sa ratification le traité de Turin (21 mai). Dans la Chambre élective, trois députés de la Savoie seulement étaient venus siéger. Devant eux, on prétendait que l'unanimité des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

votes était due à une sorte de pression administrative. Louaraz, de Montmélian, un démocrate rallié à la cause nationale, répondait qu'« il n'y avait eu d'autre pression que celle du bon sens sur les masses populaires ».

Approuvé par la Chambre des députés (29 mai), le traité du 24 mars 1860 était également adopté par le Sénat (11 juin), et sanctionné par Victor-Emmanuel II. Tout lien entre la Savoie et le Piémont était rompu.

Le gouvernement impérial se hâtait d'occuper les territoires qui s'étaient librement donnés à lui (14 juin). Par une dénomination qui n'était pas empruntée à la topographie, les provinces d'Annecy et de Chambéry furent converties en départements de la Haute-Savoie et de la Savoie. Chambéry garda sa Cour d'appel et devint le chef-lieu d'une circonscription académique.

Conformément aux vœux des habitants, le Chablais, le Faucigny et le nord du Genevois demeuraient en dehors de la ligne des douanes françaises, formant une zone privilégiée dans son trafic avec la Suisse.

Naturellement, ont tint compte au Piémont de la part de la dette afférente à la Savoie, laquelle s'élevait à un capital d'environ 140 millions de francs (23 août 1860).

Diverses améliorations devaient enfin être déci-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dées par Napoléon III dans la visite qu'il fit aux deux nouveaux départements, comme pour en prendre possession au nom de la France elle-même. Accompagné de l'impératrice Eugénie, dans une rapide excursion de dix jours (27 août-5 septembre 1860), il s'arrêtait à Chambéry où les députations des communes s'étaient portées au-devant de lui, à Annecy où on le remerciait d'avoir évité à la Savoie « la honte et la douleur d'une mutilation », à Thonon où il contemplait le splendide panorama du Léman redevenu à moitié français. Retournant dans la vallée de l'Arve, il la remontait jusqu'au pied du Mont-Blanc : là, selon le programme traditionnel des touristes, les deux souverains s'engageaient un moment sur la Mer de Glace. A leur retour, ils étaient encore accueillis par d'universelles acclamations à Sallanches, à Bonneville, l'ancien foyer des intrigues genevoises, enfin à Annecy et à Chambéry.

A aucune époque on ne vit pareil enthousiasme chez les froids et taciturnes savoyens : c'est qu'ils ne saluaient pas seulement la venue d'un prince puissant, mais ils fêtaient encore leur nationalité affranchie et maintenue dans son intégrité. Ils célébraient leur retour à la mère-patrie dont, depuis des siècles, ils étaient séparés. Ils étaient tous à l'honneur, parce que tous avaient été à la peine, nobles, prêtres, bourgeois, paysans et artisans des villes. Les conservateurs avaient com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mencé ; les démocrates, malgré quelques dissidences, avaient suivi. Et maintenant, ils étaient tous confondus dans ce grand parti national qui demeure le même, sous des transformations apparentes, parce qu'il est conservateur et libéral à la fois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII

LA SAVOIE EN 1860

La Savoie, en se donnant volontairement à la France, lui apportait, dit Cantu, « une population honnête, des soldats braves, des citoyens intelligents, des paysans laborieux ». L'éminent historien italien jugeait mieux les habitants de cette portion des Alpes que ne le firent tout d'abord certains fonctionnaires de Napoléon III. On a gardé le souvenir de personnages qui semblaient croire que la Savoie n'existaient pas avant eux.

A ce moment même, elle possédait des hommes dont toute nation s'enorgueuillirait à bon droit. On a déjà cité le marquis Léon Costa de Beauregard, l'archevêque Billiet, l'évêque académicien Dupanloup, le théologien Martinet et le banquier Pillet-Will.

D'autres noms peuvent être encore rappelés avec honneur. A Paris, deux chambériens, Caffe

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Pierre Lanfrey, se signalaient par des travaux d'ordre différent. Le premier rédigeait un *Journal des connaissances médicales*. Le second préludait, par une critique acérée de l'Eglise du XVIIIe siècle, à d'âpres jugements sur Napoléon Ier. A côté d'eux, François Buloz (de Vulbens en Genevois) attachait toute une élite d'écrivains et d'hommes politiques à la *Revue des Deux-Mondes* qu'il avait fondée en 1833.

Nés en France, mais ne reniant pas leur pays d'orgine, le romancier Henry Murger, les sculpteurs Louis Rochet et Guméry et le graveur en médailles Maurice Borrel prouvaient — après Marc-Claude de Buttet, François de Sales et Xavier de Maistre — que les œuvres d'imagination ne sont pas étrangères au génie savoyen.

Germain Sommeiller (de Saint-Jeoire en Faucigny) s'illustrait en perçant le tunnel du Fréjus.

Aux premiers rangs de l'armée piémontaise, figuraient le général du génie Frédéric Ménabréa, frère de l'historien, et Philibert Mollard, le héros de San-Martino.

Dans nombre de villes françaises, des négociants avisés, des industriels habiles et une foule d'obscurs et opiniâtres travailleurs représentaient la Savoie. Son nom était même porté hors d'Europe par les émigrants qui se dirigeaient vers les bords de La Plata. Au cœur de l'Afrique, on signalait chez les Gallas le capucin Léon Golliet (des Avanchers en Tarentaise), et à Khartoum un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

explorateur du haut Nil, Brun-Rollet, de Saint-Jean-de-Maurienne.

Germain Sommeiller et Frédéric Ménabréa resteront au service d'Italie. Beaucoup d'officiers les imiteront, mais leurs soldats se rallieront en masse à la France. Dix ans après, dans les Vosges, sur les rives de la Loire, et dans le bassin de la Saône, ils renouvelleront les exploits de la brigade de Savoie. On les verra à Reichshofen dans les rangs de l'armée régulière, à Beaune-la-Rolande et à Bethoncourt dans les bataillons de mobiles, à Châtillon-sur-Seine et près de Dijon dans les corps francs et les légions de mobilisés.

Ainsi se manifestera — surtout aux mauvais jours — l'attachement des Savoyens à la patrie française. Vainement quelques démocrates, cédant à des rancunes posthumes contre le second Empire, parleront de revenir sur le vote quasi unanime du 23 avril 1860. L'ancien rédacteur du journal *La Savoie du Nord*, Hudry-Menos, constatait bientôt avec douleur que ses concitoyens ne l'écoutaient pas.

Le sol, qui porte cette loyale génération d'hommes méritait bien aussi quelque estime.

Grâce à lui, la France a complété enfin — comme le disait naguère Joseph de Maistre — sa « frontière des Alpes ». Sur la route du Mont-Cenis, le fort Lesseillon, bâti naguère contre elle, lui sert maintenant de défense. Devenu, depuis

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1873, le centre d'un nouveau et redoutable système de fortifications, Conflans ferme la porte du Petit-Saint-Bernard, et couvre au loin la vallée inférieure de l'Isère et une partie de celle du Rhône.

Ce coin de terre, qui n'équivaut pas même au quart de la Suisse, l'égale pourtant en spectacles grandioses et en beautés pittoresques. Le Mont-Blanc et la vallée de Chamonix sont depuis trop longtemps connus, pour qu'il y ait lieu de les rappeler ici. Mais, depuis 1860, les excursionnistes alpins semblent s'être dirigés de préférence vers la Tarentaise, partie la moins explorée de la région sabaudienne. On y a presque découvert l'aiguille élancée de la Grande-Casse avec l'immense champ glacé de la Vanoise entre le val sauvage de Tignes et la combe gracieuse de Pralognan.

A côté des montagnes aux pentes vertigineuses, se placent les merveilles des eaux. Comme le Léman, les lacs du Bourget et d'Annecy ont reçu, depuis 1860, un plus nombreux contingent de visiteurs. De même, les gorges étroites et profondes du Fier et de la Dioza, naguère inaccessibles, sont parcourues aujourd'hui à l'aide de galeries suspendues au-dessus des abîmes. On n'insistera pas sur les cascades tombant avec violence dans des gouffres qu'elles ont creusés dans la suite des siècles, ou s'émiettant en une poussière humide qui paraît flotter au gré du vent.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les richesses naturelles du sol savoyen étaient naguère aussi méconnues que les sévères beautés de ses montagnes. Il y a, en effet, pour le géologue et le botaniste, des sujets d'études qui ne seront pas de longtemps épuisés. Les roches de tout genre y abondent. On y trouve des mines de fer, de plomb, de cuivre et d'anthracite.

Les eaux minérales se rencontrent presque partout. Aix-les-Bains est devenue la première des stations thermales françaises. Après, viennent Evian, Saint-Gervais en Faucigny, Brides en Tarentaise.

Non loin des glaciers, s'étendent de gras pâturages. Au-dessous, s'étagent les forêts de noirs sapins. Au fond des vallées, on cultive le blé, le maïs, la vigne.

Sans doute, il est des portions de la Savoie où des hivers rigoureux, où la hauteur et l'escarpement des montagnes rendent bien pénibles les conditions de l'existence ; mais, dans son ensemble, elle n'est point cette terre stérile et nue sur laquelle végétaient « 600.000 malheureux », ainsi que l'imaginaient certains savants de Paris.

Une population active et laborieuse y tire parti de tout. Il importait seulement qu'on la secondât dans ses efforts.

A cet égard, et tout au moins dans l'ordre matériel, on ne saurait prétendre que les espérances conçues en 1860 n'aient pas été en grande partie réalisées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des travaux d'utilité publique ont été entrepris non seulement aux abords des villes, mais aussi dans les campagnes les plus reculées. Développer les moyens de communication a été le premier souci de l'administration française.

Du chemin de fer international de Modane à Culoz, se sont détachées différentes voies secondaires : d'Aix-les-Bains sur Annecy et la Savoie du nord — de Chambéry sur le tunnel de l'Epine, Pont-de-Beauvoisin et Lyon — de Montmélian sur Grenoble — de Saint-Pierre-d'Albigny sur Albertville et la Tarentaise. Le chemin de fer valaisan du Simplon est uni à Bellegarde sur le Rhône par une ligne qui longe la rive gauche du Léman, vers Evian et Thonon.

Actuellement, ces deux dernières villes, grâce aux ports dus aux ingénieurs français, revendiquent une part considérable dans la navigation du lac.

Les anciennes routes de terre ont été améliorées. Des chemins carrossables commencent à relier les diverses communes : ils franchissent d'abruptes vallées, contournent les montagnes et les rochers, ou s'y enfoncent en hardis tunnels, comme au célèbre détroit du Saix, en Tarentaise.

Les étroites et sombres villes savoyennes élargissent leur enceinte et se peuplent d'élégants édifices. On a bâti à Chambéry un hôtel de ville, à Annecy un hôtel de préfecture, à Moûtiers un palais de justice, à Albertville une église de style ogival.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aidé par l'exécution de travaux publics, le développement économique du pays a reçu une plus vive impulsion peut-être par la suppression des douanes qui fermaient le marché de la France. Il n'y a d'exception, on le sait, que pour cette zone de la Savoie du nord qui a obtenu de trafiquer librement avec la Suisse. En Tarentaise, notamment, le mode d'exploitation rurale en a été tout à fait modifié : le paysan ne s'épuise plus à arracher au sol quelques maigres épis d'orge ou de seigle ; il s'adonne à l'élève du bétail, à la fabrication du beurre et du fromage, et il y gagne aussi gros que s'il émigrait à Paris.

On a dit que, dans le changement de régime, l'industrie avait été moins favorisée que l'agriculture. Au début même, certaines industries n'auraient pu soutenir la concurrence des produits de la vieille France. A tout prendre cependant, il n'est pas douteux qu'il n'y ait eu gain pour les populations savoyennes. Ainsi le minerai des Hurtières s'exporte au-delà de l'ancienne frontière. Aux environs de Chambéry, plusieurs localités tendent à devenir des annexes des manufactures lyonnaises.

Il y a donc à la fois augmentation et meilleur emploi des forces productives.

L'accroissement de la richesse générale se révèle, jusque dans les campagnes, par la construction d'habitations commodes, mieux aménagées et riantes d'aspect. Le régime alimentaire

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'est également amélioré : il n'est guère de paysan tarin qui ne boive du vin à ses repas.

Si le progrès dans l'ordre matériel est incontestable, on ne saurait méconnaître non plus que des efforts puissants aient été tentés à d'autres égards. Ainsi, aux divers degrés de l'enseignement public, il y a eu non seulement reconstruction fréquente des édifices scolaires, mais aussi attention constante à introduire dans les programmes plus de méthode et de variété. Parfois même, on a jugé que la main de l'Etat apparaissait trop, ne laissait pas assez à l'initiative privée.

C'est que, dans sa lutte trois fois séculaire contre la prépondérance piémontaise, la Savoie a pris et gardé des tendances à une autonomie non incompatible, certes, avec l'unité française. Jalouse de sa nationalité que froissaient trop souvent des administrateurs italiens, elle s'attachait fortement à tout ce qui semblait la garantir, lois, institutions ou traditions. De là, la sollicitude inquiète avec laquelle elle veille encore sur tous ces vestiges d'un passé toujours cher et quelquefois glorieux : antiquités, circonscriptions épiscopales, cour d'appel spéciale, conseils généraux de départements, prérogatives traditionnelles de ses municipalités.

Ses associations savantes ne s'occupent guère elles-mêmes que de ce qui a trait au pays. Chaque année, l'Académie de Savoie dont le siège est à Chambéry, la Société florimontane ressuscitée, en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1851, à Annecy, et toutes celles qui se sont constituées sur leur modèle, se réunissent, depuis 1879, en une sorte de Congrès provincial, autre manifestation d'une individualité qui ne veut pas périr.

La Savoie n'en est pas moins intimement unie à la patrie française. Ses émigrants savent bien qu'ils ne sont plus, dans l'ancienne France, des hôtes plus ou moins considérés : ils habitent la maison en fils légitimes. Dès le premier jour, ils ont été admis à tous les emplois de l'Etat. Créé cardinal en 1861, Alexis Billiet entrait au Sénat du Second Empire, et, un peu après, Dupanloup et Lanfrey dans celui de la Troisième République.

Au milieu des vicissitudes qu'a subies la fortune d'une grande nation, ils ont partagé également ses joies et ses douleurs. S'ils ont recueilli les avantages d'une vie commune, ils ont prouvé aussi qu'ils n'en déclinaient ni les charges, ni les devoirs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE CINQUIÈME. — **La Savoie sous le premier royaume de Sardaigne (1713-1792).**

Chapitre Premier : *Organisation du royaume de Sardaigne par Victor-Amédée II* (1713-1730). — Développement du pouvoir absolu aux dépens des classes privilégiées ; les ministres, les intendants, l'administration locale ; institutions judiciaires ; les Royales Constitutions ; l'armée, les finances, le cadastre général, l'état économique ; les lettres, les arts et l'instruction publique ; affaires religieuses ; la Sicile échangée contre la Sardaigne ; l'épidémie de 1720 ; voyages du roi en Savoie ; son abdication..... 3

Chapitre II : *Première partie du règne de Charles-Emmanuel III* (1730-1742). — Vaines tentatives de Victor-Amédée II pour revenir sur son abdication ; centralisation administrative ; guerre de succession de Pologne ; les finances, l'industrie et le cadastre ; la péréquation de la taille ; conseils de communautés ; réformes judiciaires ; la noblesse et le clergé ; le massif du Mont-Blanc..... 25

Chapitre III : *La Savoie envahie et occupée par les Espagnols* (1742-1749). — Guerre de succession d'Autriche ; invasion de la Savoie par les Espagnols ; campagnes de 1742 et des années suivantes ; l'occupation espagnole ; la paix d'Aix-la-Chpaelle et les conséquences de l'occupation espagnole..... 38

Chapitre IV : *Dernière partie du règne de Charles-Emmanuel III* (1749-1773). — Longue période de paix ;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrangements avec le Valais, avec Genève et avec la France ; réorganisation administrative ; les contrebandiers ; les finances, l'état économique, les travaux publics ; disparition de l'autorité temporelle de l'archevêque de Tarentaise et de l'évêque de Maurienne ; troisième édition des Royales Constitutions ; instruction publique ; la noblesse et les édits d'affranchissement ; le clergé..... 51

Chapitre V : *La Savoie sous Victor-Amédée III jusqu'à la Révolution française* (1773-1789). — **Le nouveau roi et la Savoie ; travaux publics ; création de Carouge ; industrie, agriculture et commerce ; les finances, l'armée et la contrebande ; le gouvernement et les classes sociales ; l'affranchissement général ; l'évêché de Chambéry, le clergé, l'instruction publique, les sciences et les lettres ; intervention de Victor-Amédée III à Genève..... 73**

LIVRE SIXIÈME. — **La Savoie pendant la Révolution et le Premier Empire** (1789-1815).

Chapitre Premier : *Agitation en Savoie au début de la Révolution française* (1789-1792). — **Réformes accomplies et projetées en Savoie ; griefs des Savoyens contre les Piémontais ; propagation des idées révolutionnaires ; émeutes et désordres ; rupture entre la Savoie et le gouvernement de Paris ; la légion des Allobroges..... 93**

Chapitre II : *La Savoie sous la Convention* (1792-1795). — **Entrée de Montesquiou en Savoie ; les commissaires de la Convention ; l'Assemblée nationale des Allobroges ; la commission provisoire et l'annexion de la Savoie ; organisation du département du Mont-Blanc ; la constitution civile du clergé ; les assignats, les levées militaires, les soulèvements et la répression ; campagne de 1793 en Tarentaise, en Maurienne et en Faucigny ; la Terreur et la mission d'Albitte ; campa-**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gne de 1794 ; réaction thermidorienne ; les Savoyens royalistes et les Savoyens républicains..... 107

CHAPITRE III : *La Savoie sous le Directoire* (octobre 1795 - novembre 1799). — Nouvelle organisation départementale ; traité de Paris en 1796 ; les assignats, les biens nationaux et la question religieuse ; le coup d'Etat de Fructidor, les déportations, la conscription ; organisation du département du Léman ; menaces d'invasion ; la Savoie à la veille du 18 brumaire. 139

CHAPITRE IV : *La Savoie sous le Consulat et le Premier Empire* (1799-1813). — Campagne de Marengo ; réorganisation administrative ; la question religieuse et le Concordat ; les émigrés, l'instruction publique ; l'Empire ; Savoyens illustres de cette époque ; agriculture, industrie et travaux publics ; passage en Savoie de Pie VII et autres voyageurs ; les affaires religieuses et l'opinion publique..... 151

CHAPITRE V : *La Savoie envahie et démembrée en 1814 et 1815*. — Invasion autrichienne et campagne de 1814 ; le traité du 30 mai 1814 et le partage de la Savoie ; organisation de la partie de la Savoie laissée à la France et de la partie restituée au roi de Sardaigne ; seconde invasion et campagne de 1815 ; occupation autrichienne et nouveau remaniement territorial.. 168

LIVRE SEPTIÈME. — **La Savoie sous le second royaume de Sardaigne (1815-1860).**

CHAPITRE PREMIER : *Organisation du second royaume de Sardaigne sous Victor-Emmanuel I^er* (1814-1821). — Premiers actes du gouvernement royal ; le *Buon governo ;* administration provinciale et judiciaire, armée et finances ; la noblesse, le clergé et la prépondérance piémontaise ; le commerce, l'industrie et les travaux publics ; faits-divers ; politique étrangère du gouvernement et son attitude à l'égard des Français ;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'opinion publique et le mouvement piémontais de 1821 187

Chapitre II : *La Savoie pendant le règne de Charles-Félix* (1821-1831). — Le nouveau roi et son avènement ; ses ministres, réformes judiciaires ; le *Buon governo,* le clergé et l'instruction publique ; voyages du roi en Savoie ; état économique, travaux publics, arts et lettres ; de Boigne et Pillet-Will ; la politique étrangère et la révolution française de 1830..... 204

Chapitre III : *La Savoie sous Charles-Albert roi absolu* (1831-1848). — Le nouveau roi et son attitude à l'égard des mouvements révolutionnaires, de la noblesse et du clergé ; administration locale et provinciale, réformes législatives ; travaux publics, état économique, mouvement scientifique ; réformes préparatoires du *Statut* de 1848 et promulgation du *Statut ;* Savoyens illustres de cette époque..... 216

Chapitre IV : *La Savoie pendant les deux guerres du Piémont contre l'Autriche en 1848 et 1849.* — Révolution française de 1848 et sa répercussion en Savoie ; le premier Parlement sarde et la campagne de 1848 en Lombardie ; situation créée par l'antagonisme entre les deux nationalités savoyenne et piémontaise ; campagne de 1849 et abdication de Charles-Albert ; l'opinion publique en Savoie, les élections, les conséquences de la guerre et du changement de régime. 234

Chapitre V : *Antagonisme de la Savoie et du Piémont sous les ministères d'Azeglio et Cavour* (1849-1859). — Le ministère d'Azeglio et le clergé ; le roi en Savoie ; les tarifs douaniers, les impôts et le mécontentement en Savoie ; le ministère Cavour et sa politique intérieure ; la loi de 1855 contre les corporations religieuses ; la guerre de Crimée, l'exposition de 1855 et le congrès de Paris ; le chemin de fer du Mont-Cenis et le roi Victor-Emmanuel en Savoie ; les élections de 1859 et l'opinion publique ; préparation de la guerre avec l'Autriche, entente avec la France et campagne de 1859..... 248

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI : *Réunion de la Savoie à la France* (1859-1860). — **Mouvement en faveur de l'annexion à la France et résistance du gouvernement ; l'opinion en France et le gouvernement impérial ; l'intervention de l'Angleterre et les revendications de la Suisse ; l'annonce du plébiscite et le mouvement contre le démembrement de la Savoie ; les élections de 1860 au Parlement italien et le plébiscite des 22 et 23 avril ; l'annexion, le voyage de Napoléon III en Savoie et l'opinion publique** 269

CHAPITRE VII : *La Savoie en 1860.* — **Eloge de la population et de la contrée que l'annexion de la Savoie rattachait à la France ; conséquences de l'annexion dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral**..... 290

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Aarau, 481.
Abbon, 64.
Abondance, 95, 122-3, 130, 141, 145, 244, 250-1, 254, 295, 370, 372, 428 ; **II**, 69.
Acunha (d'), 401.
Adalbert, 70, 73.
Adélaïde, impératrice, 81.
Adélaïde de Suse, 111-3.
Aegus, 33.
Agnès de Faucigny, comtesse de Savoie, 169.
Agrippa, 39.
Aigle, 297.
Aiguebelette, 46.
Aiguebelle, 109, 111, 190, 198, 251, 510, 515 ; **II**, 42, 61, 123, 173, 178, 180, 198.
Aigueblanche, **II**, 42, 126, 223.
Aigueblanche (d'), **II**, 73.
Aillon, 121, 132, 513.
Aime, 41, 43, 45-6, 50, 54, 77, 93, 254, 510 ; **II**, 99, 126.
Aire-la-Ville, 416, 451.
Aïse, 355, 443.
Aiton, 502.
Aix (d'), 85, 131.
Aix-en-Provence, 402, 406.
Aix-la-Chapelle, **II**, 48.
Aix-les-Bains, 19, 26, 37, 40, 45-6, 49, 82-3, 93, 176, 233, 310-1, 520 ; **II**, 75, 78, 164, 175, 198, 224, 227, 238, 255-6, 262, 266, 294.
Alardet, 358, 385.
Alba, 457, 462.
Albanais, 205-6.
Albane, 191.
Albe (d'), 384.
Albens, 37, 44, 206 ; **II**, 99, 158, 171.
Albert Ier, empereur, 178.
Albertville, 20, 34 ; **II**, 225, 241, 249, 283, 285, 295.
Albiez-le-Jeune, 22.
Albigny (d') 414, 418, 441, 450.
Albinus, 41.
Albitte, **II**, 130-1, 133-5, 141, 150, 160, 165, 198.
Alby, 181, 206 ; **II**, 171, 228.
Aldobrandini, 415.
Alex, **II**, 161.
Alexandre VII, pape, 490 ; **II**, 21.
Alexandrie, **II**, 202, 261.
Alfieri, **II**, 241.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Algérie, **II**, 256.
Alix de Bourgogne, comtesse de Savoie, 162.
Allamand, 86, 212, 215.
Allinges, 86, 141, 175, 206, 338.
Allondaz, 50.
Amatus, 62.
Ambilly, 107.
Ambronay, 184.
Amé Ier, comte de Genevois, 126, 133, 140, 207.
Amé II, comte de Genevois, 164, 173-6, 179-81, 208, 250.
Amé III, comte de Genevois, 185, 188, 195, 197-9, 203, 208-10, 212, 219.
Amé IV, comte de Genevois, 209, 210.
Amédée Ier, comte de Maurienne, 110.
Amédée II, comte de Maurienne, 112.
Amédée III, comte de Maurienne, 118, 130-1.
Amédée IV, comte de Savoie, 146, 148-52.
Amédée V, comte de Savoie, 91, 163, 172-87, 208, 240-1, 251-2, 258.
Amédée VI, comte de Savoie, 192, 197-204, 209-222, 240-1.
Amédée VII, comte de Savoie, 218, 223-8.
Amédée VIII, duc de Savoie, 228-36, 257-79, 282, 286.
Amédée IX, duc de Savoie, 274-5, 283, 286, 290-3, 299, 300.
Amizon, 79, 81.
Amoudruz, **II**, 75.
Amphion, **II**, 78.
Andezeno (d'), **II**, 178, 180.
Andrier, **II**, 255.
Ange d'Aymar, **II**, 154, 168.
Angervilliers (d'), 518.
Anne de Chypre, duchesse de Savoie, 271, 276-7, 282-6.
Anne d'Orléans, reine de Sardaigne, 496 ; **II**, 23.
Annecy, **avant l'acquisition du Genevois par Amédée VIII**, 19, 37, 40, 44, 49, 69, 83, 113, 194, 206, 210, 212 ; **— sous les ducs de Savoie**, 233, 235, 242, 251, 253-4, 269-70, 297, 305, 309, 312 ; **— sous les ducs de Genevois-Nemours**, 318-9, 339, 349, 356-7, 373, 380, 404-5, 408, 414, 420-2, 430, 435-7, 445, 448, 454, 458-9, 460, 470-1, 479-80 ; **— depuis la fin des Genevois-Nemours jusqu'à la Révolution**, 485, 488, 491, 500, 502, 510, 517, 519 ; **II**, 18-20, 49, 63, 71, 75, 77, 82, 86, 88 ; **— sous la Révolution et l'Empire**, 108, 117, 120-1, 124, 129-31, 134-5, 139, 147, 150, 162, 165, 170-1, 173, 175, 177, 181 ; **— au dix-neuvième siècle**, 195, 198, 211-2 219, 223, 229, 241, 249, 252-3, 255-6, 261, 269, 271, 280, 284-5, 288, 295.
Annecy, **diocèse**, **II**, 207, 220.
Annecy, **district et province**,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II, 116, 147, 152, 176, 226, 231, 272, 281, 284, 287.
Annecy, **maisons religieuses**, 125, 209, 247, 249, 288, 354, 430-2, 474-5, 493 ; **II**, 18, 21, 69-71, 209, 221, 223.
Annecy-le-Vieux, **II**, 98.
Annemasse, 46, 59, 174, 179; **II**, 178, 219, 238, 243, 285.
Annibal, 27.
Annonciade, **forteresse**, 375, 458.
Ansaldi, **II**, 203.
Anthelme (saint), 127-8.
Anthon, 262.
Antoine de Tournon, 422.
Aoste, 39, 62, 146, 150, 154, 158, 176, 182, 334.
Aoste, **diocèse**, 67, 74, 79, 148, 267, 352 ; **II**, 195.
Apremont, 285, 480, 509 ; **II**, 42.
Araches, 506.
Arbonne, 379.
Arces (d'), 287, 289.
Archamp, **II**, 172.
Arconati (d'), 415.
Ardon, 224, 295, 298.
Arducius, évêque de Genève, 122, 126, 133, 140, 168, 207.
Arenthon d'Alex (d'), 484, 490-2, 502.
Argenson (d'), **II**, 47.
Argentine, 191 ; **II**, 125.
Arles, 42, 54, 74, 214.
Armagnac (d'), 229.
Arnaud, 497-8.
Arnoul, 74.
Arvillard (d'), 121.
Asmund, 73.
Asti, 182, 225, 335, 454.
Aubonne, 304.
Audax, 53.
Augereau, **II**, 171, 173.
Augsbourg, **ligue**, 497, 499.
Auguste, 33-4, 36, 40, 51.
Aulps, 118, 123, 127, 132, 134, 141, 244, 247, 254, 274, 338, 381, 512 ; **II**, 85.
Avalos (d'), 409, 410.
Avenches, 43.
Avenches (d'), 280.
Avet, **II**, 226, 230.
Aviernoz (d'), **II**, 238, 251.
Avigliana, 217, 460.
Avignon, 185, 192, 214, 216, 222, 235, 271, 456, 474.
Avila (d'), **II**, 44.
Avise (d'), 402.
Avitus, 59.
Avre (saint), 64.
Avrieux, 70.
Avrillon, 489.
Avully, 416, 451 ; **II**, 53.
Avully (d'), 423.
Aymon Ier, comte de Genevois, 117, 126, 130, 140, 168, 206.
Aymon II, comte de Genevois, 208.
Aymon, comte de Savoie, 183-4, 187, 192-7, 243, 251, 453.
Aymon Ier, seigneur de Faucigny, 120, 122, 131, 168.
Aymon II, seigneur de Faucigny, 146, 155, 168-9, 207.
Ayrald, évêque de Maurienne, 127.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Azeglio (d'), II, 245, 247-8, 250, 253.
Badelaune, II, 122, 125, 134.
Bagnasco (de), 500.
Bajazet, II, 308.
Balaison, 85-6, 155, 206, 209.
Balaison (de), 120, 338.
Balbo, II, 234, 239.
Bâle, 274-5, 481.
Ballaloud, II, 16.
Balland, 484.
Ballon (de), 431.
Bally, 489.
Balmat, II, 87-8.
Balon, 188.
Barante (de), II, 156, 168.
Baranzano, 430.
Barby, 512.
Barcelonnette, 227, 412.
Bard **(fort de),** 500, 511 ; **II,** 151.
Bardet, II, 172.
Bardonnenche (de), 346.
Baroche, II, 277.
Barraux **(fort),** 408, 411-2, 509, 515, 519 ; **II,** 41, 134, 181.
Bassompière (de), 459.
Basterga (de), 426.
Bastian, II, 238, 242.
Baudichon, 337.
Baudomerus, 64.
Baugé, 283, 290.
Bauges **(les),** 77, 79, 121, 125, 517, 519 ; **II,** 107, 170, 175, 178, 229.
Bautae, 37, 39, 45.
Bavière, 497.
Bavoz, 440.
Bayard, 311.
Béatrix d'Albon, dauphine, 128, 132.
Béatrix de Faucigny, dauphine, 121, 145, 161-4, 167, 169, 173, 175, 182.
Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, 319, 327, 334-5, 393.
Beaufort, 24, 37, 77, 86, 169, 199, 202, 219, 239, 254, 269, 290, 315, 347, 349, 373, 414, 415, 454, 459, 471, 480, 510 ; **II,** 41, 56, 73, 126, 180.
Beaufort (de), 262, 264.
Beauharnais (de), II, 164, 170.
Beaujeu (de), 218, 224.
Beaumont, II, 158, 161.
Beaune-la-Rolande, **II,** 292.
Bellecombe en Graisivaudan, 174, 480.
Bellecombe en Tarentaise, 40, 339.
Bellegarde (de), II, 4, 77, 170.
Bellerive, 119, 330, 337, 345, 483 ; **II,** 76.
Bellotte, **II,** 50.
Bellevaux en Bauges, 117.
Bellevaux en Chablais, 17, 117, 123, 341.
Belley, 68-9 ; **II,** 223.
Belley **(diocèse),** 53, 61, 64, 74, 115, 127, 133, 147, 215, 233, 246, 267, 493 ; **II,** 20, 118.
Benoît XIII, pape d'Avignon, 235, 249.
Benoît XIV, pape, II, 36.
Beraudin, 353.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bérenger Ier, roi d'Italie, 75.
Bérenger II, roi d'Italie, 78.
Bergoenz, II, 277.
Berkamstead, 158.
Berliet, 443.
Berlion, seigneur de Chambéry, 142.
Bernard de Menthon (saint), 79.
Berne, 156, 159, 164, 172, 213, 224, 232, 261, 280-1, 292, 294-8, 307, 315, 326, 328, 330-2, 334, 336-8, 341-5, 364, 371, 384-6, 395-401, 419, 422, 425, 454, 481, 511 ; **II**, 43, 46, 53, 89, 90, 115, 276-7, 282.
Berner, 70.
Bernex (de), 498, 500.
Bérold de Saxe, 80, 100, 271, 438.
Berthelier, 324-6.
Berthieu, II, 78.
Berthollet, II, 86-7, 137, 152, 157, 175-6, 202, 229.
Bertier, II, 270, 273.
Bertrand (de) 183, 213, 249, 258.
Bertrand de la Pérouse, 501.
Berwick (de), 515-520.
Berzetti, 473.
Besançon, **II**, 20.
Bessans, 436, 498 ; **II**, 110.
Besson, II, 71.
Béthoncourt, **II**, 292.
Beust (de), II, 30.
Bex, 297 ; **II**, 30.
Bigex, II, 207.
Billens (de), 227.
Billiet, II, 207, 213, 220, 249, 257, 259, 298.
Bion, II, 135.
Biord, II, 63, 70-72, 76.
Biron (de), 412-3, 417.
Bituit, 29.
Blacas (de), II, 176.
Blanc, historien, 489.
Blanc, industriel, II, 197.
Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie, 308-311.
Blanchet, 324-5.
Blois, 384.
Blonay (de), 86, 131.
Boccon, 472.
Bochaton, II, 178-9.
Boëge, 497 ; **II**, 277.
Bohême, 263.
Boigne (de), II, 213, 227.
Boissonné, 349.
Boldu, 378.
Bologne, 335.
Bolomier, 264, 277.
Bolsec, 344.
Bolweiler, 358.
Bonaud, II, 40.
Boniface VIII, pape, 241.
Boniface, comte de Savoie, 163-4.
Boniface de Toscane, 104.
Boniface del Vasto, 113.
Bonivard (de), 227, 324-6, 330, 338, 357.
Bonlieu, 119, 337, 354, 430, 475 ; **II**, 70.
Bonne, 167, 175, 182, 253, 327, 398, 401, 403, 418.
Bonne de Berry, comtesse de Savoie, 228-9.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, 202, 216, 221, 223, 228-230, 240, 251, 253, 263.
Bonneval **en Maurienne**, 81 ; **II**, 110.
Bonneville, 19, 145, 164, 167, 170, 175, 182, 204, 404, 418, 429, 437, 474 ; **II**, 18-9, 31, 37, 57, 63, 71, 75, 99, 116, 139, 147, 152, 179, 205, 211, 213, 219, 238, 242, 249, 277, 280, 285, 288.
Bonnivet (de), 334.
Bons, 387.
Borgomanero, 278.
Boringe, 398, 404.
Borrel, II, 291.
Boson, roi de Bourgogne, 69, 70, 73-4, 76, 117.
Bossey, **II**, 182, 219.
Bottis (de), 161.
Bouchard, II, 15.
Bouchu, 502, 512.
Bouchut, 422, 443.
Bourdeille, 353.
Bourg-de-Four, **château**, 164, 174-6, 184, 208.
Bourg-en-Bresse, 266, 281, 314, 358, 370, 439 ; **II**, 169, 171.
Bourg-Saint-Maurice, 430, 459, 474, 506, 516 ; **II**, 131, 265.
Bourgoin, 409.
Bouvard, II, 158, 202, 233.
Bouvet, 355 ; **II**, 154.
Bouvier, 397.
Bozel, 516, 519 ; **II**, 199.
Bramans, 24, 28, 54 ; **II**, 122, 125.
Brandis (de), 414.
Bresse, 163, 264, 266, 292, 316, 336, 339, 349, 365, 412-3, 416, 451, 516 ; **II**, 80.
Briançon en Dauphiné, 516, 517, 519.
Briançon en Tarentaise, 46, 77, 339, 348, 378, 413, 459, 500 ; **II**, 61.
Briançon (de), 87, 129, 134, 161.
Briançon-Bovet, II, 199.
Brides, **II**, 199, 229, 294.
Briga, II, 7.
Brochant de Villiers, II, 161.
Broglie (de), 520.
Brogny, **II**, 171, 198.
Brosses (de), II, 25, 28.
Brou, 314.
Bruges, 224.
Brun, II, 87.
Brunaulieu, 418.
Brunier, II, 238, 240.
Brun-Rollet, II, 292.
Brussol, 452, 465.
Brutus, 33.
Bubna, II, 169, 171-3, 179, 180.
Bucher, 387.
Bugeaud, II, 178, 180.
Bugey, 88, 107, 157, 173, 188, 202, 214, 239, 242, 266, 339, 349, 365, 416 ; **II**, 80.
Bulgnéville, 263.
Buloz, II, 291.
Burchard, évêque d'Aoste, 107.
Burdin, II, 60.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Burnod, II, 135.
Bursinel, 330.
Buttet (de), 356-7, 382, 437 ; **II,** 78.
Cabaret d'Orreville, 271, 301.
Cabella, II, 243.
Caffe, II, 103, 290.
Calvin, 340, 344, 346, 385, 388
Cambrai, 195, 335.
Campanus, 45.
Campobasso, 219.
Canrobert, II, 267.
Capelle, II, 167-9.
Capré de Mégève, 477.
Cariatto, 63.
Carignan, 384.
Carmagnole, 307, 393, 395-6.
Carouge, 45, 59, 248, 314, 398, 400 ; **II,** 22, 30, 63, 75-7, 99, 108, 115, 123, 144, 157, 162-3, 178-9, 182.
Carouge, **province et district, II,** 76, 83, 96, 116, 147, 190, 225.
Carquet, II, 265, 283.
Carron de Saint-Thomas, 443, 471, 487, 503 ; **II,** 8, 73-4.
Casal, 457, 494, 496, 502.
Casati, II, 239, 241.
Casazza del Valmonte, II, 218-9.
Caserte, 354.
Cassanyès, II, 135.
Cassel, 191.
Castagneri, 472.
Castellazzo, II, 262.
Câteau-Cambrésis, 359.
Catherine d'Espagne, duchesse de Savoie, 396.
Catilina, 30.
Catinat, 499-501, 508.
Catugnat, 30.
Cavagnol, II, 7.
Cavour (de), II, 247, 250-3, 256-7, 260-8, 270, 272, 274, 276, 278, 286.
Cécile de Baux, comtesse de Savoie, 145-6, 153.
Célestin IV, pape, 150.
Centallo, 393, 395.
Centron, 43, 46.
Cervenc, 86.
Cervenc (de), 120.
César, 31, 33, 36.
Cessens, 118.
Ceva, **II,** 74.
Cevins, 77, 500 ; **II,** 122, 125, 261.
Chabert, 141.
Chablais, **avant la restauration d'Emmanuel-Philibert,** 10, 85-6, 100, 107, 109, 114, 148, 150, 154, 179, 182, 205, 211, 224, 232, 239, 242, 266, 295, 297-8, 315, 338, 341, 344 ; **— depuis la restauration d'Emmanuel-Philibert jusqu'à l'année** 1792, 371, 387, 396, 398-400, 404, 415, 422-6, 473, 497-8, 515, 518 ; **II,** 8, 11, 43, 60, 76, 78 ; **— depuis la Révolution,** 111, 147, 169, 178-9, 183, 190, 226, 275-8, 280-1, 285, 287.
Chabod (de), 402, 487.
Chabot (de), 339.
Chabran, II, 151.
Chaffardon (de), 317.
Chalant (de), 177, 260, 336, 359, 367, 369, 383.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Challes, 19.
Challes (de), 351, 353.
Chalon (de), 231, 262.
Chambarlhac, II, 126.
Chambéry, jusqu'à l'érection de la Savoie en duché, 13, 16, 19, 85, 132, 137, 142-3, 146, 151, 160, 177, 186, 198, 203, 218, 221, 225, 239, 242, 243, 245-6, 250-2 ; — depuis l'érection de la Savoie en duché jusqu'à la restauration d'Emmanuel-Philibert, 265, 270-1, 280, 289, 300-2, 308, 319, 339, 351-3 ; — depuis la restauration d'Emmanuel-Philibert jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne, 370, 379-80, 392, 406, 413-5, 437, 448, 449, 458, 463, 467-8, 472, 484, 486, 488, 499-501, 506 ; — pendant la guerre de Succession d'Espagne et jusqu'à l'année 1792, 509, 511-2, 518, 520 ; II, 7, 29, 40, 42-4, 48, 59-61, 64, 74-5, 77-8, 86-8, 95-6, 99-101 ; — pendant la Révolution et l'Empire, 107-10, 124, 128-31, 139-40, 145, 147, 149-50, 158-9, 162-4, 170-2, 174-5, 181-2 ; — au dix-neuvième siècle, 188, 190-2, 197, 202, 205, 212-5, 217-20, 223-4, 227-30, 235-8, 245, 252, 256, 258, 261-2, 264, 270, 284, 287, 295.
Chambéry, collège, conseil de la réforme des études, 253, 444 ; II, 18, 62, 156, 208, 222, 231, 241, 245, 249.
Chambéry, conseil résident, 191, 196, 220, 239, 240, 243, 266, 274, 287, 315, 318, 348-9.
Chambéry, diocèse, 317 ; II, 85, 113, 118, 165, 194-5, 207, 220.
Chambéry, district et province, II, 116, 147, 152, 176, 226, 231, 245, 272, 281, 284, 287.
Chambéry, maisons religieuses, 124-5, 247-8, 267-8, 288, 300, 354, 386, 429-432, 474-5 ; II, 17, 70, 85, 165, 196, 208-9, 222, 257-260.
Chambéry, municipalité, 222, 313, 370, 485 ; II, 9, 27, 194, 210, 225.
Chambéry, parlement, 348-353 ; II, 20.
Chambéry, passages et séjours de princes, tenues d'Etats, 192, 214, 229-30, 236, 265, 280, 291-3, 296-7 307, 314, 316, 318, 331, 352, 365, 503, 507 ; II, 23, 26, 74, 211, 219, 249, 263, 268, 271, 288.
Chamonix, 24, 36, 95, 117, 145, 209, 244, 289, 370, 426 ; II, 37, 75, 88, 123, 147, 152, 164, 293.
Chamosson, 224.
Champagny, 80 ; II, 199.
Champier, 312.
Champion (de), 310-311.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanaz, 416 ; **II**, 55.
Chancy, 401, 416, 451 ; **II**, 53, 55.
Chapareillan, 480, 499.
Chapeiry, **II**, 71.
Chapel de Rochefort, 506.
Chapel de St-Laurent, **II**, 25, 51.
Chapuis, 356.
Charbonnières, 80, 109, 339, 410-1, 413, 460.
Charenton, 492.
Charlemagne, 66-7, 298.
Charles-le-Chauve, 69-70.
Charles V, roi de France, 217-8.
Charles VI, roi de France, 218, 224.
Charles VII, roi de France, 274, 280-2.
Charles VIII, roi de France, 305, 307, 311.
Charles X, roi de France, **II**, 101, 202, 212.
Charles-le-Gros, empereur, 74.
Charles IV, empereur, 212, 214, 220, 243.
Charles-Quint, 319, 326, 334-335, 356.
Charles VI, empereur, **II**, 28.
Charles II, roi d'Espagne, 503, 507.
Charles, roi de Provence, 68-9.
Charles Ier, duc de Savoie, 283, 305-8.
Charles II, duc de Savoie, 308-312.
Charles III, duc de Savoie, 314-321, 323-339, 356, 358.
Charles-Albert, roi de Sardaigne, **II**, 202, 205, 215-219, 222, 225-35, 237-9, 241-4, 247.
Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, 392, 394-425, 440-461.
Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, 160, 466-9, 478-487, 489, 504.
Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, **II**, 23, 25-45, 48-9, 51-72.
Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, **II**, 72, 74, 147, 187, 191.
Charles-Félix, roi de Sardaigne, **II**, 81, 202, 204-15, 217.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, 290, 292-7, 303.
Charles, **II**, 101, 103.
Charny (de), 288.
Charousse, 89, 155, 158, 164, 174, 181, 209.
Charvaz, **II**, 233, 245, 252.
Chastel, **II**, 159, 175.
Château-Blanc, **II**, 22.
Château-Dauphin, **II**, 45.
Châteauneuf-en-Bugey, 231.
Châtel-en-Semine, 251.
Châtelet-de-Crêt-d'O, 155, 167, 175.
Châtillon (de), 150.
Châtillon-sur-Cluses, 11, 155, 167, 169, 173, 221, 400 ; **II**, 71, 127.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chaumont, 253.
Chaumont de Guitry, 398.
Chautagne, 447 ; **II**, 75.
Chauvet, 344.
Chavanod, **II**, 223.
Chède, **II**, 212.
Chenal, **II**, 238, 283.
Chêne, **II**, 22, 182.
Chens-en-Chablais, 19.
Cherasco, 198, 462.
Chérubin (le P.), 422-4.
Chevray, **II**, 265.
Chevrier, **II**, 56.
Chevron, 34.
Chevron (de), 87, 114, 118, 131.
Chézery, 454 ; **II**, 54.
Chieri, 198, 238.
Chiesa (della), 451.
Chignin, 509.
Chignin (de), 85, 127, 131.
Childebert Ier, 60-1.
Chillon, 87, 139, 141, 159, 239, 242, 330, 338, 397.
Chilpéric Ier, 57.
Chilpéric II, 58.
Chissé (de), 86, 199, 225, 267.
Chougny, 49.
Choulex, **II**, 182.
Christine de France, duchesse de Savoie, 455-6, 466-476 ; **II**, 4, 6.
Christine, reine de Suède, 472.
Chypre, 263, 283, 290, 308, 391, 451, 464.
Cicéron, 30, 33, 48.
Civaro, 33.
Clarafond, 20.
Claraz, **II**, 166.
Clarus, 64.
Clemens (Cn. Pin), 36.
Clément V, pape, 181.
Clément VII, pape d'Avignon, 209, 222, 230, 235, 249.
Clément VII, pape, 318.
Clément VIII, pape, 412, 415, 426.
Clément X, pape, 493.
Clément XII, pape, **II**, 36.
Clément XIII, pape, **II**, 71.
Clément XIV, pape, **II**, 69-70.
Cleppé, 281-2.
Clermont en Genevois, 459.
Clodomir, 60.
Clotaire Ier, 60-1.
Clotilde (sainte), 58.
Clotilde de France, reine de Sardaigne, **II**, 74, 187.
Clovis, 58.
Cluses, 11, 167-8, 182, 204, 242, 301, 436-7, 443, 498 ; **II**, 16, 18, 77, 99, 108, 123, 127, 130-1, 149, 154, 157, 198, 202, 228, 241, 261, 280.
Cluses, district, **II**, 116, 120.
Coex (de), 429.
Cognin, 389 ; **II**, 123, 162, 256.
Coligny (de), 388, 445.
Collomb de Battine, **II**, 82.
Collonges-sous-Salève, 401 ; **II**, 166, 182.
Combloux, 498.
Compans, **II**, 148.
Compans de Brichanteau, **II**, 118, 155.
Compey (de), 85, 174, 232, 278, 282, 304, 306.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Configuon (de) 174.
Conflans, 77, 83, 174-5, 252, 339, 410, 413, 430-1, 459, 473, 475, 510, 517-9 ; **II**, 41, 59, 61, 102, 122, 157, 180, 182, 211-2, 222, 225, 258, 293.
Conforgien (de), 404.
Coni, 238, 466.
Conon, comte de Genevois, 114, 206.
Conrad II, empereur, 82-3, 103-4, 109, 113.
Conrad le Pacifique, 76, 78, 81.
Conrad, père de Rodolphe Ier roi de Bourgogne, 69, 74.
Conseil, **II**, 85, 113, 118, 155.
Constance, concile, 235, 259.
Constantin-le-Grand, 52.
Contamine, 91, 117, 168, 398, 428-9 ; **II**, 221.
Conthey, 157, 159, 298.
Conzié des Charmettes, **II**, 60, 79, 96.
Copponay (de), 489.
Copponex, **II**, 82.
Corbière, 185.
Cordon (de), 272 ; **II**, 58, 107, 122, 125, 127, 194.
Cornier, **II**, 100.
Corsier, 44.
Corsinge, 481.
Cortois de Quincey, **II**, 118, 155.
Cossonay (de), 156.
Costa de Beauregard, **II**, 60, 79, 180-1, 193, 238, 244, 266, 269.
Cottius, 34, 36.
Coucy (de), 227.
Coudrée (de), 338 ; **II**, 77.
Cran, **II**, 30, 197.
Crécy, 197.
Créqui (de), 411.
Cretet, **II**, 152, 155, 157.
Crillon (de), 413.
Crotti de Costigliole, 442.
Cruseilles, 193, 209, 403.
Cruseilles (de), 188.
Cuines, 412.
Cuines (de), 86, 131.
Culoz, 80 ; **II**, 262, 266-7.
Curial, **II**, 159, 175, 178, 180, 202.
Custozza, **II**, 239.
Cusy, 251, 285.
Damilly, 396.
Daquin, **II**, 78-9, 87, 158.
Darantasia, 43, 47, 55, 58, 63-4, 77.
Daviet-Dalmatin, **II**, 195.
Delachenal, 226.
Delalande, **II**, 104.
Delaroche, **II**, 170.
Delbène, 438.
Deluc, **II**, 88.
Des Adrets, 387.
Des Ambrois, **II**, 241.
Deschamps de Chaumont, **II**, 36.
Des Hurtières, 86.
Desingy, 141, 207.
Des Maretz, 346.
Despine, **II**, 90.
Des Portes, 387.
Desportes, **II**, 146.
Dessaix, **II**, 101, 103-5, 108, 113, 136, 148, 159, 169-74, 176, 178-9, 200.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dessoles, II, 165-6, 194, 207-9.
Détrier, **II**, 145.
Deville de Quincy, II, 236.
Dichat, II, 19.
Didier, II, 200.
Dimier, II, 162.
Dingy-Saint-Clair, 45-6.
Diois, 262, 277.
Djem, 308.
Dombe, **pays**, 233, 239, 272, 277.
Domninus, 54.
Domo d'Ossola, 234, 260-1.
Donato, 445.
Donnerbuhl, 213.
Doppet, II, 104-5, 108, 113, 136, 148.
Drumettaz, **II**, 229.
Dubois-Crancé, II, 109.
Ducis, 329.
Ducis, poète, II, 74, 87, 158, 164.
Du Coudrey, 381.
Ducret, II, 222.
Dufour, d'Annecy, 315.
Dufour, de Bonneville, II, 280.
Dufour, de Maurienne, 489.
Du Hallier, 458, 460.
Dumas, II, 134.
Dumaz, chanoine, II, 49.
Dumaz, conventionnel, II, 124-6, 128, 137.
Dumonteil, II, 206.
Dupanloup, II, 232, 245, 298.
Dupas, II, 159.
Dupasquier, II, 284.
Dupin, 301.
Duplan, 395.
Duport, II, 162, 197.
Dupuis, II, 77, 162.
Du Quart, 180-182.
Duret, II, 12.
Durod, II, 120.
Du Terrail, 451.
Du Verger de Saint-Thomas, II, 41-2, 45.
Duyn (de), 85.
Edouard Ier, roi d'Angleterre, 178.
Edouard III, roi d'Angleterre, 197,
Edouard, comte de Savoie, 92, 176, 179-80, 183-4, 186-91, 197, 240-1.
Embrun, 77.
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, 356, 358-9, 363-93 ; **II**, 65, 276.
Emmerard, seigneur de Faucigny, 86, 168.
Emprin, II, 223.
Entremont (d'), 180, 388, 445.
Entremont, **abbaye**, 122, 493; **II**, 12, 69.
Entremont-le-Vieux, **II**, 256.
Enza, 465.
Epierre, **II**, 15, 125, 261.
Epiphane, 58.
Esparron-de-Palières, 406.
Esprit de la Baume, 422-3.
Estavayer, 294.
Este (d'), 450, 479.
Estouteville (d'), 280, 302.
Eudes II, comte de Champagne, 82-3, 103-4.
Eugène IV, pape, 274.
Eustachius, 54.
Etrambière, 398, 403, 419.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Evian, 144, 146, 161, 187, 253, 268, 274, 295, 315, 344, 354, 381, 384, 399, 401, 404, 431-2, 492; **II**, 18, 23, 78, 146, 157, 159, 167, 178, 211, 283, 294.
Exiles, 514-5, 520-1.
Expilly, 458.
Fabri (Adhémar), 258.
Fabri, secrétaire d'Emmanuel-Philibert, 368.
Fabry, 342.
Farel, 332, 342, 353.
Faucigny, pays et province, avant sa réunion à la Savoie, 11, 85, 100, 114, 154, 167, 182, 199, 201-5; — depuis la réunion à la Savoie jusqu'à la restauration d'Emmanuel-Philibert, 211, 219, 232, 239, 242, 266, 269, 290, 295, 310, 315-316, 336, 347, 349; — depuis la restauration d'Emmanuel-Philibert jusqu'à l'année 1792, 371, 373, 398, 403-404, 454, 471, 480, 498, 515, 518; **II**, 8, 25, 75-6; — depuis la Révolution, 111, 123, 127, 147, 161, 179, 183, 190, 225-6, 278, 280-1, 285, 287.
Faucigny, château, 11, 155, 167, 175.
Faucigny, seigneurie, 85, 87, 91, 114, 120, 122, 126-7, 131, 145-6, 155, 161, 168-70, 174, 182-3, 193, 201-2, 206, 277.
Faucigny (maison de): Guy, évêque de Genève, 168, 206; — Pierre, évêque de Genève, 184-5.
Fauconnet, **II**, 211.
Fausson, 291.
Faverges, 39, 184, 500, 510, 517; **II**, 162, 175, 177, 219, 261.
Faverges (de), **II**, 7.
Favre (Antoine), 439-40, 445, 452, 455.
Favre (Joseph), **II**, 208, 221.
Favre (Pierre), 355.
Favre (René), 476.
Favre, député des Allobroges, **II**, 113.
Favre-Buisson, **II**, 134-5.
Feigères, **II**, 98.
Feissons-sous-Briançon, 19, 77, 509-10; **II**, 225.
Félix V, voir Amédée VIII.
Felmase, 62.
Fénelon, 492.
Fénestrelles, 514-5, 521; **II**, 200, 218.
Fenoillet, 436.
Ferney, **II**, 96.
Ferrero, 411.
Fésigny (de), 285.
Festi, 264-5.
Féternes, 141, 187, 206.
Fichet, 301-2.
Fiesque (Béatrix de), 146, 152.
Fillinges, 403.
Fillipa de Martiniana, **II**, 61, 68.
Filly, 122, 343.
Finot, **II**, 169-70, 176, 181.
Fleury, **II**, 19.
Florentinus, 64.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Flumet, 11, 142, 144, 146, 155, 167, 169 ; **II**, 71, 147, 152.
Fodéré (Jacques), 436-7, 447-448.
Fodéré (Joseph), **II**, 158, 202, 232.
Fonteius, 30, 48.
Fornoue, 311.
Forum Claudii, 41, 43, 47.
Fourneaux 472.
Fraczon, cardinal de Brogny, 235, 259, 272, 288.
France (maison de) : Charles, comte de Valois, 178-179, 181 ; — **Charles, duc d'Anjou**, 198 ; — **Charles, duc d'Orléans**, 278 ; — **Jean II, comte de Clermont**, 272-3 ; — **Jean, duc de Berry**, 233 ; — **Louis, duc d'Anjou**, 218, 221 ; — **Louis, duc de Bourbon**, 229, 233 ; — **Louis-Philippe, duc d'Orléans**, **II**, 87 ; — **Marie de Condé-Soissons, princesse de Carignan**, 455 ; — **Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne**, 271, 281 ; — **Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne**, 230, 233 ; — **Pierre, duc de Bourbon**, 224 ; — **René, duc d'Anjou**, 263.
Francin, 480, 517 ; **II**, 41.
François Ier, roi de France, 312, 316, 326, 334-9, 347-9, 351-2, 383.
François Ier, empereur, **II**, 201.
François de Sales (saint), 381, 415, 421-36, 440, 443, 448, 455-6, 473, 475-7, 492 ; **II**, 165, 209.
François de Versonnex, 271.
Françoise d'Orléans, duchesse de Savoie, 469.
François-Hyacinthe, duc de Savoie, 466.
Frangy, **II**, 61, 172.
Frédéric Ier, empereur, 126, 128, 133-4, 139-40, 207.
Frédéric II, empereur, 149-52, 169.
Fréterive, 517 ; **II**, 41, 178.
Frezier, **II**, 16.
Fribourg, 224, 279-81, 292, 296-7, 307, 315, 325-6, 328, 331-2, 338, 386.
Frichelet, **II**, 120.
Frimont (de), **II**, 179, 180.
Frisat, 437, 443.
Froment, 332, 344.
Fuentès (de), 452.
Furbity, 332.
Gabet, **II**, 163, 166.
Gaillard, 179, 212, 322, 329-30, 337, 342, 345, 397, 405, 418, 426.
Galba, 32.
Gallay, **II**, 11.
Galleani d'Agliano, **II**, 188.
Gallipoli, 216.
Garbillion, **II**, 47, 48.
Garin, **II**, 155.
Gasparin, **II**, 109.
Gaston, **II**, 134.
Gaucourt (de), 262.
Gaufred, 138.
Gault, **II**, 258.
Gauthier, **II**, 135, 149.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gavot, pays, 11, 86, 206, 338, 344.
Gay, 310.
Gazzini, 352.
Geilon, 73.
Genève, avant l'acquisition du Genevois par Amédée VIII, 18, 31, 37, 39, 42, 49-51, 58-9, 61-3, 66-7, 69, 81-2, 91, 93, 104, 127, 143-4, 146, 155, 161, 172-5, 180-2, 184, 197-8, 214, 222 ; — au quinzième siècle et jusqu'aux luttes pour l'indépendance, 232, 235, 239, 247-8, 250, 252-4, 257-60, 271, 274, 277, 279, 281, 284-5, 294, 296-8, 300, 302, 310, 314 ; — pendant les luttes pour l'indépendance aux seizième et dix-septième siècles, 321-34, 337, 340, 344-7, 357, 379, 385, 395-405, 415, 418-20 ; — depuis le traité de Saint-Julien jusqu'à l'année 1798, 426, 437, 451-3, 455, 481, 483, 491, 499 ; II, 22, 37, 40, 43, 46, 52-3, 61, 75, 77, 80, 82, 89-90, 99, 114-5 ; — pendant l'existence du département du Léman, 146-7, 152, 154, 156, 158, 161, 163, 165, 168, 172-4 ; — depuis l'année 1814, 176, 179, 182-3, 196, 199, 207, 216, 241, 255-6, 275, 277-9, 282.
Genève, diocèse, 53-5, 63-4, 69, 72, 74, 81, 84, 90, 115, 122, 124, 126, 133-4, 140-1, 148, 161, 164, 168, 173-5, 180, 182, 184, 206-7, 212, 215, 246, 250, 258-60, 279, 287, 306, 310-1, 321-33, 353.
Genève-Annecy, diocèse, 333, 346, 381-2, 389, 422, 426, 428, 459, 473, 484, 490, 502 ; II, 20, 36, 70-1, 86, 118, 142, 155, 183.
Genève, vidomnat, 174-5, 208, 215, 321-2, 326, 329, 331, 345, 385.
Genevois, pays et province, 12, 69, 85, 100, 107, 154, 205-6, 231, 239, 242, 264, 266, 269, 349, 371, 373, 390, 447, 480, 488 ; II, 8, 10-1, 56, 60, 76, 111, 147, 190, 225-6, 275, 285, 287.
Genevois, comté, 84, 86, 88, 104, 113-4, 120-1, 126, 138, 140, 145, 155-6, 158, 164, 174, 181, 185, 202, 205-10, 212, 219, 230-1, 262, 290, 315, 337, 341, 347.
Genevois, duché, 368, 454, 470-1, 478-80.
Genevois (maison de) : Béatrix, 120 ; — Ebal, 141, 156, 158, 207-8 ; — Hugues, seigneur de Cruseilles, 193, 201 ; — Pierre, 141, 207 ; — Robert, évêque de Genève, 173.
Gentil, II, 255.
Gentilly, 185, 189, 191.
Geoffroy, abbé d'Hautecombe, 128.
Georges d'Aquila, 254.
Gerdil, II, 71-2, 96.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Germonio, 430, 438-9, 443, 454, 459.
Gérold, comte de Genevois, 104, 113, 206.
Gérold, évêque de Genève, 122.
Gex, 155, 180, 185, 198, 201, 209, 219, 296, 338, 384, 398, 400, 403, 405, 416, 426, 491; **II**, 147, 276, 280.
Giannone, **II**, 28.
Gilly, **II**, 178.
Gingins (de), 296.
Gioberti, **II**, 242, 245, 269.
Giustiniani, 381, 389, 428.
Glimes (de), **II**, 40.
Godard, 220, 243.
Godeau, 353.
Godégisèle, roi de Bourgogne, 58.
Godemar Ier, roi de Bourgogne, 58.
Godemar II, roi de Bourgogne, 60.
Goito, **II**, 238.
Golliet, **II**, 291.
Goncelin, 183.
Gondebaud, roi de Bourgogne, 58-59.
Gondicaire, roi de Bourgogne, 56-57.
Gondioch, roi de Bourgogne, 57.
Gontran, roi de Bourgogne, 61-63.
Gonzague (de), 450, 453-7.
Graisivaudan, 218, 262; **II**, 170, 181.
Grammont (de), 126, 140, 206.
Grana, 379.
Grand-Cœur, 111; **II**, 126.
Grande-Chartreuse, 127, 180, 201; **II**, 55.
Grand-Saint-Bernard, 32, 77, 79, 104; **II**, 52, 123, 151.
Grandson, 295.
Grandson (de), 141, 173, 207, 224, 228.
Graneri, 494.
Grange, **II**, 265.
Granier (de), 422, 424, 426.
Gratien, empereur, 42, 53.
Grégoire VII, pape, 112.
Grégoire IX, pape, 150.
Grégoire XIII, pape, 391.
Grégoire XV, pape, 455.
Grégoire XVI, pape, **II**, 221.
Grégoire, **II**, 115, 119, 142.
Grenoble, 42, 107, 292, 387, 402, 406, 467, 501; **II**, 103, 105, 124, 153, 170, 181, 200.
Grenoble, **diocèse**, 53-5, 61, 64, 70, 199, 215, 317; **II**, 85.
Grésin, 390, 416-7; **II**, 54.
Grésine, 20, 23.
Grésy (de), 131.
Grésy-sur-Aix, 501.
Grésy-sur-Isère, **II**, 232.
Greyfié de Bellecombe, **II**, 281, 283.
Grillet, **II**, 76, 158.
Griphon, 66.
Grisella de Rosignano, **II**, 47.
Grôlée, 326.
Grôlée (de), 304-5, 351.
Grossi, 325.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gruel (de), II, 70.
Gruffaz, II, 196, 222.
Gruffy, 22 ; **II,** 195.
Gruyère, 156.
Guastalla, 456 ; **II,** 29.
Guérin (saint), 118, 127.
Guérin, 473, 491.
Guérin de Tencin, 501, 512.
Guichenon, 476.
Guigue IV, dauphin, 130-131.
Guigue V, dauphin, 132.
Guigue VI, dauphin, 161-62.
Guigue VII, dauphin, 185, 188, 193.
Guillaume Ier, comte de Genevois, 120-1, 126, 134, 137, 140, 207, 209.
Guillaume II, comte de Genevois, 138, 140, 155-6, 169, 207, 209.
Guillaume III, comte de Genevois, 181, 183-5, 208.
Guillaume Ier, comte de Provence, 79.
Guillaume Ier, seigneur de Faucigny, 168.
Guillaume II, seigneur de Faucigny, 145, 168.
Guillaume de Valence, archevêque de Vienne, 174.
Guillet, II, 159, 175.
Guise (de), 347.
Gümenen, 164.
Guméry, II, 143, 291.
Guy, II, 280.
Guyane, **II,** 145, 155.
Guyon (l'abbé), II, 217.
Guyon (madame), 491-492.
Hamel, II, 199.
Harcourt (d'), 468.
Harlay (de), 397.
Hautecombe, 118, 123, 128, 130, 132, 134, 141, 150, 161, 219, 228, 313, 438 ; **II,** 60, 85, 131, 141, 162, 208, 211, 213, 215, 258-9.
Hautecour, 80 ; **II,** 122, 233.
Hauteluce, 498 ; **II,** 74.
Hauterive (de), 132.
Haute-Savoie, **province, II,** 190, 225-6.
Henri II, roi de France, 347-53, 359 ; **II,** 65.
Henri III, roi de France, 391-2, 395-7, 399, 402.
Henri IV, roi de France, 402, 404, 409, 412-9, 450-2, 479.
Henri II, empereur, 82.
Henri III, empereur, 113.
Henri IV, empereur, 112.
Henri VII, empereur, 182.
Henri III, roi d'Angleterre, 157, 178.
Henri, seigneur de Faucigny, 126, 168.
Henri, évêque de Lausanne, 82.
Héraclius, archevêque de Tarentaise, 129.
Hérault de Séchelles, II, 115, 119-21.
Hereford, 157.
Héribert, archevêque de Milan, 104.
Héricourt, 293.
Hermance, 88, 161, 163, 199, 201, 203, 206, 398.
Hermance (d'), 396, 398-9, 403-4, 423.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hermengarde, femme du roi Boson, 73-74.
Hermengarde, femme de Rodolphe III, 82-3, 103, 107-8, 113, 117.
Hermillon, 73, 80.
Hiconius, 62-63.
Hocquiné, **II**, 17.
Hudry-Menos, **II**, 277, 292.
Hugbert, 69, 74.
Hugues de Provence, 75-76, 78.
Hugues, seigneur de Faucigny, 170, 179, 181-2, 188, 193, 208.
Hugues, évêque de Genève, 81.
Hugues (Besançon), 326, 328.
Humbert Ier, roi d'Italie, **II**, 73, 249, 271.
Humbert, comte de Genevois, 140-1, 207.
Humbert aux Blanches-Mains, comte de Maurienne, 80, 82-3, 99, 100, 103-10.
Humbert II, comte de Maurienne, 106, 113, 117-8, 129.
Humbert III, comte de Maurienne, 121, 127, 128, 131-5, 139.
Humbert Ier, dauphin, 164, 169, 173-5, 178-81.
Humbert II, dauphin, 194, 199.
Huysens, **II**, 145.
Ile-du-Rhône, **château**, 173-5, 180, 198, 239, 254, 258, 322, 326, 329, 385.
Innocent IV, pape, 150-2, 169.
Innocent V, pape, 166.
Innocent VIII, pape, 310.
Isaac, évêque de Genève, 53.
Ivrée, 238.
Jacob, **II**, 249.
Jacquemoud, **II**, 284.
Jacques l'Assyrien, 53-54.
Jacquier, **II**, 280.
Jagot, **II**, 115, 119.
Janus, comte de Genevois, 209.
Jarrier, **II**, 137.
Jarsy, 80 ; **II**, 159.
Jay, 355.
Jean VIII, pape, 70, 73.
Jean XXII, pape, 185, 192, 194.
Jean-le-Bon, roi de France, 200-201.
Jean-sans-terre, roi d'Angleterre, 132.
Jean Ier, dauphin, 163-164.
Jean II, dauphin, 181-185.
Jean d'Almanceps, 120.
Jean de Belleville, 216.
Jeanne de Chantal (sainte), 432, 460 ; **II**, 71, 165, 209.
Joguet, **II**, 131.
Joinville (de), 155, 180, 198, 231.
Joly d'Allery, 385-386.
Jordy, **II**, 169.
Joséphine, impératrice, **II**, 162, 164.
Josserme, **II**, 17.
Jules II, pape, 318.
Jumel, **II**, 198.
Jussy, 337, 345, 481 ; **II**, 53, 182.
Jussy (de), 333, 357.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Justin, II, 228,
Kellermann, II, 115, 124-6, 128, 140.
Kern, II, 277.
Kibourg (de), 139, 156, 159, 164.
La Balme, 416 ; II, 55, 227, 236.
Labiénus, 31.
La Bastide, 451.
La Bâthie, en Tarentaise, 517; II, 126.
La Baume (de), 188, 200-1, 214, 269, 327-9, 332, 389.
La Caille, 46 ; II, 78, 172, 227.
La Chambre, 248 ; II, 40, 125, 238, 240, 265.
La Chambre (de), 86, 89, 131, 287, 304-6, 310 ; II, 63.
La Chavanne, II, 170, 173.
Lachenal, II, 284.
Lacombe, 491-492.
Lacombe-Saint-Michel, II, 109.
La Côte-d'Aime, 50.
La Côte-d'Arbroz, 123.
La Côte-Saint-André, 183, 187.
La Feuillade (de), 510-1, 514.
La Fléchère, 398, 400.
La Fléchère (de), II, 124, 129.
La Forest (de), II, 7.
La Forest de Somont, 493, 502 ; II, 20.
Lageret, 268.
La Grandville, 228.
La Hoguette (de), 500.
Laissaud, II, 218.
Laity, II, 284.
Lalande, II, 95,
Lallée de Songy, II, 64.
La Marmora, II, 90.
Lamartine (de), II, 195.
Lambert (de), 354, 357, 381.
La Ménoge, 403.
Lamourette, II, 118.
Lanche, 395.
Lancrans, II, 56.
Landry (saint), 81.
Landry, évêque de Sion, 139.
Lanfrey, II, 291, 298.
Lange, II, 17.
Langin, 86.
Langin (de), 119-20, 282, 288.
Lans (de), 454.
Lanslebourg, 520; II, 79, 82, 134, 162, 164, 166, 268, 270.
Lanslevillard, 22, 81, 382 ; II, 110, 134.
Lanzo, 211.
La Pallud (de), 272, 277.
La Perrière, 193.
La Pierre (de), II, 123.
Laplace, II, 158.
La Planta, 295.
La Rive (de), II, 276.
La Roche, 19, 121, 210, 212, 231, 253, 354, 381, 404, 418, 421, 430-1, 444, 494 ; II, 17-8, 68, 70, 222, 258, 280.
La Roche (de), 250.
La Rochetaillée (de), 259.
La Rochette, 165, 248, 411, 447, 510 ; II, 261.
La Rochette (de), 177, 418.
La Roque (de), 516-517.
La Rovère (de), 306.
La Saulce, II, 110.
La Sforzesca, II, 244.
Las Minas (de), II, 42.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Soie, château, 217.
La Thuile, en Val d'Aoste, 459.
La Tour (de), 217.
La Tour-du-Pin, 170, 175.
Launay (de), **II**, 11, 237, 244-5.
Laupen, 213.
Lausanne, 296, 343, 396 ; **II**, 142, 276.
Lausanne, diocèse, 81, 148-9, 156, 215 ; **II**, 183, 207.
Lausanne (traité de), 384, 422.
La Valette, 393.
La Vernaz, 338.
Lavini, **II**, 63.
Lazary (de), **II**, 107-108.
Le Betton, 119, 354, 411, 430; **II**, 21, 70, 213.
Le Biot, **II**, 110, 154.
Leborius, 64.
Le Bourget-du-Lac, 110, 129, 240, 352; **II**, 22, 60.
Le Bourget, lac, 20-1, 299; **II**, 175, 183, 227, 293.
Le Châtel, en Maurienne, 353.
Le Châtelard-en-Bauges, 186-7 ; **II**, 208, 227.
Leclerc, 398.
Leclerc de Juigné, **II**, 102.
Ledoyen, II, 122, 125-6, 134.
Le Grand Bornant, **II**, 232.
Léman, département, **II**, 146, 152-4, 156, 167-8.
Lémenc, 39, 83, 117, 254, 312, 428; **II**, 69, 75, 165, 171, 209.
Le Monetier, 19.
Léon Ier, pape, 54.
Léon X, pape, 316, 324.
Léopold Ier, empereur, 503, 508.
Lépante, 391.
L'Epine, 153.
Le-Plan-des-Ouates, 400.
Le Reposoir, 120, 168, 493 ; **II**, 99, 222, 258.
Les Abrets, 201.
Les Abymes, château, 417.
Les Allinges, 188, 415, 423, 459.
Les Allues, 22, 489.
Les Arves, 22, 189.
Les Avanchers, **II**, 291.
Les Chapelles, 80 ; **II**, 207.
Lescheraine (de), **II**, 133.
Les Contamines, **II**, 158.
Lesdiguières (de), 406, 409-15, 452, 455.
Les Echelles, 39, 125, 406-7, 484, 520; **II**, 22, 88, 163, 171, 198, 218.
Les Heuilles, château, 305, 411.
Les Marches, 480, 509, 520 ; **II**, 41.
Les Molettes, 179, 411 ; **II**, 145.
Les Ormonts, 297.
Lesseillon, **II**, 201, 286, 292.
Lessert (de), **II**, 78.
Lévrier, 327.
Le Vuache, **II**, 57.
Leysse, **II**, 30, 78.
L'Hôpital-sous-Conflans, 125, 186 ; **II**, 163, 176, 180, 182, 190, 198, 211, 219, 225.
Liautard, **II**, 216.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lieu, 119, 343.
Limonest, **II**, 173.
Loche (de), **II**, 123, 127.
Loches, 285, 301.
Loctier (de), 339.
Loevenbruck, **II**, 221.
Lombardie, voir *Milanais*.
Lompnes, 148.
Lompnes (de), 228.
Londres, 157.
Longueville (de), 341, 346, 478.
Lornay (de), **II**, 40.
Lorraine (de), 470.
Lothaire Ier, empereur, 68.
Lothaire II, roi de Lorraine, 68-9.
Louaraz, **II**, 238, 287.
Louis-le-Débonnaire, 68.
Louis II le Bègue, 69-70.
Louis VI, roi de France, 130.
Louis VII, roi de France, 131.
Louis VIII, roi de France, 138.
Louis (saint), roi de France, 153, 178.
Louis XI, roi de France, 277-8, 280-2, 284-5, 290-4 296-7, 299, 303-5.
Louis XII, roi de France, 311, 313.
Louis XIII, roi de France, 455-60, 464, 466-7.
Louis XIV, roi de France, 469, 478, 480, 494-9, 501-4, 507-14, 519, 521.
Louis XV, roi de France, **II**, 29, 39, 41, 45, 54.
Louis XVI, roi de France, **II**, 74, 85, 89, 105.
Louis XVIII, roi de France, **II**, 176, 181, 200, 202.
Louis-Philippe, roi des Français, **II**, 202, 215, 217, 228, 230, 234, 264.
Louis, roi de Bourgogne, 74-75.
Louis, duc de Savoie, 269, 271, 273, 275-88.
Louis, seigneur de Faucigny, 168.
Lourdes, 492.
Louvain, 356.
Lovagny, 254 ; **II**, 99.
Loyola (de), 355.
Lucinge (de), 86, 415, 417.
Lucius Verus, 41.
Lullin, 180, 182, 341.
Lullin (de), 473.
Lully, 254, 387.
Luna (de), 420.
Lurbigny (de), 403.
Lusignan (de), 263, 276, 282-3, 308.
Luxembourg (de), 315.
Lyon, 68, 150-1, 172, 178, 195, 236, 285, 305, 379, 384, 391-2, 407, 413, 432, 456, 460, 469, 479, 484, 513, 520 ; **II**, 121, 124, 153, 155, 169, 171, 173, 179, 180, 215, 227, 235.
Lyon, diocèse, 52, 151, 166, 195, 215, 432.
Lyon (traité de), 415, 417, 442, 451.
Mabert, 289.
Mâcon, 215.
Mâcot, 40, 78, 300 ; **II**, 161.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Madrid, 335, 439, 453-6.
Magenta, **II**, 268.
Magenta, II, 271-272.
Magland, 484.
Maglione de Valperga, II, 123.
Magnin, 271.
Maison, II, 159.
Maistre (de), II, 63, 87, 96, 126, 137, 142-3, 157, 159, 175, 181, 189, 229, 292.
Malingre, 253.
Maltacène, 110.
Maltaverne, **II**, 178.
Mancini, 486-7.
Mandrin, II, 54, 56.
Manfred, 151.
Mansord, II, 108.
Marcel, archevêque de Tarentaise, 54.
Marchand, II, 170-1, 173.
Marclaz, **II**, 169, 200.
Marcossey, 398-9.
Marcossey (de), 215, 258.
Marcoz, II, 137.
Maréchal (de), II, 125.
Marengo, **II**, 151.
Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, 314.
Marguerite de France, duchesse de Savoie, 356, 392.
Marguerite de Genevois, comtesse de Savoie, 138, 147.
Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie, 230.
Marie de Brabant, comtesse de Savoie, 182.
Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, duchesse de Savoie, 478, 480, 487-9, 493-5 ; **II**, 4, 6.
Marie-Thérèse, impératrice, II, 38, 45, 47-8
Marignan, 316.
Marignier, 497 ; **II**, 123, 127.
Marigny, **II**, 98, 99.
Marlens, 69.
Marlioz, en Genevois, 335.
Marochetti, II, 229.
Marot, 356.
Marquemont (de), 432.
Marseille, **II**, 22.
Marsin, 514.
Martigny, 32, 224, 295, 298.
Martin (saint), 52.
Martin V, pape, 235, 259, 268.
Martinel (de), II, 238, 243-4, 247.
Martinengo (de), 407.
Martinet, II, 207, 209, 217, 220-1, 223, 239.
Maurice (saint), 59-60.
Maurienne, pays et province, avant Humbert aux Blanches-Mains, 13, 17, 22, 24, 34, 43, 65-8, 76, 80, 85-6, 100 ; — sous les comtes de Savoie, 107, 157, 189-91, 204, 220, 224, 239, 242-3, 252, 266 ; — aux seizième et dix-septième siècles, 349, 353, 371, 382, 390, 409-12, 471, 484, 497-8, 502 ; — pendant la guerre de Succession d'Espagne, 511, 515-6, 519, 520 ; — au dix-huitième siècle, **II**, 8-9, 45, 55 ; — pendant la Ré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

volution et l'Empire, 111, 122, 125-6, 134, 147, 152, 161, 170, 173, 178 ; — **au dix-neuvième siècle**, 190, 219, 226, 236-7, 249, 286.
Maurienne, **comté**, 84, 86, 88, 109.
Maurienne, **diocèse**, 54, 62, 64, 67, 70, 73, 75, 77, 86, 89-90, 104, 110, 115, 127, 141, 179, 189-91, 215, 221, 244, 246, 253, 267-8, 280, 318, 351, 353, 452, 473-4, 492, 502 ; **II**, 47, 58, 61, 68, 118, 207, 213, 220.
Maxilly, 22.
Maxime, évêque de Genève, 59.
Maynard, 353.
Mazarin, 468-9, 486.
Mazzini, **II**, 218,
Médicis (de), 334, 337, 424.
Mégève, 22, 310, 498 ; **II**, 85, 114, 120, 147, 152.
Meillerie, **II**, 88, 163.
Mélan, 120, 170, 182 ; **II**, 157, 222, 235.
Melano, **II**, 213, 249.
Melegnano, **II**, 268.
Melfe, 77, 129.
Mellarède (de), 511, 521 ; **II**, 8, 86.
Ménabréa, **II**, 233, 291-2.
Menenc, 436.
Menthon, 20, 46, 307.
Menthon (de), 85, 304 ; **II**, 98.
Mérande, 44.
Mercy (de), 516, 518.
Mercy d'Argenteau (de), **II**, 122.
Mercury, 50.
Merinville (de), **II**, 155, 165.
Mermier, **II**, 208, 221, 223.
Méry, **II**, 228.
Metz (de), 260, 279.
Meximieux, 477.
Meyrieu (de), 195.
Meythet, 20.
Michaud (chevalier), **II**, 181.
Michaud, historien, **II**, 158.
Michel, **II**, 145.
Mieussy, 50.
Milan (**traité de**), **II**, 245-6.
Milanais, 261, 278, 336, 363, 399, 409, 450-2, 454, 456, 465, 507-8, 521 ; **II**, 28, 38, 45, 47, 89, 234, 238, 266, 268, 274.
Milliet, 452, 474, 487, 490, 502 ; **II**, 36.
Miolans, 254, 348, 350, 369, 441, 466, 510 ; **II**, 7, 28, 48, 63-4, 82, 164.
Miolans (de), 63, 85, 87, 89, 131, 189, 229, 232, 248, 253, 305.
Mirebel, **II**, 127.
Mochet, 302.
Modane, 17, 24, 78, 252, 382, 520 ; **II**, 57, 262.
Modène, **II**, 202, 205, 266, 271.
Molan (de), **II**, 98.
Molino, 405.
Mollard (Joseph), **II**, 120.
Mollard (Philibert), **II**, 268, 291.
Moncalieri, 147, 294, 304, 441, 450 ; **II**, 26-7.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Moncalvo, 457.
Mondovi, 384.
Monet, 429.
Monge, **II**, 87, 137, 152, 157.
Monod, 437-8, 464-6.
Mons-en-Puelle, 179.
Montbel (de), 153, 335.
Montbéranger, 353.
Mont-Blanc, **département**, **II**, 115, 139, 147, 152-4, 163, 169.
Mont-Blanc, **diocèse**, **II**, 117, 156.
Mont-Cenis, 64, 66-8, 76, 111, 150, 210, 304, 379, 390, 472, 498, 500, 507-8, 511, 515-6, 519-20 ; **II**, 44, 79, 110, 120, 122, 127, 134, 149, 151, 162-4, 166, 180, 188, 199, 201, 267-8, 286.
Montdenis, 22.
Montebello, **II**, 267.
Montebruno, 153.
Montesquiou (de), **II**, 103, 105, 107-9, 114-5.
Montfalcon, **II**, 178-179.
Montfalcon (de), **II**, 102, 118, 126, 155.
Montferrat, **pays et duché**, 147, 192-3, 234, 451, 453, 455-6, 462, 494, 502, 508, 521.
Montferrat (maison de) : **Boniface III**, 136, 138 ; — **Guillaume VII**, 163 ; — **Jean**, 211.
Montforchier, 188.
Montfort (de) 383-4.
Montgellaz, **II**, 238, 243.
Montgirod, **II**, 122.
Montgolfier, **II**, 78.
Monthey, 141, 298, 338, 340, 344, 384.
Monthoux, 175, 193, 398, 403-4.
Montjoie, 167.
Montlhéry, 291.
Montmayeur (de), 85, 131, 229, 285-8, 291-2, 308, 414.
Montmélian, 131, 146, 152, 178, 181, 195, 229, 242, 245, 247, 251, 268, 292, 301, 352, 430, 447, 466-7 ; **II**, 22, 100, 102-3, 214, 227, 238, 287.
Montmélian, **forteresse et place**, 165, 286, 339, 348, 350, 375, 387, 410-11, 413-4, 452, 460, 482, 500-1, 510-2, 519 ; **II**, 108, 170-1, 173, 178.
Montmorency (de), 460.
Montreuil, 197.
Montrevel, 269.
Montricher, 191.
Montriond, 123.
Montrond, 19, 22.
Montsapey, **II**, 99.
Mont-Saconnex, **II**, 99.
Morand, **II**, 131.
Morat, 103, 156, 164, 172, 178, 214, 296.
Morel, 302.
Morges, 262, 283, 337, 345, 354.
Mornex, 281 ; **II**, 255.
Morosini, 372.
Mortillet (de), **II**, 252.
Morzine, 123 ; **II**, 273.
Moudon, 138, 156, 337.
Moûtiers, **jusqu'à la fin du**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dix-septième siècle, 43, 77, 86, 93, 111, 126, 128, 130, 141, 146, 194, 213, 225, 289, 319, 339, 366, 413, 437, 439, 441, 443, 459-60, 469-70, 485-486, 500; — **au dix-huitième siècle**, 512, 516-7, 519; **II**, 18, 34, 40-1, 61, 75, 78, 99; — **depuis l'année** 1792, 121, 122, 124, 126, 130-2, 139, 147, 161, 180, 199, 207, 211-3, 219, 223, 226, 230, 240, 249, 263, 284-5, 295.
Moûtiers, **district et arrondissement**, **II**, 116, 152.
Moûtiers, **maisons religieuses**, 248-9, 301, 430, 490; **II**, 209.
Moûtiers, **salines**, 379, 448; **II**, 30, 49, 59, 78.
Mugnier, **II**, 225.
Mummolus, 62-63,
Murger, **II**, 291.
Musiège, **II**, 110.
Myans, 51, 153, 288, 301, 436-7; **II**, 107, 160.
Naegeli, 334, 342.
Nances, 153.
Nancy, 303.
Nantelme, évêque de Genève, 134, 140, 207.
Naples, 218, 221, 311, 313.
Napoléon Ier, **II**, 140, 145, 148, 151-3, 155-9, 164-8, 170, 173-4, 177, 181.
Napoléon III, **II**, 258, 261, 265-8, 270, 273-9, 281-4, 288.
Natta, **II**, 75.
Navis, 324-5.
Naz, **II**, 258.
Nernier, 387, 497.
Neyret, 308.
Nice, 227, 339, 364-5, 384, 388, 391, 476, 507, 521; **II**, 119, 193, 203, 238, 266, 279, 282.
Nicolas V, pape, 279, 287.
Nicole, 491.
Nicollet, **II**, 202, 233.
Nicopolis, 230.
Noailles (de), **II**, 54.
Nouvellet, 382, 435.
Novalaise, 157, 171, 201, 239; **II**, 79, 175, 180.
Novalaise, **abbaye**, 64, 76, 81.
Novare, 278, 313; **II**, 29, 205, 244.
Nyon, 401, 422.
Ocelum, 31.
Octavien, légat, 151.
Octodure, 32, 43.
Odilard, évêque de Maurienne, 77.
Odon, comte de Genevois, 209, 230-1.
Odon, comte de Maurienne, 111.
Oléron, **II**, 144.
Olivarès, 406.
Olivieri, **II**, 236.
Ollon, 297.
Oncieu (d'), **II**, 172, 181, 217-8.
Ontex, **II**, 110.
Optandus, évêque de Genève, 72.
Optatus, monétaire, 64.
Orbitello, 468-9.
Orlyé (d'), 296.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Orméa (d'), II, 25-6, 28, 38, 45, 47.
Orsini, II, 265.
Othon Ier, empereur, 81.
Ottramn, archevêque de Vienne, 72,
Ouchy, **II,** 146.
Paccard, II, 88.
Pacthod, II, 159.
Paculus (L. T.), 45.
Padoue, 421.
Paget, II, 118, 155.
Paladru, 193.
Paléologue, 192, 216, 234, 453.
Palestro, **II,** 268.
Palluel, II, 158, 249.
Pancirolo, 422.
Panisset, II, 110, 117, 119, 124, 132, 142, 156.
Pappolus, évêque de Genève, 64.
Paradin, 312.
Paris, 184-5, 217, 253, 301-2, 336, 359, 479 ; **II,** 87, 104, 160, 177, 216, 235, 261.
Paris **(traités de),** 201, 212, 220, 231, 412-3 ; **II,** 140-1, 174, 181-2, 261.
Parme, 151 ; **II,** 29, 49, 266, 271.
Parpaglia (de), 392.
Passy, 46, 145.
Pastrengo, **II,** 238.
Paul II, pape, 300.
Paul V, pape, 432.
Pavie, 455 ; **II,** 45.
Payerne, 103, 156, 164, 172, 178, 331, 336.
Pécloz, 145.
Pécolat, 324-5.
Peillonnex, 122, 206, 400.
Peisey, **II,** 30, 49, 59, 110, 149, 161.
Pelleta, 225.
Pelletier de Morfontaine, II, 100.
Pelisson, 349.
Pelloux, II, 280.
Peney, 330, 337, 345.
Pepin-le-Bref, 66.
Perceret, II, 224.
Pérignier, 119.
Pérouse, **en Piémont,** 384, 392.
Perret d'Hauteville, II, 74.
Perrier, II, 282.
Perrin, 473.
Perrone, II, 74.
Perrot de Savoie, 218.
Peschiera, **II,** 238.
Petetin, II, 273.
Petit-Cœur, **II,** 229.
Petit-Saint-Bernard, 19, 26, 28, 33, 39, 49, 65, 77, 79, 145, 252, 390, 500, 511, 516, 518-20 ; **II,** 41, 44, 120, 122, 126, 131, 134, 136, 148, 178, 293.
Peyssard, II, 236.
Philibert Ier, duc de Savoie, 293-305.
Philibert II, duc de Savoie, 313-4, 321.
Philippe-le-Bel, roi de France, 178-9, 183.
Philippe VI, roi de France, 191-2, 195, 199.
Philippe II, roi d'Espagne,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

386, 390-1, 393, 396, 401, 405, 409.
Philippe III, roi d'Espagne, 451-2, 454.
Philippe V, roi d'Espagne, 507, 521.
Philippe Ier, comte de Savoie, 146, 150, 153-4, 156, 158, 162-5.
Philippe II, duc de Savoie, 283-4, 290, 292-3, 297, 301, 305-6, 309-13.
Philippe (don), infant d'Espagne, II, 38-40, 42-5, 47-9.
Philippe de Souabe, empereur, 138, 147.
Philippot, 477.
Piacenza, **II,** 75.
Pictet de Rochemont, II, 183, 275.
Pie V, pape, 377.
Pie VI, pape, II, 71, 81, 142.
Pie VII, pape, II, 164, 166, 183, 194, 207-8.
Pie IX, pape, II, 230.
Pierre, comte de Genevois, 209, 224, 227, 230-1.
Pierre Ier, comte de Maurienne, 112.
Pierre II, comte de Savoie, 146, 148, 153-61, 169, 207-8, 241-2, 245-6.
Pierre II, archevêque de Tarentaise, 119, 127, 132.
Pierre III, archevêque de Tarentaise, 146, 249.
Pierre d'Aigueblanche, 157, 248.
Pierre de Tarentaise, 165.
Pierre-Châtel, 161, 163.
Pierre-Longue, **II,** 45.
Pignerol, 139, 149, 153, 163, 307, 309, 324-5, 379, 383-4, 392, 457-8, 462, 495-6, 503 ; **II,** 207.
Pilot, 226.
Pillet-Will, II, 214, 227, 232.
Pinchat, 400.
Pinel, II, 87.
Pingon (de), 352, 358, 381.
Piovena, 445.
Pitol, 196.
Plaisance, **II,** 48.
Planaise, **II,** 173.
Plancus, 33.
Planvillard, 19.
Plombières, **II,** 265, 274.
Pococke, II, 37.
Poggi, 379.
Poitevin de Maissemy, II, 163.
Poitiers (de), 262.
Polixène de Hesse-Rheinfels, reine de Sardaigne, II, 23.
Pomar, 357.
Pomier, 91, 121, 123, 209, 343 ; **II,** 99.
Pompée, 33.
Pomponius, procurateur, 41, 50.
Pomptinus, propréteur, 31.
Ponce, abbé, 122, 168.
Poncet, 423.
Pontcharra, 406 ; **II,** 218.
Pont d'Arlod, 416.
Pont-d'Arve, 155.
Pont-de-Beauvoisin, 186, 219, 245, 248, 335, 409, 484, 493

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

513; **II**, 22, 54, 152, 175, 178, 209, 223, 257, 259.
Pontverre, 330.
Porte, **II**, 145.
Portes (de), **II**, 6.
Possessor, évêque de Tarentaise, 67.
Possevino, 422.
Poyet, 336.
Poyrier, 353.
Pralognan, 22, 123.
Prindalles, 271.
Pringy, 22.
Prisye, **II**, 125-126.
Provana, 498, 501.
Pury, **II**, 15.
Puysieux (de), 511.
Queige, 37; **II**, 207.
Quintal, 22.
Radetzky, **II**, 238-9.
Ramorino, **II**, 219.
Rampon, **II**, 146.
Ramus, 378.
Randens, 248; **II**, 78, 261.
Rapin, 357.
Rapin-Thoiras (de), **II**, 16.
Rarogne (de), 157, 159, 234, 260-1.
Rassiat, **II**, 154.
Ratel, **II**, 57.
Rattazzi, **II**, 254, 272, 274-5.
Raymond, de Saint-Martin-de-Belleville, **II**, 34.
Raymond (G.-M.), **II**, 190.
Ré, île, **II**, 144, 155.
Regis, **II**, 203.
Régnier, 19.
Reliour, 225.
Rendu, **II**, 220, 229.
Revel (de), **II**, 140.
Revil, **II**, 258.
Rey, **II**, 220, 222, 236.
Riccardi, **II**, 7.
Richard de Cornouailles, empereur, 158.
Richard de la Val d'Isère, 79.
Richelieu (de), 457-61, 465-7.
Richilde, reine de France, 70, 73.
Rinchinus, monétaire, 64.
Ripaille, 221, 233, 240, 268, 270, 273-4, 279, 343, 395-6, 399, 428.
Rivoli, 151, 465; **II**, 23, 27.
Robert, comte de Genevois, 209.
Robilante (de), **II**, 75, 81.
Rochaix, **II**, 209.
Rochefort, **II**, 54.
Rochet, **II**, 232, 291.
Rochette (de), 506.
Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, 74-75.
Rodolphe II, roi de Bourgogne, 75, 86.
Rodolphe III, roi de Bourgogne, 81-3, 86, 99, 103, 107-8.
Rodolphe de Habsbourg, empereur, 159, 164, 172.
Rodolphe de Souabe, 112.
Rodolphe, comte de Genevois, 158, 208.
Rodolphe Ier, seigneur de Faucigny, 168.
Rodolphe II, seigneur de Faucigny, 131, 168.
Rodolphe Ier, archevêque de Tarentaise, 158, 249.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rogemont (de), 329.
Roget de Cholex, II, 205.
Rolland (de), II, 61.
Romagnano (de), 287.
Romans, 199.
Romont, 156, 290, 338, 386.
Roscillus, 33.
Rosebecque, 218.
Rosny (de), 414.
Rosset (Etienne), 300.
Rosset (Jean), II, 30.
Rosset de Tours, II, 143.
Rossillon, 137, 242.
Rossillon de Bernex, II, 20, 23.
Rousseau (J.-J.), II, 29, 49, 60, 88-9, 96.
Rouvres, 297.
Rovorée (de), 313.
Roze, II, 143.
Rufus, évêque de Turin, 62.
Rumersheim, 518.
Rumilly, 38, 126, 206, 209, 214, 231, 303, 308, 399, 430-431, 433, 436, 454, 458, 474, 485, 500 ; **II**, 52, 61, 70, 75, 81, 109, 123, 142, 147, 157, 162, 170, 172-3, 175-6, 181, 190-1, 196, 249, 285.
Rumilly-sous-Cornillon, **II**, 7.
Saconnex, 400.
Sada (de), II, 40.
Sade (de), II, 64.
Saint-Alban-d'Hurtières, **II**, 125.
Saint-André, **en Maurienne**, 191, 411 ; **II**, 42, 99, 122.
Saint-André, **en Savoie**, 152.
Saint-Alban-sur-Leysse, **II**, 23.
Saint-Baldoph, **II**, 42.
Saint-Cergues, 19.
Saint-Colomban-des-Villards, 80.
Sainte-Catherine-du-Semnoz, 119, 209, 430-1 ; **II**, 70.
Sainte-Catherine, **fort**, 415, 418.
Sainte-Hélène-du-Lac, 411.
Saint-Genis, 146, 163, 197, 419 ; **II**, 55, 174.
Saint-Georges-d'Espérance, 181, 187.
Saint-Germain-sur-Séez, 145-146.
Saint-Gervais, 24, 36; **II**, 114, 123, 147, 152, 161, 255, 285, 294.
Saint-Gingolph, 498.
Saint-Hugon, 121.
Saint-Jacques, **château**, 225, 350, 413-4.
Saint-Jean-d'Arves, **II**, 200.
Saint-Jean-d'Aulps, 123, 345, 384, 498.
Saint-Jean-de-Belleville, 19, 22, 26 ; **II**, 145.
Saint-Jean-de-la-Porte, 39.
Saint-Jean-de-Maurienne, 63-5, 70, 93, 104, 110, 126, 189-90, 302, 339, 353, 381-2, 410, 430-1, 460, 475, 492 ; **II**, 18, 60, 131, 139, 147, 158, 211, 229, 232, 256, 267-8, 270, 285, 292.
Saint-Jean-de-Maurienne, **district et arrondissement**, **II**, 116, 152.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Jean-de-Moirans, 175.
Saint-Jean-de-Sixt, 355, 427.
Saint-Jean-le-Vieux, 188.
Saint-Jeoire, en Faucigny, 19, 86, 398-400, 497 ; **II,** 87, 254, 285.
Saint-Jeoire (de), 403.
Saint-Julien-en-Genevois, 330-1, 371, 419, 430 ; **II,** 10-1, 52, 56, 76, 114, 159, 172, 175, 182, 218, 226, 249, 260, 278, 280, 285.
Saint-Julien (traités de), 337, 420, 482.
Saint-Laurent-du-Pont, 187.
Saint-Marcel-sur-Isère, **II,** 122.
Saint-Martin-d'Arc, 189.
Saint-Martin-de-Baldissero (de), II, 9.
Saint-Martin-de-Belleville, 51, 355 ; **II,** 34, 142.
Saint-Martin-la-Porte, 22 ; **II,** 125.
Saint-Martin-sur-Arve, **II,** 123, 127.
Saint-Maurice-d'Agaune, 59, 74, 82, 122, 130, 154, 187, 239, 295, 298, 344.
Saint-Michel-de-Maurienne, 410, 413 ; **II,** 42, 125.
Saint-Michel (de), 86.
Saint-Michel-de-la-Cluse, 117, 147.
Saint-Nicolas-de-Véroce, 498 ; **II,** 120.
Saint-Ours, **II,** 15, 161.
Saint-Quentin, 358.
Saint-Paul-sur-Yenne, **II,** 160.
Saint-Pierre-d'Albigny, 83, 248, 517 ; **II,** 23, 110, 159, 170, 251.
Saint-Pol (de), 339, 347.
Saint-Rambert-en-Bugey, 148, 416.
Saint-Rémy (de), 511.
Saint-Ruth (de), 499-501.
Saint-Séverin (de), II, 136.
Saint-Sigismond, en Faucigny, **II,** 16.
Saint-Sigismond, en Tarentaise, 38 ; **II,** 61.
Saint-Sorlin, 479.
Saint-Victor-de-Genève, 104, 117, 324, 326, 333-4, 345 ; **II,** 52.
Salagine (de), 458.
Sales, 423.
Sales (de), 85, 422, 459, 474, 476, 499-500, 509-10 ; **II,** 6, 59, 123, 176, 193, 228.
Salins, 77, 213, 222, 243, 379, 414 ; **II,** 59, 142.
Salins (de), 194.
Salinas (de), 409-410.
Sallanches, 86, 117, 155, 167, 168, 170, 182, 253, 264, 381, 430, 474-5, 498 ; **II,** 18, 120, 147, 152, 157, 228, 238, 263, 283, 285, 288.
Sallenove (de), 85, 335.
Sallier de la Tour, 495 ; **II,** 8, 122, 179, 181, 194, 205, 220, 237.
Salluste, 40.
Salmorenc, 83.
Saluces, 113, 140. 211, 217, 239, 307, 309, 315, 363, 392, 395-7, 409, 412, 416, 461.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Samoëns, 167, 274 ; **II**, 71, 75, 109, 208.
Sanctius, évêque de Tarentaise, 59.
Sancy (de), 397-9, 403-4.
San-Martino, **II**, 268.
Santena (de), 511.
Santerre, **II**, 127.
Sardaigne, 521 ; **II**, 21, 147, 187.
Sarret, **II**, 122-3.
Saunier, 423.
Saussay, **II**, 154.
Saussure (de), **II**, 88.
Savigliano, 384, 392, 461.
Savoie, **Chambre des comptes**, 160, 186, 221, 223, 239, 245, 350, 357, 378, 383, 442, 458, 462, 471, 487, 501, 504, 505, 509; **II**, 4, 5, 13, 65.
Savoie, **Chancelier**, 195, 240, 287.
Savoie, **Conseil d'Etat**, 367, 440, 488 ; **II**, 65.
Savoie, **Décanat**, 153, 267, 317 ; **II**, 85.
Savoie, **Intendance**, **II**, 8, 14, 27, 62, 177, 182, 191.
Savoie, **Sénat**, 366-9, 372-3, 388-90, 439-42, 444, 458, 462-4, 470, 473, 475-6, 488, 498, 501-2, 504, 508-9, 512; **II**, 4, 10-12, 20, 28-9, 34-5, 44, 48, 60, 65, 68, 81, 99, 103, 113, 116, 182, 191-2, 194-5, 218-20, 224, 240.
Savoie, **Statuts et constitutions**, 160, 192, 220, 241, 265-7, 270, 272, 318, 349 ; **II**, 12, 62, 177, 189, 192, 194-6, 226.
Savoie, **Trois Etats**, 196, 227 229, 230, 232, 246, 262, 264-5, 273-4, 277, 280-2, 284, 286, 291-2, 296-7, 299, 304-5, 307, 309, 312, 314, 316-9, 331, 347-8, 350, 352-3, 359, 365-6, 441, 458, 511.
Savoie (Maison de) : Agnès, 106 ; — **Adélaïde, femme de Rodolphe de Souabe**, 112 ; — **Adélaïde, reine de France**, 130 ; — **Alix, fille de Pierre Ier**, 113; — **Alix, fille de Humbert III**, 132 ; — **Amédée, prince d'Achaïe**, 223-4, 227 ; — **Amédée, prince de Piémont**, 269 ; — **Amédée, bâtard d'Emmanuel-Philibert**, 399, 404-6; — **Amédée, duc d'Aoste**, **II**, 271; — **Anne, impératrice de Constantinople**, 216 ; — **Aymon, fils du comte Thomas**, 148; — **Béatrix, comtesse de Provence**, 125, 147, 158 ; — **Béatrix, fille d'Amédée IV**, 151 ; — **Berthe, impératrice**, 112 ; — **Blanche**, 129 ; — **Blanche, duchesse de Milan**, 199, 251 ; — **Boniface, archevêque de Cantorbéry**, 147; — **Catherine, dame de Vaud**, 213-4; — **Charles-Amédée, duc de Genevois-Nemours**, 480 ; — **Charles-Emmanuel, duc de Genevois-**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nemours, 402, 407, 430, 438, 479 ; — Charlotte, reine de France, 280-1; — Edouard, archevêque de Tarentaise, 217, 224-5 ; — Emmanuel-Philibert de Carignan, 469; — Eugène (le prince), 469; — Eugène de Carignan, II, 238 ; — Eugène-Maurice de Carignan, 469 ; — Félix, bâtard de Charles-Emmanuel Ier, 465, 470 ; — Ferdinand, duc de Gênes, II, 219; — François, évêque de Genève, 306-7, 309-10 ; — Guillaume, fils du comte Thomas, 149-50; — Henri, marquis de St-Sorlin, 402 ; — Henri Ier, duc de Genevois-Nemours, 408, 414, 439, 454, 479 ; — Henri II, duc de Genevois-Nemours, 480 ; — Humbert de Romont, 230; — Isabelle, duchesse de Modène, 450; — Jacques, prince d'Achaïe, 198, 210-1 ; — Jacques, comte de Romont, 290, 292-4 ; — Jacques, duc de Genevois-Nemours, 337, 347, 350, 368, 479 ; — Janus, comte de Genevois, 290, 301, 305, 315 ; — Jean, fils de Louis II de Vaud, 213; — Jean, évêque de Genève, 323-5, 327 ; — Jean-Louis, évêque de Genève, 279, 283-4, 287, 294, 297-8, 300, 305-6 ; — Jeanne, duchesse de Bretagne, 192 ; — Joséphine, comtesse de Provence, II, 61 ; — Louis Ier, seigneur de Vaud, 163, 165, 173, 213 ; — Louis II, seigneur de Vaud, 195, 197, 200, 213; — Louis, prince d'Achaïe, 219, 223-4, 233, 253, 261 ; — Louis, roi de Chypre, 282-3, 290 ; — Louis, fils de Charles III, 335; — Louis, duc de Genevois-Nemours, 470, 480 ; — Louise, duchesse d'Angoulême, 312, 314, 336; — Louise, fille de Victor-Amédée Ier, 468; — Marguerite, dame de Kibourg, 139 ; — Marguerite, duchesse de Mantoue et de Montferrat, 450, 453 ; — Marguerite, fille de Victor-Amédée Ier, 469 ; — Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne, 503; — Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Soissons, 355 ; — Marie-Thérèse, comtesse d'Artois, II, 61; — Maurice, cardinal, 455, 466, 468; — Maurice, duc de Montferrat, II, 122, 124-6, 128, 134; — Philibert, fils de Charles-Emmanuel Ier, 453; — Philippe, prince d'Achaïe, 163, 176, 210; — Philippe, fils de Jacques prince d'Achaïe, 216; — Philippe, fils d'Amédée VIII, 269, 274 ; — Philippe, comte de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Genevois, duc de Nemours, 311, 315, 318-9, 478; — **Pierre, archevêque de Lyon**, 195; — **Pierre, évêque de Genève**, 279, 284; — **Placide, fils de Victor-Amédée III**, **II**, 81; — **René, bâtard de Savoie**, 248, 313, 321; — **Thomas Ier, prince de Piémont**, 146-7, 149, 152-4; — **Thomas II, prince de Piémont**, 158, 163; — **Thomas de Carignan**, 432, 455, 458-9, 462, 465-9; **II**, 216.
***Savoie propre*, pays et province**, 13, 67-8, 85, 88, 100, 107, 157, 211, 239, 243, 266, 349, 371; **II**, 56, 60, 111, 190, 226.
Saxe-Courlande (de), **II**, 216.
***Saxel*, II**, 277.
Schinner, 315-6.
Sciez-en-Chablais, 162.
Scionzier, 506; **II**, 127.
Schullembourg (de), 515-6; **II**, 41.
Scybille, 382.
Sédeleube, fille de Chilpéric II, 58, 63.
Séez, 459, 498, 510; **II**, 122, 126.
Semonville (de), **II**, 104.
Septime-Sévère, 41.
Serra, **II**, 275.
Serran, **II**, 171-3.
Sertorius, 30.
Servient, 481.
Servion, 301.
***Servoz*, II**, 37.
Seynod, 69.
Seyssel, 49, 126, 186, 206, 235, 245, 324, 416, 517; **II**, 55, 70, 75, 179, 227.
Seyssel (de), 304, 310-1, 318, 323.
Sforza, 278, 282, 291, 294-5, 309.
Sibylle de Baugé, comtesse de Savoie, 163, 253.
Sibuet, **II**, 200.
Siccardi, **II**, 248.
Sicile, 521; **II**, 21.
***Sierne*, II**, 123.
Sigismond, empereur, 231, 235, 259.
Sigismond, roi de Bourgogne, 59-60.
Simond, **II**, 109, 113, 115, 119, 120-1, 124-5, 127-9, 138, 149.
***Sion*, en Valais**, 64, 200, 224, 260, 295, 400.
***Sion*, diocèse**, 67, 81, 87, 139, 159, 162, 177, 200, 215, 217, 227, 239, 260, 298, 316.
Sixt, 122, 145, 168, 428; **II**, 161.
Sixte IV, pape, 306.
Soleure, 395.
***Solférino*, II**, 268.
Solonium, 31.
Sommeiller, **II**, 254, 291-2.
***Sona*, II**, 238.
Songy, 401.
***Sonnaz*, II**, 229, 256.
Sonnaz (de), **II**, 170, 237, 268.
Spino (de), **II**, 23.
Staffarde, 499.
Stefanini, **II**, 181.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Stura, 228.
Suchet, II, 177-180.
Sure (de), 272.
Suse, 34, 62, 66, 111, 113, 133-134, 146, 158, 176, 238, 245, 251, 376, 378, 409, 411, 457, 500, 511, 514, 520 ; **II**, 14, 79, 102, 137, 151, 162.
Sylvan, II, 120.
Symond, II, 49.
Tabouet, 349.
Talliard, 501.
Talloires, 69, 73, 83, 117, 382, 428-9, 493 ; **II**, 86.
Tamié, 39, 118, 127, 306, 353-354, 390, 493, 502, 517, 520 ; **II**, 6, 20, 23, 27, 163, 221.
Taninges, 430, 498 ; **II**, 127, 136, 253, 285.
Tarentaise, **pays et province, avant le comte Humbert II**, 12, 22, 24, 34-5, 41, 43, 67-9, 77, 85-6, 91, 100, 107 ; — **sous les comtes de Savoie**, 129, 157, 187, 194, 204, 213, 225-6, 239, 242-3, 251, 266 ; — **aux seizième et dix-septième siècles**, 349, 371, 387, 390, 409-10, 413, 415, 441, 444, 448, 468, 498, 500, 501-2, 507 ; — **pendant la guerre de Succession d'Espagne**, 509, 511, 515 ; — **au dix-huitième siècle, II**, 8, 31, 34, 45, 59, 61 ; — **pendant la Révolution et l'Empire**, 107, 111, 125, 134, 144, 147, 151, 161, 165 ; — **au dix-neuvième siècle**, 190, 226, 256, 271, 283, 293, 296.
Tarentaise, **diocèse**, 53, 59, 64, 67, 70-1, 73-5, 79, 81, 86, 115, 127-9, 134, 146, 158, 161, 183, 194, 212-3, 215, 225, 244, 246, 249, 267-8, 284, 287, 306, 316, 318, 351, 392, 414, 437-9, 443, 473, 487, 490, 502, 515 ; **II**, 20, 36, 58, 61, 86, 118, 126, 142, 207, 209, 233.
Tasnière, II, 17.
Tauredunum, 61.
Tavelli (de), 200, 217.
Termignon, **II**, 121-2, 126, 162.
Ternier, 342, 395, 397, 400, 422, 451.
Ternier (de), 85, 330.
Ternier-Gaillard, **bailliage**, 341, 345, 371, 384 ; **II**, 10-1, 76, 276.
Tessé (de), 509-10, 513.
Teutram, archevêque de Tarentaise, 70-1, 73.
Tetberge, reine de Lorraine, 69.
Thaon de Revel, II, 205.
Thaun (de), 516-8.
Thècle, 62.
Théobald, évêque de Maurienne, 104, 110.
Théodoïn, 66.
Théodule (saint), 54, 298.
Thiez-en-Faucigny, 345.
Thiez-en-Salaz, 325, 346.
Thiollaz (de), II, 181, 207.
Thoire et Villars, **seigneurie et maison**, 162-3, 209, 230.
Thomas, comte de Savoie, 136-47, 240, 242-3.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thomas de Sur, 284, 287, 301.
Thônes, 210, 212, 430, 474, 489 ; **II**, 18, 88, 120, 175.
Thonon, 11, 18, 187, 247, 271, 273-4, 283, 295, 298, 319, 334, 338, 341-4, 384, 387, 395-6, 398, 404, 422-5, 485 ; **II**, 22-3, 57, 101, 103-4, 130-131, 147, 152, 154, 160, 167, 170, 211, 219, 241, 249, 283, 285, 288.
Thonon, **collège et maisons religieuses**, 124, 253, 268, 343, 425, 429-30, 433, 444, 473-5, 491 ; **II**, 18, 63, 69, 71, 77, 209, 223.
Thonon, **district**, **II**, 116.
Thorens, 421 ; **II**, 59, 161, 193.
Thouvenel, **II**, 277-8, 281, 285.
Thoy (de), 516-7.
Tignes, 447, 520 ; **II**, 42.
Tingry (de), 475.
Tochon, **II**, 177, 202.
Toisinge, 155.
Tolède (de), 454.
Tonso, **II**, 140.
Tortone, **II**, 29.
Tours (de), 131.
Treffort (de), 405, 407.
Trenck (de), **II**, 180.
Trente **(concile de)**, 355, 390, 398, 426-7.
Tresserve, **II**, 156.
Trevoux, 272-273.
Trino, 457, 462.
Turin, 76, 111, 113, 147, 149, 152-4, 163, 234, 287-8, 293, 309, 311-2, 336, 364-5, 373, 380, 383-4, 388, 392-3, 402, 467-9, 476, 484, 489, 494, 499, 514, 521 ; **II**, 28, 72, 80, 104, 187, 202, 205, 215, 230-1,
Turin, **diocèse**, 62, 104, 133-4, 151.
Turin **(traités de)**, 218, 502; **II**, 53-4, 89, 182, 274, 282-3, 286-7.
Turin **(université de)**, 271, 381 ; **II**, 17-8, 62-3, 87, 222, 241.
Turreau, **II**, 151.
Tygris, 62.
Ugine, 69, 77, 510 ; **II**, 163, 183, 198.
Urbain V, **pape**, 215-6.
Urbain VIII, **pape**, 429.
Urfé (d'), 438.
Ussillon, **II**, 161.
Utrecht **(traité d')**, 521.
Valais, 54, 81, 88, 107, 109, 139, 154, 157, 162, 177, 200, 217, 224, 227, 234, 239, 260, 294 5, 298, 315, 338, 341, 344-5, 364, 371, 384, 399-400; **II**, 51-2.
Val d'Aoste, 34, 54, 107-8, 148, 238, 265, 339, 365, 372, 378, 390, 448, 459, 500, 510, 514-515 ; **II**, 14, 107, 123, 127, 151, 238.
Valence, 55, 149, 150, 163 ; **II**, 17, 69, 173.
Valentinois, 262, 277.
Valenza, 278.
Valloire, 62, 191, 516-7, 519 ; **II**, 125.
Vallon, 120, 341, 343, 428.
Valmeinier, 189 ; **II**, 125.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Valperga (de), 282-3, 287.
Valperga de Masin, 492, 502.
Valromey, 173, 214, 416.
Valteline, 456.
Varax (de), 278, 283, 300 ; **II**, 99.
Varey, 188.
Varron, 34.
Vars (de), **II**, 181.
Vaud (pays de), 81-2, 114, 138, 154-7, 159, 173, 182, 209, 213-4, 219, 231, 239, 264-5, 290, 294-9, 330-1, 336-7, 384, 396-7, 401, 403, 454, 481 ; **II**, 146.
Vaugelas (de), 477.
Vautier, **II**, 216.
Vauzy de Loche, **II**, 7.
Veigy, 282, 403 ; **II**, 159, 255.
Velario (de) 386.
Vendôme (de), 508.
Venise, 216, 218, 283, 391, 404, 464, 497.
Ventadour (de), 475.
Venthon, **II**, 221.
Ventia, 31.
Verceil, 261, 293, 299, 339, 358, 364, 384, 454-5, 465, 492.
Verdelin, **II**, 124, 127.
Vernaz, **II**, 131.
Verneilh, **II**, 158.
Verrua, 499.
Versoie, 164, 208, 401, 403 ; **II**, 101.
Vervins (paix de), 405, 412, 418, 420, 424.
Vesenaz, **II**, 28.
Vétraz, **II**, 114.
Vevey, 156, 268, 296, 345, 354 ; **II**, 146.
Veyrat, **II**, 232.
Veyrier, 78 ; **II**, 6.
Viallet, **II**, 20.
Vichard de Saint-Réal, 464, 486-7, 489.
Victor (saint), 63.
Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, 454-6, 460, 462-5, 470-1, 483.
Victor-Amédée II, roi de Sardaigne, 487, 489, 494-511, 514-6, 518-21 ; **II**, 3-27, 50, 65.
Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, **II**, 73-90, 94-96, 104, 122, 140, 149, 187.
Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne, **II**, 175, 178. 182, 187-203, 210, 217.
Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, **II**, 73, 219, 244-6, 249, 252, 257-8, 261-3, 266-8, 270, 274, 282-3, 287.
Vienne, en Viennois, 36-9, 41, 43, 51-2, 54-5, 58-9, 67-8, 71-2, 74-5, 90, 111, 128, 174, 267, 318.
Vienne (congrès et traités de), **II**, 175, 182-3, 275.
Vienne (de), 222.
Viennois, pays et comté, 75 107, 130, 132, 158, 170-1, 187, 193, 199, 201.
Vigevano, **II**, 45, 239.
Vignet des Etoles, **II**, 213.
Vilcardel de Fleury, **II**, 73.
Villafranca (convention de), **II**, 268-9, 274.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Villar, II, 113.
Villarclément, 410.
Villard-Benoît, 183.
Villard-Sallet, 288 ; **II,** 86.
Villarenger, **II,** 228.
Villars (de), 514-515.
Ville (de), 489-490.
Villehardouin (de), 210.
Villette, en Tarentaise, 19, 414 ; **II,** 221.
Villette (de), 87, 358 ; **II,** 108, 176.
Villette-Chevron (de), 186, 306, 473.
Villeroi (de), 508.
Vincennes, 492.
Vindulium, 29.
Viry (de), 85, 87, 91, 119, 131, 233, 317 ; **II,** 51, 74, 96, 114, 152, 260, 266.
Visconti, 199, 217, 261, 265, 278.
Viuz-en-Salaz, 127, 185, 497.
Viviers, **II,** 229.
Vixille, 414.
Voiron, 83.
Voiron, II, 97.
Voiron (mont), 288, 343, 428, 474 ; **II,** 69.
Volta, **II,** 238.
Voltaire, II, 96.
Vraita, 457.
Vuarin, II, 166.
Vulbens, **II,** 291.
Vuy, II, 74.
Wagram, **II,** 159.
Warens (de), **II,** 23.
Wateville (de), 400.
Wilfrid, seigneur de Chambéry, 85.
Windham, II, 37.
Worms, (traité de), **II,** 45, 48.
Yenne, 59, 123, 146, 198, 227, 305, 430, 474 ; **II,** 75, 118, 175, 208, 258.
Yenne (d'), **II,** 77.
Yolande de France, duchesse de Savoie, 274, 291-301.
Yolande de Montferrat, comtesse de Savoie, 192.
Young, II, 89, 101.
Yverdun, **II,** 224.
Yvoire, 187, 397, 497.
Zeichmeister (de), **II,** 170-172
Zœringen (de), 138-9, 141, 207.
Zurich, 103, 419, 481, 511 ; **II,** 43, 46, 53, 115.
Zurich (traité de), **II,** 274.
Zwingle, 331-3, 344.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES LVI PLANCHES

RECUEILLIES PAR LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Carte de la Savoie sous le règne de Victor-Emmanuel II (voir t. I, p. 3) (1)..... Pl. I.
Gravée par Erhard.

Carte des voies romaines et des anciennes divisions de la Savoie, par l'abbé Ducis, 1863 (voir t. I, p. 29)..... Pl. II
Bibliothèque de Chambéry.

Le dolmen dit Pierre-aux-Fées de Reignier en Haute-Savoie (voir t. I, p. 19)..... Pl. III
Photographie de M. Bonnefoy.

La Vénus de Détrier, trouvée dans un tombeau de l'époque romaine (voir t. I, p. 45)..... pl. IV
Musée de Chambéry.

Le comte Humbert aux Blanches-Mains, 1003-1047 (voir t. I, p. 105 et suiv.)..... Pl. V
Tiré de Guichenon.

L'abbaye d'Hautecombe, fondée en 1140 par Amédée III, ancienne sépulture de la Maison de Savoie (voir t. I, p. 118, 228, etc.)..... Pl. VI
Tirage contemporain.

Charte de donation par le comte Thomas au Chapitre cathédral de Maurienne en 1189 (voir t. I, p. 136). Pl. VII
Archives départementales.

(1) Cette indication et les suivantes renvoient au texte de l'*Histoire des Savoyens*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Eboulis du Mont-Granier en 1248 (voir t. I, p. 152) ..... **Pl. VIII**
Reproduction la plus ancienne, tirée de la Chronique de Nuremberg, 1493, collection J. Cochon.

Le comte Amédée V, dit le Grand, 1285-1323 (voir t. I, p. 172)..... **Pl. IX**
Dessiné par Lange, gravé par Tasnière, dans l'*Arbor gentilitia* de Ferrero, 1702.

Le comte Amédée VI, dit le Comte Vert, 1343-1383 (voir t. I, p. 204)..... **Pl. X**
Dessiné par Lange, gravé par Giffart.

Amédée VIII, comte, puis duc de Savoie, 1391-1440 (voir t. I, p. 231) ..... **Pl. XI**
Tiré d'un manuscrit à lui dédié, Bibliothèque royale de Bruxelles, et Soc. Sav. d'histoire, tome XLVII.

Sigismond de Luxembourg, empereur (1411-1437), ayant érigé le comté de Savoie en duché pour Amédée VIII, à Chambéry, le 17 février 1416 (voir t. I, p. 236)..... **Pl. XII**
Ancien bois gravé allemand.

L'abbaye et fort de Pierre-Châtel, où fut fondé, en 1362, l'ordre du Collier, par Amédée VI (voir t. I, p. 241)..... **Pl. XIII**
Gravure de Chastillon, Bibl. de Chambéry.

Préambule d'un manuscrit contemporain des *Statuta Sabaudiæ* de 1430 (voir t. I, p. 265)..... Pl. XIV
Archives départementales.

Préambule imprimé des mêmes, première édition incunable de J. Favre à Turin en 1477..... **Pl. XV**
Bibl. de la Cour d'appel, reproduction en couleurs par le docteur Moret.

Sceaux de divers comtes ou ducs de Savoie : 1° comte Thomas (1189); 2° comte Amédée IV (1248); 3° duc Louis (1453); 4° duc Amédée IX (1465); 5° tuteurs du comte Amédée VI (1344) ..... **Pl. XVI**
Archives départementales.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Monnaies savoyardes de billon (voir t. I, p. 160) ..... **Pl. XVII**
Médaillier du Musée de Chambéry.

Monnaies savoyardes d'argent du XII^e^ au XV^e^ siècles ..... **Pl. XVIII**
Collections diverses.

Monnaies savoyardes d'argent du XVI^e^ siècle. **Pl. XIX**
Collections diverses.

Monnaies savoyardes d'or du XV^e^ au XVII^e^ siècles ..... **Pl. XX**
Collections diverses.

Monnaies savoyardes d'or du XVI^e^ au XVII^e^ siècles ..... **Pl. XXI**
Collections diverses.

Le duc Emmanuel-Philibert, 1553-1580 (voir t. I, p. 353) ..... **Pl. XXII**
Tiré de l'*Arbor gentilitia.*

Pourtrait de la rencontre entre l'armée du duc de Savoye et celle de Berne et de Genève au pays de Faucigni, le 26^e^ jour de juillet, l'an 1589 (voir t. I, p. 400) ..... **Pl. XXIII**
Estampe signée B. M., 1590, Bibl. de Chambéry.

La forteresse des Allinges au pays de Chablais (voir t. I, p. 415) ..... **Pl. XXIV**
Gravure de Chastillon, Bibl. de Chambéry.

Portrait du bienheureux François de Sales, évêque de Genève (v. t. I, p. 421) ..... **Pl. XXV**
Gravé par Pitau en 1662 sur un portrait d'après nature, Bibl. de Chambéry.

Rumilly, petite ville joignant les désers de... en Savoie (voir t. I, p. 458) ..... **Pl. XXVI**
Gravure en taille douce, d'après Chastillon, par Briot, Bibl. de Chambéry.

La plaisante ville et chasteau d'Annecy en Savoie ..... **Pl. XXVII**
Par Cl. Chastillon, Bibl. de Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Rocq et Fort de Cherbonnière sur la rivière d'Arc (voir t. I, p. 413 et 460)..... Pl. XXVIII
Par Chastillon, Bibl. de Chambéry.

Moustiers, au XVII^e^ siècle..... Pl. XXIX
Gravé par I. de Ram, tiré du *Theatrum Sabaudiæ*.

Carte de Savoye, par Tassin, vers 1630 (voir t. I, p. 462)..... Pl. XXX
Collection J. Cochon.

Madame Royale Christine de France, fille de Henri IV, veuve de Victor-Amédée I^er^, régente de Savoye pendant les minorités de François-Hyacinthe et Charles-Emmanuel II, 1637-1648 (voir t. I, p. 466 et suiv.). Pl. XXXI
Gravé par Rousselet, Bibl. de Chambéry.

Victor-Amédée II, duc de Savoie et roi de Sicile, puis de Sardaigne, 1675-1730 (voir t. I, p. 496)... Pl. XXXII
Gravé par Tasnière d'après Lange, tiré de l'*Arbor gentilitia*.

La ville et forteresse de Montmélian, gravée par R. de Hooghe pour le *Theatrum* en 1675 (voir t. I, p. 500)..... Pl. XXXIII
Cliché Blanchard.

Bombardement de Montmélian par l'armée du Roi commandée par M. de Catinat en 1691 (voir t. I, p. 501)..... Pl. XXXIV
Bibl. de Chambéry.

Chambéry au XVII^e^ siècle ; vue de cette ville tirée du *Theatrum Sabaudiæ*..... Pl. XXXV
Gravure signée C. Decker.

Le Château et la Ste-Chapelle de Chambéry. Pl. XXXVI
Eau-forte gravée par Ch. Tournier pour *Sabaudia*, 1875.

Miolans, forteresse et prison d'Etat, gravure non signée du XVII^e^ siècle ..... Pl. XXXVII
Bibl. de Chambéry.

Aix au XVII^e^ siècle ..... Pl. XXXVIII
Gravure tirée du *Theatrum Sabaudiæ*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les soumissions du duc de Savoye à Louis XIV (voir t. I, p. 502)..... Pl. XXXIX
Gravure en taille-douce chez P. Marteau, 1697, collection J. Cochon.

Mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, avec Adélaïde de Savoie (voir t. I, p. 503)..... Pl. XL
Gravé par Née d'après Largillière.

Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, 1730-1773 (voir t. II, p. 25)..... Pl. XLI
Gravé par Lempereur d'après Moreau.

Don Philippe, infant d'Espagne, généralissime des troupes de S. M. C. pendant l'occupation espagnole de 1742 à 1749 (voir t. II, p. 43)..... Pl. XLII
Portrait gravé par Balechon d'après Viali, collection J. Cochon.

Carte de la Savoye, par Robert, en 1750... Pl. XLIII
Collection J. Cochon.

La grande émigration du roi des marmottes (Victor-Amédée III), gravure satirique coloriée de 1793 (voir t. II, p. 110)..... Pl. XLIV
Bibl. de Chambéry.

Département du Mont-Blanc, décrété le 29 janvier 1793 (voir t. II, p. 115)..... Pl. XLV
Atlas national de France, collection J. Cochon.

Le département du Léman, créé le 25 août 1798, avec le n° 94 (voir t. II, p. 146)..... Pl. XLVI
Carte du *Voyage dans les Départements de la France* par Brion, collection J. Cochon.

Joseph de Maistre (voir t. II, p. 158)..... Pl. XLVII
Portrait en camaïeu par le docteur Moret.

Les rois de France intervenus en Savoie : Louis XI, François Ier, Henri II, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV..... Pl. XLVIII
Médaillons gravés par le procédé Colas, collection J. Cochon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les gouvernements de la France depuis la première annexion jusqu'à la restauration sarde (1792 à 1815) : la République, Napoléon Ier, Louis XVIII.... Pl. XLIX
Médaillons gravés par le procédé Colas, collection J. Cochon.

Le général Dessaix (voir t. II, p. 169)..... Pl. L
D'après la maquette de Noël pour la statue devant être érigée à Thonon en 1910.

Variations de la forme du papier timbré en Savoie, tableau comprenant les occupations par la Sardaigne, la France et l'Espagne, 1697 à 1860 (voir t. I, p. 504). Pl. LI
Collection J. Cochon.

Le général de Boigne (voir t. II, p. 213)..... Pl. LII
Gravé par Tardieu.

Charles-Félix, roi de Sardaigne, 1821-1831 (voir t. II, p. 204)..... Pl. LIII
Portrait gravé d'après Boucheron, Bibl. de Chambéry.

Les armoiries de la Maison royale de Savoie et de Sardaigne, simples et écartelées (voir t. I, p. 161). Pl. LIV
Tirées de la *Corografia dell'Italia,* collection Jules Cochon.

Décorations de la Maison de Savoie : 1° Ordre suprême de l'Annonciade ; 2° Ordre des SS. Maurice et Lazare ; 3° Ordre militaire de Savoie ; 4° Ordre civil de Savoie..... Pl. LV
Tirées de la *Corografia dell' Italia,* collection J. Cochon.

Napoléon III, Victor-Emmanuel II et Cavour, les trois principaux artisans de l'annexion en 1860 (voir t. II, p. 265)..... Pl. LVI

J. COCHON.

Chambéry. — Imprimerie Nouvelle, avenue de Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE

des principales Etudes contenues dans les Mémoires

DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLDGIE

PREMIÈRE SÉRIE

I. 1856. F. RABUT. — Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry (61 pages).

Ch. GUILLLERMIN. — Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, et bail de la propriété des Charmettes passé par Claude Nocrey à dame Louise-Eléonore de Latour, baronne de Warens (18 p).

F. RABUT. — Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités de la province de Savoie-Propre (30 p.).

J. DESSAIX. — La Savoie, de Jacques Pelletier du Mans, précédé d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème (135 p.).

II. 1858. G. DE MORTILLET. — Note sur la voie romaine qui traversait Passy en Faucigny (9 p.).

E. COMBET. — Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, édité par le comte Martin d'Arves (32 p.).

III. 1859. L. SEVEZ. — Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale de Savoie et sur Grimaldi de Copponey, son fondateur (41 p.).

A. DUFOUR. — Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du pouillé diocèse de Grenoble (109 p.).

IV. 1860. A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie, franchises (112 p.).

V. 1861. J. PHILIPPE. — Notice historique sur l'abbaye de Talloires (289 p.).

E.-J. BEBERT. — Biographie de Michel Saint-Martin, professeur au Lycée de Chambéry.

VI. 1862. F. RABUT. — Obituaire des Frères mineurs de Chambéry de l'Ordre de Saint-François (133 p.).

L. SEVEZ. — Note sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie (32 p.).

E. BURNIER. — Le Parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II (186 p.).

VII. 1863. A. PERRIN. — Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-Léger, à Chambéry (211 p.).

M. GLOVER. — Notice historique sur le prieuré de Bellevaux (24 p.).

VIII. 1864. A. PERRIN. — Les Moines de Bazoche (27 p.).

L. RABUT. — Habitations lacustres de la Savoie (62 p.) (avec album in-4° de 16 planches).

IX. A. PERRIN. — Les Moines de la Bazoche, 2e partie (213 p.).

X. E. BURNIER. — Le Château et le prieuré du Bourget (131 p.).

1866. L. PILLET. — Un factum des Espagnols en Savoie, 1743 (32 p.).

XI. DUFOUR et RABUT. — Histoire de la commune de Flumet (164 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1867. A. ALBRIER. — Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget (16 p.).
P. NAZ. — Examen des Franchises de Saint-Genix (55 p.).
XII. 1870. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, peintres et peintures en Savoie (305 p.).
XIII. 1872 A. PERRIN. — Le monnayage en Savoie sous les princes de cette Maison (174 p.).
F. RABUT. — Le mystère de Mgr Saint-Sébastien, drame en vers joué à Lanslevillard, en 1567 (197 p.).
XIV. 1873. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des compagnies de tir en Savoie (92 p.).
C. BLANCHARD. — Les juges seigneuriaux en Savoie au XVIII^e siècle (60 p.).
DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, sculpteurs et sculptures en Savoie (94 p.).
J. CARRET. — Explorations à la grotte de Challes (182 p.).
XV. 1876. DUFOUR et RABUT. — Louis de Nice, juif converti, filleul et médecin du duc Louis de Savoie et directeur des Salines de Tarentaise (49 p.).
A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie : topographie de Chambéry au XV^e siècle (42 p.).
P. NAZ. — Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais (30 p.).
F. RABUT. — Méraux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley (12 p.).
XVI. 1877. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : imprimeurs et libraires en Savoie (415 p.).
XVII. 1878. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : musiciens et instruments de musique en Savoie (231 p.).
J. CARRET. — Sur les causes du déplacement polaire (15 p.).
A. ALBRIER. — Les naturalisés de Savoie en France de 1814 à 1848.
XVIII. DUFOUR et RABUT. — Miolan, prison d'Etat (533 p.).
XIX. L. GUILLAND. — Bibliographie d'Aix en Savoie (156 p.).
1881. G. VALLIER. — Glanures monétaires en Savoie, 1188-1630 (16 p.).
XX. DUFOUR et RABUT. — Montmélian place forte (269 p.).
1882. F. MUGNIER. — Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690 (70 p.).
XXI. J. CARRET. — Etudes sur les Savoyards (109 p.).
1883. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : fondeurs de cuivre, canons, cloches (139 p.).
C. GAILLARD. — Documents sur l'abbaye de Talloires (24 p.)
M. GIROD. — Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (102 p.).
XXII. F. MUGNIER. — Le mariage d'Alphonse de Lamartine (58 p.).
1884. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : les armuriers, les fabricants de poudres à canon et les armes de diverses espèces (132 p.).
F. CROISELLET. — Extrait des mémoires du couvent de la Visitation de Rumilly (120 p.).
M. GIROD. — Généalogie de la famille de Lescheraines (24 p.).
XXIII. F. MUGNIER. — Saint François de Sales (165 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1885. DUFOUR et RABUT. — Deuxième centurie de documents historiques inédits : chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes (352 p.).

XXIV. 1886. F. MUGNIER. — Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine et de l'abbaye de Bonlieu (219 p.).

XXV. DUFOUR, RABUT et M. GIROD. — Répertoire de la première série des travaux de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie 419 p.).

DEUXIÈME SÉRIE.

XXVI. 1887. F. MUGNIER. — Le Théâtre en Savoie (304 p.).

F. RABUT. — Le séjour de Janus de Savoie en France (44 p.).

DE ROCHETTE (notices et généalogie par F. Mugnier). — Relation d'un voyage à Fez en 1825 et Extrait d'un voyage au Brésil et à La Plata en 1834 (157 p.).

XXVII. L. GUILLAND et F. RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards des divers états. Les médecins (264 p.).

HIPPOLYTE TAVERNIER. — Taninge et ses environs (164 p.).

F. MUGNIER. — Lettres des princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry (85 p.).

XXVIII. 1889 HIPPOLYTE TAVERNIER. — La confrérie de Saint-Nicolas à Samoëns et à Taninge (80 p.).

Abbé J. MAILLAND. — Les Savoyards et Saint-Louis-des-Français (Rome) (176 p.).

A. DUFOUR et F. MUGNIER. — Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet (162 p.).

ELOI SERAN. — Notes et documents sur le château d'Annecy (16 p.).

F. MUGNIER. — Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats au XVI^e^ siècle (29 p.).

XXIX. 1890. H. TAVERNIER. — Mieussy ; mémoire descriptif et historique (120 p.).

F. RABUT. — Vingt chartes inédites relatives à la chartreuse de Saint-Hugon (30 p.).

F. MUGNIER. — Les Savoyards en Angleterre au XIII^e^ siècle (335 p.).

XXX. F. MUGNIER. — Titres et documents relatifs à l'ancien comté de Genevois (105 p.).

J. LÉTANCHE. — La Maladrerie d'Yenne (48 p.).

F. RABUT. — Chartes relatives à l'abbaye d'Aulps (88 p.).

F. MUGNIER. — Poésies chambériennes au XVI^e^ siècle (24 p.).

E. SERAND. — Notes sur quelques peintres d'Annecy (8 p.).

F. MUGNIER. — La Collégiale d'Aix-les-Bains (60 p.).

F. MUGNIER. — Comptes des châtellenies de La Balme, de Saint-Genix, Seyssel et Chaumont (83 p.).

XXXI. H. TAVERNIER. — Histoire de Samoëns (293 p.).

1892 F. MUGNIER. — Une poésie en patois savoyard de 1564 (32 p.).

J. GUIGUES. — La basoche de Saint-Pierre-d'Albigny (32 p.).

J. LÉTANCHE. — La préceptoriale d'Yenne (16 p.).

XXXII. F. MUGNIER. — Les rois des métiers (23 p.).

1893. J. LÉTANCHE. — L'hôpital d'Yenne (20 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. GIROD. — Les divinailles de Cl.-Etienne Nouvellet (20 p.).
C. DUVAL. — Un aventurier napolitain en 1870 (70 p.).

XXXIII. 1894. F. MUGNIER. — Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur (190 p.).
DUFOUR et MUGNIER. — Les verriers en Savoie (190 p.).

XXXIV. 1895 J. LÉTANCHE. — La municipalité d'Yenne en 1793 (97 p.).
DUFOUR et MUGNIER. — Les ouvriers sur le cuir, sur le fer ; les merciers, les maîtres de poste (132 p.).
F. MUGNIER. — Le Dict des jardiniers, farce morale du XVI^e siècle (76 p.)

XXXV. 1896. F. MUGNIER. — Marc-Claude de Buttet, poète savoisien (230 p.).
F. PERPÉCHON. — L'Art d'amour de Jakes d'Amiens, poème-roman du XIII^e siècle (96 p.).
F. MUGNIER. — Lettres aux comtes de Savoie (96 p.).
F. MUGNIER. — La mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline (37 p.).

XXXVI. 1897. F. MUGNIER. — Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry (509 p.).
C. DUVAL. — La 19^e demi-brigade à l'armée d'Italie (54 p.).

XXXVII. 1898. F. MUGNIER. — Le club des Jacobins de Thonon (242 p.).
F. MUGNIER. — Les registres des entrées du Sénat de Savoie (125 p.)

XXXVIII 1899. MUGNIER et DUVAL. — Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François I^er (42 p.).
F. MUGNIER. — L'état-civil de Rumilly avant 1793 et d'Annecy avant 1630 (276 p.).
MAX BRUCHET. — Trois inventaires du château d'Annecy (110 p.)
F. MUGNIER. — Nouvelles lettres de M^me de Warens (144 p.).

XXXIX. 1900. MAX BRUCHET. — Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (274 p.).
J. MANECY. — L'Hymne triomphal de Claude-Etienne Nouvellet (38 p.).

XL. 1901. F. MUGNIER. — Antoine Govéan, professeur de droit (78 p.).
TRÉDICINI DE SAINT-SÉVERIN. — Les messageries de Savoie en 1789.
F. MUGNIER. — La déconfiture de Charles-le-Téméraire (26 p.).
G. PÉROUSE. — Un compte de dépense de Humbert de Savoie (52 p.).
J. MANECY. — Le chant funèbre de Cl.-Et. Nouvellet sur la mort de Jean de Voyer (14 p.).
F. MUGNIER. — Le faictz de guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546 (141 p.).

XLI. 1902. F. MUGNIER. — Antoine Favre, Président de Genevois. Premier Président du Sénat de Savoie (1557-1624). — 1^re partie : Histoire du Président Favre (537 p.).

XLII. 1903. F. MUGNIER. — A. Favre. (2^e partie). Correspondance du Président Favre, t. I^er. — Publication faite d'après les originaux conservés aux archives d'Etat à Turin, aux archives du Sénat de Savoie, dans la collection du comte Amédée de Foras, etc. (545 p.).
GABRIEL PÉROUSE. — Dépenses du voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et en 1452 (p. XXX à LXI. — 31 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GABRIEL PÉROUSE. — Dépenses de la Maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1462 à 1465 (p. XCVIII à CLXVI, — 48 p.).

J. LÉTANCHE. — Les cloches d'Yenne (p. LXXXIII à CXVIII).

XLIII. 1905. *1er fascicule*. — F. MUGNIER. — La correspondance du Président Favre, t. II, publié d'après le manuscrit de l'auteur et conformément à ses instructions par les soins de M. Pérouse (t. II, 1re partie, — 230 p.).

J.-R. MICHEL. — La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie (LXX p).

J.-R. MICHEL, G. GRENIER, Fr. DESCOSTES, MARIE-GIROD, etc. — Notices nécrologiques sur Fr. Mugnier (34 p.).

2e fascicule. — ADOLPHE DESCOSTES. — J.-J. Rousseau (p. 1 à 28, — 28 p.).

A. METZGER. — J.-J. Rousseau à l'île de Saint-Pierre (lac de Bienne, 1765 (p. 29 à 43, — 14 p.).

Louis SCHAUDEL. — Les pierres à cupules et à bassins de la Savoie (p. 43 à 65, — 22 p.).

D. HOLLANDE. — Considérations générales sur les climats et en particulier sur celui des Alpes de Savoie (p. 65 à 92, — 27 p.).

JEAN LÉTANCHE. — Quelques notes sur la chartreuse de Pierre-Châtel et son prieuré d'Yenne (p. 93 à 114, — 21 p.).

GABRIEL PÉROUSE. — Un budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe siècle (Mâcot, dans le canton d'Aime, arrondissement de Moûtiers) (p. 115 à 130, — 16 p.).

J. CORCELLE. — L'Académie florimontane, — les Sociétés savantes et les Etudes historiques en Savoie (p. 131 à 215, 85 p.). — Bibliographie.

XLIV. 1906. *1er fascicule*. — J.-R. MICHEL. — Le préjugé Anti-Savoyard. L'Académie française et les Gloires littéraires de la Savoie. — Introduction : 1re partie. — Election à l'Académie française du marquis A. Costa de Beauregard : (23 janvier 1896). — Le marquis A. Costa de Beauregard : sa vie, son œuvre (conférence faite à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur le 27 mars 1896). — Les survivances du passé. — L'âme traditionnelle et l'âme actuelle. — La fureur de l'intolérance (152 p.).

J. CORCELLE. — Les Pêcheurs d'or en Savoie (6 p.).

SCHAUDEL. — Bibliographie.

2e fascicule. — F. VERMALE. — Etude d'histoire économique sur la Révolution française. — Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône (146 p.).

J. CORCELLE. — La Tarentaise et ses premiers habitants, les Centrons (19 p.).

3e et 4e fascicules. — F. MUGNIER. — La correspondance du Président Favre (t. II., 2e et dernière partie) (173 p.).

J. MANECY. — Le général Janin (175 à 212, — 35 p.).

MARC DE BUTTET-D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur les ruines du Bourget (p. 213 à 232, — 19 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L. SCHAUDEL. — Chronique.

XLV. *1er fascicule.* — JEAN LÉTANCHE. — Les vieux châteaux, maisons fortes et ruines féodales du canton d'Yenne (100 p. avec photogravures).

THÉODORE REINACH. — La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 101 à 146, — 44 p. avec 2 photogravures).

J. CORCELLE. — Bibliographie.

2e et 3e fascicules. — F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Desingy (Haute-Savoie) (160 p. avec 1 carte).

L.-E. PICCARD. — Inventaire des parchemins de Coudrée (château ayant appartenu à la Maison d'Allinges et situé dans la paroisse de Sciez sur les bords du lac Léman (Haute-Savoie) (p. 313 à 366, — 54 p.).

TH. REINACH. — Note additionnelle à l'article : La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 367 à 368, — 2 p.).

2e fascicule. — FR. VERMALE et ALEXIS ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (6 mai 1794, 24 juin 1794) (p. 369 à 477, — 110 p.).

MARCEL USANNAZ-JORIS. — Une reconnaissance en fief rural dans la Haute-Tarentaise (commune des Chapelles), p. 479 à 492, — 12 p.).

L. SCHAUDEL. — Pierres à cupules.

XLVI. 1908. (Vol. unique) J. COCHON. — Portraits de Michel Paccard et Charles Balmat, par Bacler d'Albe Louis-Albert-Guislain (p. 1 à 18, — 18 p.). (avec photogravure).

F. VERMALE et S. BLANCHOZ, — Procès-verbaux de la commission provisoire d'Administration des Allobroges (p. 19 à 186, — 167 p.).

J. LÉTANCHE. — Le prieuré d'Yenne et sa léproserie (maladrerie d'Entresaix (p. 187 à 244, — 57 p.).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. 1re partie, — *(A suivre)* (p. 245 à 485, — 240 p.).

XLVII. 1909. F. VERMALE et A. ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (24 juin 1794, 28 septembre 1794) (p. 1 à 304, — 304 p.).

L. BAYOT. — Les manuscrits de provenance savoisienne à la bibliothèque de Bourgogne (p. 305 à 410, — 105 p.). Photogr.

J. LÉTANCHE. — La chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugey (p. 411 à 502, — 92 p.). Photogravures.

XLVIII. 1910. XLIX. 1910. EMILE PLAISANCE. — Histoire des Savoyens (Tome I). Histoire des Savoyens (Tome II), avec album de planches.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les matières contenues dans les 25 volumes qui forment la première série, nos lecteurs peuvent, en attendant l'apparition du répertoire Szeriecki, consulter la table dressée sous la direction de Marie Girod.

Chaque volume de collection est en vente au siège de la Société (Palais de Justice de Chambéry), au prix de 10 fr. le vol. pour la seconde série, et de 15 fr. le volume pour la première. Quelques-uns des volumes de la première série sont presque épuisés et ne seront bientôt plus mis en vente séparément. Il nous reste quelques collections complètes (46 volumes ; Atlas de planches ; Chronologie) au prix exceptionnel de 350 francs.

Des remises très importantes sont faites à nos sociétaires, qui, de plus, peuvent obtenir quelques-uns de nos volumes en échange d'ouvrages offerts par eux. Les demandes d'échange doivent être faites par écrit, mentionner d'une part les volumes demandés, d'autre part les volumes proposés avec les indications de dates, de format et leur évaluation. Le bibliothécaire examine si les ouvrages proposés ne se trouvent point actuellement dans nos collections, et s'il y a lieu de les y admettre. Il discute l'évaluation du proposant. La demande est portée devant le comité, qui statue sur elle. L'auteur de toute proposition d'échange peut prendre part à la discussion, mais non au vote, qui est définitif, à moins que le Président ne demande, pour supplément d'enquête, le renvoi à une séance ultérieure.

Les dispositions ci-dessus énoncées ont pour but : 1° de faciliter aux travailleurs l'acquisition d'une incomparable suite de travaux et de leur permettre de se rendre compte des recherches de leurs devanciers et des méthodes d'investigation et d'exposition employées par eux ; 2° d'accroître, sans nouveaux débours, nos collections déjà considérables.

Toutes les demandes d'achats ou d'échanges doivent être adressées au secrétaire général. — Des échanges peuvent également être acceptés de personnes non sociétaires faisant partie d'une des Sociétés correspondantes. — Pour les communications et prêts au dehors, s'adresser au bibliothécaire.

Chambéry. — Imprimerie Nouvelle, avenue de Savoie.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

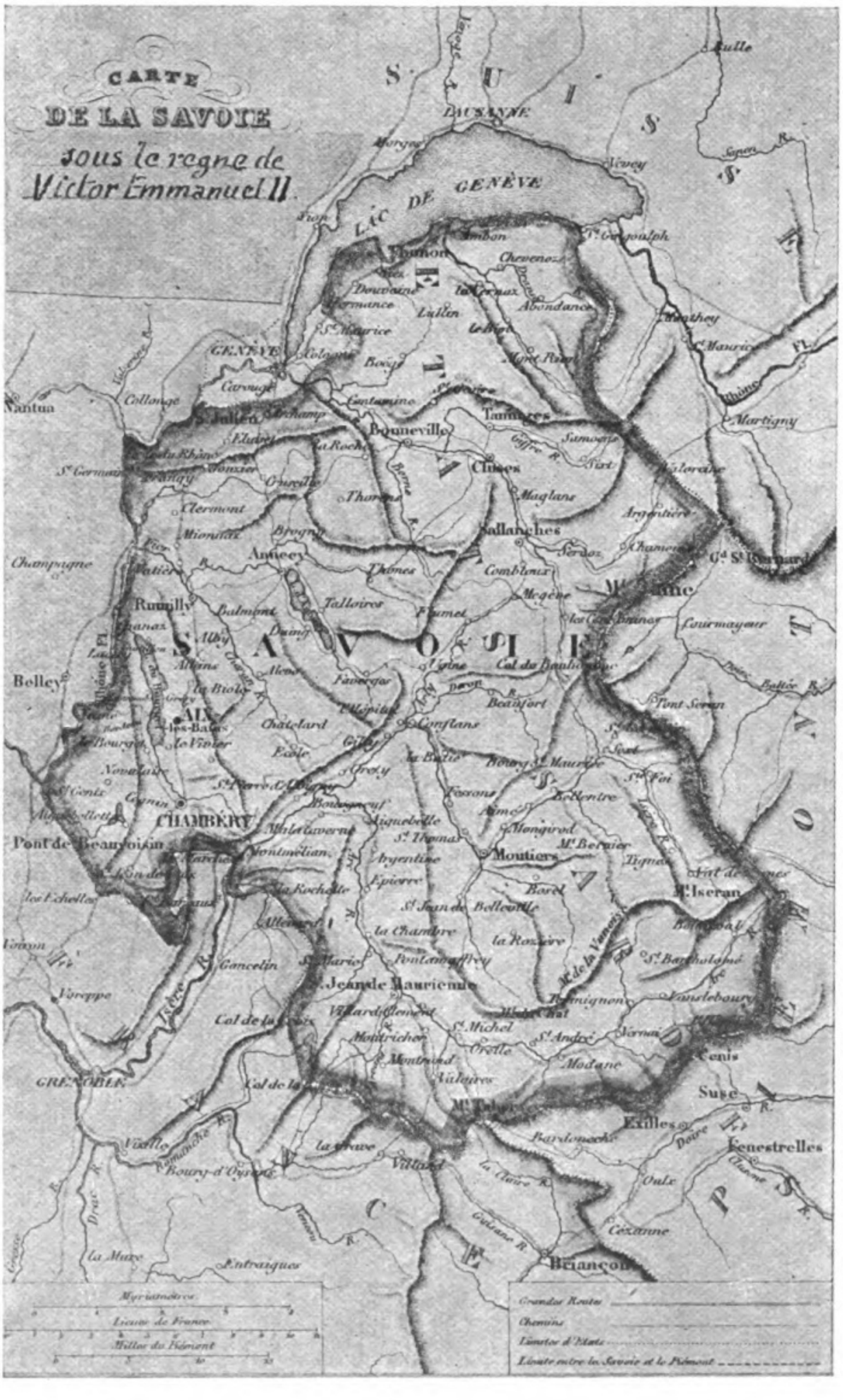

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

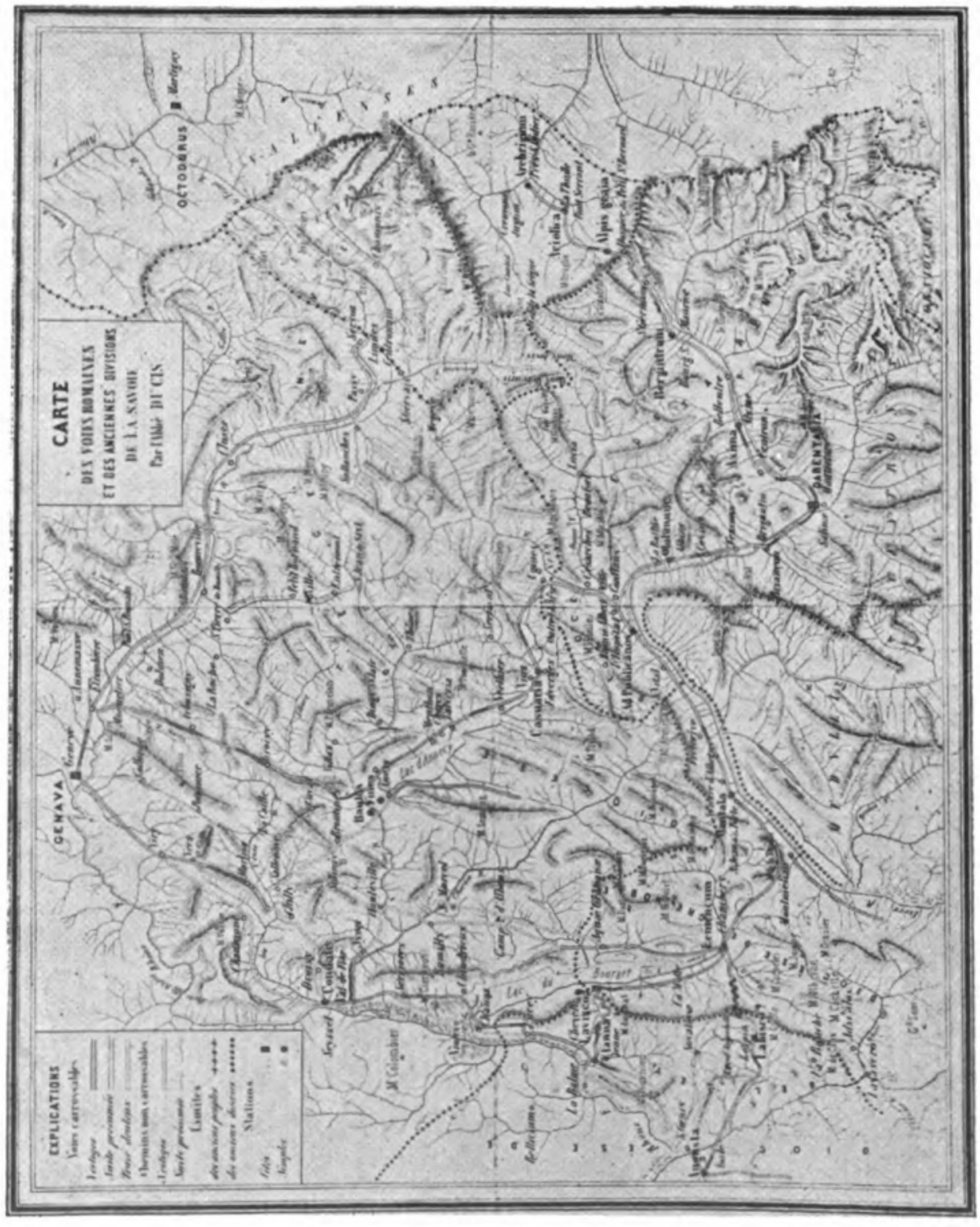

[Cliché Mougin]

CARTE DES VOIES ROMAINES ET DES ANCIENNES DIVISIONS

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

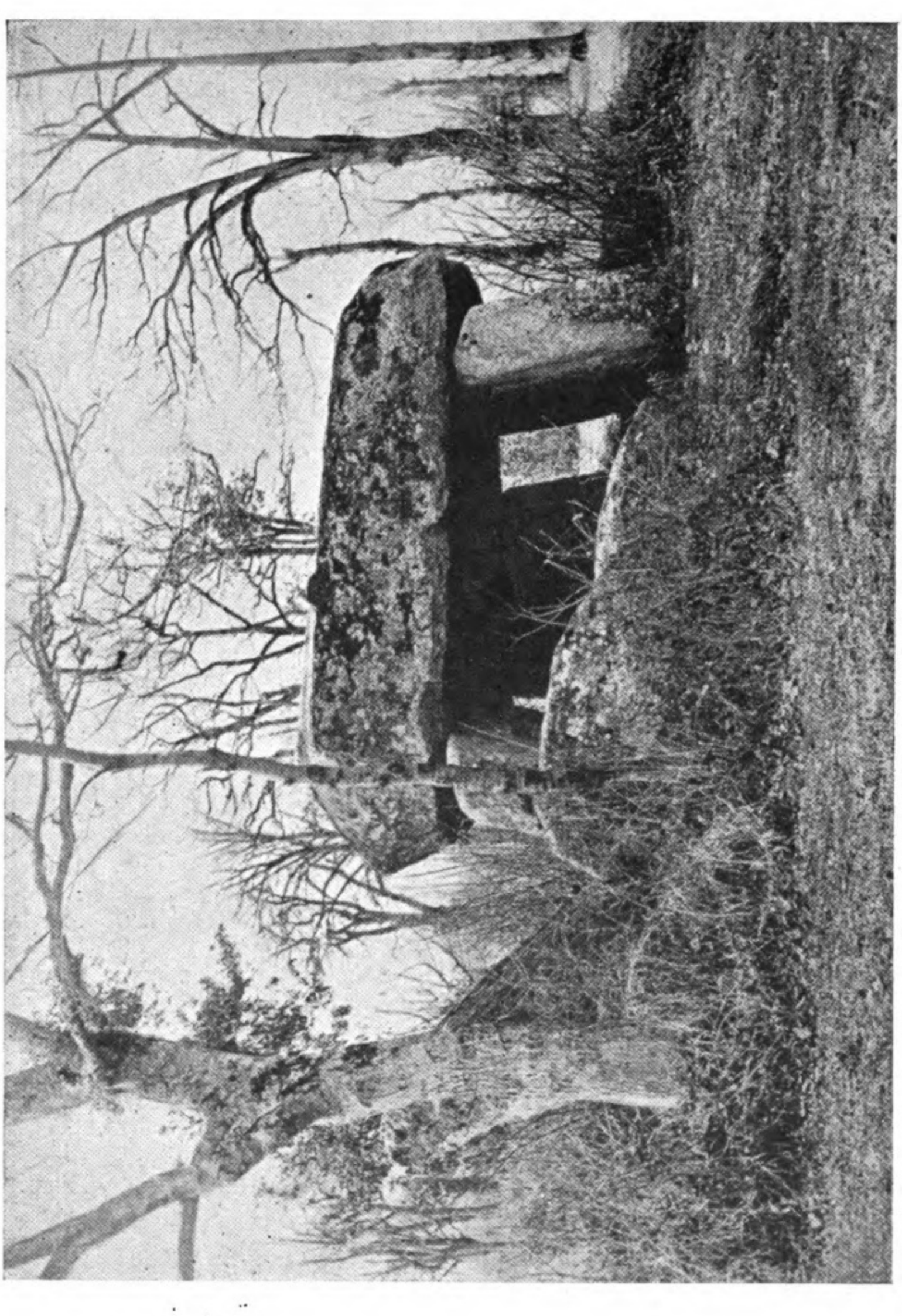

LE DOLMEN DIT PIERRE AUX FÉES DE REIGNIER

[Cliché Mougin]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

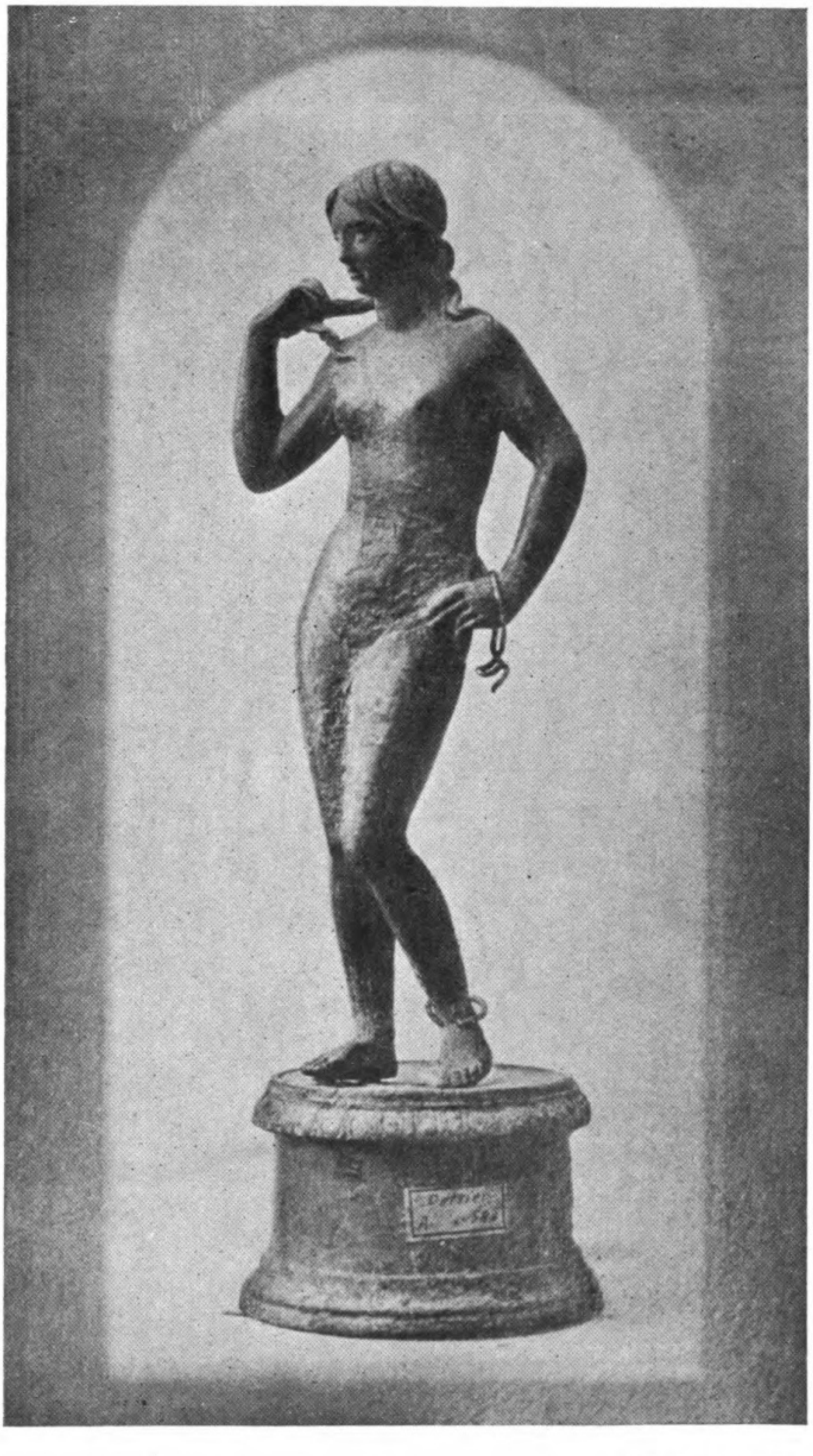

[Cliché Bertin]

LA VÉNUS DE DÉTRIER

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Humbert aux blanches-mains

[Cliché Blanchard]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

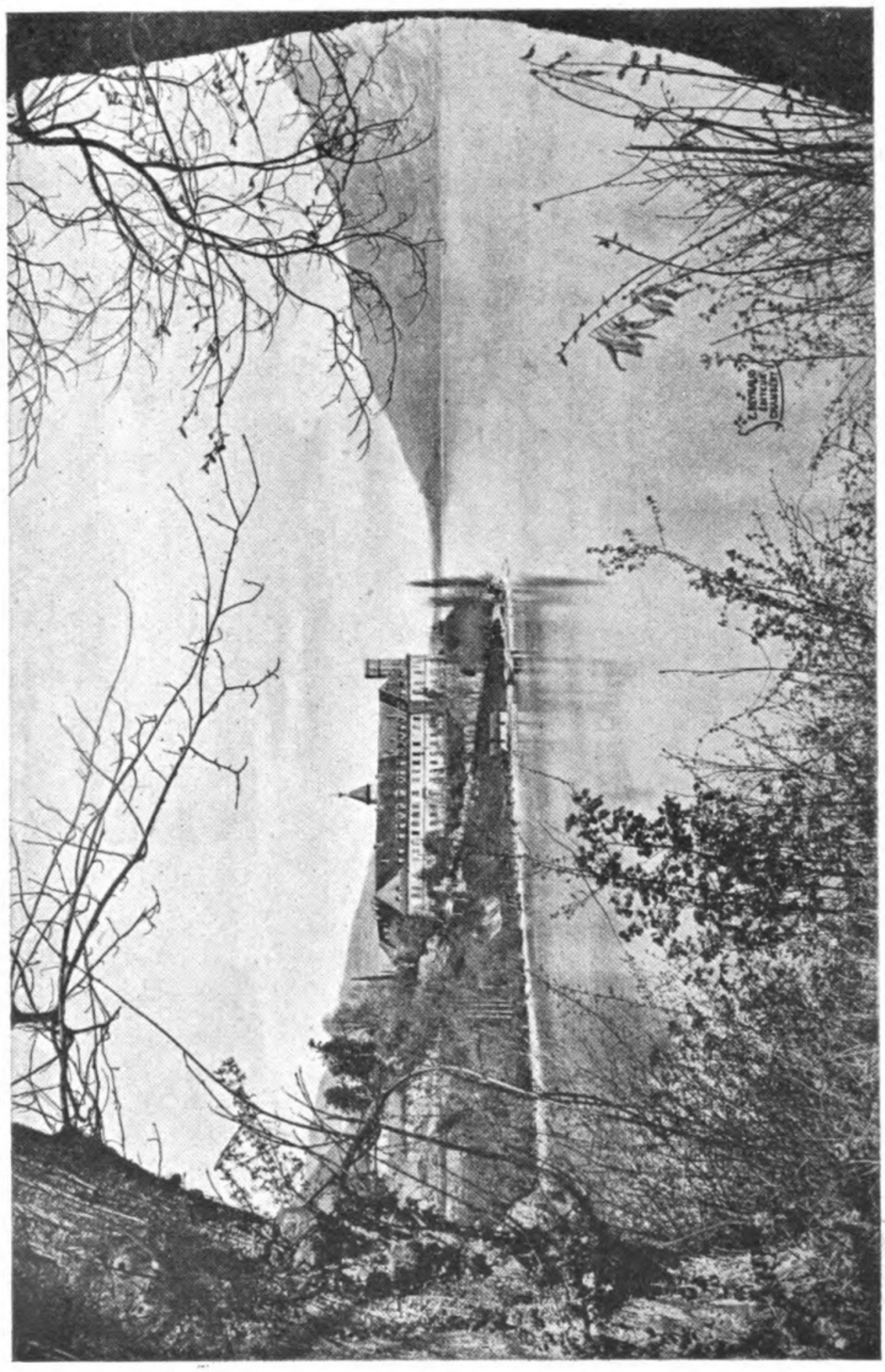

L'ABBAYE D'HAUTECOMBE [Cliché Reynaud]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Bertin]

CHARTE DU COMTE THOMAS, EN 1189

PL. VII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mons quidem maximus in burgundia imperiali a mōte exhisces valleſq; coartās multa agricolaꝝ milia oppreſſit. ⁊ vt auctor faciculi tpm refert ⁊ cucurrit p multa miliaria ac q̄nq; milia hominū ſuffocauit. ⁊ tandem ad alios mōtes mirabiliter acceſſit.

[Cliché Mougin]

EBOULIS DU MONT-GRANIER EN 1248

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Blanchard]

LE COMTE AMÉDÉE V

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Blanchard]

LE COMTE AMÉDÉE VI, DIT LE COMTE VERT

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AMÉDÉE VIII

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE SIGISMOND 1411-1437

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

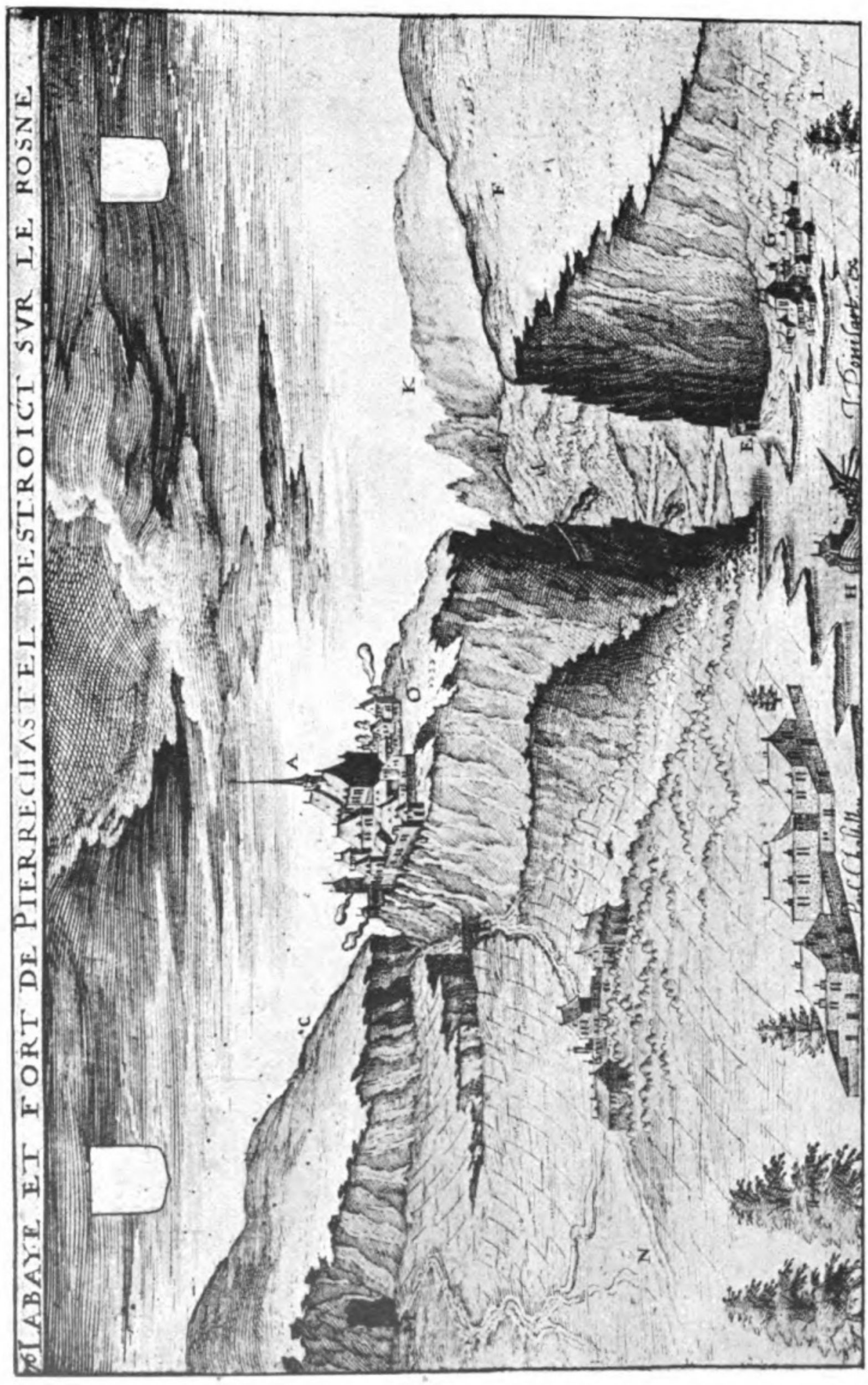

L'ABBAYE ET LE FORT DE PIERRE CHATEL

[Cliché Mougin]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

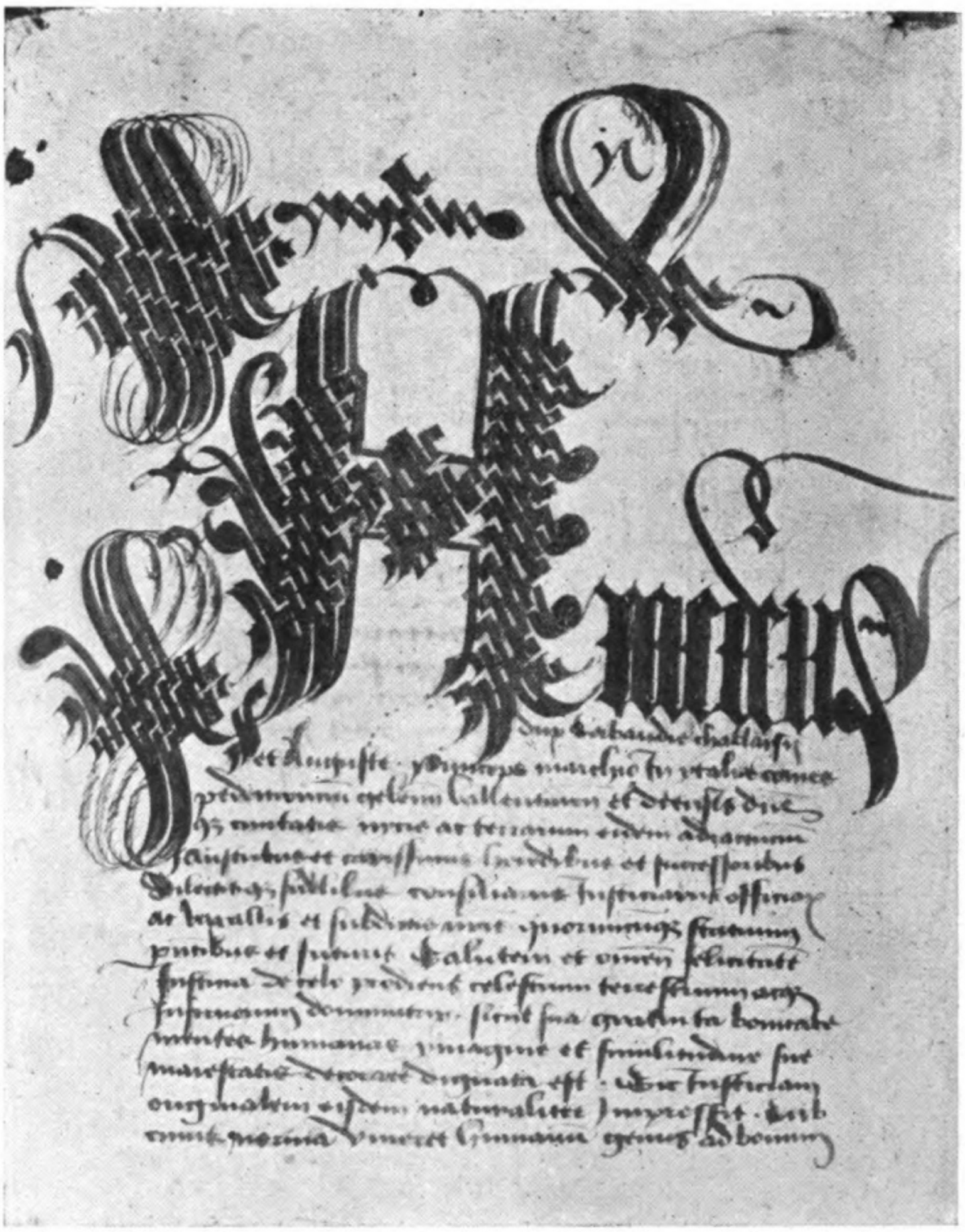

[Cliché Bertin]

PRÉAMBULE MANUSCRIT DES " STATUTA "

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

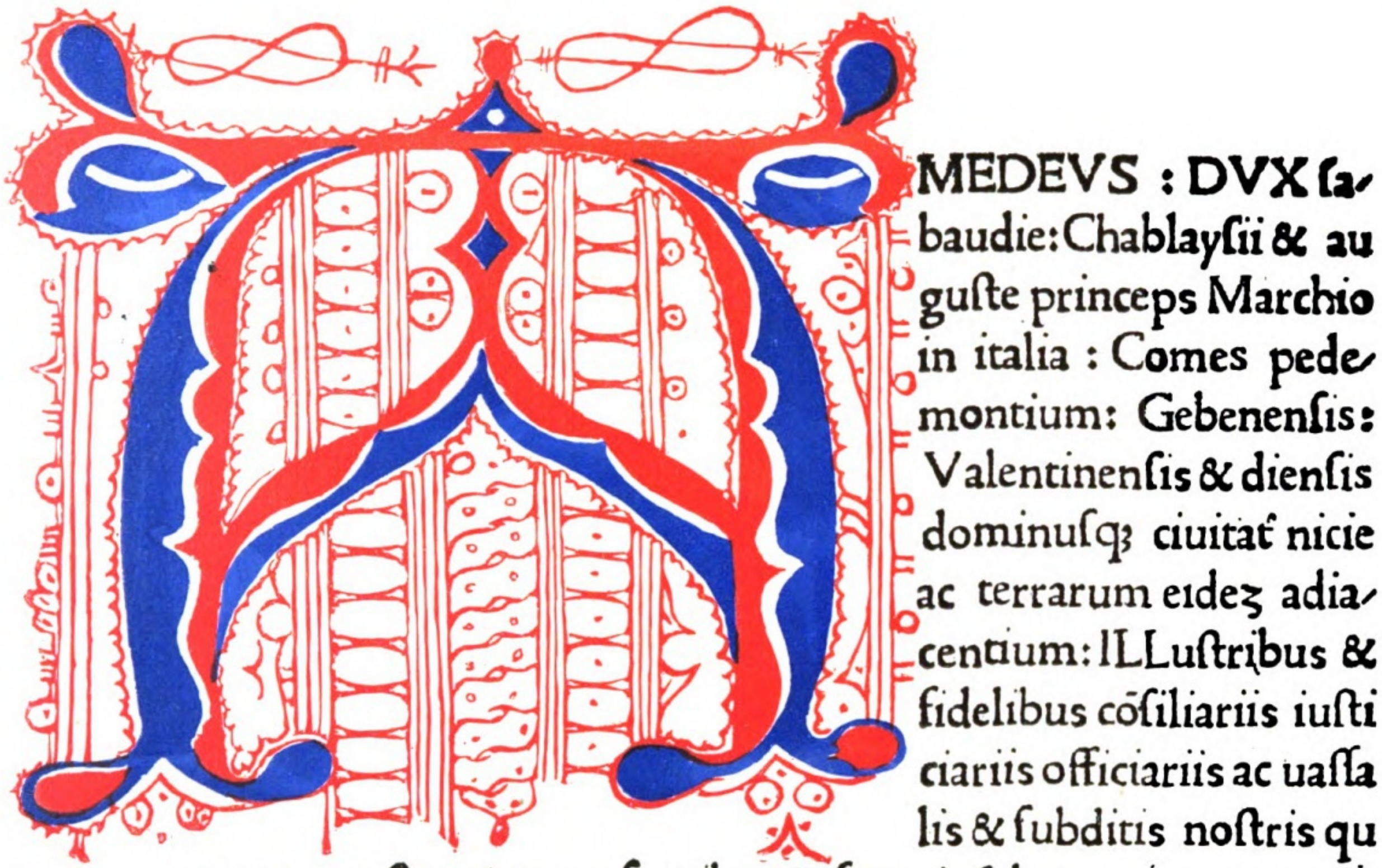
MEDEVS : DVX ſa-
baudie: Chablayſii & au
guſte princeps Marchio
in italia : Comes pede-
montium: Gebenenſis:
Valentinenſis & dienſis
dominuſq; ciuitaſ nicie
ac terrarum eidez adia-
centium: ILLuſtribus &
fidelibus cõſiliariis iuſti
ciariis officiariis ac uaſſa
lis & ſubditis noſtris qu
oruncunq; ſtatuum preſentibus & futuris ſalutem et omnem te

[Gravure Moret]

PRÉAMBULE IMPRIMÉ DES " STATUTA ", INCUNABLE

Pl. XV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Bertin]

SCEAUX DE DIVERS COMTES OU DUCS

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

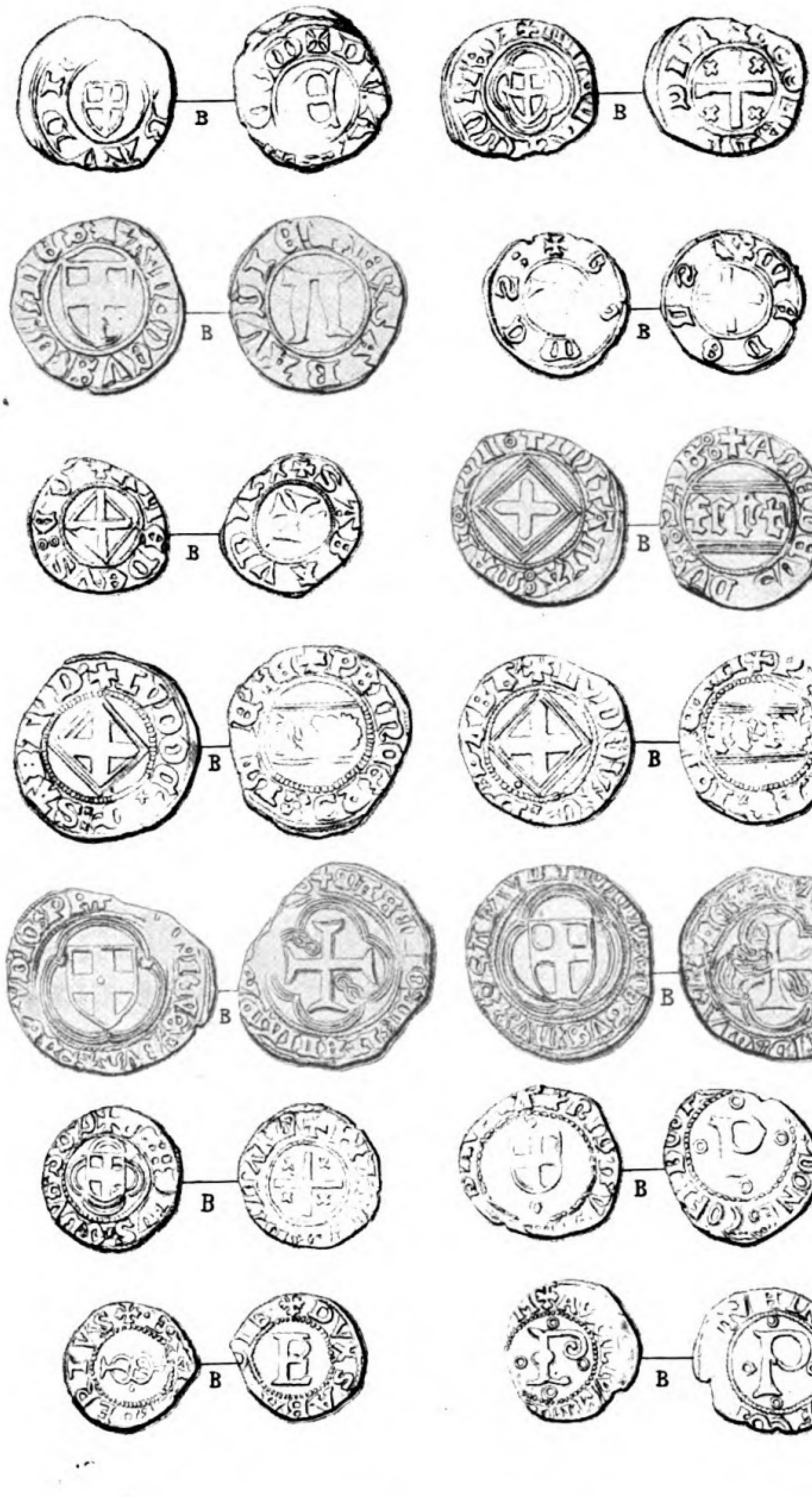

MONNAIES DE BILLON

(XIV^e, XV^e et XVI^e siècles).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONNAIES D'ARGENT

(XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONNAIES D'ARGENT

(XVI^e siècle).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONNAIES D'OR

(xv^e^, xvi^e^ et xvii^e^ siècles).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONNAIES D'OR

(XVI^e et XVII^e siècles).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Blanchard]

EMMANUEL PHILIBERT

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

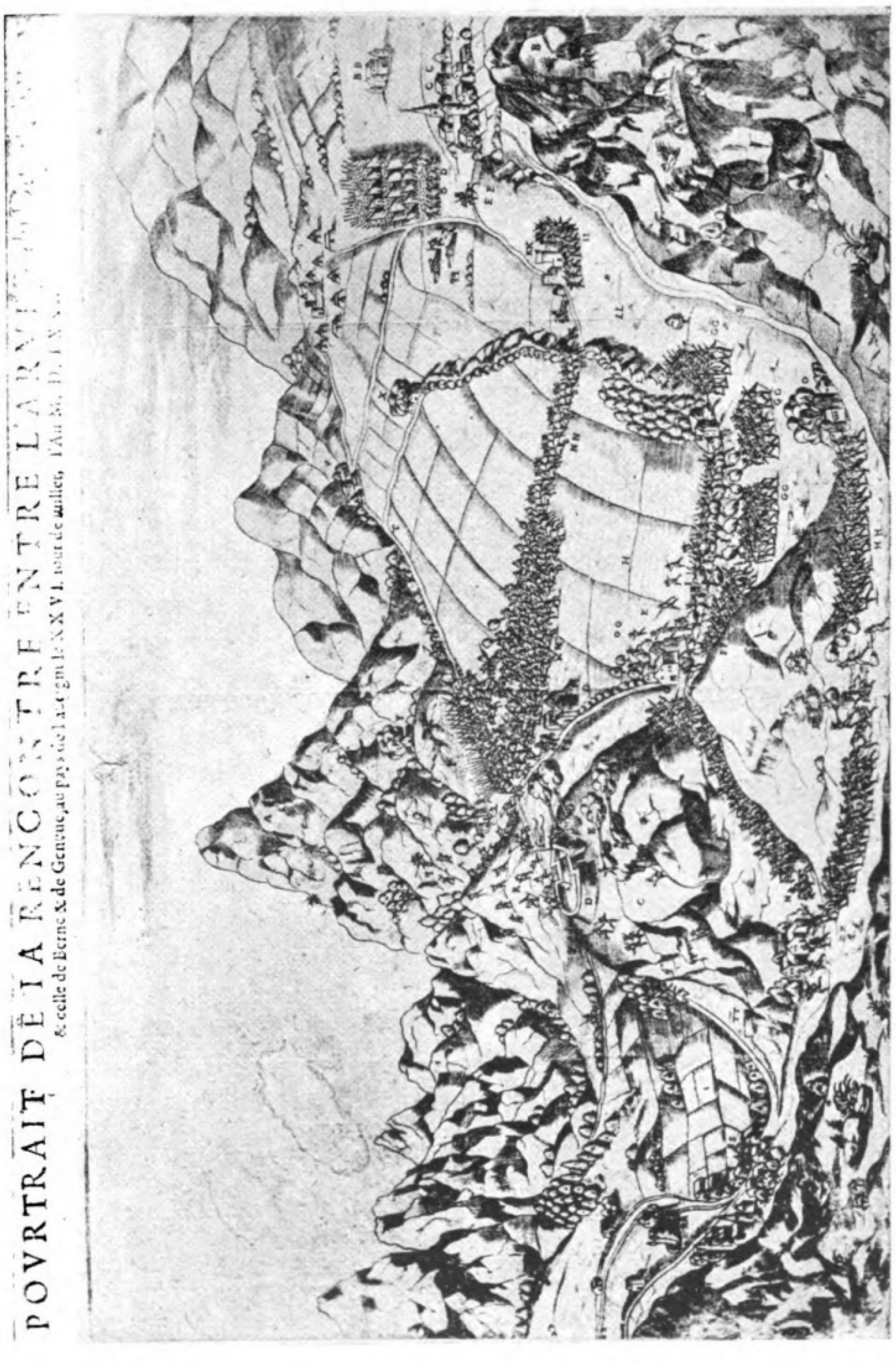

[Cliché Blanchard]

BATAILLE DE FAUCIGNY EN 1589

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

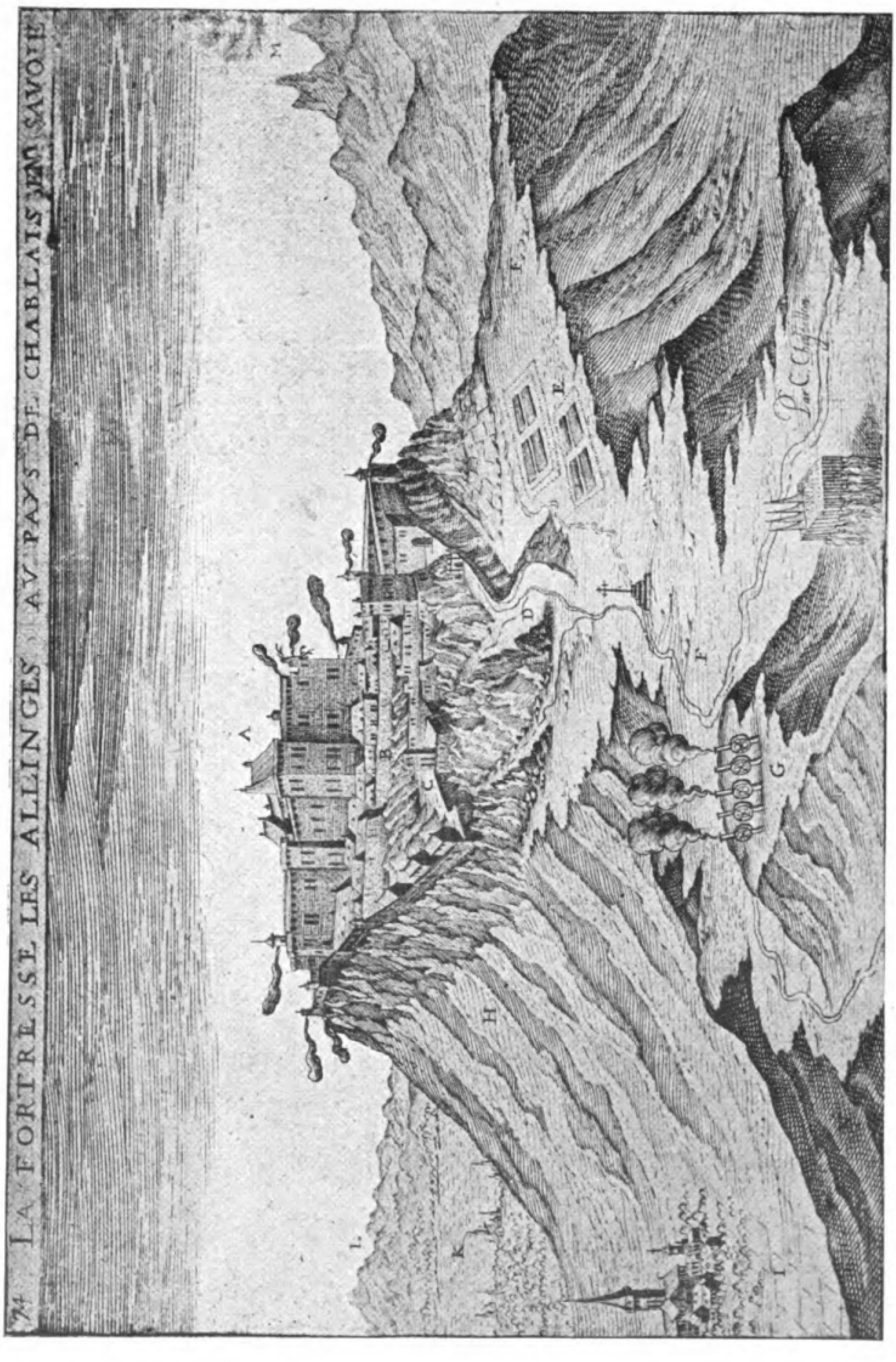

FORT DES ALLINGES

[Cliché Mougin]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Bertin]

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

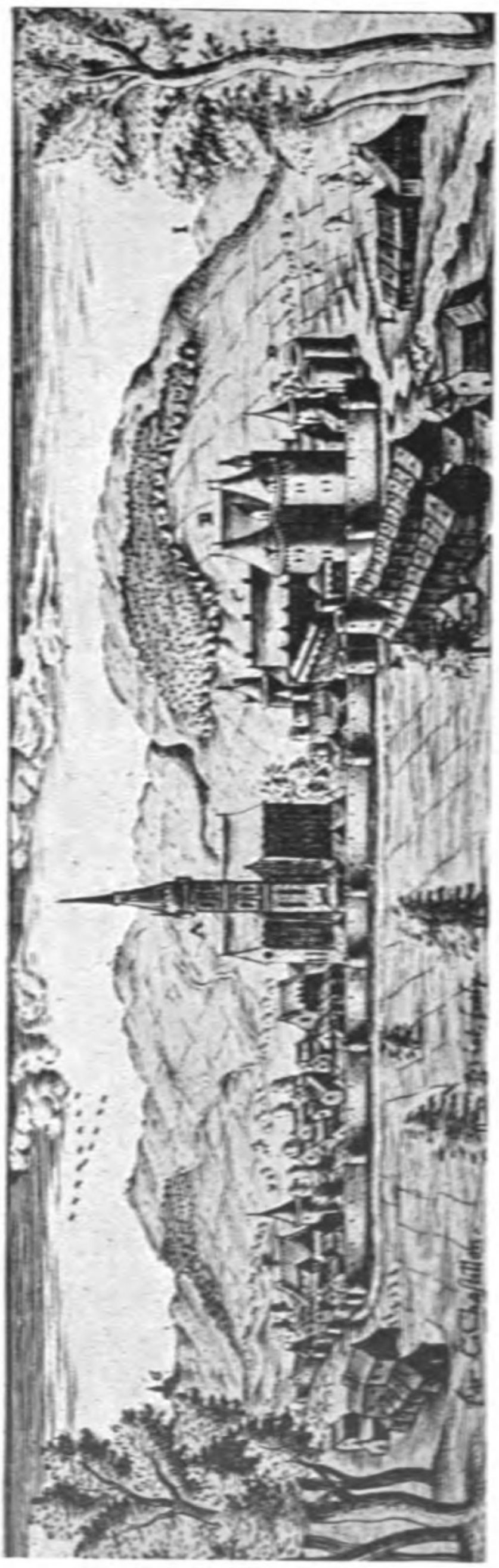

RUMILLY [Cliché Mougin]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

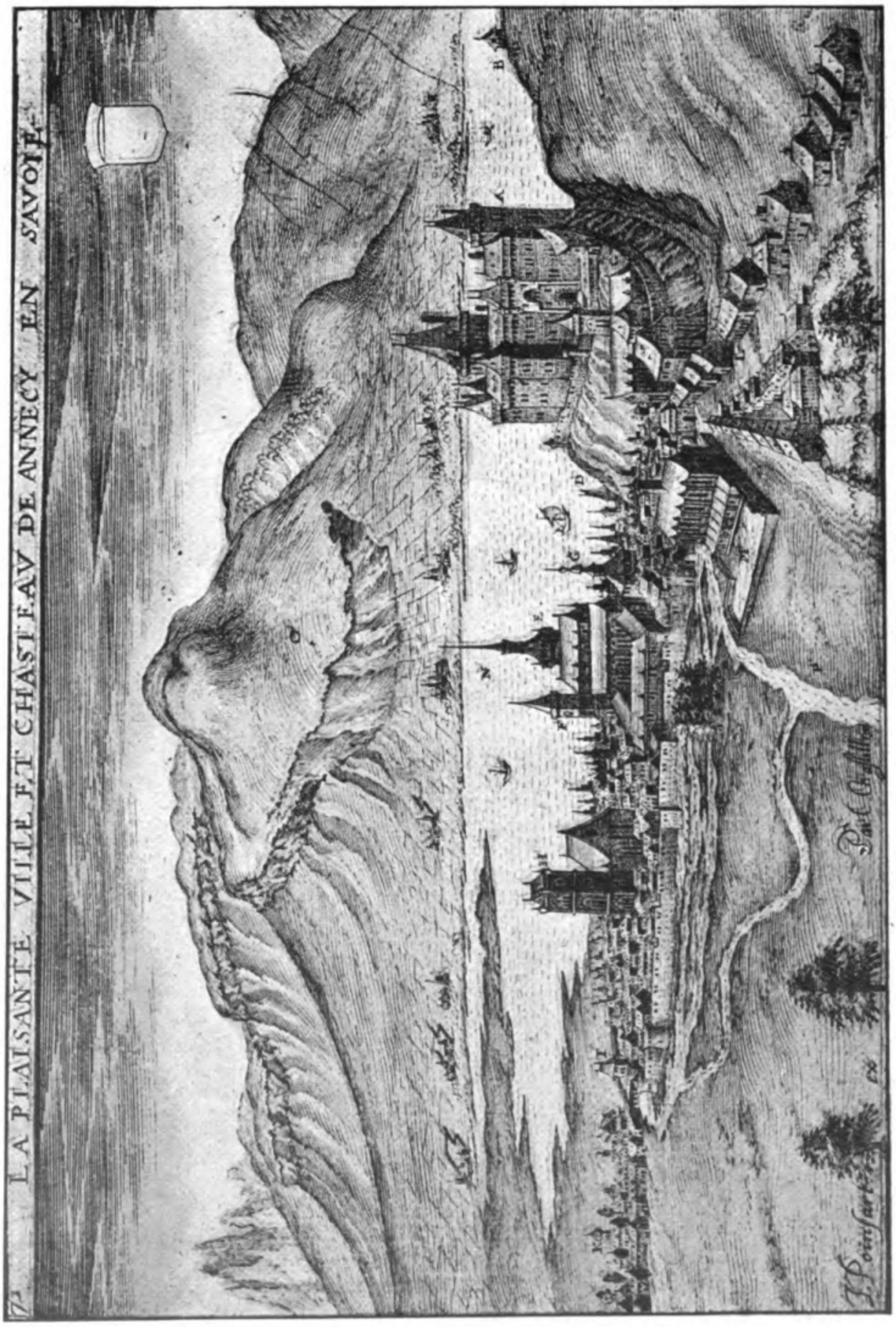

[Cliché Mougin]

ANNECY AU XVII^e SIÈCLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

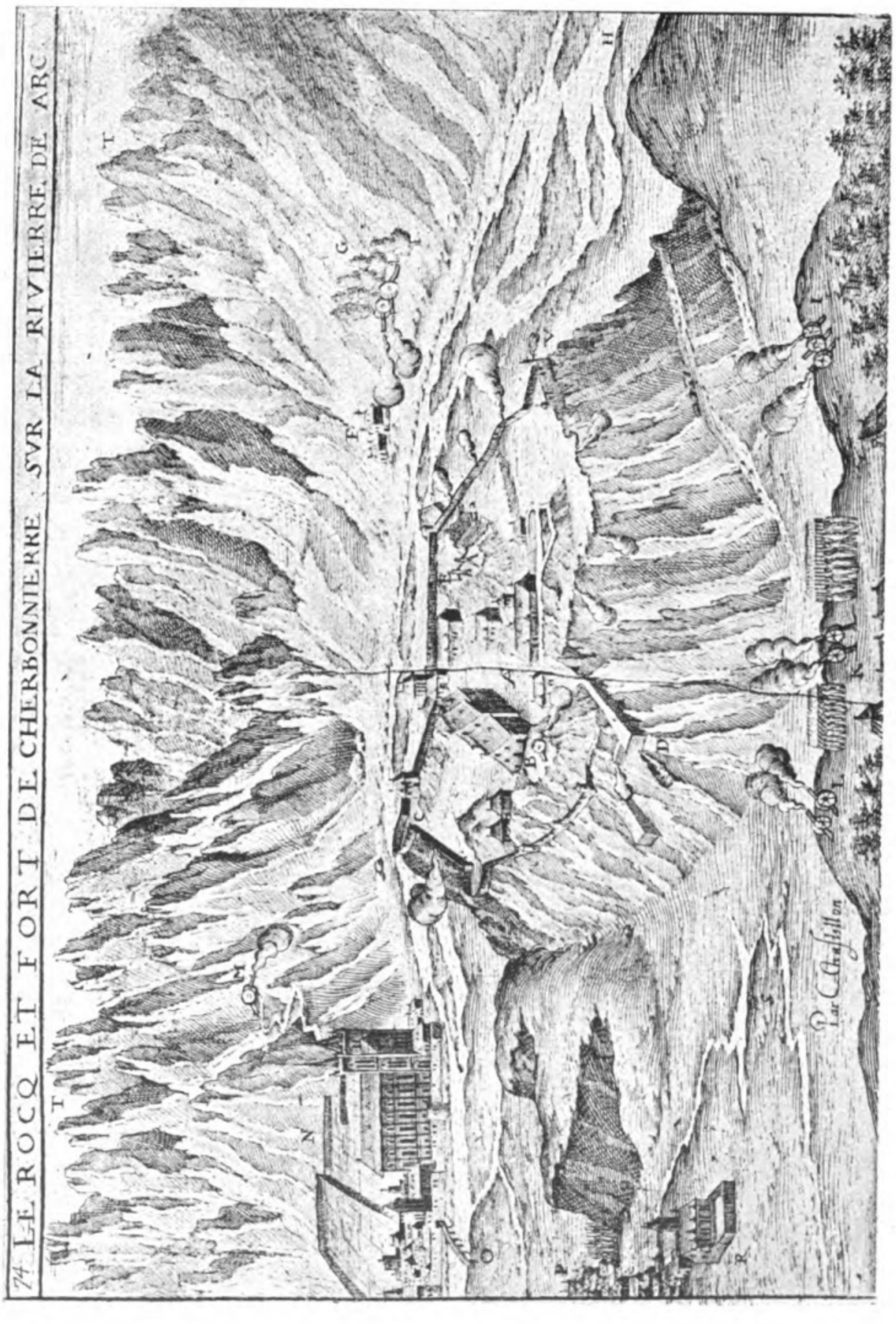

CHARBONNIÈRE, SUR LA RIVIÈRE D'ARC

[Cliché Mougin]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

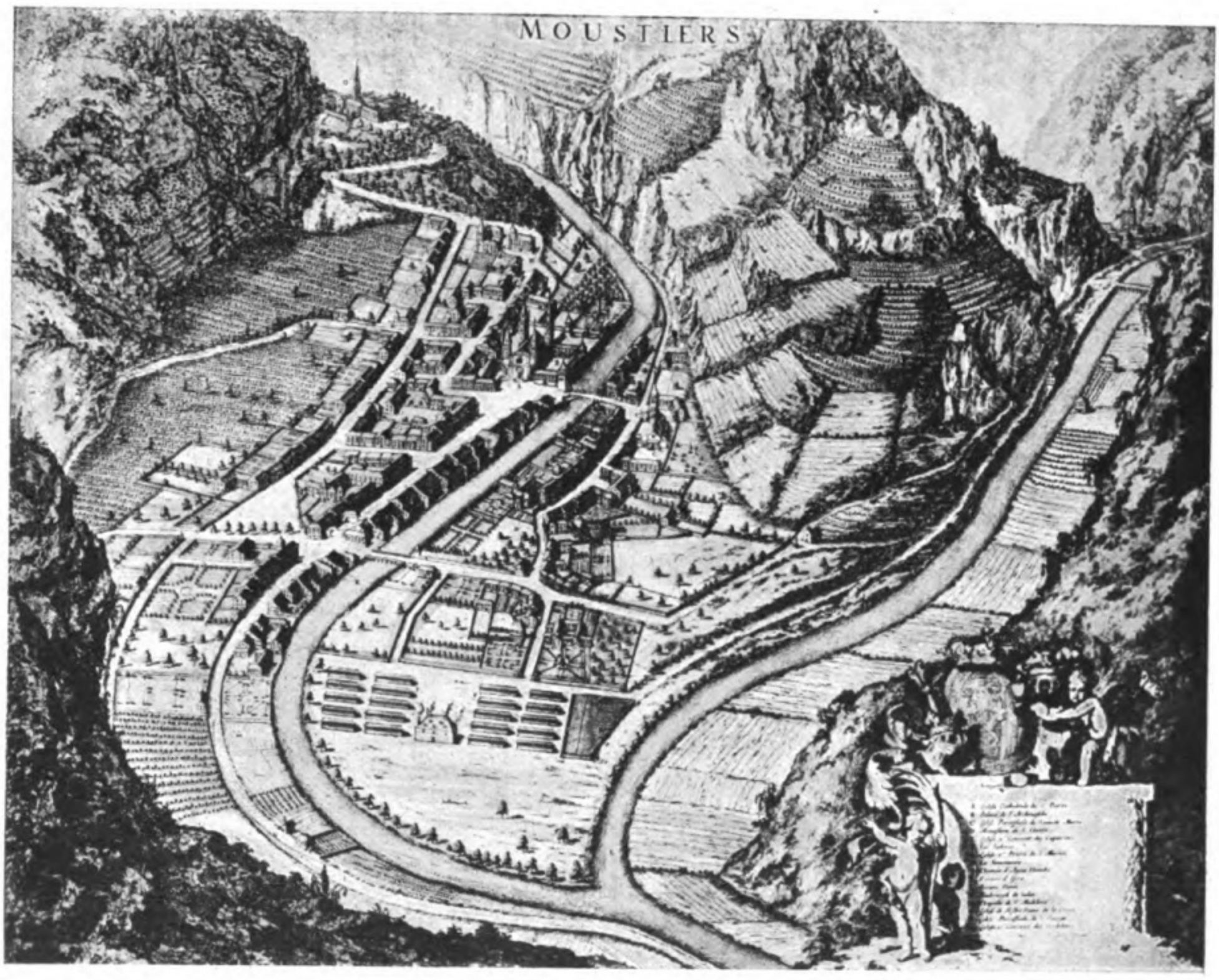

[Cliché Blanchard]

MOUSTIERS AU XVII^e SIÈCLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

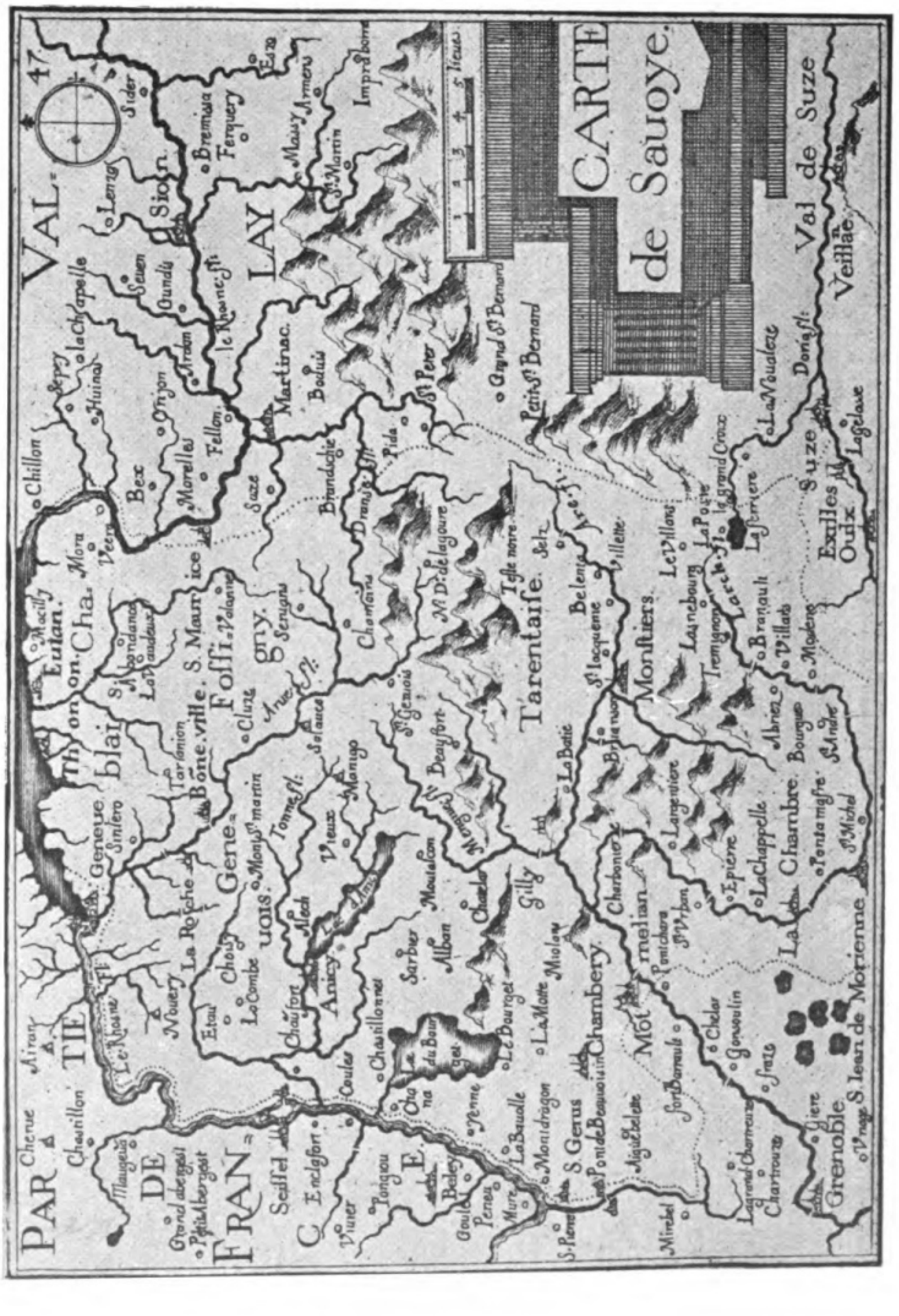

CARTE DE SAVOIE VERS 1630

[Cliché Mougin]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Blanchard]

MADAME ROYALE CHRISTINE, RÉGENTE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Blanchard]

VICTOR AMÉDÉE II

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

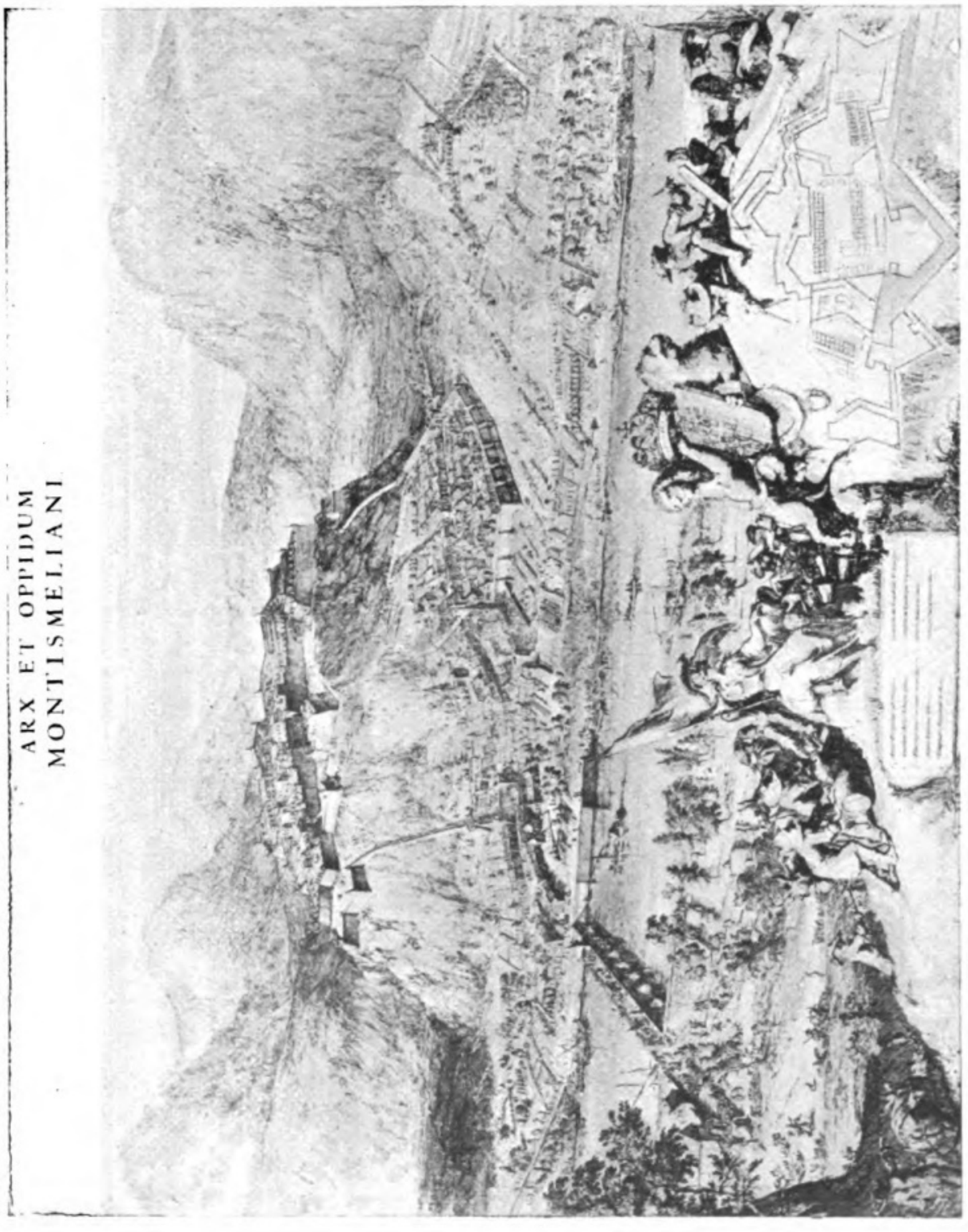

[Cliché Blanchard]

LA VILLE ET LA FORTERESSE DE MONTMÉLIAN EN 1675

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

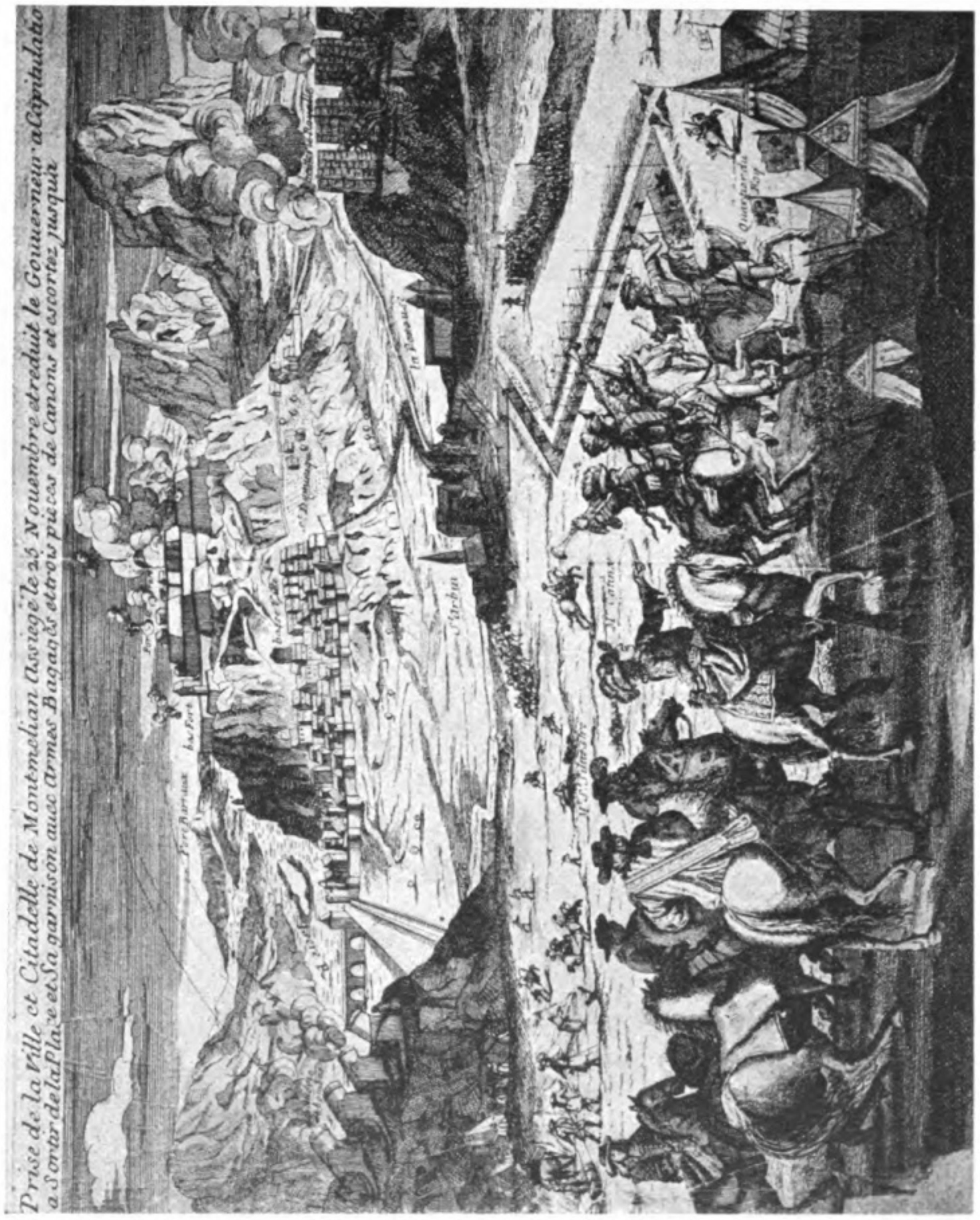
Prise de la Ville et Citadelle de Montmelian Assiegé le 25 Nouembre etreduit le Gouverneur a Capitulation
a Sortir de la Place et Sa garnison auec Armes Bagages etrois pieces de Canons et escortez jusqu'a
Fort Barraux
Quartier du Roy
Quartier de Monseigneur le Dauphin
Quartier de Monseigneur le Duc de Chartres
Quartier de Monseigneur le Duc de Bourbon
Quartier de Monseigneur le Prince de Conty
Quartier de Monseigneur le Duc du Maine
Quartier de Monseigneur le Comte de Toulouse
Quartier de Monseigneur le Duc de Vendosme
Quartier de Monseigneur le Duc de Chevreuse
Quartier de Monseigneur le Duc de Beauvilliers
Quartier de Monseigneur le Duc de Gramont
Quartier de Monseigneur le Duc de Villeroy
Quartier de Monseigneur le Duc de Villeroy
Quartier de Monseigneur le Duc de Villeroy

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

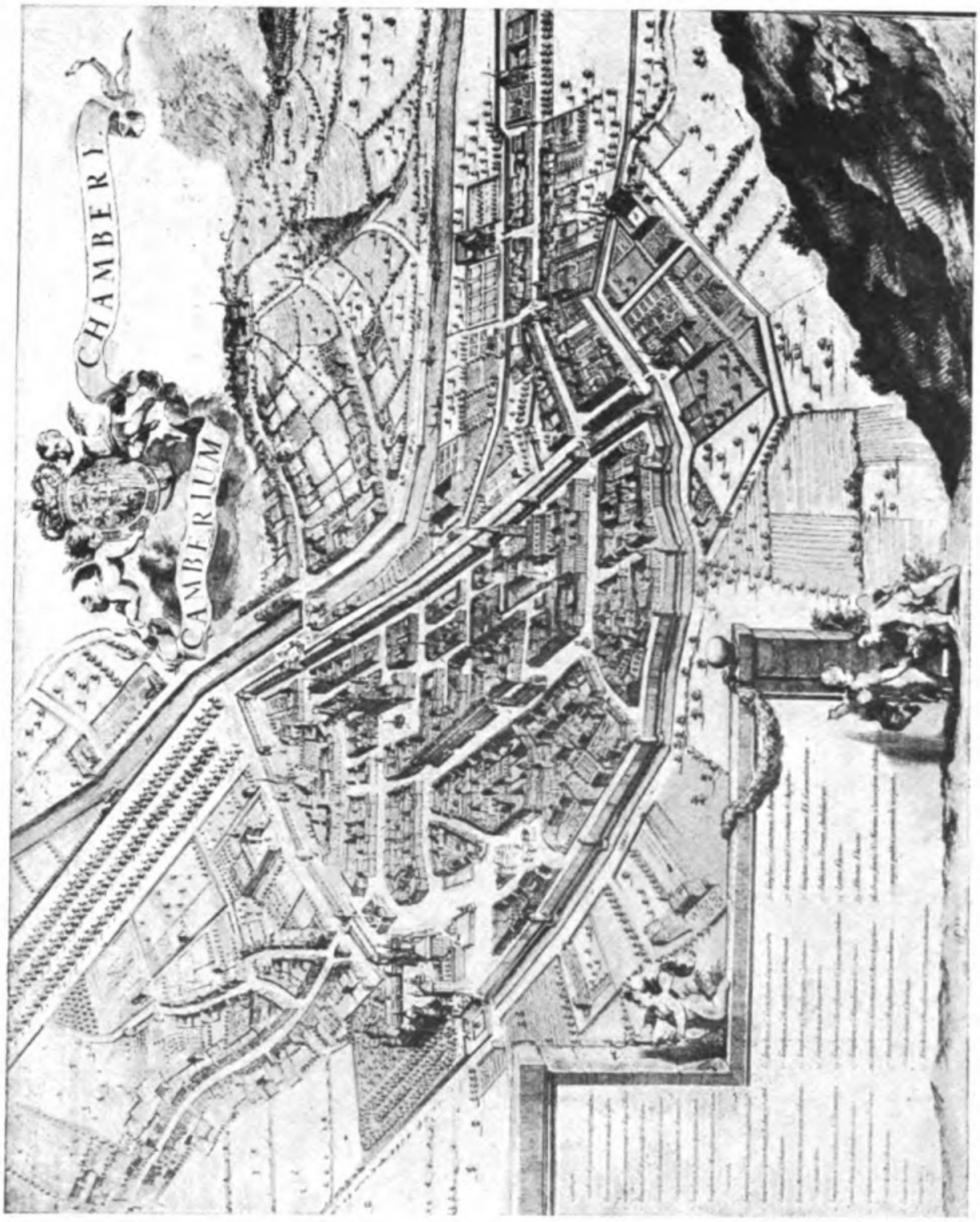

CHAMBÉRY AU XVII^e SIÈCLE [Cliché Blanchard]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

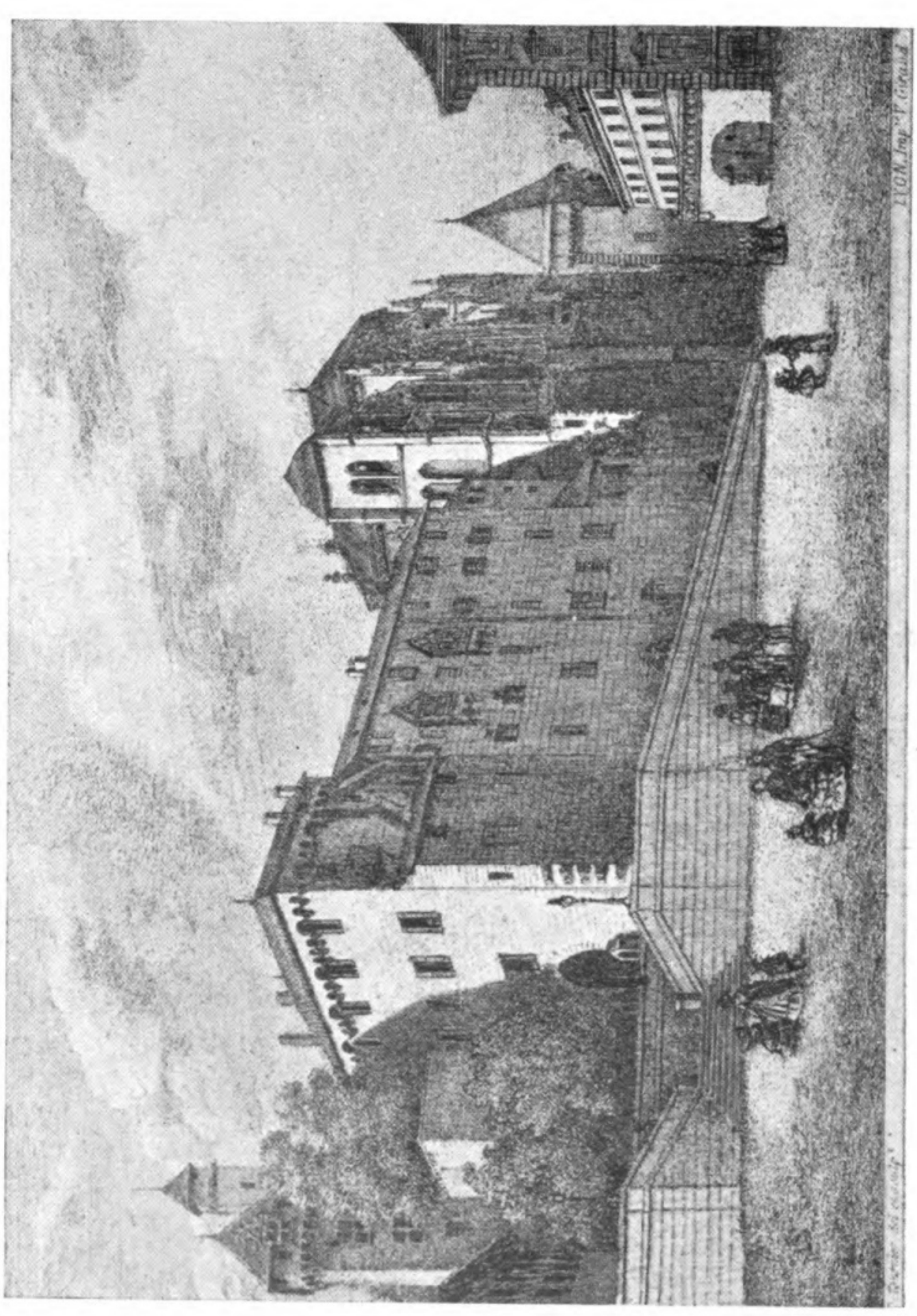

LE CHATEAU ET LA SAINTE CHAPELLE DE CHAMBÉRY

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

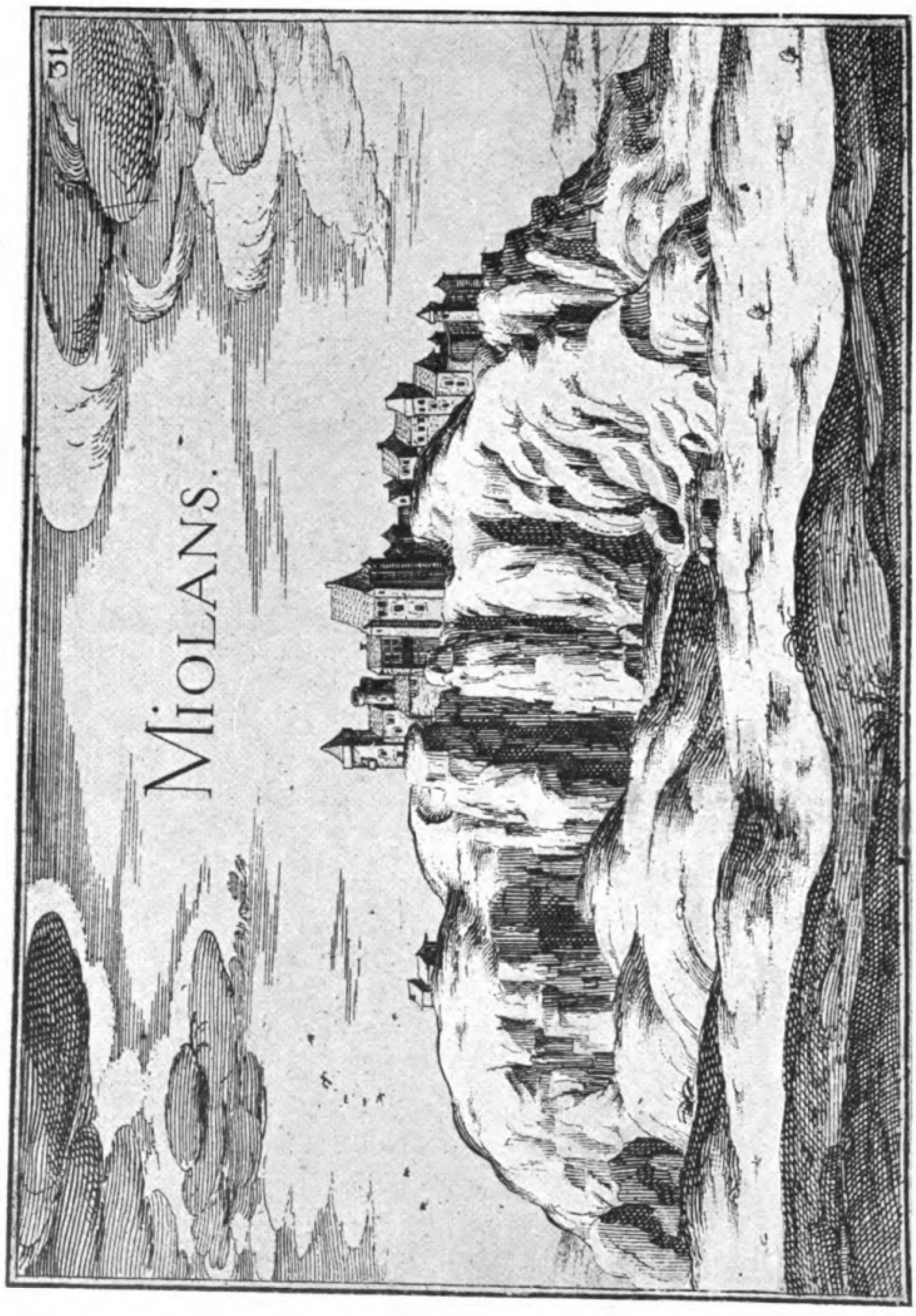

[Cliché Mougin]

MIOLANS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

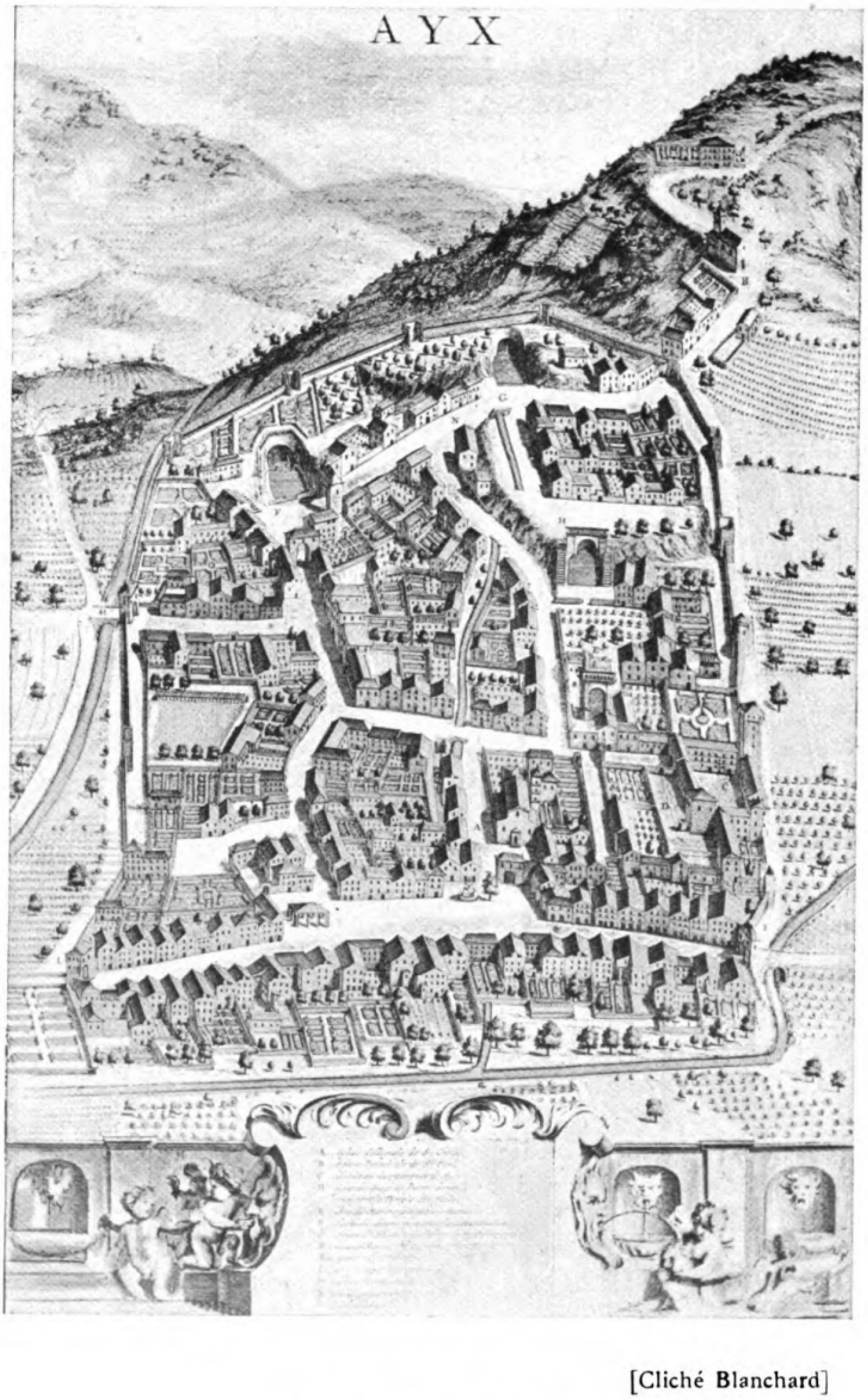

[Cliché Blanchard]

AIX AU XVIIe SIÈCLE

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Den Onderwerping van den Hertog van Savoye aan Louis den XIV.
Aldus voor u gekneld, myn Broeder, met gebeden.
Verçoek ik uw Genade, vermoeid en beschaemt;
'K ben met uw vyanden in een verbond getreden,
Maer had vergeten dat wy zulke grensen beraemt:
Bevrijd derhalven my ik voornaem doen zal moeten,
Om uwe gramschap daer door weder te verzoenen.
Een vorst en Heyn is gantsch onmagtig my te vergen,
Noch kan hy schaede doen aen myn verheven kroon:
Hoe zeer ik mee vermaak dat gy me een gunst komt vergen,
Schoon gy zulk een onthaal niet hebt verdiend tot Loon:
Doch 'k vinde de straffe in eene oprechte pleng gy hebt beleeren;
Gaet heen dan, uw misdryf word u van my vergeven.

Le Soumissions du Duc de Savoye à Loüis XIV.
Mon Frére, à vos genoux, confus, humilié,
J'implore aujourd'hui vôtre Grace;
Avec vos Ennemis je me suis allié;
Pour m'être à ce point oublié,
Ordonnez, & réglez ce qu'il faut que je face.
Un Prince si Petit ne sauroit m'irriter,
Non plus que nuire à ma Couronne;
Avec plaisir pourtant je vois vous retrouver;
Et voulant bien vous exempter
D'un juste Châtiment, allez, je vous pardonne.

A COLOGNE, Chez Pierre Marteau. 1697.

[Cliché Bertin]

LES SOUMISSIONS DU DUC DE SAVOIE A LOUIS XIV

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MARIAGE DU DUC DE BOURGOGNE AVEC ADÉLAIDE DE SAVOIE

[Cliché Bertin]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Blanchard]

CHARLES EMMANUEL III, 1730-1773

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Bertin]

DON PHILIPPE, INFANT D'ESPAGNE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Mougin]

CARTE DE LA SAVOIE PAR ROBERT, EN 1750.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Bertin.]

LA GRANDE ÉMIGRATION DU ROI DES MARMOTTES.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV.
OF
MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

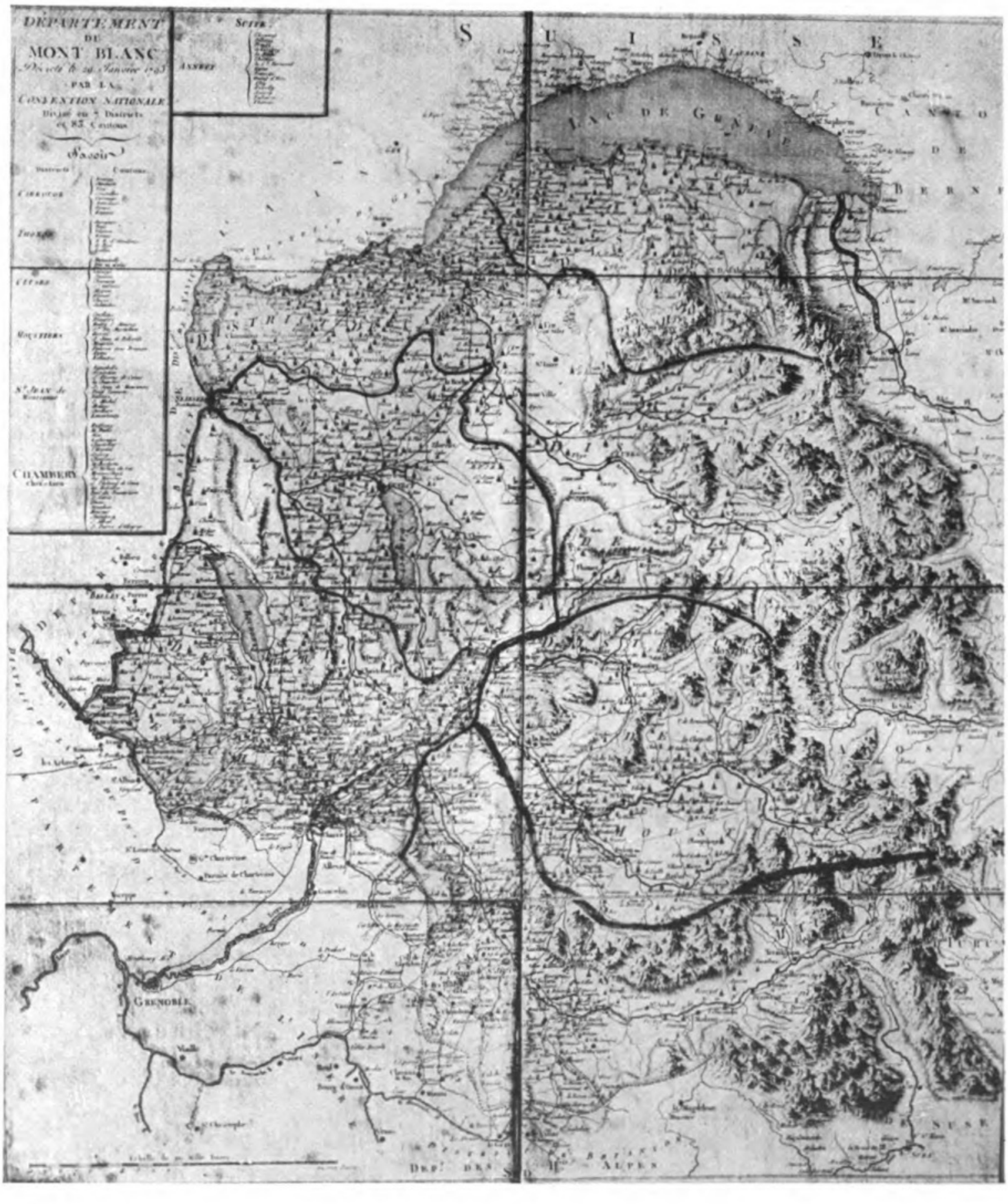

[Cliché Mougin]

LE DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

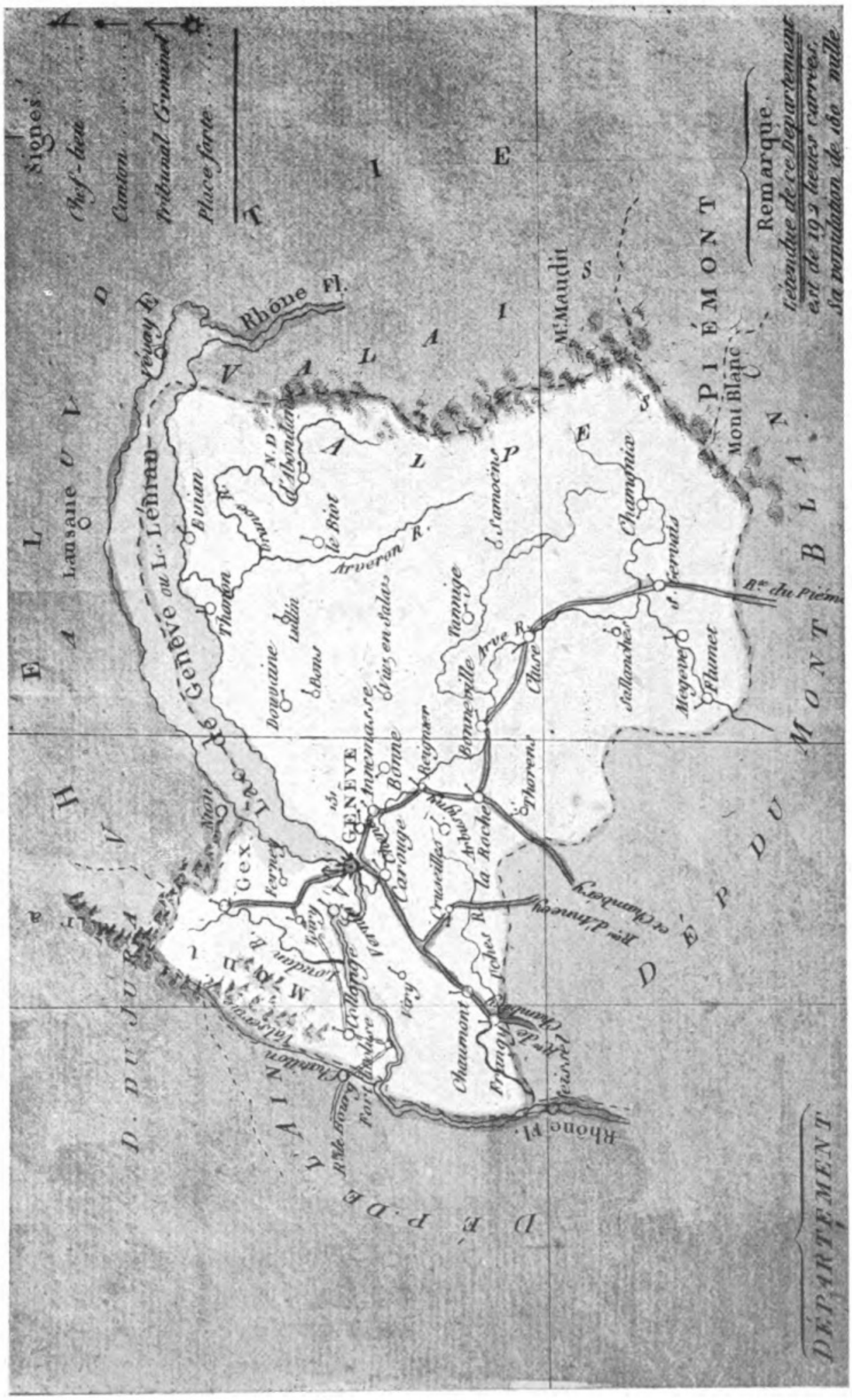

LE DÉPARTEMENT DU LÉMAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

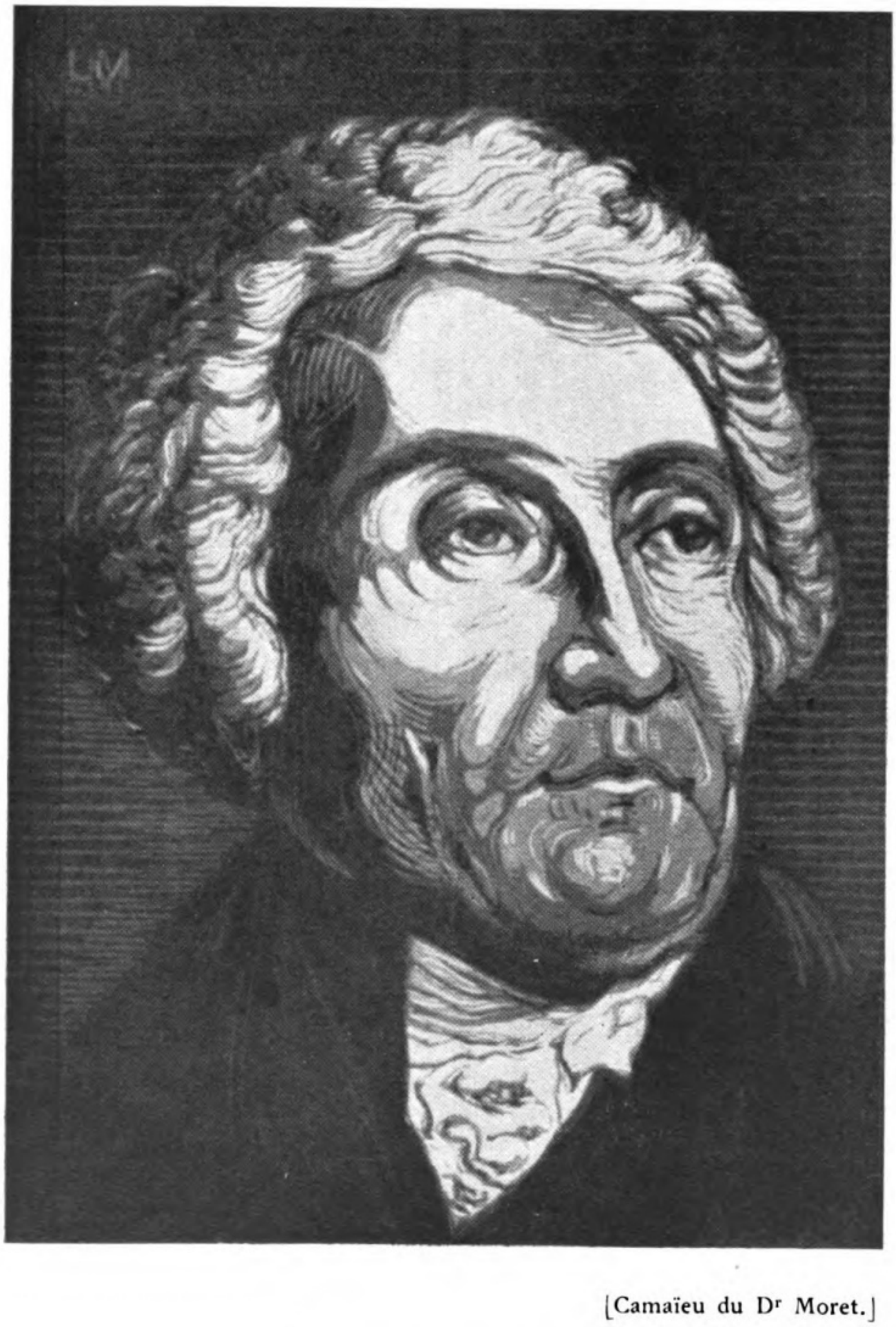

[Camaïeu du Dr Moret.]

JOSEPH DE MAISTRE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES ROIS DE FRANCE INTERVENUS EN SAVOIE

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV.
OF
MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES GOUVERNEMENTS DE LA FRANCE

depuis la première annexion jusqu'à la rétrocession de la Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE GÉNÉRAL DESSAIX

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VARIATIONS DE LA FORME DU PAPIER TIMBRÉ EN SAVOIE

comprenant ses occupations et réunions. (Collection Cochon).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE GÉNÉRAL B DE BOIGNE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Cliché Blanchard]

CHARLES-FÉLIX

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

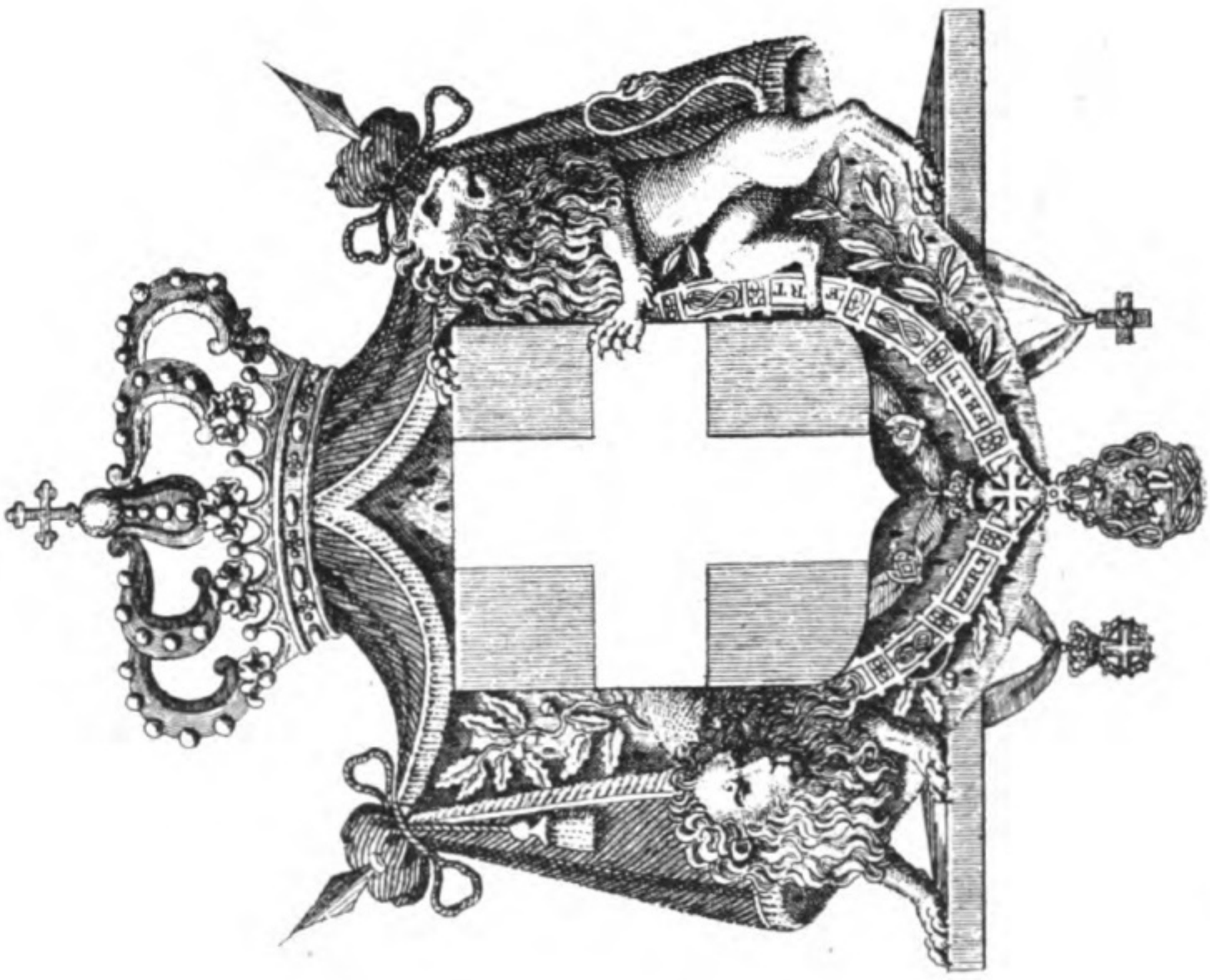

LES ARMOIRIES DE LA MAISON DE SAVOIE

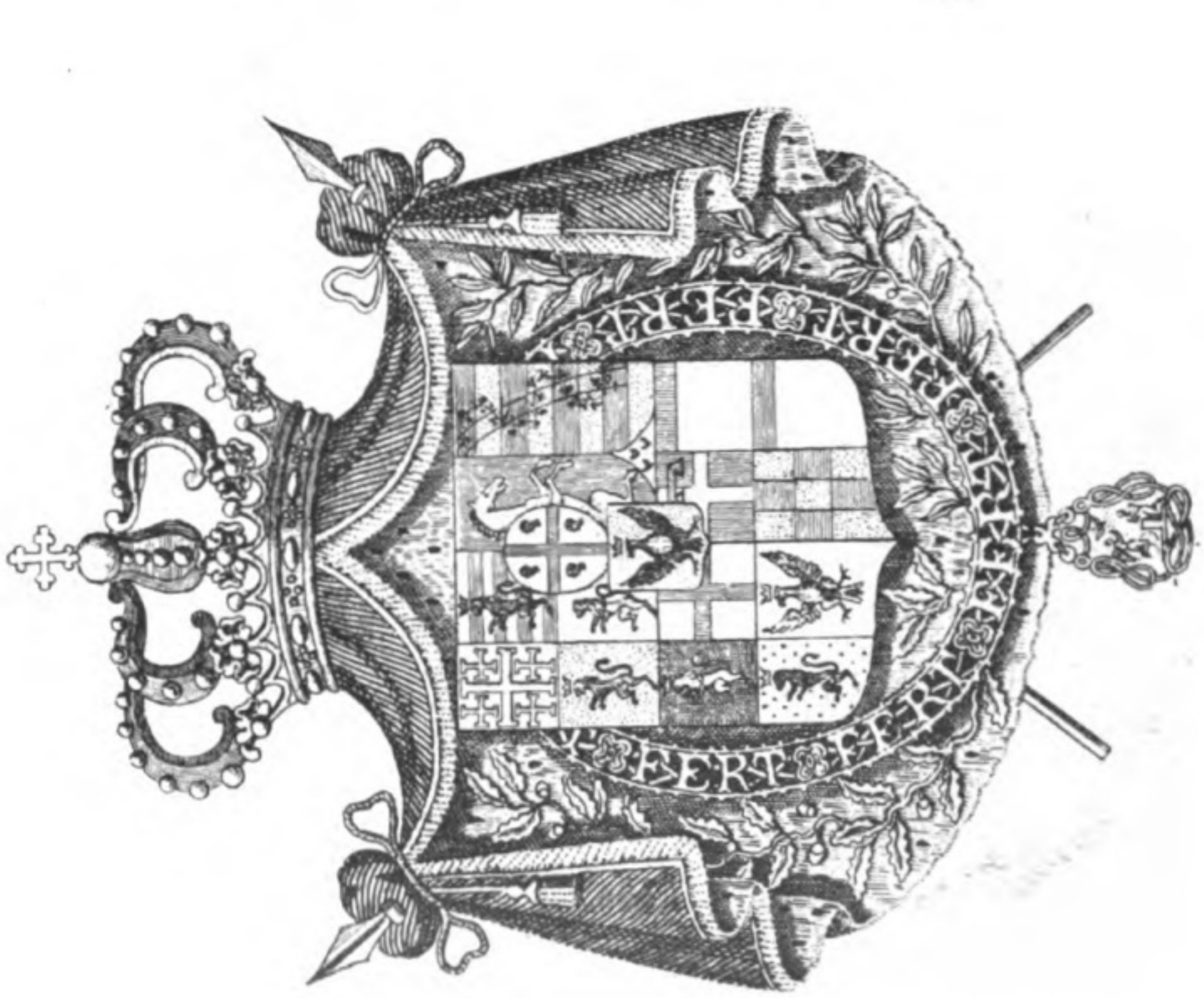

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

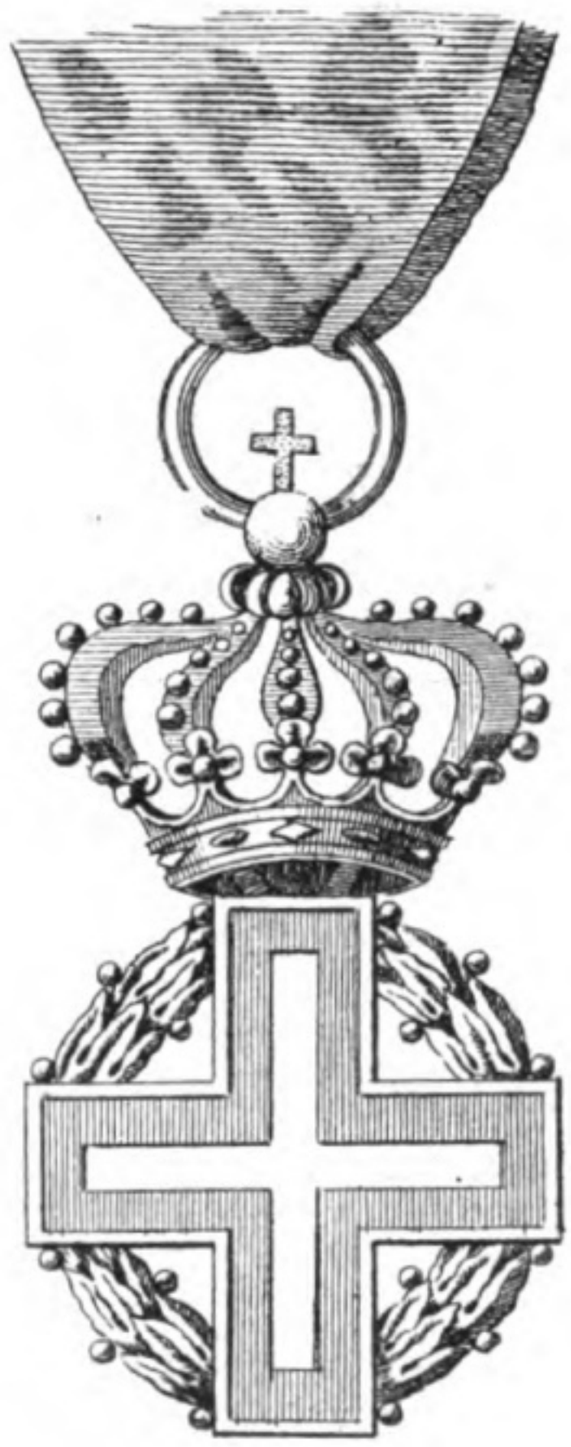

LES DÉCORATIONS DE LA MAISON DE SAVOIE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NAPOLÉON III, VICTOR-EMMANUEL II, CAVOUR

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NAPOLÉON III, VICTOR-EMMANUEL II, CAVOUR

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06437 5804

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06437 5804

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN